TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 840 — JEUDI 6 DÉCEMBRE 1979

Les Israéliens libèrent le maire de Naplouse

LIRE PAGE 44



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
TÉL. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

Poubelle et égout

Les pollutions ne gênent plus seulement les hommes ; elles empoisonnent à présent les rapports internationaux. Le contentieux franco-néerlandais à propos de la salinité du Rhin est un signe des temps. Il témoigne de l'universalité des idées écologistes.

Certes, on affirmait bien, pour être dans le ton, que les pollutions ne connaissent pas les frontières. Mais cette banalité ne tirait guère à conséquence. Les Scandinaves se plaignent depuis longtemps des nuages chargés de soufre que l'Europe industrielle leur souffle au nez. Là-bas, les pluies chargées d'acide sulfurique stérilisent les lacs.

On connait aussi les marées noires échappées des soutes de tankers multinationaux. Elles dérivent longtemps d'une côte à l'autre. La dernière en date, celle de l'« Amoco Cadiz », a fait éclore une série de procès qui, à travers l'Atlantique, mettent aux prises des particuliers, des communes finistériennes, l'administration française et des compagnies privées américaines. Mais ce contentieux-là n'a pas entraîné de refroidissement entre Paris et Washington.

Dans l'affaire du Rhin, la cause est, si l'on peut dire, plus claire : un fleuve, cinq nations riveraines et une vingtaine d'entreprises parfaitement connues qui se délestent de leur saumure. La plus voyante : les Mines de potasse d'Alsace. En 1976, après des années de négociation, les experts se mettent d'accord sur une solution technique. On renverra le sel d'où il vient : dans le sous-sol alsacien. Personne ne doute que le texte signé à Bonn ne soit adopté par les Parlements respectifs. On n'a oublié qu'un détail : consulter les populations intéressées.

Or la sensibilité écologique est l'une des nouvelles données de la psychologie des peuples. Si les positions sont aujourd'hui si tranchées du côté alsacien comme du côté néerlandais, c'est que les responsables sont de part et d'autre adossés à leurs opinions publiques. Ici et là-bas, les clivages politiques traditionnels sont gommés. C'est la quasi-unanimité pour refuser en Alsace de transformer le sous-sol en poubelle, en Hollande de voir les canaux transformés en égouts.

Personne ne veut plus désormais ni de ses déchets ni, à plus forte raison, des rebuts du voisin. Les accords diplomatiques les mieux peaufinés ne pourront rien contre cette répulsion.

Chaque nation défendra, demain, avec bec et ongles, son patrimoine et ses ressources naturelles. Hier on s'égorgeait pour un espace vital, se déchirera-t-on demain pour des kilomètres cubes d'air pur, une rivière claire, un sol intact, une ambiance silencieuse, des paysages dégagés ?

Les juristes réunis à Hambourg pour le douzième Congrès international de droit pénal ont voté en septembre dernier une résolution en dix-neuf points sur « la protection pénale du milieu naturel ». L'une d'elle affirme — et c'est une nouveauté de gros calibre — que « les agressions graves et délibérées contre le milieu naturel doivent être qualifiées de crimes internationaux et punis de façon appropriée ».

L'affaire du Rhin est enfin un échec européen survenant au plus mauvais moment. Les attaques britanniques contre la construction communautaire avaient ébauché à Dublin une solidarité continentale. Français et Néerlandais défendaient presque la même cause, ce qui ne s'était vu depuis les premiers âges de la Communauté. Les rancœurs néerlandaises contre la France risquent aujourd'hui de repartir de plus belle. Déjà, le siège de l'Assemblée à Strasbourg est mis en cause à La Haye. L'écologie était pourtant un splendide terrain vierge pour édifier une politique commune. Normes, lois, pratiques, auraient pu progresser du même pas. Hélas ! au lieu d'être un trait d'union les préoccupations écologistes deviennent une pomme de discorde. Triste moralité : l'Europe et l'écologie sont belles quand les autres en font les frais.

(Lire nos informations page 38.)

LES DOSSIERS ÉNERGÉTIQUES

• Les Neuf n'ont pu définir une position commune à moyen terme

• Les communistes relancent leur campagne en faveur du charbon

M. Georges Marchais a donné, le 4 décembre, au cours d'une conférence de presse, le coup d'envoi d'une campagne d'information du parti communiste tendant à obtenir du gouvernement une relance de la production charbonnière. A cette occasion, le secrétaire du P.C. a présenté un mémorandum intitulé : « Le charbon, ressource nationale, énergie d'avenir », et définissant un plan d'action en sept points.

Répondant, comme en écho, aux propos de M. Marchais, le ministre de l'industrie a rendu publique le même jour une lettre adressée par lui aux syndicats, dans laquelle il rappelle les grandes lignes de la politique charbonnière du gouvernement et rejette ipso facto *les propositions du P.C.*

Réunis à Bruxelles ce même mardi, les ministres de l'énergie des Neuf sont parvenus à un accord sur la répartition du plafonnement des imoprtations de pétrole, dont le principe a été confirmé lors du sommet de Tokyo. En revanche, les Neuf ont été incapables, faute d'une réflexion approfondie, de jeter les bases d'une politique commune en cas d'aggravation de la crise pétrolière.

Le coût de l'indépendance

Le charbon est un bon thème politique. Alors que les pays producteurs de pétrole augmentent fortement leurs prix, l'idée d'exploiter toutes les ressources nationales est séduisante. Même si M. Marchais ne craint pas la contradiction en réaffirmant qu'« *il n'y a pas de crise du pétrole* ».

A court terme, la production nationale de charbon est une question de coût. Le charbon polonais, dont n'aiment guère parler les communistes mais qui représente près de 30 % de nos importations extra-communautaires, nous est vendu à un prix à peine supérieur à 2 centimes la thermie. En France, le prix de revient de la plupart des exploitations, hors les Houillères de Lorraine et de Provence, dépasse 7 centimes la thermie et le coût moyen sur lequel est fondée la politique gouvernementale est de 5 centimes la thermie. Le parti communiste estime qu'il faut aller jusqu'à 6 centimes (indexés sur le prix du pétrole).

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 39.)

LES DIVISIONS DE LA MAJORITÉ ET LES « AFFAIRES »

Certains députés R.P.R. s'inquiètent de l'attitude de leur groupe

Le P.C. et le P.S. déposent des motions de censure

Le R.P.R. demeurant résolument hostile au projet de loi relatif au financement de la Sécurité sociale, dont il demandait le renvoi en commission, M. Raymond Barre a été conduit, dans la nuit de mardi à mercredi 5 décembre, à engager la responsabilité de son gouvernement sur le vote de ce texte.

C'est la seconde fois en un peu plus de deux semaines que le premier ministre est contraint de recourir à cette procédure dont la mise en œuvre trouble un certain nombre de membres du groupe R.P.R.

L'Assemblée nationale se prononcera, à partir de vendredi 7 décembre à 0 heure, sur les motions de censure qu'ont déposées le groupe communiste et celui des socialistes et radicaux de gauche.

L'alinéa 3 de L'article 49 de la *Constitution* dispose que, lorsque le premier ministre engage la responsabilité du gouvernement sur le vote *d'un texte, ce texte est « considéré comme adopté »*, sauf si une motion de censure est votée « *à la majorité des membres composant l'Assemblée nationale* ».

Cette procédure avait été utilisée à *quatre reprises* par M. Michel Debré entre le 25 novembre 1959 et le 1er décembre 1960, notamment *pour faire « passer »* le projet créant la force de dissuasion militaire, à six reprises par Georges *Pompidou* entre le 16 juillet 1962 et le 14 juin 1967, et à deux reprises par M. Barre le 15 octo*bre 1976* et le 16 juin 1977. Il n'était toutefois jamais arrivé depuis le début de la Ve République qu'au cours d'une brève période un premier ministre fut contraint de recourir deux fois de suite à ce procédé pour obtenir que soient « *considérés comme adoptés* » des projets de caractères différents.

On en est là, puisque M. Raymond Barre, qui avait engagé la responsabilité de son gouvernement dans la nuit du 17 au 18 novembre pour faire passer le projet de budget 1980 au terme de sa première lecture par l'*Assemblée nationale*, a dû prendre la même décision mardi un peu après minuit pour éviter le renvoi en commission du projet relatif au financement de la Sécurité sociale.

Le R.P.R. ne votera plus la censure dans quarante-huit heures qu'il ne l'avait votée il y a deux semaines, mais il est prouvé une fois de plus qu'il se refuse à légiférer dans le sens souhaité par le pouvoir et que ce dernier ne dispose donc plus de majorité parlementaire.

Le 20 novembre, au Palais-Bourbon, M. Barre s'était flatté d'avoir « *toujours pratiqué la concertation* », avait regretté qu'elle n'eût pas été possible au cours des semaines précédentes et avait émis le vœu que « *les choses retrouvent leur cours normal* ». C'était rêver ou faire semblant de rêver puisqu'il n'y a plus de véritables liens entre ceux qui étaient allés unis aux élections législatives de mars 1978. MM. Pinton et Lehideux, U.D.F., ont certes rencontré lundi MM. Pons et Toubon, R.P.R., mais il crève les yeux que la concertation n'est plus qu'une comédie.

RAYMOND BARRILLON.

(Lire la suite page 9.)

QUESTIONS

LA publication par « le Canard enchaîné » d'un nouveau photostat, celui d'un ordre de juillet 1974 de Bokassa sur la préparation de « plaquettes de diamants destinées à M. Giscard d'Estaing », appelle plusieurs questions.

La première est celle de l'authenticité du document. Jusqu'à présent, le système de défense de l'Elysée portait non sur l'existence mais sur « la valeur » des diamants offerts par Bokassa. En dépit d'un habillage habile mais transparent, ce fut bien le sens et le seul sens du « démenti » du 27 novembre à Antenne 2. Oui ou non les documents publiés sont-ils des faux ?

La seconde question porte sur l'effet d'un rebondissement qui paraît ne surprendre personne. Jusqu'à présent, autant que les sondages l'apprennent, l'opinion française, plus ou moins bien informée, ne paraît guère troublée, au moins dans sa majorité. La classe politique jase, souvent plus sévèrement que ne s'exprime la presse, mais n'intervient pas, ou si peu.

Reste l'opinion étrangère, officielle ou populaire, occidentale et, quoi que l'on en ait dit, africaine. Le mal est fait depuis les tout débuts de l'affaire. Et le jugement ne porte pas seulement sur les feintes du pouvoir ou les complaisances d'une partie de la presse, mais sur l'état de l'esprit public en France. A trop compter sur la passivité d'une opinion résignée et le silence gêné de ses représentants, ne risque-t-on pas, un jour, un retour de flamme ?

Au-delà des diamants, la question finale est bien celle d'une politique africaine qui, se poursuivant en d'autres pays, expose aux mêmes risques, aux mêmes déboires, au même mépris de l'étranger Que cessent enfin les copineries, cadeaux, chasses, festins et effusions en tous genres, qui peuvent si facilement tourner au tragique après avoir coûté cher au budget de la France.

J. F.

(Lire nos informations p. 10.)

Point de vue

L'Europe de Mme Thatcher

par MAURICE COUVE DE MURVILLE (*)

Existait-il, à l'issue des réunions du Conseil européen de Dublin, les 29 et 30 novembre, quelque analogie entre la crise actuelle du Marché commun, qui oppose les Britanniques et leurs partenaires des Neuf, et la crise que j'ai vécue en 1964, qui opposait la France et ses partenaires des Six et avait provoqué ce qu'il a été convenu d'appeler la « politique de la chaise vide » ? De fait, avant ladite réunion de Dublin, certains avaient agité l'épouvantail, suggérant que Mme Thatcher pourrait bien, si on ne lui donnait pas totale satisfaction, recourir aux mêmes « extrémités » que de Gaulle il y a quatorze ans. Cela n'a pas fait sensation, puisqu'il existait un précédent, et puisqu'il s'agissait des Britanniques, non de ces mauvais Européens qu'étaient, paraît-il, à l'époque les Français. Cependant on en parlait à l'occasion, et certains dans la presse britannique continuent de le faire.

Rien de tel cependant ne s'est produit, ni vraisemblablement ne se produira, parce qu'en réalité l'analogie n'existe pas. Les deux crises sont fondamentalement différentes, pour des raisons de fond et pour des raisons tenant aux *protagonistes*.

D'abord les raisons de fond. En 1965, le problème était de compléter la politique agricole par l'établissement du règlement financier pour la période 1965-1970, donc de faire avancer le Marché commun, *encore à certains égards en gestation*. Des engagements solennels avaient été pris en janvier 1962, *qu'il y avait lieu de mettre en* œuvre de telle façon que pût fonctionner effectivement le système alors *mis en* place à grand-peine.

Ce qui s'est passé est que la France a été seule à réclamer le respect de ces engagements. Nos partenaires s'en souciaient comme d'une guigne, et la Commission, de son côté, y voyait, à l'exclusion de toute autre préoccupation, l'occasion de faire avancer ses propres affaires : elle avait imaginé, bien prématurément, un système de ressources propres qui, combiné avec l'octroi de pouvoirs à l'Assemblée de Strasbourg (déjà !), aurait fait d'elle le personnage central appelé à jouer le rôle d'arbitre entre ladite Assemblée et les gouvernements pour arrêter le budget communautaire.

En 1979, rien de tel. Il n'est pas question de faire progresser le Marché commun ; il s'agit de ne pas appliquer ses règles essentielles pour le financement des dépenses communes, en accordant à la Grande-Bretagne de larges concessions financières. Certes la situation de ce pays n'est pas facile puisqu'il paye beaucoup plus qu'il ne reçoit. Mais c'est parce qu'il est tellement différent des autres par qui et pour lesquels lesdites règles ont été créées. Entré depuis sept ans dans le Marché commun, il a un système agricole encore à certains égards particulier, il continue à commercer bien moins que ses partenaires à l'intérieur de la Communauté, il conserve avec des pays de son Commonwealth des relations privilégiées.

(Lire la suite page 2.)

(*) Ancien premier ministre, ancien ministre des affaires étrangères, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

AU JOUR LE JOUR

OUAH, OUAH !

Commentant les réactions des gens du R.P.R. aux différents aspects de la politique présidentielle, M. Poniatowski vient de déclarer : « Ce sont des chiens de Pavlov conditionnés par les expériences passées, alors que le présent est de plus en plus conditionné par les problèmes d'avenir. »

Cette affirmation de M. Poniatowski implique donc a contrario qu'il existe des variétés de canidés conditionnés par le futur dont le système hormonal et glandulaire tout entier est en proie aux sollicitations du troisième millénaire.

Après cette communication scientifique, chacun aura compris qu'on ne doit pas confondre les chiens de Pavlov et les chiens de Giscard.

BERNARD CHAPUIS.

MERS-EL-KÉBIR AUX « DOSSIERS DE L'ÉCRAN »

Quand l'honneur change de camp

Quel crédit accorder, fin juin 1940, à la promesse de Hitler de ne pas utiliser la flotte française contre l'Angleterre ? Quelle confiance avoir dans la parole de l'amiral Darlan, membre du gouvernement Pétain, de ne jamais livrer la flotte aux Italiens ou aux Allemands ? Pour Churchill, pas de problème : le fameux article 8 de la convention d'armistice exigeant le rassemblement de la flotte française dans des ports à déterminer pour la désarmer est gros de danger. Hitler, « un gangster », n'a cessé de violer les frontières et de déchirer les traités. Et l'engagement verbal d'un officier français qui n'a pas voulu poursuivre le combat commun avec la marine, seule arme encore intacte, risque d'être emporté comme fétu de paille sous la menace des forces de l'Axe.

A quoi ressemblait le tableau des *opérations militaires* à la veille de Mers-El-Kébir, sinistre farce et terrible tragédie évoquées avec *beaucoup de dignité, mardi soir*, aux « Dossiers de l'écran » ?

CLAUDE SARRAUTE.

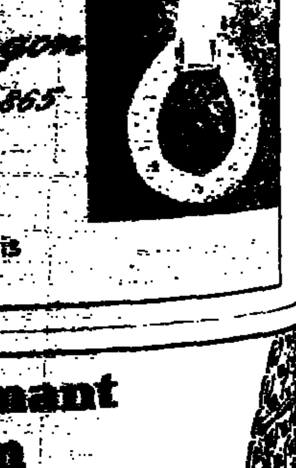
(Lire la suite page 26.)

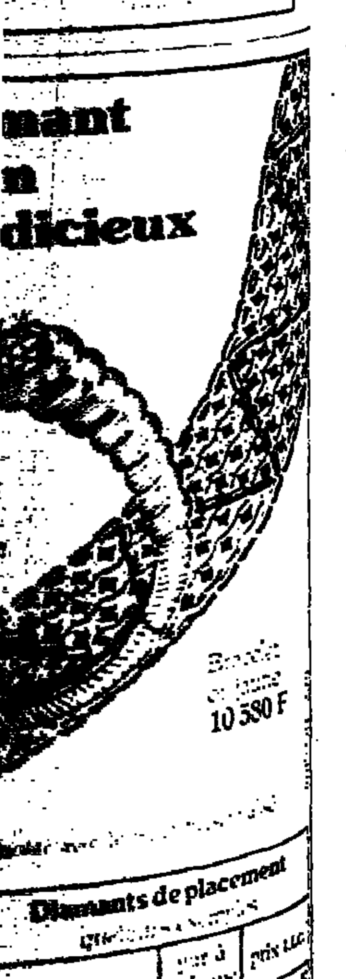
Une semaine avec les Pays de la Loire

Durant toute cette semaine et dans toutes ses éditions, *le Monde* publie les enquêtes et les reportages de ses correspondants et de ses envoyés spéciaux sur les cinq départements qui composent la région des Pays de la Loire.

Aujourd'hui : l'enseignement à travers l'opposition entre les *écoles privées et les écoles publiques.*

(LIRE PAGES 21 à 25.)





Le Monde · idées

EUROPE

Vers une division plus nette entre le Nord et le Sud ?

par KOSTAS VERGOPOULOS (*)

Le débat sur la ratification du traité d'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne s'ouvre mercredi après-midi 5 décembre à l'Assemblée nationale.

JUSQU'A présent, la C.E.E. a essentiellement regardé comment elle pouvait favoriser l'intégration européenne. Que cette intégration soit conçue en termes de *marchés (position anglaise)* ou en *termes d'union de politiques économiques (position française)*, il reste que *la politique intégrationniste se résout toujours en une politique d'ajustements entre pays à niveaux de développement comparables. Dans ce cadre, le problème d'une action directe sur les structures productives existantes ne se pose que très marginalement.*

Pourtant, les trois pays de l'Europe du Sud — Grèce, Espagne, Portugal — *encore aux prises avec les* problèmes de développement, n'hésitent pas à réclamer leur adhésion aux processus d'intégration européenne. On ne peut s'empêcher de penser que, tant que cette adhésion sera envisagée par les pays de l'Europe du Sud comme un *problème de politique commerciale, ces pays auront tendance à plonger* de plus en plus dans toutes sortes de contradictions et de compétitions entre eux, notamment dans la lutte pour s'assurer les marchés extérieurs. Dans cette bataille, le plus pauvre sera en effet le plus compétitif. L'intégration européenne pourra *difficilement combler la distance qui* sépare les pays de l'actuelle C.E.E. de ceux de l'Europe du Sud.

La Grèce n'est sortie du cadre traditionnel de l'économie fermée et fortement protégée qu'aux débuts des années 60, ce qui fut aussi le cas, pendant la même période, pour l'Espagne et le Portugal. Une nouvelle politique fut inaugurée, pendant cette période, définie surtout par la libéralisation des échanges extérieurs, par l'internationalisation du marché interne et par la poursuite de multiples formes d'intégration internationale. La signature même du traité de l'association à la C.E.E. en 1961 s'est inscrite exactement dans le cadre de la recherche de nouvelles et plus intensives formes d'intégration internationale.

La nouvelle politique a été définie surtout par l'abandon progressif de *préoccupations protectionnistes* et par les multiples appels aux capitaux étrangers. On ne cherche plus à *limiter* les importations ou à encourager les industries substitutives des importations, mais on accorde une priorité absolue à la création des industries tournées vers les exportations. C'est bien le *modèle* qui, sous peu, *devrait* être généralisé dans les pays du tiers-monde, sous l'impulsion de la nouvelle politique américaine *dans le domaine des* relations internationales et sur les consignes explicites de la Banque mondiale.

Aux termes de cette *nouvelle politique*, l'affluence des capitaux étrangers est appréciée soit comme un affiux direct de devises, soit comme une possibilité indirecte d'accroître les *recettes d'exportations*. L'aspect comptable ou mercantile y prédomine, alors que l'aspect productif est *relégué* à *l'arrière-plan*. On cherche à intensifier les mécanismes de l'intégration internationale pour l'économie périphérique ; mais cette intégration se fonde toujours sur les politiques de l'ajustement des *balances* des paiements extérieurs et non sur une transformation des structures productives. En *plus des facilités fiscales, tarifaires et autres, la* Grèce offre aussi certains avantages internationaux non négligeables : des *coûts de travail relativement faibles*, la proximité des marchés internationaux et une situation satisfaisante sur le plan des moyens et des voies de transport.

Les importations massives de capitaux, de biens d'équipement et de matières premières constituent une *pression considérable* en faveur de l'orientation exportatrice de l'économie, la structure des importations déterminant celle des exportations. Dans ce cadre, il est difficile de savoir si ce *modèle* est commandé par la demande ou par l'*offre* internationales. Certainement, ce modèle *n'est pas contrôlé* par la structure productive interne.

Une dépendance plus grande

Une croissance tournée vers l'extérieur se développe sur l'inévitable base d'une *dépendance croissante par rapport à l'étranger*. Dans ce nouveau cadre, les symptômes pathologiques traditionnels du sous-développement, au lieu d'être dépassés au abolis, se retrouvent accentués à *profusion* : les structures *fondamentales du sous-développement traditionnel* deviennent les axes principaux pour l'articulation des formes de la nouvelle intégration internationale. La nouvelle base productive continue d'être faible (trop pour permettre la mise en valeur de l'avantage interne sur le marché international) et *non* intégrée. Cette extraversion structurelle constitue le principal obstacle qui bloque l'intégration verticale des *secteurs* et branches à l'échelle nationale.

En Grèce, les entreprises sous contrôle étranger ont tendance à exporter en *moyenne* trois à quatre fois plus, relativement à leur taille, que les entreprises nationales. Cela renforce le type de croissance de plus en plus tournée vers l'extérieur. Notons cependant que les branches industrielles sous contrôle étranger importent en moyenne cinq fois plus de marchandises qu'elles n'en exportent. Globalement, onze branches industrielles, dans lesquelles le capital étranger participe en moyenne pour 64 % contribuent à *près de 94 % au déficit commercial* de la Grèce.

Cela finit par céder des besoins nouveaux et croissants à l'intérieur du pays que seule l'importation pourra satisfaire. Une étude des coefficients d'importation montre que l'*industriel* hellénique, pour réussir à exporter 100 unités de produits d'*exportations* en 1977, devait importer de l'*étranger au* moins 335 unités. Le déficit commercial de la Grèce en biens industriels provient, pour la plus grande part, des biens d'équipement, qu'elle importe des pays *de la C.E.E., notamment* de l'Allemagne fédérale.

La division internationale du travail *et les nouvelles formes de l'intégration* internationale *déterminent* un alourdissement progressif du processus de production dans le pays : *la part du produit net créée par le* travail vivant diminue par rapport à la valeur finale de la production. Tant que l'incorporation d'éléments matériels, importés en grande *partie, se poursuivra selon un rythme plus rapide* que l'accroissement de la productivité du travail — les tendances actuelles *rendent* cette hypothèse parfaitement vraisemblable — cette situation ne cessera de se dé*grader*. La capacité *qu'a* l'économie *grecque de dégager un surplus net* croissant se trouve ainsi mise en cause.

La *pénétration du capital étranger* en Grèce *et sa concentration essentiellement* dans cinq branches de pointe donnent lieu à un partage caractéristique des tâches à l'intérieur *de l'économie* entre un secteur *« étranger »* et un secteur « *autochtone* ».

La présence du capital étranger contribue à *détourner* le capital autochtone vers des branches plus traditionnelles et vers des *emplois* relativement *moins portés* à l'exportation. Entre les deux secteurs, il *n'y a pas d'opposition ni* de concurrence, *mais* les deux fonctionnent dans des rapports de complémentarité. Chaque secteur présuppose l'autre et inversement. De ce point de vue, il serait exact de dire que les courants de l'intégration internationale englobent autant le secteur autochtone que le secteur étranger.

L'*internationalisation* du marché grec suscite des flux croissants, no*tamment dans le poste des importations* de biens d'équipement, ce qui se présente sur le plan de la balance des paiements *comme* un besoin croissant de *moyens* de financement externe. Cela *signifie* tout *simplement qu'à tout accroissement* du P.N.B. correspond *un accroissement plus rapide* du déficit et de *la dette extérieurs*. L'endettement extérieur constitue essentiellement un mécanisme qui permet le maintien de la *liquidité* intérieure de l'économie à des niveaux élevés. Cela finit toujours par accroître le rôle et le *poids spécifique de l'Etat dans l'économie*, par stimuler les échanges avec l'extérieur et surtout par *consolider* le *rôle dominant* des *importations*. Aujourd'hui, *les* Etats-Unis continuent encore d'investir directement en Grèce quatre fois plus de capitaux que la C.E.E. Cependant, dans le domaine de l'endettement extérieur, la C.E.E. *accorde* à *la* Grèce cinq fois plus de crédits que les Etats-Unis. Notons encore que *tout l'ensemble de la dette extérieure* de la Grèce, *les engagements nés* d'investissements directs étrangers, ne *représentent* que 17 % de la dette totale.

La Grèce, déjà...

La Grèce, tout comme aussi les *autres pays sud-européens*, participe *déjà à fond aux processus de l'intégration* européenne, en vertu du modèle de la croissance tournée vers l'*extérieur*. Selon ce *modèle*, *la stratégie de la participation à l'intégration* européenne *est élaborée presque exclusivement en fonction des politiques commerciales, immédiatement* rationnelles et *néo-mercantilistes* : celles de la « *maximalisation* » des devises *et de l'équilibre de la balance des transactions extérieures*.

L'accumulation interne du capital s'avère ainsi problématique : ce que le pays gagne par ses exportations il *doit*, par ailleurs, le céder en engagements envers *l'étranger* pour financer ses importations. Le modèle de la croissance tournée vers les exportations tend à *faire croître* encore plus *rapidement* les importations et ainsi à élever à des niveaux critiques le taux de l'endettement extérieur. En d'autres termes, il y a une contradiction inhérente à ce modèle : comment peut-on faire croître *le produit* national d'un pays si, pour chaque accroissement de ce *produit*, on doit céder à l'étranger *une part croissante de ce même produit*, au *titre des dettes et du financement* d'importations ?

Traditionnellement, l'industrialisation *était contenue* par deux barrières : celle de la petite dimension du marché national et celle de la *rareté de devises étrangères*. A *partir du moment où l'on réussit* à produire pour exporter sur le marché international, les deux anciennes barrières disparaissent. *Toutefois*, une *nouvelle et plus* redoutable barrière apparaît : celle du déficit extérieur *non plus sous l'angle de la disponibilité* de devises, mais plutôt sous celui de l'équilibre des structures productives. Le passif croît plus rapidement que l'actif de l'économie. En ce sens, nous pouvons dire que le *processus de l'intégration* européenne risque de conduire une démarcation *plus* systématique entre les zones Nord et Sud de l'Europe. Une C.E.E. à deux ou à plusieurs vitesses n'est plus maintenant une hypothèse, mais déjà un fait accompli.

(*) Maître de conférences de sciences économiques à Paris-VIII.

A huit ?

par JACQUES MALLET (*)

COMME il était *aisé de le prévoir*, le conseil *européen* de Dublin s'est soldé par un *échec*. L'Europe entre dans une *crise* grave qui engage son avenir et son existence *même* en tant que communauté. *Pourquoi* cette *crise* ?

S'il *s'agissait seulement* de réduire le *montant* de la contribution britannique au budget de la Communauté, et de réaliser des économies dans la gestion de la politique agricole *commune*, un compromis *serait possible*, à partir des *propositions* de la Commission européenne.

Encore faudrait-il que l'accord comporte un second *volet* : l'engagement de nouvelles actions communes susceptibles de bénéficier davantage au Royaume-Uni, et rééquilibrant le budget de la Communauté, qui est constitué aujourd'hui à raison de 70 % par des dépenses agricoles (*sans rechercher pour autant une stricte compensation financière fondée sur le principe néfaste du « juste retour »*).

Mais que veut exactement le gouvernement britannique ? Est-ce un développement plus équilibré des politiques communes ? Ou bien *une remise en cause fondamentale* des règles de la *Communauté — préférence communautaire et solidarité financière*, — visant à la réduire à une simple zone de libre-change ?

Ce qui se passe aujourd'hui donne à la fois raison et tort aux adversaires de l'adhésion britannique. Ils ont eu raison, car tout se *passe comme si l'Angleterre voulait rester une île. Ils ont eu tort dans la mesure où la Communauté ne saurait se réduire à une union* douanière et à une politique agricole commune, tandis que tout le reste continuerait à relever de la seule compétence des Etats *nationaux*.

La Communauté *européenne ne survivra que si elle se développe*, autrement dit si la solidarité euroépenne s'étend à de nouveaux domaines tels que *l'énergie*, la recherche et l'industrie, la lutte contre *le* chômage, *le* développement *régional*, la politique économique *extérieure*.

Alors que la crise *mondiale s'aggrave et prend de nouvelles* dimensions, les querelles qui divisent actuellement l'Europe *ont quelque chose de dérisoire. Face à des défis redoutables, d'une ampleur sans précédent depuis la guerre, nos pays ne se sauveront qu'en agissant ensemble. On ne fera pas l'Europe, on ne maintiendra* pas ce qui a été fait si l'égoïsme sacré des nations l'emporte sur l'esprit communautaire.

Force est de le constater avec tristesse : il y a un problème anglais en Europe. Il est de *savoir quand* le *Royaume-Uni* en viendra enfin à considérer *qu'il fait* partie de la Communauté. Dès lors on en vient à se demander *s'il ne faudra pas le mettre au pied du mur* : ou bien il accepte, sans équivoque *et* sans esprit de retour, de s'engager dans la voie de l'Europe communautaire, *et tout doit être* fait pour l'aider, par des mesures temporaires, à faire face à ses difficultés actuelles ; ou bien *il persiste* à refuser les obligations de *la vie en commun*, et dans ce *cas mieux vaudrait qu'il se retirât* du Marché commun avec l'accord de ses partenaires, et négociât avec lui de nouveaux accords commerciaux.

Sécession regrettable, certes, mais non dramatique. Elle serait grave surtout pour l'Angleterre elle-même, qui n'est plus une grande *puissance*. Elle n'a finalement d'autre choix que de *participer* pleinement à la construction de l'Europe ou de *devenir* le cinquante et unième Etat des *Etats-Unis* d'Amérique.

Nous *nous refusons à croire qu'il faudra en venir à de telles* extrémités. Personne ne le souhaite. Mais il serait bon que nos amis britanniques sachent que *leurs partenaires* seraient prêts à avancer sans eux *plutôt* qu'à accepter des conditions qui aboutiraient à l'affaiblissement puis à la destruction de la Communauté européenne.

« *Right or wrong ma country* », est-ce la devise de Mme Thatcher ? Son énergie, *qui inspire le respect*, se fourvoierait en appliquant un *tel principe qui irait* à l'encontre des véritables intérêts de son pays, et des intérêts de l'Europe, *dont ils sont indissociables*.

Le propre des hommes d'Etat — *Winston Churchill en a donné* l'exemple — n'est *pas de suivre leur opinion publique*, mais de la conduire.

(*) Secrétaire national du C.D.S., chargé des affaires européennes.

CORRESPONDANCE

La faute au soja

M. Gil Kressmann, économiste, nous écrit :

... On ne devrait pas admettre l'entrée libre du soja dans le Marché commun. C'est une entorse grave à la règle de la concession accordée au lobby américain du soja au moment de la négociation de la politique agricole commune qui coûte très cher à la C.E.E. D'une part aucun prélèvement n'est effectué aux frontières, ce qui diminue d'autant les recettes du F.E.O.G.A. D'autre part, cette consommation de soja par l'élevage européen encourage les « usines à lait » tout en menaçant gravement l'indépendance économique de la C.E.E. (on se rappelle l'embargo américain sur les exportations de soja en 1973).

C'est pourquoi la proposition la plus courageuse et la plus efficace du Parlement européen est celle de taxer les importations de soja. Aura-t-on enfin le courage d'entreprendre une négociation sérieuse avec les Etats-Unis sur ce sujet ? On peut en douter tant la Communauté européenne a une politique extérieure agricole timide pour ne pas dire inexistante, hormis ce qu'elle entreprend avec les pays en voie de développement dans le cadre de la convention de Lomé.

L'Europe de Mme Thatcher

(Suite de la première page.)

Cela, on le sait depuis 1958 ; on en a discuté que pour la forme dans les négociations pour l'adhésion, considérées alors par nous comme une simple formalité ; on n'en a aucunement tenu compte lors de la renégociation demandée par les travaillistes, deux ans après l'entrée effective, et qui a abouti en 1975 à accorder à la Grande-Bretagne à titre de transition un régime extrêmement favorable. C'est ce régime qu'en fait elle demande maintenant à largement améliorer encore, puis à perpétuer. Et voilà le motif de la crise.

Passon maintenant au comportement des protagonistes. En 1965, les discussions se prolongèrent pendant trois interminables mois sans qu'à aucun moment l'un quelconque de nos partenaires fît le moindre geste, non pas même pour venir à notre rencontre, mais pour seulement engager la discussion. Peut-être d'ailleurs ces partenaires n'étaient-ils pas tellement fâchés de trouver l'occasion de mettre de Gaulle à la raison, lui qui s'était opposé, deux ans auparavant, à l'entrée de la Grande-Bretagne. Quant à la Commission, sûre d'elle-même, sinon dominatrice, elle s'en tenait à son projet, sans consentir, malgré mes objurgations, à y changer un iota. Dans ces conditions et compte tenu de notre détermination de ne pas accepter un enlisement, que restait-il à dire au représentant de la France, sinon qu'il n'était pas possible de continuer de la sorte ? Tout s'arrêta ainsi pendant six mois. Puis le contact fut repris gentiment et le règlement financier agricole arrêté sans la moindre difficulté, cependant que la Commission voyait son rôle définitivement délimité.

En 1979, rien de pareil chez les partenaires de la Grande-Bretagne. Lequel d'entre eux a contesté qu'il y eût un problème, même si la difficulté provenait simplement des accords de transition solennellement et en toute connaissance de cause conclus cinq ans auparavant ? La Commission s'est empressée de se saisir du problème et de mettre sur pied un arrangement qui était déjà, avant toute discussion, fort généreux. On savait cependant — dialectique de la négociation oblige — qu'il ne pouvait constituer qu'un point de départ. Quant aux partenaires — Français y compris, — ils se sont fait un devoir de prendre contact avec les Britanniques pour préparer Dublin, et aucun n'a contesté réellement la proposition de la Commission. Nous sommes loin, on le voit, de la fin de non-recevoir, *a priori* et obstinément maintenue, de 1965. Voilà pourquoi, même si certains y ont pensé, la chaise de la Grande-Bretagne ne restera pas vide. D'autant mieux que, grâce toujours à 1965, dont ce fut en quelque sorte une conséquence induite, rien ne peut se décider au conseil des ministre qu'à l'unanimité, et pas seulement le problème actuellement en litige. Donc, tout pourrait être *systématiquement* bloqué dans tous les domaines pour bien faire comprendre aux Huit qu'ils doivent entendre raison.

Les règles du bazar ?

Nous n'en sommes *pas* encore là : les négociations vont se poursuivre, et se poursuivre sur les bases dérivant de Dublin. Les Britanniques demandent 9 milliards de francs. On leur en a offert 3, qu'ils ont refusés. Ce n'était même pas, pour employer l'expression de Mme Thatcher, la moitié de la miche. Mais *c'est* acquis. Le marchandage se poursuivra uniquement sur le reste, c'est-à-dire sur 6 milliards de francs. Aboutira-t-il, suivant les règles traditionnelles au bazar, à couper la poire en deux ? Alors ce seraient les deux tiers de la miche ! De quoi sans doute contenter la « dame de fer ».

Que l'on comprenne bien : ce n'est pas ce que je suggère, et je ne pense pas une minute que les Huit l'accepteraient, même si une Commission ingénieuse trouvait la couverture adéquate. Il suffit de calculer ce que cela coûterait à la France comme à l'Allemagne, d'autant que l'Italie ne demeurerait pas en reste et, le moment venu, réclamerait sa part.

C'est dire que le proche avenir ne sera pas *facile* et que l'on risque de voir la crise se prolonger. Seulement, j'ajouterai *ceci*. A savoir que si, à la fin des fins, les Neuf parvenaient à un compromis celui-ci ne règlerait rien d'autre que le problème budgétaire immédiat. Viendrait ensuite et aussitôt tout le reste. Ce qui signifie d'abord la politique agricole commune. Celle-ci, vingt ans après, nécessite à coup sûr une révision d'ensemble, et les Français doivent comprendre que les modalités présentes profitent, bien davantage qu'à *eux*, à certains de leurs partenaires : allemands, danois, néerlandais, irlandais. Mais une révision ne doit remettre en cause aucun des principes de base, et c'est pourtant ce que réclame la Grande-Bretagne, car, en définitive, on en revient toujours à la même question, posée, je l'écrivais plus haut, depuis 1958.

Dans sa conférence de presse du 14 janvier 1963, considérée alors par beaucoup comme scandaleuse, de Gaulle l'avait définie ainsi : « *On a pu croire parfois que nos amis anglais, en posant leur candidature au Marché commun, acceptaient de se transformer eux-mêmes, au point de s'appliquer toutes les conditions qui sont acceptées et pratiquées par les Six : mais la question est de savoir si la Grande-Bretagne, actuellement, peut se placer, avec le continent et comme lui, à l'intérieur d'un tarif qui soit véritablement commun, de renoncer à toute préférence à l'égard du Commonwealth, de cesser de prétendre que son agriculture soit privilégiée... Cette question-là est toute la question. On ne peut dire qu'elle soit actuellement résolue. Est-ce qu'elle le sera un jour ? Seule évidemment l'Angleterre peut répondre.* »

MAURICE COUVE DE MURVILLE.

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

L'ÉPREUVE DE FORCE ENTRE TÉHÉRAN ET WASHINGTON

Les étudiants islamiques qui occupent l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran ont rejeté, ce mercredi 5 décembre, la résolution du *Conseil de sécurité demandant la libération* immédiate des otages américains et ont réaffirmé que ceux-ci seraient jugés « pour espionnage » si l'ancien chah quittait les Etats-Unis. « Nous avons, ont-ils dit, tous les documents prouvant que les diplomates américains détenus sont des espions, mais ils seront jugés en temps voulu par un tribunal révolutionnaire islamique régulier. »

Les étudiants ont affirmé que la décision du Conseil de sécurité avait été prise sous la pression des Etats-Unis. *« L'essence même de l'Organisation des Nations unies est telle que nous n'attendions pas d'autre décision que celle qu'ont prise les membres du Conseil de sécurité. »* Le Conseil de la révolution, organe suprême de la république islamique, n'avait fait, mercredi *en fin de matinée*, aucun commentaire à ce sujet.

D'autre part, le porte-parole du Conseil de la révolution, M. Hassan Habibi, a confirmé mardi la décision du conseil de retirer au ministre des affaires étrangères, M. Sadegh Ghotbzadeh, son poste de président de la radio-télévision iranienne (« le Monde » du 4 décembre). *Celle-ci sera désormais dirigée par un* conseil dont M. Ghotbzadeh sera membre.

● A Washington, la Maison Blanche a rappelé mardi qu'elle avait mis les autorités iraniennes en garde contre les « conséquences graves » du mauvais traitement éventuel des otages. Un haut fonctionnaire de la présidence, qui a tenu à garder l'anonymat, a déclaré aux journalistes que les militants islamiques qui occupent l'ambassade avaient menacé d'exécuter les otages dont l'attitude ne serait pas coopérative. Le Pentagone, pour sa part, a annoncé mardi que le porte-avions géant « Kitty-Hawk » était arrivé dans la mer d'Oman, où se trouve déjà *un autre porte-avions, le « Midway »*. La flotte américaine, dans cette région, comprend désormais vingt et un navires et se trouve à vingt-quatre heures de mer du détroit d'Hormouz, à portée d'éventuels objectifs en Iran pour ses cent trente-cinq chasseurs. Le département d'Etat a indiqué de son côté que M. Cyrus Vance, le secrétaire d'Etat, annulera trois étapes de son voyage en Europe, la semaine prochaine, si la situation en Iran n'a pas évolué. M. Vance se rendra bien à Bruxelles, à la réunion ministérielle de l'OTAN sur les euromissiles, mais les étapes de Berlin, Bucarest et Belgrade seront annulées. — (A.F.P., A.P.)

Unanime, le Conseil de sécurité demande la libération immédiate des otages

De notre correspondante

New-York. — Après quatre jours de débats, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté mardi 4 décembre, à l'unanimité de ses quinze membres (1), une résolution en cinq points demandant « *instamment au gouvernement iranien de libérer immédiatement le personnel de l'ambassade des Etats-Unis détenu à Téhéran, d'assurer sa protection et de lui permettre de quitter le pays* ».

La résolution, qui avait été préparée, pour l'essentiel, par le Nigéria, demande, en outre, « *aux gouvernements de l'Iran et des Etats-Unis de prendre des mesures pour régler pacifiquement les questions qui restent à résoudre entre eux, à leur satisfaction mutuelle et conformément aux buts et principes de la charte des Nations unies* ».

Elle « *prie instamment les gouvernements de l'Iran et des Etats-Unis de faire preuve de la plus grande modération dans la situation actuelle* ».

La résolution demande aussi au secrétaire général de « *prêter ses bons offices pour l'application immédiate de la présente résolution et de prendre toutes les mesures appropriées à cette fin* ».

Enfin, le Conseil de sécurité a décidé de « *rester activement saisi de la question* » et prie le secrétaire général de « *lui faire rapport d'urgence sur les résultats de ses efforts* ».

Les attendus de la résolution diffèrent légèrement du texte qui circulait la veille : ils rappellent, en particulier, « *l'obligation qu'ont les Etats de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques* » et évoque « *la responsabilité des Etats de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations unies* ».

Malgré cette concession faite aux Soviétiques et au groupe des pays du tiers-monde, le vote, à l'unanimité, de la résolution est considéré comme un succès majeur pour la délégation américaine qui a obtenu, au passage, l'abandon du projet, soutenu notamment par le Koweït, d'envoi d'une délégation des Nations unies à Téhéran pour enquêter sur les exactions commises par le régime du chah.

Ni extradition ni expulsion

Prenant la parole à l'issue de la séance qui n'a duré que quelques minutes, le secrétaire général, M. Waldheim, a fait allusion, un peu mystérieusement, à de possibles « *innovations* » dans la conduite de la négociation avec Téhéran. Celle-ci est toujours au point mort puisque aucun membre de la délégation iranienne présente aux Nations Unies (dont la composition n'a pas varié depuis la révolution, mis à part le départ de M. Hoveyda, frère du premier ministre iranien exécuté) n'a de mandat de Téhéran. M. Ghotbzadeh a cependant annoncé, il y a deux jours, la venue prochaine d'un émissaire. En attendant, les deux principaux responsables de la seule agence des Nations Unies encore représentée à Téhéran, l'agence pour le développement (P.N.U.D.), ont été, par précaution, évacués.

Dans une conférence de presse qui a suivi le vote du Conseil de sécurité, l'ambassadeur des Etats-Unis, M. McHenry, dont le calme autorité s'affirme de jour en jour, a déclaré une fois de plus que la libération des otages n'était pas « *négociable* ». Il a souligné qu'« *il ne s'agit pas d'un différend entre les Etats-Unis et l'Iran, mais entre l'Iran et la communauté internationale* ».

A propos des « *griefs* » de l'Iran qui sont mentionnés dans les attendus de la résolution, M. McHenry a répété qu'il n'y avait pas de traité d'extradition entre l'Iran et les Etats-Unis, que son pays avait une longue tradition d'asile politique, et qu'il n'est pas dans ses intentions d'expulser le chah. M. McHenry a refusé de donner plus de précisions sur les intentions de Washington concernant l'avenir de l'ex-souverain. Il a cependant ajouté : « *Nul ne peut ignorer les émotions qui agitent les Iraniens à propos des événements du passé.* »

Interrogé sur l'éventualité de l'emploi de la force par les Etats-Unis en dernier ressort, M. McHenry a rappelé avec humour que c'est pour avoir répondu à une question de ce genre que Harry Truman fut jadis accusé d'avoir préconisé l'usage de l'arme atomique pendant la guerre de Corée. Mais il a ajouté : « *Dans une situation difficile, on n'élimine aucune solution.* »

NICOLE BERNHEIM.

(1) Les cinq membres permanents : Etats-Unis, U.R.S.S., Chine, France et Royaume-Uni, et les dix membres élus pour deux ans : Portugal, Norvège, Tchécoslovaquie, Koweït, Bangladesh, Bolivie, Jamaïque, Zambie, Gabon, Nigéria.



(Dessin de CHENEZ.)

DE NASSER A KHOMEINY

Deux vagues de fond révélatrices des frustrations populaires du Proche-Orient

De notre correspondant

Beyrouth. — La « *vague khomeinyste* » fait songer, dans le monde arabe, à la « *vague nassérienne* » des années 50. Les analogies sont, en effet, nombreuses entre les deux phénomènes qui, à un quart de siècle de distance, bouleversent le Proche-Orient.

La *première est que la révolution* iranienne, comme celle du premier Raïs, est perçue par les peuples de la région comme un défi aux puissances étrangères qui dénaturent leur civilisation et bafouent leur dignité. Ce sont aujourd'hui les Etats-Unis qui constituent la cible principale, mais au-delà c'est tout l'Occident *et même, d'une certaine façon, le* monde communiste industrialisé qui sont associés dans le ressentiment populaire. Du temps de Nasser, la colère se concentrait sur la France et la Grande-Bretagne — grandes puissances d'une ère coloniale sur le déclin — mais les Etats-Unis étaient déjà visés et n'allaient pas tarder à *devenir la cible* principale.

Dans un cas comme dans l'autre, l'initiative inattendue et imparable, un coup de tonnerre, ont bouleversé la situation. La nationalisation du canal de Suez en 1956, l'occupation de l'ambassade américaine à Téhéran en 1979. Pour démesurées qu'elles soient — celle du patriarche de Qom *l'étant bien plus que celle du* colonel du Caire, — ces initiatives enflamment les foules parce qu'elles laissent pantelant de fureur impuissante le géant politico-militaire détesté, malgré son arsenal.

Second point de ressemblance : malgré le fait que le mouvement actuel est d'inspiration islamo-*populiste, alors que celui* des années 50 était d'essence arabo-nationaliste, il est incontestable que l'arabisme de Nasser, quelles qu'aient été les idées de son initiateur, et même s'il devait voir se dresser des adversaires au nom de l'islam, s'est *progagé sur* des ondes islamiques et que son nationalisme était populiste plutôt qu'élitiste. Autre similitude : aujourd'hui comme hier les événements suscitent des mouvements de foule et la sourde inquiétude des gouvernants arabes, au fond hostiles à l'Iran, comme ils l'étaient à l'Egypte nassérienne, même s'ils ne le proclament pas trop haut.

Des pays vulnérables

Quel est le lien direct entre l'affaire de la mosquée de La Mecque et la révolution iranienne ? On ne le saura pas de sitôt, car il est douteux que les autorités saoudiennes donnent de *ce mystérieux épisode* une version exacte et complète. Néanmoins, un lien existe de toute *évidence*. Il en résulte pour un régime comme celui de l'Arabie Saoudite des débordements qu'il serait impossible, et d'ailleurs faux, de situer selon les critères habituels sur sa droite ou sur sa gauche. Ces débordements se développent sur trois plans : l'exaltation religieuse et populiste ; la pureté des mœurs et l'*austérité, y compris dans la* gestion des biens de la *oumma* ou communauté musulmane. Tous les pays du Golfe sont vulnérables à la contagion iranienne, bien plus qu'ils ne l'étaient, dans les années 50, à la poussée nassérienne. Car, s'ils ont entre-temps mis en place des structures étatiques, policières et militaires autrement plus importantes, et s'ils se montrent très vigilants dans les domaines de la sécurité intérieure, leur richesse, parfois centuplée ou en toute cas considérablement accrue depuis lors, multiplie les convoitises et accentue les décalages intérieurs.

En août et septembre, l'agitation d'inspiration iranienne avait *atteint Bahreïn et le Koweït*, prenant la forme de prêches politisés dans les mosquées. Bahreïn étant particulièrement vulnérable en raison de la forte concentration des chiites (environ la moitié de la population) en majorité de souche iranienne qui y vivent, les pays du Golfe, Irak inclus, lui ont aussitôt manifesté leur *solidarité active, dépêchant ministres* et généraux à Manama.

Le Koweït, comme Bahreïn, n'ont pas hésité à accueillir les représentants de l'ayatollah Khomeiny. Depuis lors, on ne signale plus de troubles à proprement parler dans ces deux pays.

C'est cependant l'Irak qui est le plus directement atteint par le vent qui souffle d'Iran. *Les* raisons en sont nombreuses : des frontières communes, une ethnie *autonomiste*, les Kurdes, à cheval sur les deux pays, un gouvernement quasi laïc à Bagdad et une *révolution* mystiquement religieuse à Téhéran, et surtout une majorité de 60 % de chiites en Irak, gouvernée par une minorité de 25 % de sunnites. Les deux pays sont depuis longtemps en conflit ouvert. Bagdad, accusé par Téhéran de provoquer l'agitation séparatiste du Kurdistan et du Kouzistan peuplés d'Arabes, réplique en accusant l'ayatollah Khomeiny d'être, dans l'affaire des otages de l'ambassade américaine, « *complice de Washington* », en lui fournissant un prétexte d'intervention militaire dans le Golfe. Les troubles qui se sont produits la semaine dernière à Kerbala, à l'occasion de la fête chiite d'Achoura, et qui ont fait deux morts et des dizaines de blessés, soulignent la vulnérabilité de l'Irak.

Hors du Golfe, les Palestiniens *et le Liban sont les plus concernés* ; cependant, de Damas au Caire, en passant par Amman, les gouvernements se montrent attentifs aux événements d'Iran. L'O.L.P. a réajusté son évaluation des répercussions de la révolution iranienne sur la cause palestinienne. Après l'euphorie des premiers jours, elle a compris que *les événements de Téhéran* bouleversaient les données de la situation au Liban et renforçaient considérablement sa position, sans pour autant lui donner une totale liberté d'action. Son intervention inopérante dans l'affaire des otages américains lui a bien montré les limites de son influence.

Quant aux chiites du Liban (la plus grande communauté du pays, le tiers de la population), ils puisent certes un réconfort moral dans la révolution iranienne, mais leur position n'est rien moins que confortable. L'Iran, récemment réconcilié avec le colonel Khadafi, leur enjoint, en effet, de cesser leurs attaques *contre la Libye, où a disparu leur* chef, l'imam Moussa Sadr. De plus, le régime révolutionnaire iranien soutient l'O.L.P., avec laquelle les chiites libanais se trouvent en conflit.

LUCIEN GEORGE.

Moscou rejette sur les États-Unis la responsabilité de la crise

De notre correspondant

Moscou. — Pour la première *fois depuis le début de la crise* américano-iranienne, la presse soviétique publie ce mercredi 5 décembre un commentaire. Jusqu'alors, elle se bornait à faire un choix méticuleux de dépêches d'agence. Un article de la *Pravda* signé d'un pseudonyme collectif qui lui confère une certaine autorité fait porter au gouvernement des *Etats-Unis la* responsabilité de la crise.

La thèse soviétique, qui perçait déjà à travers la présentation des informations, peut se résumer ainsi : la prise d'otages à l'ambassade américaine de Téhéran est certes contraire aux lois internationales, mais les Américains ont été les premiers à violer ce droit ; ce sont donc eux qui ont commencé et qui doivent chercher une solution négociée au différend. Citant M. Brejnev, qui dès le mois de mars dernier s'était prononcé contre toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Iran, la *Pravda* rappelle la « *position immuable* » de l'U.R.S.S. : « *Seul le strict respect par tous les Etats, grands ou petits, de la souveraineté des autres, de la non-ingérence, des normes des relations internationales acceptées par tous et la recherche inlassable d'un règlement politique pour tout litige peuvent permettre de sauvegarder la paix entre les peuples et de consolider la sécurité internationale.* » Le reste de l'article indique clairement que ces belles paroles s'adressent d'abord aux Etats-Unis.

L'argumentation développée par le journal du parti communiste soviétique tourne autour de deux *thèmes* :

1) Le droit international est indivisible. S'il est vrai que les étudiants iraniens ne le respectent pas, les Etats-Unis ne le font pas non plus.

Le journal cite le rôle de la C.I.A. dans le renversement de Mossadegh en 1953 et son soutien au régime du chah pendant un quart de siècle, le rejet actuel des revendications iraniennes (extradition du chah et récupération de ses biens). « *Le refus d'extrader le chah est considéré par d'aucuns aux Etats-Unis comme une affaire d'honneur national*, poursuit la *Pravda*. *Pourtant, protéger un criminel n'ajoute rien à l'honneur et à l'autorité d'un pays (...). Le caractère indiscutable du principe de l'immunité diplomatique ne doit pas servir de justification et encore moins de prétexte à la violation de la souveraineté d'un Etat indépendant — ce principe qui se trouve au cœur du droit international.* »

2) Il se crée autour de cette crise « *une situation alarmante et dangereuse* », du fait même de Washington, qui « *a décidé de faire monter la tension et de transformer le litige en l'un des conflits internationaux importants de l'après-guerre* ». Il ne faut pas exploiter la prise d'otages — qualifiée d'« *incident* » — qui doit trouver « *un règlement juste, acceptable pour les deux parties* », en une provocation militaire menaçant la paix internationale. Or, pour l'U.R.S.S., c'est justement ce qu'est en train de faire le gouvernement américain.

La *Pravda* accuse le gouvernement américain d'avoir entrepris des démarches diplomatiques au Conseil de sécurité et à la Cour internationale de La Haye uniquement pour tenter de convaincre l'opinion publique que les Etats-Unis « *ont épuisé tous les moyens pacifiques de règlement du conflit et qu'ils n'ont plus aucune issue que l'emploi de la force* ». Le journal énumère complaisamment tous les indices montrant que des préparatifs militaires dirigés contre l'Iran *sont actuellement en cours*.

Cependant, la *Pravda* ne lance aucun avertissement au gouvernement américain. Il est vrai que l'Union soviétique est engagée dans une délicate partie diplomatique, non seulement avec Washington, mais avec l'ensemble du monde occidental, et qu'elle n'a nullement intérêt actuellement à hausser le ton.

DANIEL VERNET.

En référé

LA BANQUE CENTRALE DE L'ÉTAT IRANIEN DEMANDE LA RESTITUTION DE 50 MILLIONS DE DOLLARS DÉPOSÉS A LA CITIBANK PARIS

Mme Simone Rozès, président du tribunal de Paris, et deux assesseurs doivent tenir collégialement lundi prochain 10 décembre une audience de référé consacrée à une instance engagée par la Bank Markazy Iran (Banque centrale de l'Etat iranien), afin d'obtenir la restitution des 50 millions de dollars déposés au compte dont elle est titulaire à la Citibank Paris, 60, avenue des Champs-Elysées.

Au nom de la banque requérante, Me François Chéron fera valoir que la Bank *Markazy Iran* a donné des instructions le 19 novembre à la Citibank Paris tendant à la conversion de ces dollars en livres sterling... ce qu'après avoir acepté, la Citibank Paris a refusé en précisant qu'elle refuserait également sur ordre de la Banque fédérale de New-York d'exécuter toute opération de *quelque nature qu'elle soit* sur les comptes dont pourrait être titulaire l'État iranien ou toute autre entité *iranienne*.

La Banque nationale iranienne estime qu'il s'agit là d'une véritable *voie de fait*, qu'une autorité étrangère n'a pas de pouvoir juridique en France sur une *société française* telle que la Citibank Paris, qu'elle est fondée à réclamer d'urgence la restitution *des fonds* — appartenant, précise-t-elle, à l'État iranien puisqu'elle est l'institut bancaire d'État — *ceci sans préjudice* des dommages intérêts qu'elle se réserve de demander ensuite devant les juges *du fond*.

PROCHE-ORIENT

L'annonce à Téhéran de l'envoi de volontaires iraniens au Sud-Liban est accueillie avec scepticisme à Beyrouth

De notre correspondant

Beyrouth. — L'annonce, à Téhéran, par l'Organisation révolutionnaire des masses de la République islamique du hojjatoleslam Montazeri (1), du prochain envoi de mille volontaires, appelés à devenir dix mille, pour combattre au Sud-Liban, a été accueillie avec scepticisme, mais non sans appréhension à Beyrouth.

« *Nous ne sommes pas informés. Ce n'est pas sérieux* », a dit le porte-parole de l'O.L.P. Le hojjatoleslam Montazeri avait, pourtant, précisé à Téhéran que les militants de son organisation « *se rendront probablement en Syrie d'abord, s'installeront à la frontière du Liban, puis seront aidés, par nos amis dans ce pays, à traverser la frontière* ». L'O.L.P. et la Syrie ont, selon lui, toutes deux donné leur consentement.

« *Montazeri est un psychopathe irresponsable* », a déclaré un dirigeant du principal groupe chiite Amal. Les chiites libanais se trouvent, une fois de plus, dans cette affaire, entre le marteau et l'enclume. Il leur est difficile de refuser une aide venant d'Iran, le hojjatoleslam Montazeri est lieu à leur grand ennemi Kadhafi, qu'ils tiennent pour responsable de la disparition de leur chef, l'imam Mousa Sadr. De plus, les volontaires iraniens viendraient soutenir au premier chef l'O.L.P. et la renforcer, politiquement encore plus que militairement, en légitimant, en quelque sorte à l'égard du chiisme qui la récuse, la présence armée palestinienne au Sud-Liban.

Quant à l'Etat libanais, il a affirmé qu'il « *s'opposerait à l'entrée des volontaires iraniens* », sans toutefois en avoir les moyens. Tous comptes faits, on ne pense pas à Beyrouth que cette menace — car c'est bien ainsi que cette aide embarrassante est ressentie — soit réelle car elle a besoin de coopérations extérieures pour être réalisée. — L. G.

(1) Fils de l'ayatollah Montazeri, membre du Conseil de la révolution, Mohamed Montazeri a défrayé la chronique par ses multiples excentricités. Il a notamment détourné, le 1er septembre dernier, un avion pour se rendre à Tripoli aux fêtes de la révolution libyenne. Il est connu à Téhéran sous le sobriquet l'« ayatollah Ringo ».

Arabie Saoudite

L'attaque contre la mosquée de La Mecque aurait fait 135 morts, dont 60 gardes nationaux

Le ministre saoudien de l'intérieur, le prince Nayef Ben Abdel Aziz, a révélé mardi 4 décembre que soixante-quinze rebelles avaient été tués durant les opérations à l'intérieur de la grande mosquée de La Mecque et que les forces de l'ordre avaient fait cent soixante-dix prisonniers. « *Les premiers jours de combat ont été difficiles : soixante gardes nationaux ont été tués et deux cents autres blessés* », a ajouté le prince Nayef au cours d'une conférence de presse télévisée. Il a précisé que M. Mohamed Abdallah Al Kahtani, l'homme qui se présentait comme le Mahdi (le messie attendu), avait été tué et son corps identifié dans les sous-sols de la mosquée.

Le ministre de l'intérieur a également révélé que la plupart des « renégats » sont des ressortissants étrangers de confession islamique, notamment originaires d'Egypte, du Nord et du Sud-Yémen, du Pakistan, du Maghreb et du Koweït.

Interrogé sur la nature des armes utilisées, l'émir Nayef, qui a personnellement dirigé les opérations, a indiqué qu'elles étaient hétéroclites. « *Nous avons saisi quelques fusils de chasse et diverses armes légères* ».

Deux témoignages filmés ont clos la conférence de presse. Le premier film a présenté l'un des « chefs rebelles » capturés, Jehaymane Ibn Seif Al Oteiba, que l'on croyait en fuite. Cheveux longs et noirs, barbu, le regard sombre dans un visage émacié, ce jeune homme de moins de trente ans avait l'apparence d'un étudiant. Les mains vraisemblablement liées derrière le dos, attaché à son lit en fer blanc, portant une robe grise et des sandales, le prisonnier regardait furtivement la caméra, qui s'est longuement attardée sur lui.

Le deuxième film a montré un plan général de quelques prisonniers (une cinquantaine) accroupis dans une vaste pièce, mains liées et crânes rasés. Le commentateur les a voués « *aux feux de l'enfer* » et « *à la malédiction éternelle* ».

Pour les autorités saoudiennes, les rebelles sont des « *rénégats* » et « *impies* », et comme tels ils doivent être « *châtiés de façon exemplaire* ». Comme l'écrit Abdallah Jaffri, l'un des éditorialistes les plus écoutés d'Arabie Saoudite, « *celui qui a profané la sainte mosquée n'a pas droit à la défense, n'a pas droit a être entendu* ».

A Beyrouth, M. Nasser El Said, président de l'Union des peuples de la péninsule Arabique, un mouvement d'opposition à la monarchie saoudienne, a affirmé mardi que onze des éléments armés qui ont occupé la grande mosquée sont arrivés dans la capitale libanaise.

L'Union des peuples de la péninsule Arabique affirme regrouper aujourd'hui six cents membres clandestins après avoir été décimée à plusieurs reprises par les autorités saoudiennes. Cependant, ces dernières ont dénoncé à maintes reprises « *les déclarations fantaisistes faites par de soi-disant porte-parole de mouvements imaginaires* ». — (A.F.P.)

Israël

Amnesty International demande l'ouverture d'une enquête sur le traitement des détenus dans les territoires occupés

De notre correspondant

Jérusalem. — Alors qu'Amnesty International vient d'entreprendre une démarche auprès du gouvernement israélien pour la création d'une commission d'enquête sur les mauvais traitements subis par les détenus dans les territoires occupés et l'ensemble des procédures auxquelles ces derniers sont soumis, le tribunal de Jérusalem a condamné respectivement à un et deux ans d'emprisonnement deux policiers accusés d'avoir torturé au cours d'un interrogatoire un Arabe d'Hébron soupçonné de meurtre.

Les faits qualifiés dans le jugement « *d'actes de sadisme* » remontent au mois de mai 1978. Il a été établi que les deux policiers cherchaient à obtenir les aveux du suspect. Après avoir menacé de le tuer pour venir à bout de son silence, ils lui ont enfermé la tête dans un sac et l'ont roué de coups. Puis ils l'ont frappé avec un bâton sur la plante des pieds et finalement l'ont violé avec un bâton. Grièvement blessée, la victime avait été aussitôt hospitalisée. Tandis que les défenseurs des deux policiers déclaraient qu'un suspect dans les territoires occupés ne pouvait s'attendre à faire l'objet des mêmes méthodes que celles employées en Israël, le juge a précisé : « *Il doit être bien clair que la dignité d'un homme doit être la même dans les deux cas.* »

De telles révélations viennent à l'appui de la dernière initiative d'Amnesty International qui, dans un mémoire remis à M. Begin, souligne que l'utilisation fréquente des aveux comme seule base d'accusation, renforce les différentes indications selon lesquelles des sévices sont commis au cours des interrogatoires. Ce mémoire reprend les principaux points d'un rapport publié l'an dernier par l'organisation internationale et qui faisait état de divers témoignages sur des cas de torture (*le Monde* du 2 février). Amnesty International demandait déjà que des enquêtes approfondies puissent être menées à ce sujet en Israël. Le mémoire récemment transmis souligne que les garanties de la défense sont insuffisantes durant la période de détention provisoire qui peut durer dix-huit jours.

Le précédent rapport avait, d'autre part, dénoncé le recours à la « *détention administrative* », selon une législation d'exception en vigueur sous le mandat britannique, qui permet l'incarcération sans jugement ni contrôle judiciaire pendant plusieurs mois sinon plusieurs années.

Le conseiller juridique du gouvernement a entrepris, lundi 3 décembre, des consultations avec des membres de la commission des lois de la Knesset pour examiner les suites qu'il convenait de donner à la démarche d'Amnesty International. Certains députés et différentes personnes dans l'entourage du gouvernement ont estimé que le texte du mémoire faisait preuve « *d'hostilité* » à l'égard d'Israël et paraissait souvent superficiel. Cependant, il semble que certains parlementaires soient favorables à la création d'une commission d'enquête comme le demande Amnesty International.

FRANCIS CORNU.

EUROPE

Le projet de modernisation des armes de l'OTAN soulève des difficultés dans plusieurs capitales occidentales

La réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN, qui doit, en principe, approuver, la semaine prochaine, à Bruxelles, le plan de modernisation des forces nucléaires de l'alliance, continue à susciter de vives polémiques dans plusieurs capitales occidentales, notamment à La Haye et à Bruxelles. De nombreux parlementaires estiment, en effet, que l'OTAN devrait, avant de se prononcer sur le principe de l'installation de missiles de croisière et de fusées Pershing-2, répondre favorablement aux propositions de négociations faites par M. Brejnev.

Ces propositions vont sans doute être réaffirmées, ce mercredi, à l'issue d'une réunion extraordinaire des ministres de la défense du pacte de Varsovie, qui se tient à Berlin-Est. Cette réunion coïncide avec la première tranche du retrait de R.D.A. d'environ mille chars soviétiques et de vingt mille hommes de troupe. Les autorités est-allemandes, pour donner plus de relief à l'opération, ont convié les correspondants occidentaux à assister à la cérémonie qui doit marquer l'événement. La réunion des ministres des affaires étrangères du pacte de Varsovie coïncide également avec une réunion des ministres de la défense du bloc soviétique, qui se tient, elle, dans la capitale polonaise.

ROME : éviter une fracture intérieure

De notre correspondant

Rome. — Estimant que l'équilibre des forces en Europe a été rompu par l'Union soviétique, le gouvernement de M. Francesco Cossiga est favorable à l'installation des nouveaux missiles sur le territoire italien. Il l'a fait savoir le mardi 4 décembre, à la Chambre des députés, dès l'ouverture du débat parlementaire sur ce thème. Un débat qui isole les communistes des autres partis de l'ancienne majorité d'union nationale et risque donc d'avoir des conséquences politiques.

Tout l'effort de M. Cossiga a été précisément d'éviter une fracture. Il a souligné qu'aucun grand parti ne mettait en cause l'appartenance de l'Italie à l'OTAN et qu'une négociation entre les deux blocs était réclamée de toutes parts.

Les divergences portent sur le moment de cette négociation, étant entendu que l'équilibre devrait être réalisé au niveau le plus bas, c'est-à-dire par une *réduction* d'armement du bloc le plus avantagé. Selon le P.C.I., il faut négocier tout de suite en repoussant de six mois la décision de l'OTAN et en demandant à l'U.R.S.S. de suspendre la production de ses SS-20. Le chef du gouvernement a rendu hommage au caractère « *suggestif* » et « *constructif* » de la proposition communiste, mais il l'estime irrecevable. Il faut, selon lui, donner le feu vert aux Cruise et au Pershing-2 et négocier pendant leur fabrication (trois ans au minimum).

Avec des nuances, cinq partis soutiennent la position gouvernementale : démocrate-chrétien, social-démocrate, libéral, socialiste et républicain. L'opposition est représentée par l'extrême gauche, les radicaux et le P.C.I.

ROBERT SOLÉ.

BRUXELLES : de profondes divergences

De notre correspondant

Bruxelles. — « *M. Henri Simonet doit démissionner* », écrit la presse socialiste flamande, le mercredi 5 décembre, à quelques heures des interpellations de huit députés sur l'installation de nouvelles fusées de l'OTAN.

Le monde politique découvre brusquement que le problème des missiles est devenu aussi dangereux pour l'existence du cabinet que la réforme des institutions et que le gouffre de l'assurance maladie. Au lendemain du sommet de l'OTAN à La Haye, seuls les socialistes flamands de M. Karel Van Miert avaient timidement exprimé leur opposition au projet et le gouvernement, sûr de lui, considérait l'affaire comme réglée.

L'opposition socialiste flamande s'est cependant rapidement durcie ; elel a fait tache d'huile après la décision du cabinet de ne pas ouvrir un large débat parlementaire sur l'installation des missiles en Belgique.

Depuis, des voix se sont élevées dans de nombreuses autres formations. L'opposition a gangé les rangs du parti socialiste francophone, auquel appartien M. Simonet. Le P.S. a convoqué un congrès spécial sur les missiles le 8 décembre et beaucoup d'observateurs estiment que le ministre des affaires étrangères pourrait y être désavoué, d'autant plus que, le mardi 4 novembre, le puissant syndicat socialiste s'est également prononcé contre l'implantation des fusées : la F.G.T.B. (Fédération générale du travail de Belgique) réclame l'ouverture de négociations avec l'Union soviétique avant toute décision.

Ces remous ont provoqué l'hésitation dans les autres partis de la majorité qui jusqu'ici ne se posaient pas de question. Deux députés sociaux-chrétiens flamands du C.V.P. vont également interpeller le gouvernement et ils pourraient être rejoints par d'autres parlementaires du parti. Les sociaux-chrétiens francophones paraissent aussi divisés. C'est peut-être l'inquiétude du premier ministre qui est en partie à l'origine d'une rencontre, mardi, avec le premeir ministre des Pays-Bas. Les deux chefs de gouvernement se sont contentés de préciser qu'ils s'étaient « *concertés sur l'implantation des fusées de l'OTAN dans les deux pays et sur les conséquences* ».

PIERRE DE VOS.

BONN : la détente n'est pas compromise

De notre correspondant

Bonn. — Le chancelier Schmidt ne fait rien au hasard. S'il a choisi d'annoncer devant le congrès du S.P.D., à Berlin-Ouest, qu'il se rendrait bientôt en R.D.A. pour y rencontrer M. Honecker, et aussi qu'il verrait M. Brejnev au printemps prochain, c'est qu'il avait un objectif très précis : convaincre l'opposition au sein de son propre parti qu'en dépit de quelques réactions apparemment défavorables du Kremlin la politique de détente continue.

A la fin du mois dernier, lors de sa visite à Bonn, M. Gromyko n'avait pas seulement annoncé que la détermination des alliés atlantiques de moderniser leur arsenal nucléaire sur le théâtre européen interdirait toute négociation entre l'Est et l'Ouest sur les fusées à portée intermédiaire. Le ministre soviétique avait laissé entendre aussi qu'une telle décision de l'OTAN pourrait compromettre les relations entre les deux Allemagnes. L'annonce d'une rencontre prochaine avec M. Honecker est donc pour le chancelier Schmidt une façon de démentir dans les faits les menaces formulées par M. Gromyko. Il est remarquable à cet égard que le chef de l'Etat est-allemand se prête, pour autant que l'on sache, à la démonstration entreprise par le chancelier.

Par ailleurs, il est assez clair que M. Schmidt lui-même a modifié son attitude. Il y a quelques semaines encore, il soulignait qu'une amélioration visible des rapports inter-allemands serait indispensable avant qu'il puisse envisager un voyage en R.D.A. Aujourd'hui, le chancelier estime apparemment que le climat serait devenu suffisamment favorable à une telle visite, attitude qui lui vaut d'ailleurs d'être critiqué par l'opposition. Celle-ci, en effet, n'attend pas seulement qu'une rencontre Schmidt - Honecker aboutisse à une amélioration du trafisc ferroviaire entre les deux Allemagnes ou à un accord sur la protection de l'environnement. Elle souhaite un changement dans l'attitude fondamentale de la R.D.A., changement qui allégerait le sort de ses citoyens.

En même temps, toutefois, le chancelier Schmidt a fait preuve d'une grande fermeté face au Kremlin. Il a souligné que l'alliance atlantique ne pourrait renoncer à ses armes nucléaires de portée intermédiaire que dans le cas où Moscou serait prêt à détruire totalement l'arsenal dont il dispose déjà dans ce domaine. Le chancelier a insisté d'autre part sur le fait que le Kremlin s'efforcerait de « mettre à l'épreuve » la loyauté de la République fédérale envers ses alliés. Il a même accusé les Soviétiques de vouloir se servir de la R.F.A. comme d'un levier pour faire éclater l'alliance atlantique. Cette solidarité atlantique constituant aux yeux du chancelier la base de la sécurité pour la R.F.A. et aussi pour Berlin, il serait donc impossible de céder dans cette affaire du réarmement nucléaire aux pressions ou aux manœuvres de Moscou.

JEAN WETZ.

Portugal

Le parti communiste et les syndicats annoncent leur intention de lutter contre le prochain gouvernement

De notre correspondant

Lisbonne. — La nouvelle Assemblée, où l'Alliance démocratique qui regroupe le parti social-démocrate, le Centre démocratique et social, le parti populaire monarchiste, les réformateurs et quelques indépendants, disposera d'une faible majorité, siégera pour la première fois avant la fin de l'année. Et le président de la République attendra sans doute cette réunion pour entreprendre ses consultations.

Pour le parti communiste, dont le comité central s'est réuni le mardi 4 décembre, l'existence d'une « *majorité réactionnaire à l'Assemblée* » et la formation d'un « *gouvernement de droite* » ouvrent « *des perspectives très sombres pour le peuple portugais* ». Aussi, le P.C.P. s'opposera-t-il « fermement » au prochain exécutif. « *Les travailleurs sauront lutter pour la sauvegarde de la liberté, de la démocratie et des conquêtes du 25 avril* », a déclaré à son tour la C.G.T.P. (Confédération générale des travailleurs portugais).

Du côté du parti socialiste, le grand perdant des élections, l'heure est à la réflexion. « *La lutte pour le socialisme démocratique est un combat qui implique des avances et des reculs, des victoires et des défaites* », lit-on dans un communiqué diffusé mardi. « *Le P.S. demeure une grande force politique, populaire, et nationale, indispensable à la construction de la démocratie* », conclut le texte.

Socialistes et communistes critiquent le système adopté pour le dépouillement. En effet, l'application de la règle de la proportionnelle a conduit à une situation que la gauche considère comme absurde : majoritaire au Parlement, l'Alliance démocratique reste minoritaire dans le pays. Les derniers résultats donnent 2 661 551 suffrages exprimés pour l'A.D. contre 2 890 999 pour les trois partis de gauche qui ont élu des députés, le P.S., le P.C.P. et l'U.D.P. (1). Le *Diario de Lisboa* rappelle d'autre part que les 277 608 voix perdues par le P.S. par rapport aux élections d'avril 1976 lui ont coûté trente-quatre députés. En revanche, l'A.P.U. (Alliance du peuple uni), qui regroupe le parti communiste et le Mouvement démocratique portugais, ayant amélioré son score de 328 000 voix, n'a que sept députés de plus.

« *Du divorce de la gauche à l'alliance de la droite* », titre l'hebdomadaire *O Jornal*, qui, pendant la campagne, s'est prononcé en faveur du P.S., et qui estime que les candidatures des petites formations de gauche auraient faussé le résultat final. « *A disperser ses voix, la gauche a offert neuf sièges à la droite* », indique le quotidien *O Diario*, proche du parti communiste.

Les plus grandes responsabilités sont dans ce domaine attribuées à l'U.E.D.S. (Union de la gauche pour la démocratie socialiste) de M. Lopes Cardoso, ancien ministre de l'agriculture et dissident du P.S., ainsi qu'au POUS (Parti ouvrier de l'unité socialiste) dirigé par deux autres dissidents socialistes, M. Rodrigues et Mme Carmelinda Pereira. Ayant obtenu respectivement 42 000 et 12 500 voix, ces deux formations politiques, qui ne seront pas représentées dans le nouveau Parlement, auraient bloqué l'élection de candidats socialistes et communistes.

Pourtant, la règle de la proportionnelle a été imposée par la gauche elle-même. Ce scrutin avait favorisé le P.S. aux élections de 1976. « *La droite a gagné les élections avec les instruments juridiques créés par la gauche* », concluent certains membres du parti socialiste.

JOSÉ REBELO.

(1) Ces chiffres ne tiennent pas compte des votes des immigrés dont le dépouillement est en cours.

Grande-Bretagne

Malgré la défection de dix-neuf élus conservateurs

Les Communes ont adopté de nouvelles mesures restreignant légèrement l'immigration

De notre correspondant

Londres. — Malgré deux concessions importantes faites par le gouvernement, dix-neuf députés conservateurs ont refusé d'approuver la nouvelle loi sur l'immigration (*le Monde* du 16 novembre), finalement adoptée par 294 voix contre 252. M. Cyril Townsend, secrétaire parlementaire du ministre de la sécurité sociale, qui figurait parmi les abstentionnistes, a démissionné de son poste.

Les changements acceptés par M. Whitelaw, ministre de l'intérieur, visent à donner aux femmes nées en Grande-Bretagne ainsi qu'aux femmes nées à l'étranger mais ayant au moins un parent né dans l'île, le droit de faire venir dans le Royaume-Uni leur mari ou fiancé. Dans le texte primitif, la décision d'admission était laissée à la discrétion du service d'immigration.

La nouvelle loi maintient l'interdiction concernant l'admission des fiancés ou des maris ayant contracté un mariage de pure convenance afin de tourner les règles d'entrée dans le Royaume-Uni. La mesure vise évidemment à freiner l'entrée des immigrants venant du sous-continent indien. Selon M. Whitelaw, le nombre des fiancés et maris admis en Grande-Bretagne est passé de 200 en 1973 à 5 600 en 1978.

Les « rebelles » conservateurs et les travaillistes dénoncent avec vigueur une loi qualifiée de « *sexiste et raciste* ». Ils ajoutent qu'elle enfreint la convention européenne des droits de l'homme. « *Les tribunaux auront à en décider* », a déclaré M. Whitelaw. Beaucoup de députés conservateurs, représentant des circonscriptions marginales où le vote des immigrants est déterminant, s'inquiètent des conséquences électorales de la loi, dont l'effet pratique, selon eux, sera minime : à quoi bon courir des risques pour un résultat aussi mince ? En effet, l'application de la nouvelle loi ne devrait réduire le nombre des immigrants que de quatre mille à trois mille par an.

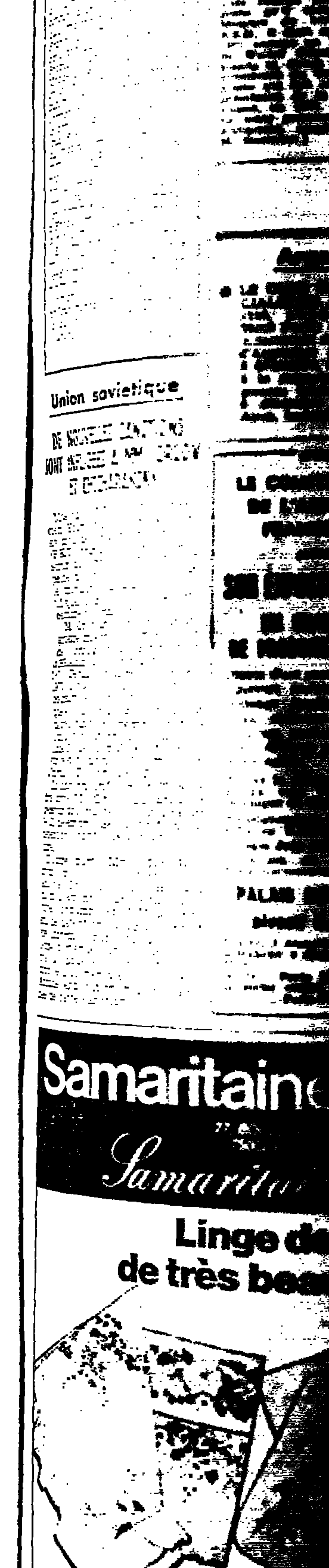
Quant aux travaillistes, ils attaquent un projet qu'ils jugent discriminatoire puisque, disent-ils, il viole le principe de l'égalité de tous les citoyens britanniques devant la loi, quelles que soient leur race, leur couleur et leur religion.

En fait, cette loi représente un compromis, et le gouvernement doit également s'attendre à de vigoureuses critiques de la part des conservateurs de droite, qui auraient souhaité des mesures encore plus sévères pour freiner l'immigration.

HENRI PIERRE.

Yougoslavie

● *Le budget de la défense nationale yougoslave* sera réduit en 1980. Au lieu des 6,17 % du produit national brut prévu par le plan quinquennal 1976-1980, le budget ne sera que de 5,87 %. Le ministre de la défense, le général Ljubitchitch, a précisé aussi au Parlement que les exportations yougoslaves d'armement couvraient à 72 % les importations de l'armée. — (*A.F.P.*)



هكذا من الأصل

EUROPE

Tchécoslovaquie

LES AUTORITÉS REDOUTENT LES... CENDRES DE M. KRIEGEL

(De notre correspondant en Europe centrale.)

Vienne. — *Il fut une époque en Europe de l'Est où il n'était pas bon d'être réveillé à l'heure du laitier ; les suites étaient généralement tragiques.*

D'une certaine façon, on continue en Tchécoslovaquie à vouloir se débarrasser des gêneurs à une heure toujours aussi matinale. La famille de Frantisek Kriegel, l'ancien dirigeant du « printemps de Prague » décédé lundi (le Monde *du 5 décembre), vient en effet d'être avisée par les autorités que la cérémonie au crématoire de Motol, près de la capitale, avait été fixée au jeudi 6 décembre... à 7 heures du matin. Après avoir tourmenté ces dix dernières années l'authentique militant révolutionnaire et le démocrate que fut F. Kriegel, les hommes qui gouvernent à Prague en sont maintenant à redouter ses cendres.*

Les proches de F. Kriegel ont estimé que dans ces conditions il valait mieux renoncer à des funérailles « indignes » de la personne de leur parent. Cette décision, là au moins, a le mérite du courage et de la dignité.

M. L.

Union soviétique

DE NOUVELLES SANCTIONS SONT INFLIGÉES A MM. ORLOV ET CHTCHARANSKY

Moscou (A.F.P.). — Le physicien Youri Orlov a été puni de six mois de « prison intérieure » (P.K.T.) pour avoir tenté de faire sortir du camp où il purge une peine de sept ans de détention le manuscrit d'un article scientifique, a indiqué mardi 4 décembre sa femme Irina.

M. Orlov, ancien animateur du groupe moscovite de surveillance de l'application des accords d'Helsinki, a été condamné en 1978. Depuis son arrestation en 1977, il n'a cessé de tenter de poursuivre son activité scientifique et le texte qui lui a valu une nouvelle punition portait sur la logique en relation avec la physique. Il a déjà publié un article sur ce sujet dans l'*International Journal of Theoretical Physics.*

La sanction infligée le 22 octobre prive M. Orlov du droit de recevoir une visite de ses proches le 21 décembre. Ses conditions de détention sont beaucoup plus dures.

D'autre part, Mme Ida Milgrom, mère de l'informaticien Anatole Chtcharansky, militant du mouvement pour l'émigration juive, condamné en 1978 à treize ans de détention, a déclaré avoir été informée par lui, dans une lettre parvenue lundi, que la visite à laquelle il devait avoir droit le 2 février a été supprimée. Aucune explication n'a été donnée de cette sanction.

R.D.A.

MORT DE M. FRIEDRICH EBERT VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT

M. Friedrich Ebert, vice-président du Conseil d'Etat de R.D.A. et président du groupe parlementaire du P.C. est-allemand (S.E.D.), est mort mardi 4 décembre à Berlin-Est d'une crise cardiaque. *(Lire nos dernières éditions datées 5 décembre.)*

[Né en 1894, M. Ebert était le fils du premier président de la République de Weimar, Friedrich Ebert, qui exerça la magistrature suprême jusqu'à sa mort, en 1925. Il a joué un rôle important dans la création de la R.D.A., en 1949, puis continué d'exercer d'importantes responsabilités comme maire de Berlin-Est, poste qu'il occupa jusqu'en 1967. Membre du bureau politique du S.E.D., il était apparu en novembre 1971 comme un successeur possible de Walter Ulbricht, lorsqu'il supplanta M. Stoph à la tête des vice-présidents du Conseil d'Etat (organisme qui fait office, en R.D.A., de présidence de la République), puis quand, en 1973, il assura l'intérim de cette présidence après le décès d'Ulbricht, auquel devait succéder M. Honecker.]

Djibouti

Cinq détenus politiques seraient morts sous la torture

Un député djiboutien et cinq avocats français ont dénoncé l'usage de la torture dans les prisons de Djibouti à l'occasion d'un débat organisé, mardi 4 décembre à Paris, par la Fédération internationale des droits de l'homme M. Ahmed Souleh, député de Tadjourah, incarcéré du 18 juin au 18 juillet, a affirmé avoir été torturé — « balançoire », absorption de liquide savonneux, brûlures de cigarettes — pendant huit jours dans la villa d'Ambouli à Djibouti-Ville. Une semaine avant son arrestation, il avait dénoncé à la tribune de son Parlement l'emploi de la torture par les forces de l'ordre.

M. Dini, ancien premier ministre, a, de son côté, affirmé que Djibouti comptait actuellement quarante-trois détenus politiques — que les autorités locales assimilent à des droits communs — et que cinq autres sont morts des suites des tortures qui leur ont été infligées en prison. Il a précisé que trois de ces derniers étaient morts après l'entrée en vigueur, en juin 1978, d'une loi interdisant explicitement le recours à la torture. Ces allégations ont été contestées par un député pro-gouvernemental, M. Robleh, lequel a affirmé que la pratique de la torture avait disparu depuis le vote de cette loi par le Parlement.

Les défenseurs des détenus politiques djiboutiens — Mes Comte, Fagart, Laval, Natali et Ziwic — ont été interdits de plaidoiries, et, en fait, de séjour à Djibouti le 22 octobre, sur un « ordre oral » du président Hassan Gouled se référant à une ordonnance datant de 1959. Des dossiers que ces avocats ont présenté mardi, il ressort que la répression politique depuis l'indépendance, en 1977, de la petite République vise notamment les Afars et s'appuis sur des textes juridiques faits sur mesure.

Sur les onze magistrats en fonctions à Djibouti, quatre sont des Français détachés au titre de la coopération : le premier président de la cour d'appel, le procureur général, le conseiller judiciaire du chef de l'État et un juge.

AFRIQUE

LE CONFLIT DU SAHARA

La défection marocaine est sévèrement jugée par les participants au sommet de Monrovia

De notre envoyé spécial

Monrovia. — « *Je suis obligé d'exprimer mes sincères regrets et ma profonde déception de ce que nos frères, le roi Hassan II du Maroc et le président Sekou Touré de Guinée, n'ont pas jugé bon d'assister à notre réunion* », a déclaré, mardi 4 décembre, le chef de l'Etat libérien, M. William Tolbert, en ouvrant le petit sommet de l'Organisation de l'unité africaine sur la question du Sahara.

Le président en exercice de l'O.U.A., en jugeant sévèrement la défection marocaine, exprimait à la fois sa propre irritation, voire sa colère, et celle des quatre autres membres du comité des sages — les présidents Shehu Shagari du Nigéria, Gaafar Nemeiry du Soudan, Julius Nyerere de Tanzanie et Moussa Traoré du Mali — qui ont accueilli comme une « gifle » la décision du souverain. Pour bien marquer en revanche leur satisfaction de la présence du président Chadli Bendjedid, ils l'ont invité à assister à la réunion inaugurale puis à la première séance à huis clos, au cours de laquelle il a exposé le point de vue de son pays.

Le président Tolbert a rappelé qu'il était allé en personne voir le roi et que celui-ci avait promis, le 4 novembre, de praticiper à cette réunion, prévue pour les 27 et 28 novembre, et que c'est pour lui être agréable qu'il l'avait renvoyée à une semaine. Les dirigeants libériens et les responsables de l'O.U.A. contestent en privé les raisons avancées par le souverain et par son ministre des affaires étrangères, M. Boucetta, pour justifier une nouvelle demande d'ajournement, puis leur défection.

Ils notent que les griefs formulés par Rabat à l'égard des présidents tanzanien et malien, jugés trop favorables au Front Polisario, ne datent pas d'hier et qu'ils n'avaient pas empêché le souverain de répondre positivement à l'invitation de M. Tolbert il y a un mois. Ils soulignent que le monarque avait exprimé le vœu de ne pas s'asseoir à la même table que les dirigeants sahraouis — ce qu'ils n'avaient d'ailleurs pas l'intention de faire — mais qu'il ne s'était pas opposé à ce qu'ils soient entendus par l'O.U.A., ce qui est, au demeurant, conforme aux décisions du sommet de Monrovia, en juillet, et de la résolution votée le 21 novembre par l'Assemblée générale de l'ONU.

Ils affirment enfin que la présence de M. Ahmadou Djermakoye, secrétaire général adjoint de l'ONU, qui a été entendu par les sages, mais qui ne participe pas à leurs travaux, est conforme au point quatre des recommandations du sommet de l'O.U.A. prévoyant « *la mise sur pied d'un comité de cinq membres chargés de définir les modalités et de superviser l'organisation du référendum* (au Sahara Occidental) *en collaboration totale avec l'ONU sur la base du principe : une personne, une voix* ». Le représentant de M. Waldheim a annoncé aux sages que l'ONU est prête à prendre en charge l'organisation matérielle de ce référendum.

On laisse entendre enfin dans les couloirs que l'ambassade des Etats-Unis à Monrovia a fait savoir au président Tolbert que Washington déplorait la défection marocaine d'autant plus que les Etats-Unis avaient promis de livrer des armes au Maroc, mais l'avaient, dans le même temps, incité à négocier.

Il y a quelques jours, M. Abderrahim Bouabid, secrétaire général de l'Union socialiste des forces populaires, principal parti de l'opposition marocaine, avait adjuré le souverain de ne pas pratiquer la politique de la chaise vide, qui ne pourrait que desservir les intérêts de Rabat. On constate, en revanche, que les Sahraouis, qui sont venus en force, occupent le terrain au maximum : le secrétaire général du Front Polisario, M. Mohammed Abdel-Aziz, a été entendu mardi après-midi par les sages, tandis que ses collaborateurs font un gros travail en coulisse.

En boudant la réunion du comité des sages, Hassan II en réduit, certes, la portée, mais il alimente, en même temps, l'irritation des participants qui sont décidés à confirmer les décisions du sommet de juillet et à aller de l'avant pour les faire appliquer.

PAUL BALTA.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● LE CLUB DES DROITS SOCIALISTES DE L'HOMME (190, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris) organise une manifestation devant l'ambassade d'Argentine à Paris le jeudi 6 décembre, de 12 à 13 heures, à la mémoire des deux religieuses françaises enlevées le 8 décembre 1977 à Buenos-Aires, torturées et assassinées.

● LE GENERAL DE DIVISION LEOPOLDO FORTUNATO GALTIERI a été nommé mardi commandant en chef de l'armée argentine. Il remplacera à ce poste, à une date qui n'a pas été précisée, le général Roberto Viola, qui doit prochainement prendre sa retraite. — *(A.F.P.)*

Afghanistan

● LES CONSEILLERS SOVIETIQUES ont accru leur rôle auprès du haut commandement militaire afghan, lors de récentes opérations de répression contre les rebelles musulmans, a déclaré à Washington un porte-parole du département d'Etat, le mardi 4 décembre. Il y aurait actuellement, a-t-il dit, 3 500 à 4 000 militaires soviétiques et environ 1 500 experts civils auprès du gouvernement de Kaboul. — *(U.P.I.)*

Guinée Equatoriale

● LE CAPITAINE SALVADOR ELA N'SENG, deuxième vice-président de Guinée-Equatoriale et commissaire (ministre) chargé des finances et du commerce, a été reçu lundi 3 décembre par M. Giscard d'Estaing à qui il a remis un message du président du conseil militaire suprême le lieutenant-colonel Obiang N'Guema. Le deuxième vice-président, qui vient de séjourner une dizaine de jours à Paris avait signé le mercredi 28 novembre un accord de coopération avec la France. Cet accord de coopération économique, technique, scientifique et culturel, signé avec le ministère de la coopération, porte sur une somme d'environ 9 millions de francs. Cette somme servira à la réfection du port de Malabo, au développement des recherches minières et à celui de la pêche.

Uruguay

● LA JUNTE MILITAIRE a décidé d'autoriser l'inspection de ses prisons par la Croix-Rouge internationale au début de l'année 1980, a déclaré mardi 4 décembre un responsable de l'organisation humanitaire. — *(A.P.)*

AMÉRIQUES

États-Unis

Le président Carter a ouvert officiellement sa campagne pour obtenir un second mandat

De notre correspondant.

Washington. — La crise en Iran, qui entrait dans son second mois, le mardi 4 décembre, avait amené M. Carter à réduire les « solennités » de sa déclaration de candidature à la présidence, prévue pour cette date depuis plusieurs semaines. Les deux seules manifestations de la journée auront été une cérémonie de neuf minutes dans un salon de la Maison Blanche, en présence de ses collaborateurs et de la famille, et un autre discours de cinq minutes, le même soir, sous forme d'annonce payée, à la chaîne de télévision C.B.S. : le président voulait acheter au départ trente minutes d'antenne, mais il s'est finalement résigné, devant le refus de la chaîne, à ce temps minimum, malgré des décisions de justice qui avaient donné satisfaction à sa demande initiale. M. Carter a notamment annulé sa participation au dîner qui devait couronner la soirée dans un grand hôtel de Washington, ainsi que le voyage qu'il devait entreprendre les jours suivants dans plusieurs Etats. Il a été remplacé, comme dans les quatre autres tournées électorales auxquelles il a dû renoncer depuis un mois, par son épouse et par M. Mondale, reconduit par la même occasion comme vice-président sur le « ticket » de 1980.

Tout cela n'empêche pas les nombreux cadres d'une campagne électorale bien huilée de jouer leur rôle. Près de trois mille réceptions ont été organisées mardi soir dans tout le pays par des Américains « moyens » désireux d'entendre entre amis l'appel du président et de collecter des fonds pour la suite.

Comme tout ce qu'il fait depuis quelques semaines, le discours de candidature du président a été jugé « bon » par la plupart des commentateurs. Retenu, concentré, M. Carter a commencé par une allusion à la « *sombre période* » qu'il vit depuis un mois et reconnu qu'il a commis « *quelques erreurs* » depuis son entrée à la Maison Blanche : « *Je garde des cicatrices et les porte avec fierté* », a-t-il dit. Il n'a pas oublié pour autant de s'en prendre indirectement à son rival, le sénateur Kennedy, notamment lorsqu'il a assuré que « *le monde des années 80 sera tout aussi différent de celui des années 60 que celui-ci l'était de 1930* », ou encore lorsqu'il a dit : « *Nous ne sortirons pas de l'inflation par des vœux pieux... Nous ne réglerons pas tous les problèmes par des augmentations de dépenses, nous n'aurons pas la paix sans une défense forte* ». Ce sont-là les reproches habituels que l'entourage du président adresse au sénateur du Massachusetts.

De l'avis général, les chances de M. Carter dans la course à la présidence — et, pour commencer, à la désignation du parti démocrate — se sont considérablement améliorées en deux mois. La crise iranienne a offert au président une occasion inespérée de montrer ces qualités de « leadership » dont on lui reprochait d'être le plus dépourvu. Toute la confiance du pays s'est portée en quelques jours sur l'homme prématurément vieilli, amaigri (en fait, le jogging pratiqué avec un peu trop de zèle ces derniers mois compte pour beaucoup dans l'aspect chétif du président aujourd'hui), confronté à un défi sans précédent, mais qui savait faire preuve de calme et de détermination derrière l'émotion et la sincérité.

Le mauvais départ du sénateur Kennedy

Cet « état de grâce » est éminemment fragile. M. Ford avait bénéficié d'une remontée de dix points dans les sondages à la suite de l'incident du *Mayaguez*, ce cargo américain capturé par les Khmers rouges au printemps de 1975. Il était retombé au niveau précédent quelques semaines plus tard malgré la « victoire », d'ailleurs douteuse, attribuée à sa fermeté. Ici, le succès est loin d'être garanti. L'opinion demandera sans doute des actes dans quelques jours, si le vote du Conseil de sécurité ou les autres démarches déjà entreprises ne produisent aucun résultat. Quelle que soit l'issue d'ailleurs, le climat actuel d'unité fera place à d'interminables explications et discussions, dont bien peu de responsables sortiront indemnes. Enfin, M. Carter retrouvera tous les autres problèmes qui vont peser sur le vote des électeurs dans un an, la crise de l'énergie et une inflation de 14 %.

Néanmoins, d'autres facteurs favorables au président sont plus durables. La réorganisation décidée cet automne dans l'appareil de la Maison Blanche, de l'avis général, a été bénéfique. Au lieu de recourir, comme par le passé, aux éternels experts en publicité chargés de rehausser une « image » défaillante, on s'est attaqué pour de bon aux problèmes d'organisation et de gouvernement. La désignation auprès de M. Hamilton Jordan d'un nouveau chef d'état-major adjoint, l'expert en organisation M. McDonald, — un non-Georgien — a permis d'introduire un salutaire « esprit de système » dans la machine. Les relations avec le Congrès fonctionnent mieux.

Mais ce sont surtout les faiblesses de M. Kennedy qui font remonter les actions de M. Carter. Le sénateur a commis une erreur d'importance en critiquant, vivement, dimanche dernier, le chah et son régime. Quelles que soient les bonnes raisons qu'il avait dans l'absolu de tenir ces propos, — et il s'est empressé de préciser qu'il voulait seulement s'opposer à M. Reagan, partisan d'accorder un asile définitif à l'ancien souverain, — son attaque a été interprétée, dans les circonstances actuelles, comme une concession gratuite aux dirigeants iraniens, un encouragement à spéculer sur les divisions de la classe politique américaine, donc comme un geste de nature à prolonger inutilement la crise. Le gouvernement n'a pas tardé à exploiter ce qui apparaît comme un sérieux faux pas sur le plan de la politique intérieure et électorale.

Sans doute ne convient-il pas d'enterrer prématurément un candidat qui conserve beaucoup de prestige dans une partie de l'opinion et dont le nom fait toujours recette. Il est fort possible que la longue tournée à laquelle se livre le sénateur dans les coins les plus reculés du pays produise des résultats rentables, à terme, sur un public local préoccupé des problèmes de tous les jours plus que des grandes affaires mondiales.

Or, la première phase de la campagne électorale, jusqu'aux grandes primaires du printemps, se conduit « à la base » et Etat par Etat. En même temps, le profil « idéologique » compte davantage à ce stade pour convaincre l'étroite minorité des électeurs « motivés » qui participent aux primaires, alors qu'il est un handicap pour la seconde phase, lorsque la campagne pour l'élection générale doit atteindre les grandes masses, plus « neutres ». M. Kennedy ne manque pas d'atouts dans cette première étape, et il n'a pas dit son dernier mot.

MICHEL TATU.

Nicaragua

LE GOUVERNEMENT EST A LA RECHERCHE DE NOUVEAUX PRÊTS INTERNATIONAUX

Le gouvernement nicaraguayen a démissionné en bloc pour laisser les mains libres à la junte de gouvernement, a déclaré mardi 4 décembre à Mexico M. Jaime Wheelock, ministre de la réforme agraire. « *Il s'agit de permettre à la junte d'effectuer un remaniement ministériel si elle le juge nécessaire* », a déclaré M. Wheelock.

A Bruxelles, M. Rodriguez, directeur de la coopération au ministère de la planification, a déclaré, de son côté, mardi, que son pays doit emprunter 2,5 milliards de dollars pour remettre à flot son économie dévastée par la guerre civile. Il a ajouté que le gouvernement avait déjà emprunté 1,5 milliard de dollars à son arrivée au pouvoir, et qu'il accepterait des prêts « de n'importe quel bord », pourvu que son indépendance soit préservée. — *(Reuter.)*

OCÉANIE

Nouvelles-Hébrides

LE PARTI VAP DÉTIENT TOUS LES POSTES AU SEIN DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

M. Walter Lini, président du Vanuaaku Pati (VAP, anglophone), a annoncé récemment à Port-Vila la composition du nouveau gouvernement d'autonomie interne des Nouvelles-Hébrides, dont il devient le premier ministre. Ce gouvernement est chargé de conduire le condominium à l'indépendance qui pourrait intervenir vers la fin d'avril 1980.

Après l'échec des négociations engagées avec les partis modérés, le VAP, qui a, le 4 novembre, remporté vingt-six des trente-neuf sièges de l'assemblée représentative, occupe tous les postes ministériels. M. Lini, pasteur presbytérien, succède à la tête du gouvernement à M. Gérard Leymang, prêtre catholique et chef de file des partis modérés et francophones, qui dirigeait le gouvernement d'union nationale.

Outre M. Lini, le gouvernement est composé de : MM. Georges Kalkoa, vice-premier ministre, Thomas Reuben, ministre des ressources naturelles, Kalpokor Kalsakau (finances), Georges Worek (santé), Donald Kalpokas (éducation), John Naupa (transports) et Willie Korisa (affaires sociales).

ASIE

Chine

Pékin reprend progressivement place dans le mouvement communiste international

De notre correspondant

Pékin. — La Chine reprend progressivement sa place dans le Mouvement communiste international. Le signe le plus clair a été l'envoi d'une délégation du comité central du P.C. chinois à Bucarest à l'occasion du douzième congrès du parti roumain. Depuis la révolution culturelle, le P.C.C. avait cessé d'assister à ce genre de manifestation et n'invitait aucun délégué étranger à ses propres congrès. Non seulement il renoue avec les traditions en honneur entre « partis frères », mais il va de soi que de telles réunions sont l'occasion de contacts avec d'autres délégations, d'autant plus naturels que l'on se retrouve souvent entre vieilles connaissances.

Egalement en ce qui concerne les pays socialistes, Pékin a pris d'autres initiatives qui vont dans le sens d'une normalisation. La Chine aurait souhaité développer certaines formes de coopération, depuis quelque temps déjà, avec plusieurs pays d'Europe de l'Est auxquels elle avait notamment proposé, il y a un an environ, de reprendre les échanges d'étudiants interrompus depuis le début des années 60. Les pays *sollicités avaient pour la plupart* fait dépendre leur accord d'une amélioration préalable des relations sino-soviétiques. Un seul, parmi les membres du pacte de Varsovie, avait accepté d'envisager des contacts, qui n'eurent pas lieu à l'époque en raison du conflit vietnamien. L'ouverture des pourparlers *sino-soviétiques* à Moscou paraît avoir détendu l'atmosphère et une percée est en vue avec le départ, dans les prochains jours, d'une mission d'étude économique chinoise pour la Hongrie.

Contacts avancés avec le P.C. italien

La Chine s'est beaucoup intéressée récemment aux systèmes économiques d'autres pays socialistes et elle a fait connaître ses sympathies pour les expériences yougoslaves. Courant novembre, l'un des membres du bureau politique du P.C.C., M. Zhao Ziyang, déclarait cependant à une délégation de la Ligue des communistes yougoslaves que la République populaire n'était pas encore mûre pour les formules en faveur à Belgrade. Dans la recherche d'un dosage approprié entre économie planifiée et économie de marché, l'exemple hongrois a été jugé plus adapté. C'est pour l'étudier de plus près que les économistes chinois se rendent à Budapest. Si l'expérience se déroule sans accroc, il est vraisemblable que des pays comme la Pologne et la R.D.A. envisageront de la tenter à leur tour.

Les rapports évoluent également avec les partis occidentaux. Ils sont très avancés avec le P.C. italien, dont plusieurs représentants sont déjà passés par Pékin. Selon des informations dignes de foi, les communistes italiens avaient posé trois conditions à une normalisation de leurs relations avec le P.C. chinois. Cette normalisation, en premier lieu, ne devrait pas porter tort aux rapports entre le P.C.I. et d'autres partis ; le P.C.I. entendait réserver son droit de critique envers le P.C. chinois ; il souhaitait, enfin, qu'une délégation chinoise soit la première à se rendre en Italie. Pékin aurait accepté ces conditions — en estimant seulement regrettable que les critiques du P.C.I. soient souvent parallèles à celles du P.C. soviétique. Une délégation du service politique du *Quotidien du peuple*, organe du comité central du P.C.C., a déjà séjourné en Italie du 12 au 26 octobre à l'invitation de l'*Unita*. En retour, une délégation des Jeunesses communistes italiennes est attendue en République populaire en principe avant la fin de l'année. On apprend enfin que lors de leur brève rencontre à Rome au début de novembre, M. Hua Guofeng a exprimé à M. Berlinguer son espoir de le voir en Chine l'année prochaine.

Le P.C.F. trop lié au P.C. vietnamien

Un processus identique est engagé avec le P.C. espagnol depuis la visite en R.P.C. de deux dirigeants de ce parti, MM. Manuel Azcarate et Angel Mullor, rédacteurs en chef de deux des principales publications du P.C.E. (*le Monde* du 30 octobre). Tous les deux étaient les hôtes de la rédaction du *Quotidien du peuple*, et ils ont notamment été reçus par M. Ji Pengfei qui, outre ses fonctions de vice-premier ministre, occupe celles de chef du département des liaisons internationales du comité central. M. Azcarate a fait à Pékin, devant plusieurs centaines de personnes, une conférence sur l'eurocommunisme. Il ne cachait pas que sa visite et ses conversations auraient des développements dépassant largement ceux d'un voyage de journaliste.

Les choses sont, en revanche, pratiquement au point mort avec le P.C. français. Plusieurs membres du P.C.F. ont pourtant été reçus à Pékin, depuis octobre 1978, comme membres de diverses délégations, journalistiques ou parlementaires. Un des vice-ministres chinois des affaires étrangères M. Yu Chan, a d'ailleurs publiquement déclaré que des journalistes communistes français seraient bienvenus en Chine pour y contribuer à la compréhension entre les peuples. La presse chinoise, enfin, a cité M. Marchais avec son titre de secrétaire général du P.C.F., et le message adressé par ce dernier à Pékin pour le trentième anniversaire de la R.P.C. a eu droit à une allusion dans une dépêche de Chine nouvelle. Si l'on a donc cessé en Chine d'ignorer purement et simplement le P.C.F. — et en tout cas de le qualifier de « *révisionniste* » — aucun progrès significatif n'a pour autant été accompli sur la voie d'une normalisation. Côté chinois, on tend à penser que l'explication des réticences françaises se trouve moins dans une dépendance quelconque du P.C.F. envers l'U.R.S.S. que dans les liens anciens qui l'unissent au P.C. vietnamien et peuvent faire obstacle, dans les circonstances actuelles, à un rapprochement avec la Chine.

D'une manière générale, le désir des responsables de renouer des liens avec des partis communistes étrangers ne fait guère de doute et un journaliste du *Morning Star*, organe du P.C. britannique, a déjà été lui aussi reçu à Pékin « *à titre privé* ». Les différends idéologiques se sont beaucoup estompés depuis la mort de Mao et il n'est plus question à Pékin de qualifier aucun de ces partis de « *révisionnistes* » depuis *le Quotidien du peuple*, le 9 mai, a affirmé qu'une telle étiquette ne pouvait être attribuée au nom de « *principes abstraits* ». Conformément à un pragmatisme qui leur est cher, l'empressement plus ou moins vif des nouveaux dirigeants chinois auprès des responsables communistes étrangers auxquels ils s'adressent dépend beaucoup cependant du poids qu'ils attribuent à ces derniers dans leurs contextes politiques nationaux respectifs.

ALAIN JACOB.

Inde

La campagne pour les élections générales des 3 et 6 janvier est ouverte

New-Delhi (*A.F.P., Reuter*). — La campagne pour les élections générales, les 3 et 4 janvier, est officiellement ouverte. Les deux principales formations en présence sont le Janata, le Parti du peuple, qui a gouverné le pays de mars 1977 à juillet 1979 et est actuellement présidé par M. Jagjivan Ram, et le Congrès-I (Indira), *formé* en janvier 1978 par l'ancien premier ministre, Mme Gandhi. Un troisième groupe est une alliance *formée* de la fraction du Janata qui a fait scission en juillet et celle du Parti du Congrès qui a refusé de suivre Mme Gandhi, le Lok dal. Cette alliance, au pouvoir depuis août, est présidée par l'actuel chef de gouvernement, M. Charan Singh. Elle a conclu dans certaines circonscriptions des accords électoraux avec les deux partis communistes.

Plusieurs ministres ont quitté ces derniers jours la coalition gouvernementale. M. B. Reddy, ministre de l'industrie, a rejoint le parti du Congrès-I, ainsi que M. A.P. Rao, qui était chargé de l'aviation civile. Auparavant, une importante personnalité du nord de l'Inde, M. H. Bahuguna, qui était ministre des finances, s'était également ralliée à l'ancien premier ministre, après avoir démissionné de ses fonctions.

Les principaux partis en lice se disputent les voix de la communauté musulmane (12 % de l'électorat). M. Bahuguna est très influent auprès de celle-ci et il s'est assuré du soutien de l'iman Shahi, de la grande mosquée de Delhi. En revanche, une autre personnalité musulmane, M. Zulfi Qurullah, a rallié le parti Janata après avoir quitté son poste de ministre des télécommunications.

Dans leurs programmes électoraux publiés la semaine dernière, les deux partis d'opposition s'engagent, s'ils sont portés au pouvoir, à créer une force de police pour intervenir lors des affrontements entre hindous et musulmans, lesquels ont coûté la vie cette année à deux cents personnes.

L'ancien parti nationaliste hindou Jan Sangh fait partie du Janata, qui compte également le soutien des intouchables, les couches les plus défavorisées, fidèles à M. J. Ram et de milieux libéraux. Le Congrès-I centre son action sur la personnalité de Mme Gandhi, qui se défend des excès commis par son gouvernement sous l'état d'urgence (1975-1977) et se déclare « *profondément attaché à la démocratie, à la liberté de la presse et à l'indépendance du pouvoir judiciaire* ». Il affirme que le pays a avant tout besoin « *d'ordre et de stabilité* ». La coalition gouvernementale déclare lutter à la fois contre le « *sectarisme pro-hindou* » du Janata et l'« *autoritarisme* » de Mme Gandhi.

La France va accueillir six cents enfants indochinois orphelins ou isolés

Le gouvernement a décidé d'accueillir six cents enfants réfugiés d'Indochine, orphelins ou isolés, et de relancer l'accueil en France des réfugiés en général.

M. Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a reçu mardi 4 décembre M. Robert Prigent, président du Secours catholique, une des organisations humanitaires, qui s'occupent des réfugiés, pour l'informer que le nombre des accueils était tombé de mille deux cents les mois précédents à sept cents en novembre, et que de nombreuses familles françaises proposaient de parrainer des enfants. M. Stirn a répondu que des instructions allaient être envoyées aux ambassades intéressées pour que le rythme des arrivées de réfugiés en France remonte au niveau antérieur (il a estimé que d'ici la fin de l'année le nombre des réfugiés accueillis depuis juillet dépassera dix mille) et pour que six cents enfants orphelins ou isolés soient envoyés en France ; trois cents seront accueillis avant la fin de l'année.

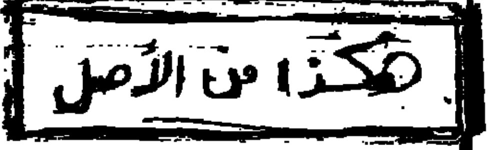
Le secrétaire d'Etat s'est, d'autre part, entretenu avec M. Nguyen Khaï, chargé d'affaires du Vietnam. M. Stirn lui a exprimé la satisfaction du gouvernement pour le rapatriement des Français du Vietnam et a fait avec le diplomate le point de la distribution de l'aide au Cambodge. M. Nguyen Khaï a indiqué que de nouveaux aérodromes allaient être ouverts et que la voie ferrée entre le port de Kompong Som et Phnom-Penh avait été remise en service. Il a accepté le principe de l'envoi d'une équipe de la S.N.C.F. proposé par le secrétaire d'Etat français pour hâter la remise en service des autres lignes de chemin de fer cambodgiennes. Cette équipe devrait partir dans les prochains jours. M. Stirn a, d'autre part, souligné l'attachement de la France à la neutralité du Cambodge sous garantie internationale.

Enfin, le ministre a fait connaître à M. Nguyen Khaï les propos exacts tenus sur le Cambodge par M. François-Poncet devant l'Assemblée. Une agence avait attribué par erreur au ministre des affaires étrangères les paroles d'un député. C'est ce qui a provoqué — pense-t-on à Paris — les attaques de l'agence cambodgienne S.P.K. contre M. François-Poncet (*le Monde* du 5 décembre).

Au sujet de l'entretien que le ministre a eu lundi avec le prince Sihanouk, on indique au Quai d'Orsay que la conversation a d'abord porté sur les aspects humanitaires de la situation au Cambodge. M. François-Poncet a souligné que la France ne négligerait aucun effort pour obtenir que l'aide parvienne effectivement aux populations où qu'elles se trouvent. Il a rappelé qu'un règlement n'était possible que si des garanties étaient obtenues sur l'indépendance du Cambodge, sur la liberté pour les Cambodgiens de choisir leurs dirigeants, sur la neutralité du pays et sur la vocation du Cambodge à entretenir des relations pacifiques et amicales avec ses voisins. Le prince a fait part à M. François-Poncet de son analyse de la situation et indiqué qu'il avait l'intention de se rendre dans plusieurs capitales étrangères.

● *Les Vietnamiens distribuent à profusion nourriture et médicaments* à l'intérieur du Cambodge, a déclaré mardi 4 décembre, M. Jacques Danois, du bureau de l'UNICEF à Bangkok, qui se trouve à Phnom-Penh. — *(A.F.P.)*

● *Le Fonds social juif unifié*, 19, rue de Téhéran, 75008 Paris, tél. 563-17-28, C.C.P. Paris 7673-75, lance un appel pour l'aide au peuple cambodgien, en liaison avec le Secours catholique et la CIMADE. Les dons peuvent être adressés au département social du Fonds, avec la mention « Fonds spécial pour le Cambodge ».



Le Monde

politique

A l'Assemblée nationale : le débat sur la Sécurité sociale tourne court

« Il n'y a pas d'autre issue. » C'est donc avec la sérénité qui suit une décision mûrement *réfléchie*, puis arrêtée, que M. Barre a justifié *ainsi le recours* à l'article 49, alinéa 3, de la *Constitution*, *c'est-à-dire* l'engagement de responsabilité du gouvernement sur le texte portant diverses *mesures* de *financement* de la Sécurité sociale. En présentant au *nom* du R.P.R. une motion de renvoi en commission, M. Falala avait auparavant manifesté la même absence de passion pour expliquer en substance : « Ne voyez pas là d'agressivité de notre part, mais on ne peut pas faire autrement... » Le premier ministre a aussitôt rassuré poliment son interlocuteur en indiquant que toutes les opinions étaient respectables.

Bizarre conception des choses... Tout se passe comme si, de part et d'autre, on souhaitait dorénavant dédramatiser une procédure qui, en d'autres temps, par son utilisation exceptionnelle, revêtait une importance certaine. Tout se passe comme si le premier ministre, tirant acte de la pérennité de la crise majoritaire, envisageait comme méthode de gouvernement d'engager sa responsabilité et donc son existence sur des textes d'importance variable. Et rien ne vient démentir, du côté du Rassemblement pour la *République*, *l'accusation selon laquelle*, en *forçant l'exécutif à agir ainsi*, les gaullistes sont les principaux instruments d'une dénaturation des institutions dont ils se veulent, paradoxalement, les gardiens.

Pourquoi et pour quel profit ? Si les gaullistes avaient simplement voulu manifester leur refus de « boucher deux trous de la passoire » du déficit de la Sécurité sociale, selon le mot de M. Debré, pourquoi n'ont-ils pas voté la question préalable déposée par le groupe communiste, ainsi que s'en étonna Mme Leblanc ? Et pourquoi, lors de l'examen en commission, avoir adopté ce projet de loi ? Répondre à ces questions en arguant du caractère « offensif » de cette dernière procédure apparait peu sérieux. Dans les faits, la motion de renvoi a exactement les mêmes conséquences.

Prétendre en outre que le gouvernement veut faire « *endosser* » au Parlement la responsabilité de *mesures impopulaires dénote une singulière conception de l'équilibre des pouvoirs* : souhaiter que l'Assemblée nationale assume pleinement son rôle législatif et, une fois au pied du mur, se dérober, bref, vouloir une chose et son contraire, risque d'être taxé à la longue d'irresponsabilité. Comme on ne peut raisonnablement suspecter les dirigeants gaullistes d'une telle légèreté, force est de supposer que cette « agitation » participe d'autres visées qui, pour ne pas être plus nobles, ont le mérite du pragmatisme.

Une fois de plus, on est en effet *fondé à croire* qu'il n'y a pour les dirigeants du R.P.R. qu'une seule échéance notable, celle qui les *conduira*, dans les circonscriptions qu'ils détiennent, à dresser devant leurs électeurs la liste des projets de loi peu populaires et à dire : « Rappelez-vous tous ceux que nous n'avons pas votés ! »

Tactique parfaitement *claire*, au bout du compte, que cette « mise en situation » électorale...

LAURENT ZECCHINI.

Mardi 4 décembre, l'Assemblée nationale examine le projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale. L'objet essentiel de ce texte est d'étendre aux retraités de certains régimes qui bénéficient actuellement à *titre gratuit* des *remboursements de soins* une cotisation d'assurance-*maladie* égale à 1 % de leur retraite de base et à 2 % de leur retraite complémentaire (*le Monde* daté 2-3 décembre).

M. PINTE (R.P.R.), rapporteur de la commission des affaires culturelles, *familiales et sociales*, rappelle, dans son rapport écrit, que le plan de redressement de la Sécurité sociale du 25 juillet 1979 porte à court terme sur la résorption du déficit de 24 milliards pour *les* trois exercices 1978 à 19780. Il indique à ce sujeut : « *Face à une progression annuelle permanente de 20 % des dépenses d'assurance-maladie et de 12 % seulement des cotisations, il n'est plus possible de s'en tenir à l'adoption de mesures nouvelles de financement sans modifier les structures des dépenses des Français et leur comportement de consommateur.* » Après avoir souligné que la résorption de ce déficit s'effectuera par des mesures d'in*flexion des dépenses* qui rapporteront 8 milliards de francs et par une contribution des assurés, des professions de santé et de l'Etat qui s'élèvera à environ 16 milliards, M. Pinte assure que les mesures concernant la cotisation d'assurance-*maladie sur* les retraites répondent « *à un souci d'équité, d'harmonisation et de responsabilisation autant qu'à des préoccupations financières* ».

Prenant la parole, M. BARROT, *ministre de la santé et de la sécurité sociale*, déclare que la seule solution pour maîtriser les dépenses de santé et résorber le *déficit de la Sécurité sociale est* de modérer la consommation médicale. « *Nous avons été obligés*, indique-t-il, *de demander à l'Etat et aux assurés sociaux une contribution importante à laquelle sont associées les professions de santé.* »

Evoquant la *cotisation* d'assurance-maladie demandée aux retraités du secteur privé, le ministre rappelle que les personnes âgées représentent 18 % de la population, 31 % de la consommation médicale de ville et 35 % des admissions à l'hôpital, et indique qu'avec la généralisation des retraites complémentaires « *la retraite totale d'un salarié atteint assez souvent 75 % du dernier salaire net, alors que le minimum vieillesse pour un ménage atteint 2 400 francs par mois, c'est-à-dire nettement plus que le SMIC* ».

M. Barrot précise que la cotisation portera sur la totalité des retraites perçues par un même assuré, que l'effort demandé « *sera proportionné aux capacités de chacun* », enfin que les retraités aux ressources insuffisantes seront exonérés de cotisations. Il annonce à ce sujet la décision du gouvernement « *de retenir comme seuil d'exonération la limite d'assujettissement à l'impôt sur le revenu* » (cette modification réduit de 1,6 milliard à 1,3 milliard le montant des recettes attendues). Après avoir indiqué que l'harmonisation entre les contributions des retraités des différents régimes sera réalisée « *progressivement* », le ministre de la santé souligne que les recettes permettront de « *médicaliser 85 000 lits au lieu de 8 000 actuellement dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées* ».

M. Barrot expose le détail des contributions exceptionnelles demandées aux professions de santé : « *Les pharmaciens d'officine paieront en une seule fois une contribution représentant 1,5 % de leur revenu annuel sous forme d'un versement équivalant à 45 % de la dernière cotisation semestrielle à la CANAM* (Caisse nationale d'assurance-maladie des non-salariés). *La contribution exceptionnelle des entreprises pharmaceutiques sera assise sur les dépenses effectives de publicité et d'information de chaque entreprise au cours du dernier exercice clos. Son produit global sera équivalent à celui de la contribution des officines.* »

Abordant le problème de la modération des dépenses d'assurance maladie, il indique que celle-ci sera constituée par des ristournes conventionnelles instituées dans les secteurs de la *pharmacie* et de la biologie et annonce, en contrepartie, « *une réforme visant à assouplir les conditions d'admission des médicaments au remboursement* ».

M. ANDRIEUX (P.C.) : un projet injuste et, à la limite, inhumain

Défendant une question préalable, dont l'adoption entraînerait le rejet du texte, M. ANDRIEUX (P.C.), s'adressant au ministre de la santé, déclare : « *Vous êtes donc devenu le défenseur d'un projet détestable, injuste et, à la limite, inhumain pour une large fraction de Français et de Françaises titulaires des maigres retraites et allocations du régime général.* »

S'opposant à la question préalable, le rapporteur, M. PINTE, déclare que ne pas prendre « *les mesures qui s'imposent* » reviendrait à mettre l'assurance-maladie « *en cessation de paiement au détriment des malades* ».

M. BARROT remarque que, si le gouvernement *avait* voulu « *niveler les retraites par la base* », il aurait pu procéder par décrets.

Celle-ci est repoussée par 280 voix contre 200 sur 483 votants et 480 suffrages exprimés.

Dans la discussion générale, M. GISSINGER (R.P.R., Haut-Rhin) *observe que le vieillissement* de la population « *alourdit l'effort social de la nation au moment même où le nombre de cotisants et les délais de cotisations diminuent* ». Il estime que l'effort demandé aux retraités du régime général est « *une mesure impopulaire* ».

UN GESTE

Grâce à l'amendement gouvernemental présenté par M. Barrot, le nombre des retraités exonérés de la future cotisation maladie dans le secteur privé va être doublé par rapport au texte initial. Alors que celui-ci prévoyait d'exonérer seulement les titulaires du minimum vieillesse, soit environ huit cent soixante-quatorze mille personnes, la modification annoncée par le gouvernement porterait le nombre de personnes non assujetties à la nouvelle cotisation à un million neuf cent mille.

En conséquence, les recettes attendues de cette cotisation seraient ramenées de 1,6 à 1,3 milliard de francs en année pleine. Le gest n'est pas négligeable, mais il sera mal ressenti par les retraités des régimes spéciaux qui, eux, paient déjà des cotisations d'assurance-maladie, et cela sur la totalité de leur pension, qu'ils soient ou non assujettis à l'impôt sur le revenu. Par souci d'harmonisation fiscale, ne faudrait-il pas étendre l'amendement gouvernemental à toutes les personnes âgées, qu'elles dépendent des régimes spéciaux de sécurité sociale ou du régime général ? — J.-P. D.

Pour M. RENARD (P.C., Aisne), ce projet marque l' « *aggravation de la politique de régression sociale* » et la volonté du gouvernement « *de transférer une partie importante des dépenses sociales sur le budget des ménages afin de drainer le maximum de capitaux au profit du redéploiement des monopoles* ». « *La mesure de justice*, affirme l'orateur, *consisterait plutôt à supprimer la cotisation maladie payée par les retraités des secteurs publics et nationalisés et non pas dans les régimes général et agricole.* »

M. HAMEL (U.D.F., Rhône) indique que si les Français veulent la santé que permet les découvertes de la science, « *ils doivent la payer et la payer plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent* ». Le député relate ensuite un accident cardiaque dont il a été victime et déclare que, en quelques semaines de maladie, il a coûté plus à la collectivité qu'il n'a versé de cotisations « *en trente ans de service public* ».

En séance de nuit, M. AUTAIN (P.S., *Loire-Atlantique* dénonce une politique de « *régression sociale* » et assure que le gouvernement accepte « *de faire payer les plus démunis* ». S'insurgeant contre « *une conception de la solidarité à sens unique, qui s'exerce toujours du plus pauvre vers le plus riche* », l'orateur estime qu'en s'attaquant aux retraités le gouvernement « *use d'expédients provisoires et dérisoires* ».

M. DELONG (R.P.R., Haute-Marne) indique que, en trente ans, le nombre des laboratoires pharmaceutiques est passé de 2 000 à 365, et M. LEGER (P.C., Ardennes), évoquant le même sujet, déclare que « *la multiplicité des filiales, les passages de frontières, permettent les gonflements de prix par facturations successives à coûts gonflés* ».

M. GINOUX (U.D.F.) : le manque de cohérence

M. GINOUX (U.D.F., Hauts-de-Seine) dénonce « *le manque de cohérence des moyens mis en œuvre pour colmater les brèches de notre système de Sécurité sociale* ». A propos des cotisations des retraités, il déclare également : « *Avoir cotisé toute une vie de travail et être soudain ainsi piégé ne me semble pas admissible sans une réforme d'ensemble des recettes et des dépenses. Tout ce trouble*, ajoute-t-il, *pour obtenir un milliard et demi, c'est-à-dire trois pour mille du budget de la Sécurité sociale !* » Il précise qu'il ne votera pas le texte.

M. TONDON (P.S., Meurthe-et-Moselle) demande une limitation des produits pharmaceutiques, ce qui permettrait, assure-t-il, d'éviter la constitution de stocks non *consommés de médicaments* et souhaite que les médecins « *soient formés à la prescription* », afin qu'ils soient habitués à choisir entre deux médicaments identiques, celui qui est le moins *onéreux*.

Pour M. COUSTÉ (app. R.P.R., Rhône) il n'y a pas « *de novation dans l'approche du problème de la Sécurité sociale* ». Il indique que « *le million de chômeurs actuels est à l'origine d'une perte de recettes de quelque 14 milliards* » et demande que les cotisations soient assises non sur les salaires mais sur la valeur ajoutée.

M. LEGRAND (P.C., Pas-de-Calais) affirme que le gouvernement n'a pas hésité « *à jeter la suspicion sur le corps médical et particulièrement sur les médecins généralistes, coupables à ses yeux de rester fidèles à une éthique médicale qui exige des soins de qualité pour tous les malades sans distinction* ».

Après avoir souhaité que le prélèvement sur les retraités soit modéré, M. GANTIER (U.D.F., Paris) s'inquiète des conséquences éventuelles des *dispositions* proposées pour l'industrie pharmaceutique qui risquent, selon lui, « *de compromettre l'avenir d'un secteur de pointe* ».

Mme JACQ (P.S., Finistère) estime que s'il y a un déséquilibre de la Sécurité sociale, c'est parce que l'Etat n'assume pas son rôle et souligne que « *l'aspect scandaleux et arbitraire* » du système proposé « *n'a pas échappé aux associations de retraite* ».

M. WEISENHORN (R.P.R., Haut-Rhin) indique que la profession pharmaceutique risque de se trouver « *lourdement taxée* » alors qu'« *elle n'est pas directement responsable* ».

IL FALLAIT Y PENSER...

A l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T., les personnels de certains centres informatique des services du Trésor ont observé, lundi 3 décembre, une grève de vingt-quatre heures pour appuyer leurs revendications, qui portent sur la suppression de « *la dégressivité de la prime de technicité* ». Ce mouvement, qui doit, en principe, s'étendre à l'ensemble des trente-deux centres de la comptabilité publique, risque d'entraîner des retards dans le paiement des traitements des fonctionnaires de l'Etat, des *ministres et des députés*....

Les cortèges de manifestants devant l'Assemblée, les délégations qui font le siège de l'hôtel Matignon, les motions, pétitions et placets ont démontré, dans une certaine mesure, leur *inanité. Dès lors, que faire pour influer sur les décisions du gouvernement et de l'Assemblée ? Les députés, qui se nourrissent, se chauffent, s'éclairent, voire se comprennent, sans faire appel à l'extérieur, n'avaient pas pensé à cette faiblesse de leur organisation autarcique : la retenue à la source...* — L. Z.

LE DÉBAT SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE A L'ASSEMBLÉE

M. Barre : pas d'autre issue

(Suite de la page 7.)

Mme LEBLANC (P.C., Somme) déclare que la cotisation sur les retraites toucherait particulièrement les femmes retraitées qui, dit-elle, « *sont les plus nombreuses* » (60 % de plus de soixante ans) et qui « *ont les ressources les plus faibles* ».

M. CHANTELAT (U.D.F., Haute-Saône) estime qu'il est difficile pour les pharmaciens d'admettre, comme l'indique l'exposé des motifs de la lettre rectificative, que « *l'augmentation de la consommation médicale a entraîné une progression des recettes des prestataires de services de santé* ».

Répondant aux orateurs, M. FARGE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale, déclare : « *Nous refusons l'augmentation indéfinie des recettes. Nous sommes engagés dans une politique résolue et tenace de modération des dépenses du système de soins.* »

M. FALALA (R.P.R.) : les remèdes ne sont pas à la hauteur de l'enjeu

Défendant une motion de renvoi en commission, dont l'adoption entraînerait la suspension du débat jusqu'à présentation par la commission d'un nouveau rapport, M. FALALA, au nom du groupe R.P.R., déclare notamment : « *Qu'on ne prétende pas que nous sommes opposés à la rigueur, que nous cédons à la démagogie, alors que nous avons été les premiers à demander la création d'une commission de contrôle de la gestion de la Sécurité sociale, à réclamer un vaste débat sur les problèmes de la santé.*

Le député de la Marne estime que le texte proposé ne constitue pas un « *tout cohérent* » et que les recettes nouvelles ne combleront qu'une faible partie du déficit : « *Les cotisations imposées aux retraités*, précise-t-il, *ne fourniront en effet qu'un milliard et demi.* » « *Non*, ajoute-t-il, *les remèdes ne sont pas à la hauteur de l'enjeu, et le problème de l'équilibre de la Sécurité sociale ne sera pas résolu.* » « *Loin de nous l'idée de nous dérober*, conclut M. FALALA, *ou de nous livrer à une quelconque agression contre le gouvernement. Mais si nous ne voulons pas nous tromper, accordons-nous quelques mois de réflexion de plus. L'enjeu en vaut la peine.* »

M. Barre indique que l'institution d'une cotisation d'assurance-maladie sur les retraites « *met fin à une discrimination choquante entre les retraités des différents régimes. Il ne faut pas laisser s'accréditer l'idée*, ajoute-t-il, *que le gouvernement, pour trouver des recettes de poche, a décidé de s'en prendre aux retraités !* » Le chef du gouvernement confirme que l'exonération en faveur des titulaires du minimum vieillesse sera accordée à tous ceux qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu, « *c'est-à-dire environ deux millions de personnes* », puis indique : « *Je ne discerne dans les propos de M. Falala ni agressivité ni dérobade. Toutes les opinions sont respectables ; mais le gouvernement ne peut pas renoncer à des mesures indispensables au redressement de la sécurité sociale. Il le peut d'autant moins que, majorant les cotisations versées par certaines catégories, il serait trop injuste de perpétuellement reporter à plus tard le moment de demander une contribution à d'autres catégories. Différer l'adoption du projet*, poursuit M. Barre, *ce serait compromettre les chances de redressement, ce serait accepter l'enlisement de notre politique. C'est fort de cette conviction et parce qu'il n'y a pas d'autre issue que j'engage, conformément à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, et après délibération du conseil des ministres, la responsabilité du gouvernement sur le projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale, modifié par lettre rectificative, ainsi que par les amendements déposés ou acceptés par le gouvernement.* »

M. GAU (P.S.), président de la séance, donne ensuite lecture de la liste des amendements acceptés et déposés par le gouvernement, puis, en vertu de l'article 155 du règlement de l'Assemblée nationale, suspend le débat pour vingt-quatre heures.

La séance est levée mercredi 5 décembre, à 1 heure.

L. Z.

LE TEXTE DES MOTIONS

A la suite de l'engagement de responsabilité, annoncé par le premier ministre, le groupe communiste et le groupe socialiste ont déposé chacun une motion de censure. Voici le texte de ces deux motions.

P.S. : contre une atteinte au pouvoir d'achat

« *L'Assemblée nationale,*

» *Considérant que le projet de loi n° 1266 et sa lettre rectificative n° 1370* (1) *ont notamment pour objet d'assujettir les pensions de retraite à une cotisation obligatoire d'assurance-maladie ;*

» *Considérant que cette mesure va porter une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat déjà modeste de nombreuses catégories sociales et professionnelles, et particulièrement à celui de la majorité des retraités qui subissent pleinement les effets d'une inflation de plus en plus vive ;*

» *Considérant en outre que cette mesure traduit, une fois de plus, la volonté du gouvernement qui persiste dans la mise en œuvre d'une politique fondée sur l'inégalité et l'injustice ;*

» *Considérant enfin qu'en engageant sa responsabilité le gouvernement interdit à l'Assemblée nationale l'exercice normal du droit d'amendement reconnu par la Constitution aux membres du Parlement ;*

» *Censure le gouvernement conformément à l'article 49, alinéa 3 de la Constitution,*

» *Et en conséquence rejette le projet de loi n° 1266 et sa lettre rectificative n° 1370.* »

(1) Projet de loi portant diverses mesures de financement de la Sécurité sociale et lettre rectificative à ce projet de loi.

P.C. : contre une mise en cause du droit à la santé

« *La politique du pouvoir aggrave la crise, le chômage, l'inflation. Elle renforce l'austérité au détriment des travailleurs et des familles. Les projets du gouvernement sur la Sécurité sociale mettent gravement en cause le droit des Français à la santé et à leur protection sociale, notamment en aggravant les charges de cotisations pesant sur les salariés et les retraités.*

» *L'ensemble de cette politique au service des grandes sociétés multinationales porte atteinte à l'indépendance et à la souveraineté de la France.* »

● *M. Georges Marchais*, secrétaire général du P.C.F., rencontrera M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du parti communiste italien, le mois prochain à Rome, indique *l'Humanité* datée du mercredi 5 décembre.

DANS LES COULOIRS

A l'ombre du 49 ter

« *Nous sommes allés jusqu'à la limite de la concertation* », a déclaré M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., en annonçant que les députés gaullistes avaient décidé de demander le renvoi en commission du projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale. L'ennui, c'est qu'aucune carte n'indique où passe la « limite de la concertation ». Ennui pour le premier ministre, avantage pour M. Labbé : la limite se fixe, au gré des humeurs du R.P.R., là où celui-ci le décide.

On aurait pu croire, après l'examen du projet de loi par la commission des affaires sociales, le 14 novembre, sous la présidence de M. Henry Berger (R.P.R.) et sur le rapport de M. Etienne Pinte (R.P.R.), que la concertation entre le gouvernement et sa majorité s'était exercée *dans son lieu naturel* — les commissions de l'Assemblée — et qu'elle avait abouti : les députés R.P.R. membres de la commission avaient discuté, amendé, adopté le texte. Le gouvernement était décidé à accepter la plupart de leurs amendements : que demander de plus ?

C'était compter sans une autre limite : celle des intérêts électoraux du mouvement gaulliste. Les porte-parole des retraités se sont mobilisés pour faire savoir que la cotisation d'assurance-maladie à laquelle le projet de loi prévoyait de les assujettir était, à leurs yeux, inacceptable. MM. Barrot et Farge, ministre et secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, reçu par le groupe R.P.R. le 27 novembre, ne pouvaient pas grand-chose contre des arguments aussi « sensibles ».

Le bureau du groupe R.P.R., réuni mardi matin 4 décembre, a pris acte du désir du premier ministre d'être entendu par les députés gaullistes avant l'examen du projet de loi. Mais M. Labbé indiquait que, en tout état de cause, le bureau demanderait au groupe de voter la motion de renvoi en commission déposée par M. Jean Falala, vice-président du groupe.

« *Vous avez dit : motion de renvoi ? Il dit : 49 ter.* » On pourrait résumer ainsi le « dialogue » de M. Barre avec le groupe gaulliste. M. Labbé accueillit le premier ministre en lui indiquant que, « par courtoisie », le groupe ne voterait sur la proposition de son bureau qu'après l'avoir entendu. Sensible, n'en doutons pas, à cette attention, M. Barre se mit en devoir de défendre son projet de loi.

Des charmes insidieux

Après le départ de M. Barre, les députés R.P.R. votèrent sur le point de savoir s'ils soutiendraient ou non la motion de renvoi. Ce fut « oui » dans une proportion de trois quarts selon M. Bernard Pons, de deux tiers selon d'autres. Le secrétaire général du R.P.R. assortissait cette annonce du commentaire suivant : « *C'est Barre qui a fait la majorité des trois quarts. Une fois de plus, son intervention a été décisive.* »

M. Labbé expliquait plus posément que le R.P.R. désirait connaître de l'ensemble des mesures prévues par le gouvernement pour remédier au déficit de la Sécurité sociale et qu'il refusait de se prononcer sur un texte ponctuel. Ayant fait eux-mêmes des propositions sur le financement de la Sécurité sociale, les députés gaullistes ne pouvaient être accusés d'ignorer le problème et ils étaient « *sensibles au caractère d'urgence des dispositions proposées par le gouvernement* ». Mais enfin, les mesures pouvaient être prises par décrets ou par ordonnances (le groupe avait fait des propositions au premier ministre sur ce dernier point).

MM. Berger et Pinte — dont M. Barre devait souligner, mardi soir, qu'il acceptait la plupart des propositions — ne pouvaient voir avec plaisir le désaveu que leur infligeaient les responsables de leur mouvement en envoyant M. Falala, qui n'avait jamais assisté aux travaux de la commission, signifier au premier ministre qu'il n'avait pas l'appui du R.P.R. Ce sentiment était partagé par plusieurs députés gaullistes. « *Je ne voterai pas la motion de censure. Je ne suis pas idiot, moi* », lançait M. Michel Cointat en sortant de la réunion du groupe.

Qui oserait affirmer, pourtant, que l'adoption sans vote de ces mesures impopulaires ne satisfaisait pas non seulement le groupe R.P.R., mais nombre de députés U.D.F. ? Le « *49 ter à la mitraillette* », comme disait M. Guichard, a des charmes insidieux.

PATRICK JARREAU.

POINT DE VUE

Le nouvel impôt des pauvres

par J.-J. DUPEYROUX

LE projet du gouvernement d'instituer une cotisation d'assurance-maladie de 1 % sur les pensions du régime général et de 2 % sur les prestations des régimes complémentaires ne manque pas de séduction pour ceux qui associent totalement sécurité sociale et solidarité. Voilà, n'est-il pas vrai, qui va mettre fin à certains scandales.

Comment pouvait-on admettre que les retraités de certains régimes particuliers paient de lourdes contributions à la politique de la santé, et que leurs voisins du régime général soient totalement exonérés ? Surtout, comment admettre que le « smicard » soit écrasé de cotisations et que le cadre supérieur, éventuellement bénéficiaire de pensions infiniment plus élevées que le salaire de ce « smicard », soit miraculeusement libéré de toute obligation de solidarité, aux frais des plus défavorisés ?

⁂

A un tout autre égard, le projet gouvernemental va peut-être beaucoup plus loin encore, en introduisant dans notre système de sécurité sociale un redoutable « cheval de Troie » : une certaine *progressivité* des nouvelles contributions. Le montant maximal des pensions imposées au taux de 1 % étant bloqué à un chiffre très faible (avec exonération des plus basses, inférieures au minimum imposable), et l'étage supérieur étant imposé au taux de 2 %, le taux global d'imposition tend à croître et à se rapprocher de ces 2 % au fur et à mesure que le total s'élève. Innovation retentissante, presque incroyable dans un système dont la *dégressivité* des contributions — du fait du plafond — a été si longtemps l'une des règles taboues. Or si l'on commence d'injecter ici la moindre dose de progressivité, donc de solidarité réelle, comment les vieux murs résisteront-ils ? Un vaste dessein se profilerait-il derrière la politique des petits pas pour l'instant affichée ?

Tout cela est apparemment très convaincant. Toutefois, au-delà de ces apparences, le projet gouvernemental suscite le plus profond malaise.

D'abord une constatation. Certes, la population constituée par les retraités *du* régime général est si hétérogène que la notion de pension moyenne ne peut avoir qu'une signification limitée ; certes, aux pensions versées par le régime général peuvent éventuellement s'ajouter, en plus des allocations des régimes complémentaires, les pensions d'autres régimes légaux... Un chiffre, néanmoins, doit faire réfléchir : l'an dernier, le montant annuel moyen des pensions du régime général, non comptées les pensions de réversion, n'atteignaient même pas 12 000 francs. Ajoutons les allocations des régimes complémentaires, en gros évaluées à 40 % des pensions légales, le total reste de toute façon très éloigné du SMIC, ce minimum vital censé correspondre aux besoins incompressibles.

⁂

Ainsi, après l'amputation du revenu du « smicard » de 1,25 point de cotisation en janvier, d'un autre point *en* juillet — contrairement à ce que l'on s'imagine trop souvent, le pouvoir d'achat du « smicard » a baissé sensiblement en 1979, — on s'attaque maintenant à la catégorie en dessous...

Comprenant que semblable démarche passerait mal la rampe, M. Barrot a, en catastrophe, jeté du lest : seraient tout de même exonérés ceux qui ne sont pas imposables sur le plan fiscal. Soit ! Il n'en reste pas moins que nombre de personnes âgées, loin de disposer du SMIC, devront subir pleinement, et dès le premier franc, le poids des mesures envisagées. Ce qui signifie en clair que plusieurs millions de personnes ne disposant pas du minimum supposé correspondre aux besoins incompressibles verraient leur pouvoir d'achat réduit de 1 à 2 % !

A l'heure où s'arrachent des appartements dont le prix correspond à un siècle de salaire d'une vendeuse de grand magasin et où jamais l'argent n'a été plus « arrogant », il y aurait peut-être mieux à faire qu'à matraquer les plus humbles.

Ce qui nous conduit à rappeler quelques vérités premières.

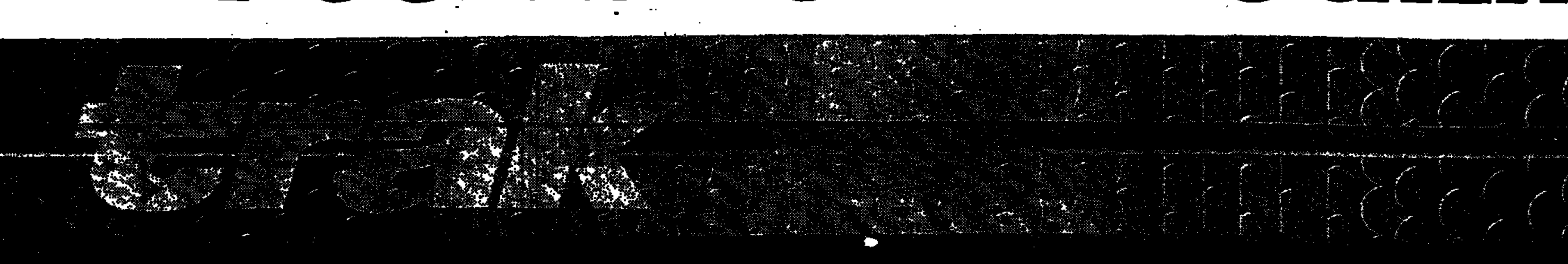
En premier lieu, nos dépenses de sécurité sociale n'ont aucunement le caractère d'extravagance que leur prête un tintamarre périodique. Parmi les neuf pays de la Communauté européenne, en 1975, nous occupions la septième place. Nous devons, aujourd'hui, être à la quatrième. Rien d'exagéré ! Le vrai problème est donc moins celui de « *l'importance des dépenses* » que celui des modalités de la « *répartition* » de la charge.

Or parmi ces dépenses, il faut distinguer : d'un côté celles qui correspondent aux prestations destinées à se substituer à un revenu professionnel (indemnités de maladie, rentes d'invalidité, pensions de vieillesse) et qui peuvent tout naturellement être financées par des cotisations assises sur ces revenus ; d'un autre côté, celles qui correspondent à des prestations de base de caractère alimentaire : prestations familiales, prestations médicales. Celles-ci doivent être financées par des contributions qui expriment la plus exacte *solidarité* de tous les membres de la collectivité nationale. Donc par l'impôt le plus adéquat : on peut penser que c'est l'impôt progressif sur le revenu.

⁂

Autrement dit, au lieu de s'acharner à imposer des cotisations sur ces pensions de retraite en tant que telles mieux vaudrait, pour financer l'assurance-maladie, faire le plus large appel à l'impôt sur le revenu, y compris — bien entendu — sur le revenu des retraités, de tous les retraités : comment ne pas comprendre que le cadre bénéficiant de pensions de retraite très élevées doit contribuer beaucoup plus que le « smicard » ?

A ceux à qui cette voie inspire le plus grand effroi parce que c'est celle de la véritable solidarité, nous rappellerons quelques chiffres que l'on devrait apprendre aux bambins des écoles. En *1976*, l'impôt sur le revenu représentait en France 12,5 % de l'ensemble des prélèvements obligatoires (fisc et sécurité sociale) ; 16 % en Espagne et en Italie ; 25 % au Japon ; 30,2 % en Allemagne ; 31,4 % en Belgique ; 33 % en Angleterre ; 43 % en Suède ; 54 % au Danemark... Ces données élémentaires ont-elles besoin d'un quelconque commentaire ?



NATIONALE



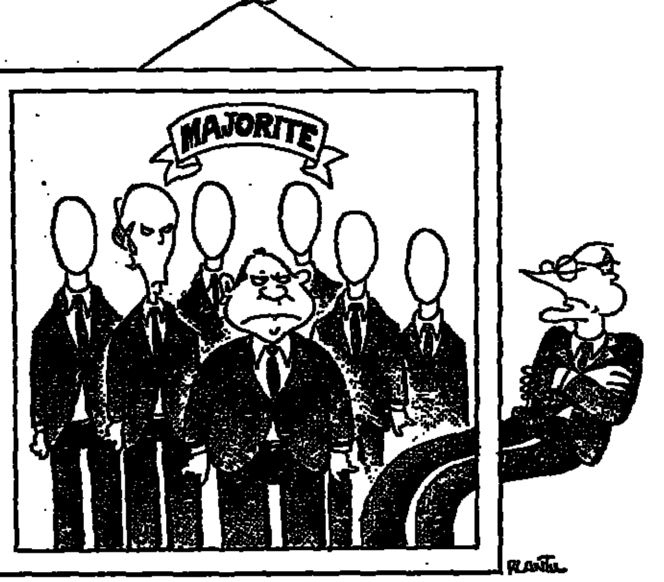
NATIONALE

Les doutes de certains députés R.P.R.

(Suite de la première page.)

On l'a bien vu mardi, le bureau du groupe gaulliste s'étant prononcé en faveur du renvoi en commission du projet concernant la Sécurité sociale avant même d'avoir *entendu les explications que le chef* du gouvernement avait demandé à produire devant les députés R.P.R.

Les amis de M. Chirac en ayant assez de l'intolérance et des manières cassantes de M. Barre, qui c'en est un autre qu'un quart ou un tiers des cent cinquante-quatre députés R.P.R. et apparentés commencant à avoir peur d'eux-mêmes et à s'interroger sur les risques qu'il y aurait à déclarer ouvertement la guerre à l'Elysée par gouvernement interposé. *C'est également un fait que* depuis des mois tous les sondages *s'accordent à ne donner actuellement* aucune chance sérieuse à M. Chirac dans l'hypothèse où ce dernier se mettrait sur les rangs pour la pro-



(Dessin de PLANTU.)

les avait trop fortement secoués lors du débat budgétaire, le premier ministre est-il condamné à aller au terme de sa mission en pratiquant l'engagement de responsabilité à répétition ? Ce serait une sérieuse dégradation des institutions qui nous régissent depuis vingt ans que de dévaloriser en la « banalisant » une procédure considérée comme l'*ultima ratio* par les constituants de 1958. Ce serait de surcroît prouver que *l'Assemblée nationale est plus que* jamais, en cette sixième année du *septennat de M. Giscard d'Estaing*, une simple chambre d'enregistrement.

Une telle question étant posée et telle étant l'animosité qui continue de régner entre M. Barre et le plus important des groupes de sa ci-devant majorité, on pourrait s'étonner de la sérénité *dont* faisait preuve *le président de la République* lorsqu'il déclarait souverainement le *27 novembre : « Si l'on prend la vie politique intérieure de la France, il ne s'est pas passé de grands événements depuis plusieurs mois. »*

De tels propos inciteraient à croire que le chef de l'Etat était *porté à plaisanter ce jour-là, mais* peut-être convient-il d'y regarder de plus près. C'est un fait que depuis le début de l'automne le gouvernement doit se battre à la *fois* contre l'opposition et contre le R.P.R., mais chaine élection présidentielle. C'est encore un fait, le quatrième, et non le moindre, que lors du scrutin européen du 10 juin la liste présentée par le R.P.R. n'avait recueilli que 16,31 % des suffrages exprimés et que cent quarante des cent cinquante-quatre députés chiraquiens avaient enregistré *dans leurs circonscriptions* une diminution de leur *audience et une progression de celle* de l'U.D.F.

De quoi donner à réfléchir, même si plus de trois ans nous séparent *encore, en principe, des prochaines* élections législatives.

RAYMOND BARRILLON.

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE AU SÉNAT

Inquiétudes à propos de la défense civile en cas de danger atomique

Le Sénat a adopté, mardi 4 décembre un peu avant minuit, le budget du ministère de l'intérieur. Signe des temps : d'assez nombreux orateurs se sont inquiétés de l'insuffisance de la protection civile en cas de guerre ou de danger atomiques. Autre fait marquant : la progression des créances étrangères impayées, ce qui a fait dire au rapporteur des comptes spéciaux du Trésor : « Ne faudrait-il pas minimiser les avantages que la France retire de son commerce extérieur ?

Les sénateurs avaient d'abord adopté les dispositions de la loi de finances, concernant le ministère de l'économie. Leur rapporteur, M. TOURNON (P.S., Ariège), réclame une appréciation plus précise des revenus et une lutte plus radicale contre la fraude fiscale. Il demande aussi que l'on développe le « *contre-pouvoir des consommateurs organisés* ».

Pour M. EHLERS (P.C., Nord), qui exprime l'avis de la commission des affaires économiques, le bilan de la commission de la concurrence est dérisoire et le « pouvoir » des consommateurs insuffisant : « *La vraie question*, dit-il, *est de savoir comment l'on peut donner aux consommateurs un droit de regard sur la formation des prix.* » Avant le vote des crédits, le ministre de l'économie, M. MONORY, répond aux rapporteurs et au seul orateur qui s'est exprimé dans la discussion générale, M. PERREIN (P.S., Val-d'Oise) :

« *La direction de la concurrence et de la consommation — le changement de nom est significatif — va acquérir des lettres de noblesse supplémentaires et devenir une très grande direction. La liberté des prix,* indique le ministre, *ne peut produire les bons effets que nous en attendons sans ces deux contre-pouvoirs de la concurrence et de la consommation. Je fais grande confiance aux associations de consommateurs, et d'autant qu'elles ont maintenant les coudées franches. Elles recevront 4 millions en 1980 au lieu d'un seul quand je suis arrivé rue de Rivoli.* »

Vers l'abandon de la pièce de 50 francs

Dans le débat qui suit sur le budget annexe des monnaies et médailles (que le Sénat adopte), le rapporteur, M. FOURCADE (R.I., Hauts-de-Seine), souligne la situation « *extrêmement préoccupante* » de la pièce de 50 F en argent.

En effet, le budget a été préparé en avril 1979 sur la base d'un cours maximum de 1 100 F le kilo du prix de l'argent sur l'ensemble de l'année 1980. Or, le cours atteignait 1 280 F le kilo *fin mai.* « *Quelle que soit la solution retenue,* déclare l'ancien ministre des finances, *il importe que soit levée au plus tôt l'hypothèque qui pèse ainsi sur le programme de frappe des monnaies françaises.* »

Réponse de M. MONORY : « *Il va sans doute falloir abandonner la pièce d'argent de 50 F, l'argent étant devenu trop cher. Dans l'immédiat, nous renforcerons la production des pièces de 10 F, bien acceptées par le public, l'impression de billets de 10 F devant s'arrêter le 31 décembre. Il nous faut pourtant une pièce de prestige, mais même à 100 F, l'argent sera-t-il possible ?* »

M. PONCELET (R.P.R., Vosges) présente ensuite les comptes spéciaux du Trésor. Il attire notamment l'attention du Sénat sur le compte de règlement avec les gouvernements étrangers, intitulé : « Consolidations des dettes comemrciales des pays étrangers. »

« *On est frappé,* dit-il, *par la forte augmentation de la charge nette de ce compte. De 56,5 millions de francs en 1978, elle est passé à 714 millions en 1979 et est fixée à 953 millions pour 1980, soit une progression de 159 % sur trois ans* ».

« *Cette progression,* déclare le rapporteur, *témoigne de l'impossibilité dans laquelle se trouvent des pays créanciers de faire face à leurs obligations. Elle conduit à se demander s'il ne faut pas minimiser les avantages que la France retire des bons résultats de son commerce extérieur.* »

M. MONORY : « *Nos créanciers étrangers ont subi, comme nous, les dures contraintes de la crise pétrolière, ce qui les place présentement en position délicate. Nous adresser à des pays plus solvables ? D'acord, mais nous devons nous battre tous azimuts pour la présence de la France. (...)*

Avant l'adoption des comptes spéciaux du Trésor (« *Plus de 110 milliards de francs, le budget le plus important de la loi de finances* », précise le ministre), M. Monory obtient le retrait d'un amendement de la commission des finances qui visait à supprimer le Fonds spécial d'investissement routier (F.S.I.R.).

Puis le Sénat aborde l'examen du budget du ministère de l'intérieur. Ce budget, note le rapporteur, M. RAYBAUD (Gauche dém., Alpes-Maratimes), qui traduit un effort en faveur des collectivités locales, est indéniablement en forte croissance.

Pour 1980, il s'établit en crédits de paiement à 24 419 millions de francs contre 20 535 millions de francs pour 1979, en augmentation donc de 18,92 % alors que l'ensemble du budget de l'Etat ne croît que de 14,35 %.

Il reste aussi marqué, souligne le rapporteur, par la prépondérance des moyens alloués à la police nationale qui bénéficie de 52 % de l'ensemble des dépenses ordinaires et de 85 % des mesures nouvelles. M. Raybaud regrette néanmoins qu'aucune mesure ne soit prévue pour renforcer les personnels des préfectures.

Le même regret est exprimé par M. NAYRON (P.S., Ariège), au nom de la commisison des lois. M. CHRISTIAN BONNET, ministre de l'intérieur, donne les précisions suivantes en réponse aux rapporteurs : « *Tous départements ministériels confondus, les concours de l'Etat aux collectivités locales passeront de 63 à 73 milliards de francs, soit 15,7 % de plus. (...) Au total, les collectivités locales disposeront de 8 050 millions de francs de fonds libres. Ce n'est pas une incitation à dépenser.*

» *La création de 1 975 emplois de préfecture, dont 1 275 pour les cadres A et B, aidera les élus dans des tâches délicates. (...)*

» *La police nationale passera, de 1979 à 1980, de 108 993 à 110 165 personnes. Nous sommes ainsi le pays où la proportion de police et de gendarmerie est la plus forte par rapport à la population. Déjà en 1979 les effectifs de police ont été renforcés de 1 500 personnes environ, notamment en ôtant de tâches administratives tous les policiers disponibles pour le service actif. L'an prochain, plus de 200 policiers ou inspecteurs nous viendront de la police économique qui n'en a pas besoin. (...) Cette politique se traduira par une augmentation de 34 % des crédits sur deux ans.* »

Dans la discussion générale, M. CAROUS (R.P.R., Nord) reproche au gouvernement de traiter l'automobiliste de « *délinquant en puissance* » et estime que l'on risque un jour de se trouver devant « *une réaction de refus si générale qu'il n'y aura plus assez d'agents pour verbaliser* ».

[Refus de la ceinture de sécurité et de l'éclairage en code dans les rues éclairées.]

M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER (R.I., Paris) s'inquiète, notamment, de l'insuffisance de la défense civile. « *Pourquoi ne pas exiger la construction d'abris, de la part des constructeurs d'immeubles ?* »

M. CICCOLINI (P.S., Bouches-du-Rhône), à propos des incendies de forêt, plaide en faveur des pilotes de Canadair et des sapeurs-pompiers. Il réclame aussi une politique de protection civile contre les risques d'une guerre atomique.

M. EBERHARD (P.C., Seine-Maritime) *estime que* la police est trop souvent détournée de sa mission qui est de protéger les citoyens. M. FRANCOU (Un. centr., Bouches-du-Rhône) s'intéresse au sort des anciens harkis et à leur intégration. M. MERCIER (gauche dém., rad. g., Rhône), réclame un effort en faveur de la justice administrative. M. MICHEL GIRAUD (R.P.R., Val-de-Marne), demande une meilleure protection civile et évoque les risques d'accident radioactif. Il souhaiterait, en particulier, que l'on entreprenne des campagnes d'information du public.

M. BERANGER (gauche dém., rad. de gauche, Yvelines) insiste sur la nécessité d'une meilleure formation des policiers. M. VALLIN (P.C., Rhône) se plaint notamment des insuffisances de l'équipement routier (de l'insuffisance de l'effort de l'Etat). M. BOILEAU (Un. centr., Meurthe-et-Moselle) annonce que son groupe votera le budget de l'intérieur, tout en restant « *extrêmement vigilant pour ce qui touche l'avenir des collectivités locales* ».

M. BECAM, secrétaire d'Etat à l'intérieur, puis M. CHRISTIAN BONNET, répondent aux orateurs sur les points particuliers qui ont été évoqués. *Le ministre* obtient le retrait d'un amendement de M. BILLIEMAZ (gauche dém., Ain) qui réclamait (comme il le fait depuis quinze ans) un effort financier pour la démoustication. « *Depuis trois ans, ces crédits ont augmenté de 36 %* » répond M. CHRISTIAN BONNET.

Le budget est ensuite adopté avec un amendement dû à l'initiative de M. RAYBAUD, accepté par le gouvernement et dont l'objet est de préciser les règles d'utilisation des crédits versés aux communes. De caractère très technique (mais important, paraît-il, pour les petites communes), cet amendement prévoit que *les dotations du fonds de compensation* pour la T.V.A. peuvent être inscrites à la section de fonctionnement, pour permettre de payer les intérêts afférents aux emprunts. *L'amortissement du capital* emprunté figure normalement à la section d'investissement.

A. G.

POLITIQUE

« Le Canard enchaîné » met de nouveau en cause M. Giscard d'Estaing à propos des diamants de Bokassa

Huit jours après l'intervention télévisée du chef de l'Etat, au cours de laquelle avait été évoquée l'« affaire des diamants », « le Canard enchaîné » a publié, dans son numéro du 5 décembre, de nouvelles accusations contre M. Valéry Giscard d'Estaing.

Sur la foi d'une note de Jean-Bedel Bokassa, en date du 11 juillet 1974, l'hebdomadaire affirme que le président de la République française a reçu, le 27 septembre 1974, quatre mois après son élection, « plusieurs plaquettes » de diamants. Ce cadeau aurait été remis au chef de l'Etat, le 27 septembre 1974, à l'occasion d'une visite au domaine de la Cottencière, en Sologne, propriété de Bokassa.

Ces nouvelles révélations n'ont fait l'objet, pour l'instant, d'aucune réaction de l'Elysée.

A l'appui de ces affirmations, l'hebdomadaire publie le fac-similé d'une note, en date du 11 juillet 1974, de celui qui n'était encore que « président à vie, maréchal de la République Centrafricaine ». Cette note, qui ne comporte pas de mention de destinataire, s'ouvre par la référence : « France (N° 163) - A.ID.CMT ». Elle est ainsi libellée : « Nous prescrivons à M. le ministre d'Etat, délégué à la présidence de la République, de s'informer auprès du Comptoir national du diamant de l'état d'avancement de la préparation des plaquettes destinées à M. Giscard d'Estaing, président de la République française, et de rendre compte de cette mission dans les meilleurs délais. » Suit la signature de Jean-Bedel Bokassa.

« Le Canard enchaîné » pense que le ministre à qui était adressée la note était M. Jean Amity, « à l'époque représentant de Bokassa au conseil d'administration du Comptoir national du diamant », et qui devint ambassadeur de Centrafrique au Tchad.

C'est au cours du séjour privé en France, succédant à un séjour officiel, de Jean-Bedel Bokassa que celui-ci aurait remis le présent au chef de l'Etat. A cette occasion, M. Giscard d'Estaing, selon l'hebdomadaire, aurait signé le livre d'or de son hôte après y avoir écrit cette phrase : « Pour mon parent et mon ami, le président à vie de la République Centrafricaine, Jean-Bedel Bokassa. » « Le Canard enchaîné » affirme qu'en plus des plaquettes de diamants, dont certains sont « assez gros », le chef de l'Etat aurait reçu ce jour-là « quatre belles défenses d'éléphants entourées de quelques objets de moindre prix ».

L'hebdomadaire affirme ensuite que certaines des archives de Bokassa, à Bangui, ont disparu avant même l'arrivée des Français lors de la chute de l'empereur de Centrafrique : « Durant les semaines qui précèdent l'opération Barracuda menée par les paras du colonel Degenne, Bokassa et plusieurs de ses amis mettent quelques dossiers à l'abri tandis que d'autres, eux, disparaissent tout simplement. » « Le Canard enchaîné » indique notamment que, dans la résidence particulière de Bokassa dans l'enceinte du palais de Berengo, à l'intérieur d'une armoire de salle à manger, se trouvaient une quarantaine de lettres de M. Valéry Giscard d'Estaing.

« Le Canard enchaîné » révèle, d'autre part, à la suite des déclarations télévisées faites par le chef de l'Etat le 27 novembre sur les dons à des œuvres de bienfaisance, que, le vendredi 16 novembre, Mme Giscard d'Estaing aurait fait parvenir, à l'occasion d'une vente de charité organisée par les Missions africaines de Paris, un colis contenant « deux colliers de pépites d'or grosses comme des noisettes, un collier en argent, un bracelet en ivoire avec fermoir en or », soit « près de 2 kilos d'or ». Les organisateurs de la vente de charité, notamment le Père Duffès, surpris par la valeur du don, l'auraient placé dans un coffre aux fins d'expertise. Le Père Duffès nous a indiqué que, pour l'essentiel, cette information était exacte.

Des points et des sceaux

Réaction de la présidence de la République après la parution du *Canard enchaîné,* ce mercredi 5 décembre : rien. *« Pour nous, l'affaire est terminée. »* Mais, en marge des milieux officiels, auprès de ce qu'il est convenu de nommer « les sources proches de l'Elysée » ou chez les giscardiens que cette affaire irrite, obsède, révolte, que dit-on ? Quelle défense tente-t-on de construire ? A quels arguments fait-on appel ?

Sur le second photostat, celui qui est publié cette semaine, peu de chose : on le juge *« bizarre »*. On voit mal un chef d'Etat (le président Bokassa) prescrire à un ministre de *« s'informer de l'état d'avancement de la préparation de plaquettes »* de diamants. C'est là une démarche qui paraît curieuse, compliquée et improbable. En outre, fait-on remarquer, aucun sceau n'est visible au bas de la missive. Certes, le futur empereur de Centrafrique était venu en France quelques semaines après la date portée sur le document. Certes, il y a séjourné du 15 septembre au 9 novembre 1974. Certes, il a reçu M. Giscard d'Estaing dans son château de la Cottencière. Mais de souvenir de diamants, point. Peut-être des ivoires...

En fait, ces arguments sont plutôt destinés à répondre aux questions posées par le premier fac-similé paru dans *le Canard enchaîné* du 10 octobre. Ils visent à accréditer la thèse selon laquelle la lettre de Jean Bedel Bokassa à Mme Dimitri serait un faux. La signature, d'abord : il y manquait deux points : celui qui suit le premier trait vertical (le « J » ?) et celui qui termine le paraphe. L'en-tête de la lettre, ensuite : « *président* de la *République centrafricaine* » (1) alors que Bokassa s'était fait nommer *« président à vie »*. Enfin, les sceaux, qui n'étaient pas identiques à ceux frappés sur d'autres documents, attestés ceux-là. La date enfin : si « 6-73 » signifie juin 1973, cela ne correspond pas à la date du voyage du ministre français des finances à Bangui, voyage qui avait eu lieu en septembre de cette année-là et non en juin.

On croit savoir aussi dans ces « milieux proches » que la destinataire supposée de la première lettre — Mme Dimitri — a, par la suite, donné directement des précisions à tel conseiller technique de l'Elysée. Des précisions écrites dont on souligne qu'elles sont sensiblement plus détaillées que celles publiées le 15 octobre par l'hebdomadaire *le Point*, qui l'avait jointe au téléphone.

Dans un courrier qu'elle aurait adressé le 12 novembre à ce conseiller, Mme Dimitri indiquerait : *« J'ai exercé de 1966 à 1974, les fonctions de secrétaire du chef de l'Etat centrafricain (...). J'étais chargée spécialement des commandes de cadeaux destinés aux personnalités (...).* Le [premier] *document publié dans la presse et en particulier dans* le Canard enchaîné, *je ne l'ai ni rédigé ni dactylographié. Je ne l'ai jamais vu avant sa publication.*

» Ce document m'a paru présenter certaines anomalies :

a) Les bons n'étaient jamais rédigés ni signés par le chef de l'Etat et la rédaction en était d'ailleurs différente.

b) Ce document qui semble dater de 1973 est établi sur un papier à en-tête qui ne correspond pas aux titres qui avaient été décernés au chef de l'Etat et auxquels il était particulièrement attaché. Je veux parler des titres de président à vie et de général d'armée.

» J'ajoute n'avoir jamais reçu une plaquette de diamants d'une importance aussi considérable. Enfin, mon rôle se limitait à réceptionner les cadeaux et à les remettre au chef de l'Etat qui ensuite leur donnait la destination qui lui paraissait opportune (...) »

Ce sont donc là les éléments qui conduisent ceux qui s'y réfèrent à considérer le premier photostat comme un faux et à reprocher à la presse de s'être engagée dans la voie de l'accusation sans s'être livrée à une analyse critique des pièces sur lesquelles celle-ci reposait. Mais, *a posteriori,* ces arguments se révèlent eux aussi délicats à utiliser : ils « authentifient » dans une certaine mesure le *fac-similé* publié ce mercredi : là, en effet, la signature et les titres de l'en-tête sont conformes... A moins que les auteurs du second « faux » — si faux il y a — n'aient pris conscience des imperfections du premier. Mais alors, dans ce cas, pourquoi auraient-ils construit le second faux autour d'une démarche de Bokassa qui n'allait pas manquer de paraître curieuse et improbable.

Parmi ceux qui souhaitent que le président de la République française *« fasse justice »* de ces accusations, bien peu doutent encore de la nature du cadeau de 1973. Aucun ne conteste que le démenti *« catégorique »* et *« méprisant »*, formulé le 27 novembre à la télévision, portait exclusivement sur la *« valeur »* de ce présent. Mais certains auraient souhaité que M. Giscard d'Estaing consacrât clairement ses explications à la réalité même du don, tout en niant la véracité de la lettre. Peut-être le chef de l'Etat lui-même a-t-il envisagé de construire sa réponse sur le caractère fallacieux du document, pour ensuite y renoncer : cela l'eût conduit à ouvrir un autre débat.

Dès lors, il aurait fallu qu'il fût armé pour démentir de manière inattaquable l'existence des diamants eux-mêmes...

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(1) Colonel lorsqu'il a pris le pouvoir le 1er janvier 1966, M. Bokassa a été sur-le-champ promu général et, en mai 1974, maréchal. Président de la République Centrafricaine depuis 1966, il a été nommé président à vie en mars 1972. Il a été couronné empereur le 4 décembre 1977.

Les dons aux Missions africaines

Le Père Duffès, responsable de la procure, à Paris, des Missions africaines de Lyon, nous a confirmé *ce mercredi* 5 décembre que sa congrégation a bien reçu deux colliers de pépites d'or, un collier en argent *et un bracelet* en ivoire de la part de Mme Giscard d'Estaing.

Il dément, en revanche, plusieurs détails rapportés par *le Canard enchaîné.* D'abord, ce n'est pas le Père Duffès qui a reçu l'émissaire de l'Elysée, et celui-ci n'a pas apporté le cadeau le 16 novembre, jour de la vente de charité annuelle, mais quelques jours auparavant. Le Père Duffès l'a trouvé sur son bureau du 11, rue Crillon (4e), au retour d'un voyage.

Ensuite, le Père Duffès affirme que ces objets précieux sont loin de peser « *près de 2 kilos d'or* ». Il existe, reconnaît-il, une disproportion entre le don de cette année et ceux que Mme Giscard d'Estaing a l'habitude de faire chaque année aux Missions africaines de Lyon, dont une des maisons se trouve à Chamalières (Puy-de-Dôme). Le Père Duffès affirme que le don de 1979 a une valeur deux à trois fois supérieure à celle des précédents.

Le Père Duffès indique qu'en 1978 Mme Giscard d'Estaing avait offert *« quelques pagnes brodés, un beau tam-tam serti de perles et une statue d'ébène de 60 à 80 centimètres de haut, du style makondé ».*

Les « bavures » de l'opération « Barracuda » sur Bangui

Six mille caisses (armes et documents) déménagées

Des documents — originaux ou photocopiés — et des armes de conception soviétique ont constitué le butin rassemblé par les forces françaises d'intervention à Bangui et transféré, depuis, hors de Centrafrique en septembre dernier. Au total, il a été ainsi manipulé six mille caisses contenant, pour leur très grande majorité, des matériels de guerre d'origine soviétique que la Libye venait, alors, de fournir à l'empire de Bokassa Ier avec l'assentiment, sur place, de l'ambassade soviétique forte de cent cinquante conseillers environ.

Cette présence soviéto-libyenne inquiétait, du reste, depuis plusieurs mois les services français de renseignements, qui ont pu constater que les armes capturées étaient, pour partie, destinées à transiter ensuite, via le Centrafrique, en direction du sud du Tchad. Déjà, dans ce dernier pays, les forces françaises avaient récupéré des armes soviétiques au moment des durs combats qui amenèrent, en mars dernier, le départ du général Malloum et elles s'en sont vu offrir, lors de la grande « réconciliation » nationale, par MM. Habré et Goukouni.

Malgré ce bilan, l'opération « Barracuda », montée pour déposer l'empereur centrafricain — soupçonné de vouloir renverser les alliances en prêtant des bases de son territoire à une coopération soviéto-libyenne qui aurait déséquilibré davantage le continent africain, si l'on en croit les services français de renseignements, — a connu des « bavures » et des imperfections dans son organisation sur le terrain.

De tels incidents de parcours tiennent au fait que l'opération, programmée de longue date après les révélations sur les massacres ordonnés par Bokassa Ier, a néanmoins exigé une discrétion dans sa préparation telle que, si l'expédition militaire proprement dite a pu être correctement menée, l'organisation des autres aspects de l'intervention française n'a pas bénéficié de la même précision.

Un manque de coordination

Pour n'avoir pas voulu mettre dans la confidence un trop grand nombre d'initiés, parce qu'ils redoutaient les réactions éventuelles de la garde impériale à Bangui, les états-majors ont conçu un scénario qui tirait parti d'un voyage inopiné de Bokassa Ier à Tripoli et qui a écarté, dans une première phase, le concours apporté par d'autres participations. Le secret sur les modalités pratiques de l'opération militaire devait être d'autant plus maintenu et respecté que l'empereur centrafricain avait des raisons de s'attendre à la probabilité d'une action française rapide sur Bangui.

Montée avec diligence sans être, pour autant, ni improvisée ni précipitée, l'affaire a pâti d'un manque de coordination des différentes administrations intéressées à Paris. Ce flottement, perceptible localement après le coup de main militaire, peut expliquer, aujourd'hui, les « bavures » constatées sur place, à commencer par le caractère intempestif de certains propos, dès les premières heures, de M. David Dacko ou par la pagaille dans le recueil des documents et des armes disséminés dans et autour de la capitale centrafricaine.

C'est ainsi que le nouveau président, M. Dacko, transporté par avion militaire français, n'était, au moment de son atterrissage de nuit à Bangui, accompagné d'aucun conseiller suffisamment compétent et habile pour le mettre en garde contre de premières déclarations jugées imprudentes ou maladroites pour la France, qui contribuait cependant à installer el nouveau chef de l'Etat.

Des sanctions

Les agents français qui ont eu à rapporter des documents représentant — après sélection — une pile haute d'une cinquantaine de centimètres, de leur propre aveu, n'ont pas réussi à prévenir le pillage des archives préalablement délestées de certaines pièces qui sont demeurées en possession de l'ex-empereur. De même, des caisses d'armes ont disparu, vraisemblablement revendues pa. des déserteurs de la garde impériale, malgré les automitrailleuses françaises qui les ont convoyées durant leur transit en terre centrafricaine.

Enfin, le séjour impromptu à Evreux de l'empereur déchu a surpris ceux des dirigeants français qui ont appris trop tardivement qu'un autre pays européen, sollicité de devenir l'asile de Bokassa Ier, venait précisément de refuser l'atterrissage de sa Caravelle.

Les conditions dans lesquelles a eu lieu cette intervention militaire française à Bangui ont, du reste, fait ensuite apparaître, avec la nomination comme ambassadeur de France au Gabon d'un ancien agent des services secrets, l'existence de dissensions sur la politique africaine de la France au sein du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE).

Ces mouvements de contestation sont, pour l'essentiel, liés au fait que les services français sont composés d'un personnel venu d'horizons politiques très disparates, puisqu'il y a été désigné par les gouvernements successifs depuis deux à trois décennies. C'est ce qu'on dénonce au SDECE même comme le résultat d'une pratique dite de la « tranche napolitaine », les générations recrutées se côtoyant davantage qu'elles ne coopèrent réellement. Pour l'instant, des sanctions administratives ont frappé certains des agents du secteur africain, écartés de leurs fonctions « dans l'intérêt du service ».

Les réactions de la presse

• A PARIS

LE MATIN DE PARIS : forfaiture.

« Si les documents que publie notre confrère se révélaient exacts ; s'il est prouvé que Valéry Giscard d'Estaing, alors qu'il venait d'être élu à la magistrature suprême, a reçu plusieurs plaquettes de diamants de l'ex-empereur centrafricain ; si, parmi les archives déménagées par hélicoptère entre le palais de Bokassa et un terrain proche de l'ambassade de France, se trouvent une quarantaine de lettres du président français à son « cher parent » ; si enfin — et surtout — l'Elysée était dans l'impossibilité de démentir catégoriquement cette série d'informations, alors il ne serait plus déplacé de parler de forfaiture.

LIBERATION : Valy le tricheur.

« Le moins qu'on puisse attendre dans cette affaire, c'est qu'enfin Giscard descende de son arbre et vienne un peu patauger dans le marécage et dise la simple vérité. (...)

» Les Français, qui ne sont pas puritains, ne feront vraisemblablement pas le procès que l'Amérique a fait à Nixon. A ceci près que la classe politique, à moins de passer pour complice, ne peut ne pas se soucier de ce comportement présidentiel : le mensonge pour raison privée. Sans quoi elle risque d'en faire tout entière les frais. Et comme sa crédibilité est déjà sérieusement atteinte, ce n'est pas en évitant un bain de marécage qu'elle soignera ses rhumatismes idéologiques.

» Depuis plusieurs années, nous avons appris à juger les hommes non à leurs idées, mais au rapport entre leurs idées et leurs comportements. Dans le cas de Giscard, c'est fait : Valy le tricheur. »

(SERGE JULY.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : la politique du bon plaisir.

« Les nouvelles informations concernant « l'affaire des diamants » (...) défient le « mépris » affiché l'autre soir par le président. S'il n'y répond que par le même mépris, la preuve sera faite, fût-il innocent de ces accusations, que nous vivons le crépuscule d'une démocratie, et que le président de la République est un monarque. Libéral, respectueux des lois, constitutionnel, tout ce qu'on voudra, mais monarque, parce que seul juge de l'opportunité de ses actes et de ses paroles. Une sorte de prince-président, à la française, comme on en célébrait la mémoire hier à l'Elysée.

(PHILIPPE TESSON.)

L'HUMANITE : en bref.

L'Humanité consacre dix-neuf ligne, en page 3, au nouveau document rendu public par l'hebdomadaire satirique. Le quotidien du P.C.F. indique notamment : *« Ce texte daté du 11 juillet 1974, contrairement au document de même nature publié le 10 octobre dernier par l'hebdomadaire, est postérieur à l'élection de M. Giscard d'Estaing à la présidence de la République. Les plaquettes de diamant auraient été remises par Bokassa à M. Giscard d'Estaing au cours du voyage officiel que le premier effectua en France au mois de septembre 1974. »*

LES JOURNAUX DU GROUPE HERSANT : silence et discrétion.

Le Figaro observe le silence le plus complet sur les informations publiées par *le Canard enchaîné.*

En page 5, *France-Soir* du 5 décembre résume brièvement les articles du *Canard enchaîné* et rappelle les déclarations faites sur l' « affaire » par M. Giscard d'Estaing lors de son intervention télévisée du 27 novembre.

Dans *l'Aurore,* en page 3, on peut lire l'entrefilet suivant :

« Comme on pouvait s'y attendre, le Canard enchaîné *a remis cela, c'est un sujet qui fait vendre...*

» Quoi qu'il en soit, l'hebdomadaire publie un nouveau document daté du 11 juillet 1974, signé Bokassa, selon lequel des plaquettes auraient été « préparées » par le Comptoir national du diamant de la République centrafricaine à destination du président de la République française, Valéry Giscard d'Estaing.

» Et d'affirmer qu'elles auraient ensuite été remises au président Giscard d'Estaing lors de sa visite à Bokassa, dans la résidence de l'ex-empereur, en Sologne... »

• EN PROVINCE

La plupart des journaux de province évoquent sans commentaire le rebondissement dans l'affaire des diamants. *Le Progrès de Lyon* publie en page intérieure un article sur trois colonnes reprenant les informations du *Canard enchaîné. Le Provençal* fait de même, en cinquante lignes, dans une page intérieure. *Les Dépêches,* de Dijon, et *l'Est républicain* titrent en première page : « *Le Canard* relance l'affaire des diamants » et publient en page intérieure les informations de l'hebdomadaire.

La Voix du Nord et *Nord-Matin* publient l'information en page intérieure. *Liberté,* journal régional du parti communiste, n'évoque pas l'affaire.

A Toulouse, *la Dépêche du Midi* publie l'information en première page sans commentaire.

Ouest-France, pour sa part, publie l'information en première page sur deux colonnes sous le titre : « Et toujours les diamants ». Ce journal, sous la signature de Paul-Jacques Truffat, commente ainsi l'affaire :

« L'affaire des diamants, comme l'affaire Boulin dans une certaine mesure, sont à replacer dans un contexte politique dont les prémices de la campagne électorale ne doivent probablement pas être exclues. Le fait est que l'impuissance de l'opposition, l'absence de rechange crédible à la politique économique contraignante de M. Barre, la désagrégation de la majorité, contribuent à fermer les issues d'une situation dont les fils sont finalement réunis entre les seules mains du président (...). Autrement dit, à l'heure où le président évoque la désorganisation du monde, la vie politique française se trouve enfermée dans un tout petit périmètre sans débouché autre que l'élection présidentielle de 1981. Ne serait-ce que l'improbabilité d'une alternance au pouvoir, tout concourt donc à placer les « affaires » au centre de l'actualité politique (...). En dédramatisant à l'excès [le président de la République] *s'efforce d'obtenir en réalité une sorte de dépolitisation du débat. Mais, quand le débat politique s'efface, restent les « choses basses » qui n'en finissent pas d'empoisonner l'atmosphère. »*

• A L'ÉTRANGER

Ce rebondissement de « l'affaire des diamants » trouve un écho limité dans la presse étrangère, dont la plupart des correspondants à Paris n'ont pu que transmettre des informations sèches dans la soirée du 4 décembre, entre le moment où leur est parvenu *le Canard enchaîné* et celui où « *se bouclaient* » les éditions de leurs journaux.

Tel est le cas pour la presse italienne, où seul le quotidien *la Repubblica* (socialisant, Rome) estime : *« Dans n'importe quel autre pays, où l'institution présidentielle ne serait pas aussi fortement protégée qu'en France, l'affaire aurait eu certainement des contrecoups spectaculaires. (...) Elle se gonfle au lieu de s'affaisser, tandis qu'une ombre de ridicule commence à flotter au-dessus de l'Elysée. (...)*

La presse allemande qui, traditionnellement, interrompt de très bonne heure la rédaction des exemplaires du lendemain, ne donne pas l'information.

Pour l'*International Herald Tribune,* qui rapporte l'affaire en première page, les *« allégations »* du *Canard enchaîné « semblent certaines de rallumer une controverse que le président français a tenté de calmer la semaine dernière dans un entretien télévisé ».* Il ajoute que les premières révélations du *Canard enchaîné « paraissaient impliquer que M. Giscard d'Estaing n'avait pas agi plus tôt pour déposer M. Bokassa en raison des relations personnelles qu'il entretenait avec le dirigeant africain ».*

Les trois grands journaux britanniques, *The Times, The Guardian* et *The Financial Times,* ne font que rapporter, sans commentaires, les *« nouvelles allégations »* du *Canard enchaîné* dont ils ont pu prendre connaissance, il est vrai, peu avant leur mise sous presse.

DES CADEAUX

Le 27 novembre, le chef de l'Etat avait déclaré à Antenne 2 : « Sur la valeur de ce que j'aurais reçu comme ministre des finances, j'oppose un démenti catégorique et, j'ajoute, méprisant. » « Le Canard enchaîné » avait estimé à 1 million de francs la valeur de la plaquette de diamants reçue en 1973. Selon l'hebdomadaire, M. Giscard d'Estaing aurait reçu à cinq reprises des diamants de Bokassa : en 1970 (« à l'occasion d'un safari ») ; en 1972, lors d'une visite privée à Bangui ; en avril 1973 (la « plaquette de 30 carats », objet des premières accusations lancées par l'hebdomadaire) ; en septembre 1974, en France (« plusieurs plaquettes »), et en mars 1975, lors d'une visite officielle à Bangui (« une plaquette d'une vingtaine de carats »).

Lors de son intervention télévisée, M. Giscard d'Estaing avait aussi déclaré : « Depuis que j'exerce mes fonctions (...) de nombreux cadeaux ont été remis à des musées. » Se fondant sur l'examen de la « Revue du Louvre et des musées de France », depuis 1973, « le Canard enchaîné » estime à quatorze le nombre des cadeaux remis à des musées par M. ou Mme Giscard d'Estaing. Cette revue répertorie tous les dons faits aux musées.



LA MAISON DE L'IMMOBILIER

FNAIM

CHAMBRE SYNDICALE INTERDÉPARTEMENTALE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

27 bis, avenue de Villiers - 75017 Paris - Tél. : 227.44.44

L'ORDINATEUR DANS L'IMMOBILIER

ÉDITORIAL

L'INDISPENSABLE RECOURS A L'AGENT IMMOBILIER DANS TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Certaines officines et certains journaux d'annonces spécialisés, dont la défense des intérêts des particuliers n'est pas le seul souci, mais dont le but est plutôt de tirer les avantages financiers et commerciaux de leurs entreprises, tentent de faire accréditer auprès du public l'idée que faire appel à un professionnel de l'immobilier est une procédure dont le résultat quasi inéluctable est de faire augmenter les prix.

C'est contre cette campagne que nous voudrions réagir, non pas tant pour défendre la profession, qui n'existerait plus depuis bien longtemps si elle ne correspondait pas à un besoin réel et à une qualité certaine du service rendu, mais surtout pour mettre en garde le public que l'on tente d'abuser d'une façon inadmissible, dangereuse et délibérément partiale.

En effet, les dommages subis par des particuliers dans les transactions réalisées directement entre eux sont innombrables. En outre, entre un vendeur trop exigeant, car souvent mal informé des réalités du marché, et un acheteur qui éprouve des difficultés pour cerner ce qu'il peut réellement acquérir, l'agent immobilier joue pleinement son rôle de conseil et de régulateur du marché.

Ce n'est pas par hasard que 82 % des personnes interrogées récemment par la SOFRES reconnaissent la compétence et l'efficacité du professionnel. C'est pourquoi le recours à un agent immobilier pour acheter, vendre, louer un bien immobilier, quel qu'il soit (appartement, pavillon, bureau, local industriel ou commercial, terrain...) est indispensable.

I. — L'AGENT IMMOBILIER AGIT DANS LE CADRE D'UN STATUT LEGAL

Le législateur a doté la profession d'un statut qui énumère les conditions d'accès et détermine avec précision l'aptitude professionnelle. Celle-ci découle, soit de diplômes universitaires, soit d'une longue pratique de la transaction, soit des deux à la fois.

La loi habilite donc l'agent immobilier à exercer son activité dans la mesure où il répond à des critères précis de compétence, tout comme elle définit les conditions permettant à un avocat de plaider en justice et à un médecin de prodiguer des soins.

Personne ne peut, en conséquence, se substituer à ces professionnels dans leur activité respective.

II. — LE PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER EST UN SPECIALISTE DE LA TRANSACTION

Il est seul qualifié pour mener à bien une opération délicate et complexe comme l'est une transaction immobilière qui engage généralement des sommes importantes. En effet, déterminer la valeur d'un bien immobilier ne peut être que le fait d'un praticien parfaitement au courant de l'état du marché et de son évolution constante. Cette connaissance et cette maîtrise sont difficilement accessibles au simple particulier qui n'est pas homme de métier.

Le droit et l'équité concevant que, ni l'acheteur ni le vendeur ne doivent être lésés dans l'opération, seul un spécialiste est susceptible de fixer avec réalisme le prix d'un bien en toute impartialité. Laisser cette initiative à des personnes inexpérimentées, ou mal conseillées, expose trop souvent à de pénibles déconvenues.

III. — LE PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER EST LE CONSEILLER DE TOUTES LES PARTIES INTERESSEES A LA TRANSACTION

C'est un rôle auquel les tribunaux attachent une importance croissante.

L'agent immobilier ne peut se permettre, sous peine de sanctions, de trahir sa mission de conseil. Or, un bien immobilier ne peut être comparé à aucun autre bien de consommation courante même durable, comme une automobile ou un réfrigérateur par exemple.

Il a son histoire qu'il faut connaître en profondeur.

L'achat ou la vente d'un appartement nécessite la constitution d'un dossier dans lequel aucun élément ne doit être oublié : origine de propriété, statut juridique, certificats d'urbanisme, servitudes, droit de préemption, plus-value, publicité foncière, droits divers...

Il est rare, par ailleurs, que l'acquisition d'un bien ne comporte pas un aspect financier, notamment l'obtention d'un prêt. Il faut donc que l'agent immobilier soit parfaitement au courant des conditions de crédit et propose à son client les multiples formules de prêts possibles et conformes à son intérêt.

IV. — LE PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER N'A DROIT A DES HONORAIRES, FIXES PAR ARRETE MINISTERIEL, QU'A PARTIR DU MOMENT OU LA TRANSACTION EST DEFINITIVEMENT CONCLUE

Rappelons à ce sujet les disposition de l'article 6 de la loi du 2 janvier 1970 qui stipule qu'aucun bien, effet, valeur, somme d'argent, représentatifs de commissions, de frais de recherche et de démarche, de publicité ou d'entremise quelconque, n'est dû aux professionnels ou ne peut être exigé ou accepté par eux avant que la transaction n'ait été effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

L'intérêt du professionnel est donc de mener à bien l'opération qui lui a été confiée, de satisfaire les parties en présence, de résoudre toutes les difficultés afin d'aboutir à un accord définitif s'il veut percevoir sa rémunération.

V. — L'INTERVENTION DE L'AGENT IMMOBILIER EST UN GAGE DE SECURITE ET D'EFFICACITE

Le consommateur ne doit pas ignorer que l'agent immobilier F.N.A.I.M., avec lequel il se trouve en relation d'affaires, engage obligatoirement sa responsabilité civile professionnelle à la hauteur du préjudice causé. En conséquence, il s'oblige à réparer tous dommages résultant de sa faute ou de sa négligence.

De plus, la garantie financière imposée par la loi assure à son client le remboursement, en cas de sinistre, de tous les fonds qui lui sont confiés. Cette garantie, pour les adhérents de la F.N.A.I.M., ne peut être inférieure à 500.000 F.

VI. — L'AGENT IMMOBILIER F.N.A.I.M. EST SOUMIS A UNE STRICTE DEONTOLOGIE PROFESSIONNELLE

En effet, la F.N.A.I.M., soucieuse du comportement de ses adhérents envers le public, exerce une surveillance constante sur leurs activités et sanctionne, en cas de besoin, toute défaillance.

Tout membre de la F.N.A.I.M. accepte, lors de son admission, de se soumettre à une sévère discipline qu'il est de son devoir de respecter.

D'autre part, considérant que la vertu essentielle d'un professionnel est une parfaite connaissance de son métier, la F.N.A.I.M. organise des séminaires complets de formation, afin de recycler constamment ses membres.

Enfin, participant aux travaux du Bureau de Vérification de la Publicité (B.V.P.), notre syndicat s'est engagé à faire respecter les recommandations de celui-ci en matière de publicité immobilière, afin que soit prohibée toute annonce à caractère mensonger.

En résumé, le public doit savoir qu'il est de son intérêt, lorsqu'il veut effectuer une transaction immobilière, quelles que soient sa nature et son importance, de s'adresser à des professionnels qualifiés qui lui assureront la sécurité. Toute autre attitude comporterait de réels dangers. Il est de notre devoir de l'informer en le mettant en garde.

ROGER SEVILLA.

• *Une aide remarquable pour ceux qui recherchent un appartement*

• *Un choix en 48 heures.*

QUAND on veut acheter un bien immobilier, il faut *reconnaître que les informations dont on dispose* sont fragmentaires et souvent insuffisantes.

Aussi, pour que le public soit mieux averti, le Centre *d'Information de la Maison de l'Immobilier* (C.I.M.I.) a mis au point un fichier ordinateur donnant des informations précises et détaillées sur plus de 18.000 biens immobiliers *à vendre à Paris et en région parisienne.*



La Maison de l'Immobilier dispose d'un ordinateur dans lequel sont stockées des informations sur plus de 18.000 biens à vendre à Paris et en région parisienne. — Appelez le 227-44-44, c'est un service gratuit.

UN CHOIX DE 18.000 BIENS A VENDRE

Le Centre d'Information de la Maisin de l'Immobilier, *situé 27 bis,* avenue de Villiers, dans le 17e arrondissement, regroupe les affaires à vendre de plus de 2.000 professionnels de l'immobilier, adhérant aux Chambres Syndicales F.N.A.I.M. de la région parisienne et à la Chambre Syndicale F.F.P.I.C. de l'Ile-de-France. Actuellement, le Centre dispose de plus de 18.000 fiches détaillées.

UN SERVICE GRATUIT

Ce service, unique en France, permet au public de consulter gratuitement *et en une seule fois tous* les biens immobiliers cessibles du fichier et correspondant à ses critères de recherche.

Si vous cherchez à acquérir un bien immobilier à Paris ou dans un rayon de 120 kilomètres autour de la capitale (appartement, pavillon, villa, bureaux, fonds de commerc, etc.), c'est très simple et c'est gratuit : vous appelez la Maison de l'Immobilier au 227-44-44 ou vous écrivez au C.I.M.I., 27 bis, avenue de Villiers, 75017 Paris, en indiquant de façon précise les caractéristiques du bien que vous recherchez (localisation, *prix, surface,* nombre de pièces, confort). Dès réception de votre demande, l'ordinateur sélectionne les affaires se rapprochant le plus de votre description, il procède à leur tirage et à leur impression.

Une série de fiches descriptives vous est alors adressée à votre domicile sans aucun frais ni engagement. Il ne vous reste plus qu'à opérer votre choix en toute tranquillité d'esprit.

Plus de 4.000 fiches sont envoyées chaque jour ! Vous aussi, sachez profiter de l'ordinateur ; c'est très *simple et c'est gratuit.*

LA F.N.A.I.M. : UNE ORGANISATION SYNDICALE MODERNE AU SERVICE DU PUBLIC ET DE LA PROFESSION

Cette page *d'information* se propose de mieux faire connaître au public nos professions et nos activités. Nous pensons, en effet, que la *compréhension de notre rôle et de notre place* dans la vie nationale doit permettre une meilleure appréciation des services que seuls des professionnels expérimentés et compétents sont susceptibles de rendre dans le domaine très particulier de la transaction et de la gestion immobilière.

L'ADHÉRENT DE LA F.N.A.I.M. : UN PROFESSIONNEL RESPONSABLE

N'adhère pas à la F.N.A.I.M. qui veut. Pour que la candidature soit acceptée, un certain nombre de conditions sont exigées :

a) CONDITIONS LEGALES.

Nul ne peut rejoindre la F.N.A.I.M. s'il ne possède pas toutes les qualités requises par la loi du 2 janvier 1970, et notamment l'aptitude professionnelle qui s'acquiert soit par diplômes, soit par une longue expérience au sein d'un cabinet immobilier. La préfecture délivre d'ailleurs, à cet effet, une carte professionnelle si les conditions légales sont réunies.

b) CONDITIONS PROPRES IMPOSEES PAR LA F.N.A.I.M.

Tout d'abord, une moralité sans faille.

Ensuite, l'obligation de se soumettre aux statuts et à un règlement intérieur draconien dont le but est essentiellement d'éviter tout désagrément à la clientèle se trouvant en rapport d'affaires avec un professionnel de l'immobilier. Aucun membre de la F.N.A.I.M. de Paris et de l'Ile-de-France n'est admis définitivement dans cette organisation s'il n'a pas subi avec succès l'épreuve d'un stage probatoire d'un an ou deux.

Cette période d'essai est *mise* à profit non seulement pour observer son comportement vis-à-vis de la clientèle, mais aussi pour parfaire, par des cycles *de formation, sa compétence* et sa qualification professionnelle.

En cas de défaillance quelconque, l'exclusion est *automatique.*

c) CONDITIONS DE GARANTIE.

Tout membre de la F.N.A.I.M. est, conformément à la loi, tenu de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle et doit bénéficier d'une garantie financière.

Au-delà des exigences légales, l'adhérent *de* la caisse de garantie de la F.N.A.I.M. est couvert pour une somme minimale de 500.000 F. La sécurité du client est donc préservée.

En bref, le public doit être assuré, lorsqu'il s'adresse à un adhérent de la F.N.A.I.M., de trouver un interlocuteur au-dessus de tout soupçon et un homme compétent, capable de conseiller utilement son client, sachant mener une opération à son terme avec aisance, clarté et sincérité.

LE PROFESSIONNEL F.N.A.I.M. : UN PRESTATAIRE DE SERVICES ET UN CONSEILLER INDISPENSABLES

Il est de bon ton, de la part d'une certaine presse, *de critiquer* l'agent immobilier, le gérant d'immeubles ou le syndic de copropriété.

Il est facile, en prenant pour références quelques cas d'espèce, *de jeter le discrédit sur* l'ensemble d'une profession. Cela d'ailleurs se vérifie de la même manière pour n'importe quelle autre *activité professionnelle.*

A ce propos, nous est-il permis de signaler que, malgré le nombre de ses adhérents, les poursuites engagées contre des *agents* immobiliers membres de la F.N.A.I.M. sont pratiquement inexistantes ?

Pourtant, d'aucuns vont jusqu'à mettre ou remettre en cause nos professions et jusqu'à prétendre que l'on pourrait se dispenser, sans inconvénients, des services *d'un spécialiste.* Sous le prétexte fallacieux et démagogique de supprimer les honoraires dus à l'intermédiaire, on veut faire croire au *public que son avantage serait* de traiter de « particulier à particulier », comme si l'achat d'un appartement, qui très souvent engage *les finances de toute une famille* pendant de nombreuses années, pouvait se conclure sans l'avis et l'assistance d'un conseil éclairé ou d'un *expert* confirmé.

Comment, en effet, sans le secours d'un spécialiste, pourrait-on estimer la valeur d'un bien, *déterminer son statut juridique,* éviter les multiples embûches et tracasseries légales ou réglementaires, établir un plan de financement valable, si l'on est livré à soi-même ou presque !

Mettre en garde le public contre les risques que *font* courir certains organismes et une *certaine presse d'annonces* immobilières, c'est également le rôle de la F.N.A.I.M. Elle se doit d'alerter et d'informer le public sur les graves dangers auxquels il s'expose en rejetant les services des professionnels de l'immobilier et, notamment, ceux de la F.N.A.I.M. *Le* vieil adage « A chacun son métier » doit trouver ici son application.

Nous prétendons à la F.N.A.I.M. que la satisfaction réciproque des parties, au cours d'une transaction immobilière, ne peut s'obtenir sans la participation d'un professionnel qualifié. Nous savons que certains esprits chagrins seront sceptiques devant cette affirmation.

C'est leur droit, mais il n'en reste pas moins vrai qu'*ils ont tort et* qu'*ils* travaillent contre l'intérêt général du public.

La F.N.A.I.M. et l'avenir des professions immobilières

Consciente de la nécessité d'adapter les professions de l'immobilier au monde moderne, la *Chambre Syndicale* F.N.A.I.M. de Paris et de l'Ile-de-France a pris l'initiative de créer le Centre d'Information de la Maison de l'Immobilier (le C.I.M.I.).

Sa mission, qui consiste à aider les adhérents de la F.N.A.I.M. de la région parisienne dans leur travail, est également de faire participer tous les professionnels, quelle que soit leur appartenance syndicale, au développement de leurs affaires en facilitant leur adaptation aux méthodes commerciales modernes. C'est ainsi qu'à *la suite des accords qui ont pu être pris avec nos* confrères de Seine-et-Marne, de la Chambre des mandataires en vente de fonds de commerce et de la Fédération française des professionnels immobiliers et commerciaux (F.F.P.I.C.) de la région parisienne, ces derniers pourront tester le C.I.M.I. en introduisant dans le fichier central de la Maison de l'Immobilier leurs propres affaires.

Nous sommes en *effet* persuadés que la profession, malgré ses particularismes, ne sauvegardera son avenir *que dans la mesure où, au-delà des querelles de clochers,* elle saura unir tous ses efforts pour offrir aux consommateurs les services qu'ils sont en droit d'attendre en matière de logement.

Au C.I.M.I., situé 27 bis, avenue de Villiers, à Paris, sont rassemblées plus de dix-huit mille affaires à vendre (appartements, pavillons, locaux commerciaux, terrains, fonds de commerce...).

Cette masse de biens est mise à la disposition du public selon les méthodes les plus modernes, grâce à un système informatique. Toute personne souhaitant acquérir un bien immobilier peut ainsi, sur simple appel téléphonique et gratuitement, recevoir à son domicile, *sous quarante-huit heures,* une *liste d'affaires correspondant* à sa recherche.

Elle aura ainsi la possibilité de choisir en toute liberté,* avant de prendre contact avec l'agent immobilier détenteur de l'affaire, qui ne manquera pas, par ailleurs, de *l'aider de ses conseils.

Telle est la F.N.A.I.M., animée d'un double souci : celui de la défense et de *l'affirmation* des professionnels de l'immobilier et celui de l'intérêt du public souvent désorienté devant la complexité des opérations de transaction et de gestion immobilière.

EN MÉMOIRE CETTE SEMAINE

STUDIOS	2 PIÈCES	3 PIÈCES	4 PIÈCES	5 PIÈCES et +	PAVILLONS	PROPRIÉTÉS	LOCAUX COMMERCIAUX BUREAUX	HÔTELS PARTICULIERS	TERRAINS	CHÂTEAUX FORÊTS DOMAINES AGRICOLES	VIAGERS	RÉSIDENCES VACANCES
1313	1817	2758	1922	1275	5265	1562	1285	48	765	72	50	MEGEVE ARCACHON VAL-MOREL TROUVILLE DEAUVILLE DINARD

POUR OBTENIR UNE LISTE DETAILLEE CORRESPONDANT A VOTRE DEMANDE APPELEZ LA MAISON DE L'IMMOBILIER AU 227.44.44

Le Monde

société

Trois morts à Belleville

Une jeune femme et deux enfants en bas âge ont été découverts égorgés et mutilés, mardi 4 décembre, vers 14 heures, dans un appartement de la rue de l'Ermitage, à Paris (20e). Selon les premiers éléments de l'enquête menée par la brigade criminelle, les auteurs présumés du triple meurtre seraient deux Sénégalais, M. Cheikh Aidara, âgé de vingt-neuf ans, et l'un de ses camarades, un certain « Fara », dont l'identité complète n'est pas encore connue. Les victimes sont Mme Marie Pascal, une Française âgée de vingt-huit ans, amie de M. Aidara, un enfant noir âgé de deux ans et un bébé de deux mois, né de M. Aidara et de sa compagne.

Dans la nuit du 3 au 4, il y avait eu du bruit, beaucoup de bruit dans le petit appartement du premier étage du modeste immeuble, au 50, rue de l'Ermitage. Mais on n'y prêtait plus guère attention : *« Toutes les nuits, jusqu'à des heures impossibles, ils faisaient marcher leur satanée musique, du tam-tam, de la musique de « négros », et ça gueulait, ça braillait toujours plus fort... C'était comme ça depuis l'été dernier, depuis qu'ils habitaient là »*, dit une voisine. Fin août, elle avait bien vu *« la petite femme enceinte qui promenait un enfant noir dans une poussette »*, puis, voici deux mois, le nouveau bébé. Mais *« ces gens-là, on ne les connaissait pas... Des fainéants, en tout cas, qui ne travaillaient ni l'un ni l'autre... »*

Mardi, vers 13 heures, c'est le scandale. Deux Noirs *« à poil, avec juste un petit slip, et pieds nus »* qui vocifèrent sur le trottoir. *« Ils criaient : « Allah ! Allah ! » comme des fous, et puis ils se sont précipités au 48, sont entrés dans l'immeuble. »* La femme du gardien les a vus se ruer dans le hall et se jeter sur le propriétaire qui sortait de son appartement, au rez-de-chaussée. *« En quelques secondes, ce pauvre monsieur était couvert de sang, inanimé au sol. J'ai appelé mon mari qui est venu à la rescousse et qui a été aussitôt frappé au visage. Ils étaient déchaînés. J'ai pris le tuyau métallique de l'aspirateur et j'ai cogné sur eux. Ils sont sortis et la police, alertée par le bistrot d'en face, les a trouvés là, au coin de la rue des Rigoles. Ils ont dû se mettre à cinq pour les ficeler comme des porcs, et un gendarme a même eu le nez cassé dans l'affaire... des sauvages, des fous... »*

Les gens du quartier reconnaissent M. Aidara et indiquent aux policiers son appartement. La porte est restée entrouverte. A l'intérieur, c'est un carnage. Dans la salle de bains, Mme Pascal gît égorgée, et les gardiens découvriront sous elle le corps de son bébé, un couteau planté dans la gorge, et dans la cuisine, enfin, l'enfant de deux ans éventré et décapité.

« C'est Allah qui l'a voulu », s'est borné à répéter M. Aidara, qui a été conduit avec son ami à l'Hôtel-Dieu, où ils ont été placés sous calmants. Folie meurtrière engendrée par une absorption massive de drogue, crime rituel, crise de démence ? On ignore encore les raisons de leur acte. *« Des sauvages*, dit un voisin, *des bêtes ! Les flics m'ont dit qu'on n'avait pas retrouvé les cœurs des victimes : ils les ont boulottés, c'est évident. »*

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

JUSTICE

Les Neuf ont signé à Dublin une convention contre le terrorisme

Les pays de la Communauté européenne viennent de signer une convention contre le terrorisme, à l'occasion de la réunion, mardi 4 décembre à Dublin, des ministres de la justice, à laquelle participait pour la France M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux.

Entourée d'une grande discrétion — on imagine la publicité à laquelle aurait donné lieu l'adoption d'une convention sur les droits de l'homme, — cette signature marque une nouvelle étape dans la mise en place d'un espace judiciaire européen, même si le gouvernement français n'a ni l'intention ni la possibilité d'obtenir la ratification immédiate de ce texte par le Parlement (« le Monde » du 1er décembre).

Faute de ratification, cette convention ne sera pas appliquée. Mais la signature de Dublin n'est qu'une péripétie. L'espace judiciaire — ou plutôt répressif — européen est déjà en marche, comme en ont témoigné, au cours de l'année 1979, la suppression par la France du statut de réfugié aux Espagnols vivant en France, l'extradition de Francesco Piperno et de Lanfranco Pace, accusés — sur des preuves fragiles — de complicité dans la séquestration et l'assassinat d'Aldo Moro.

Si la signature de Dublin est une étape de plus dans le renoncement — définitif ? — de la France au droit d'asile et l'abandon d'une parcelle de sa souveraineté, le terrain est déjà bien préparé.

L'espace répressif européen

L'accord de Dublin vise à mettre en œuvre entre les Neuf la convention du Conseil de l'Europe contre le terrorisme adoptée à Strasbourg le 27 janvier 1977, que l'Irlande n'a pas signée et que, en dehors de la R.F.A., du Royaume-Uni et du Danemark, les pays de la Communauté n'ont pas ratifiée. Autrement dit, on tente de faire à neuf ce qu'on ne peut faire à vingt et un (les membres du Conseil de l'Europe).

Il existe une tradition selon laquelle les Etats n'extradent pas les étrangers qui ont trouvé refuge sur leur territoire lorsque ceux-ci ont agi dans un but politique. L'objet des conventions de Strasbourg et de Dublin est de tirer un trait sur ce principe. Désormais, les gouvernements des Neuf sont tenus de livrer les auteurs d'infractions politiques à leurs partenaires, sous réserve que les pays concernés aient ratifié la convention.

La liste des crimes et délits auxquels sont désormais déniés tout caractère politique est longue puisqu'elle comprend les détournements d'avion, les prises d'otages et, selon une formule qui permet toutes les interprétations, les actes *« graves »* contre les biens, lorsqu'ils créent *« un danger collectif contre les personnes »*. Avec ce système, il n'y a guère que les délits de presse qui échappent à la qualification de droit commun.

La responsabilité de la France est lourde. C'est M. Jean Lecanuet, alors garde des sceaux, qui, lors de la réunion le 22 mai 1975 à Obernai (Bas-Rhin) des ministres de la justice des pays membres du Conseil de l'Europe, avait lancé l'idée d'une sainte alliance antiterroriste, sur une suggestion du chef de l'Etat qu'il aurait, dit-on, mal interprétée. M. Giscard d'Estaing avait souhaité limiter cette alliance aux neuf pays de la Communauté.

Les critiques suscitées deux ans plus tard, dans les rangs gaullistes, par la signature de la convention de Strasbourg, dissuadèrent le gouvernement français de demander sa ratification au Parlement. L'idée d'une alliance entre les Neuf, cependant, cheminait. Un projet belge, auquel M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux donna, imprudemment son accord lors de la réunion des ministres de la justice de la Communauté le 10 octobre 1978 à Luxembourg, fut mis en chantier. Imprudemment car, dans l'intervalle, M. Giscard d'Estaing avait lancé au sommet des Neuf de Bruxelles, le 6 décembre 1977, l'idée d'un espace judiciaire européen que la France préféra par la suite mettre en avant.

A la différence du projet belge signé mardi à Dublin, le projet français ne prévoit pas, dans sa version actuelle, l'extradition des auteurs d'infractions politiques. Mais il implique celle des délinquants qui encourent au moins un an d'emprisonnement et de ceux qui ont fait l'objet d'une condamnation d'au moins quatre mois.

Un abandon de souveraineté

Véritable alliance de coopération anticriminelle, ce projet d'espace judiciaire européen n'est pas un simple accord d'extradition. Il vise à mettre en place une politique commune de justice pénale. Dans l'esprit du gouvernement français, il serait prolongé d'un espace judiciaire civil incluant en particulier le recouvrement des pensions alimentaires et la protection des mineurs, à la condition toutefois que l'on parvienne à harmoniser les différentes législations.

En dépit du feu vert donné par M. Peyrefitte à Luxembourg, le gouvernement français avait déclaré qu'il ne signerait pas le projet belge tant que la discussion de son propre projet d'espace judiciaire européen n'avancerait pas. Mais il a dû céder sous la pression des Allemands et des Italiens, soucieux de voir aboutir rapidement le projet belge de convention antiterroriste.

Les réticences de la France s'expliquent pour des raisons politiques. Si l'opposition est hostile à la convention signée mardi à Dublin, les gaullistes le sont aussi, M. Michel Debré, s'étant, au moment de la signature de la convention de Strasbourg, élevé contre le principe de l'extradition automatique qui marque un abandon de souveraineté.

A cela s'ajoutent des motifs techniques. La convention de Dublin et celle de Strasbourg à laquelle elle se réfère, ne sont pas à proprement parler des conventions d'extradition, ce qui signifie qu'elles ne peuvent produire d'effet qu'entre des Etats déjà liés par un accord de ce genre ou dont la loi interne autorise l'extradition.

Avec l'Irlande par exemple, la France n'est pas sur un pied d'égalité. Sa loi interne — du 10 mars 1927 — complétée par la convention de Dublin l'obligerait, en cas de ratification, à extrader vers ce pays les auteurs d'infractions politiques. L'Irlande, en revanche, qui n'a ni loi interne de ce genre et n'est pas liée à la France par un accord bilatéral d'extradition que viendrait compléter la convention de Dublin, n'est obligée à rien.

Cela explique que la France ait indiqué mardi qu'elle se réservait la possibilité de faire usage d'une des clauses de la convention prévoyant qu'un Etat peut s'opposer à l'extradition de l'auteur d'une infraction lorsqu'il estime que celui-ci a agi dans un but politique. La portée de cette clause ne doit pas néanmoins faire illusion, car celui qui ne sera pas extradé devra être jugé selon la loi interne du pays où il aura été arrêté.

Dans cette affaire, le gouvernement français est divisé. Le Quai d'Orsay voit non sans répugnance la France tirer un trait sur le droit d'asile. La chancellerie, en revanche, privilégie la lutte contre le terrorisme.

B.L.G.

Un trait sur le droit d'asile

Les réserves de la France n'empêchent pas l'espace répressif européen de se mettre en place. Répressif, car il s'attaque — à l'exclusion de tout autre chapitre du code — au seul droit d'asile. Une convention entre les Neuf n'a pas été nécessaire pour extrader l'avocat allemand Klaus Croissant, accusé d'avoir servi de « boîte aux lettres » aux détenus de la bande à Baader, pour supprimer le statut de réfugié politique aux Espagnols vivant en France et renvoyer Francesco Piperno et Lanfranco Pace chez eux.

La loi française a suffi. Ou plutôt l'interprétation qu'on en donne à présent. Jusqu'à maintenant, les tribunaux français interprétaient de manière assez large le mobile et le caractère politique des infractions commises par les étrangers dont l'extradition leur était réclamée. Ce fut le cas en 1976, lorsque la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris refusa la remise aux autorités américaines de quatre sympathisants des Panthères noires, auteurs d'un détournement d'avion entre Detroit et Alger.

Il arrive que certaines cours d'appel refusent encore l'extradition de personnes qui leur sont déférées, au motif que celles-ci ont agi par conviction politique. Les juges d'Aix-en-Provence se sont ainsi opposés, le 6 avril, à la remise aux autorités espagnoles de Miguel Goicoechea, soupçonné d'avoir participé, en septembre 1978, à l'assassinat, à San-Sebastian, de deux gardes civils. Les faits reprochés à M. Goicoechea, souligne la chambre d'accusation, ont été commis, s'ils l'ont été, *« dans le cadre de la résistance du peuple basque à l'égard du pouvoir central* et de sa lutte *pour l'autonomie politique »*.

Mais la tendance s'est renversée. Les magistrats ont pour cela remis à l'honneur deux vieilles notions juridiques: celles de *« délit social »* et de crime *« grave »*. Le délit social, au sens où l'entendaient les juristes du dix-neuvième siècle, c'est celui qui, parce qu'il vise, indépendamment de la forme juridique de l'Etat, à ébranler l'organisation sociale, doit être considéré, quels que soient les mobiles de son auteur, comme étant de droit commun.

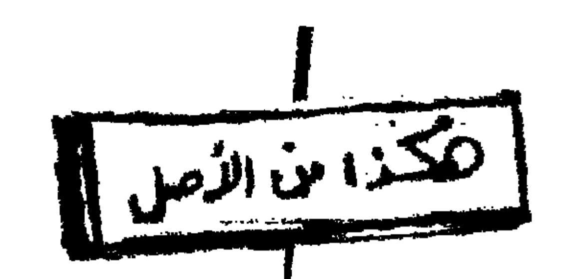
C'est à cette notion que se réfère l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris pour donner son feu vert, le 20 décembre 1978, à l'extradition de Gabor Winter, ce militant du « Secours noir » de Nuremberg, une organisation de soutien aux détenus politiques de la gauche allemande. C'est cette notion qu'avait aussi tenté de faire « passer », sans succès, M. Paul-André Sadon, procureur général de Paris, dans son réquisitoire contre Klaus Croissant.

Le crime grave, c'est celui auquel son caractère atroce retire toute justification politique. C'est parce qu'ils se seraient rendus complices de tels crimes que Francesco Piperno et Lanfranco Pace ont été extradés. C'est cette notion qu'on retrouve aussi dans l'arrêt du Conseil d'Etat à propos de l'affaire Croissant.

Cette évolution jurisprudentielle est d'autant plus préoccupante que ni Klaus Croissant, ni Gabor Winter, ni Francesco Piperno, ni Lanfranco Pace ne sont des terroristes. Les deux derniers sont accusés de complicité. Il est clair que leurs mobiles sont politiques.

Il ne suffit pas d'invoquer, comme l'a fait M. Mitterrand dans *le Monde* du 5 décembre, les pressions du pouvoir politique sur le pouvoir judiciaire. C'est le gouvernement qui est au premier chef responsable, puisqu'il lui revient, en cas d'avis favorable à l'extradition, de décider ou non de celle-ci. Le gouvernement français, comme l'a souligné le premier secrétaire du parti socialiste, entend ne pas déplaire à ses voisins. Ou plutôt paraît décidé à leur donner satisfaction au coup par coup, à condition que ses partenaires acceptent de fermer les yeux sur l'absence de ratification par le Parlement français des conventions antiterroristes. C'est ce troc qui est en filigrane dans l'accord de Dublin.

BERTRAND LE GENDRE.



JUSTICE

Philippe Bouvard condamné pour plagiat.

Journaliste, romancier, homme de radio, producteur de télévision et auteur de théâtre, Philippe Bouvard a été condamné, mardi 4 décembre, par la première chambre civile de Versailles, à verser cinq mille francs de dommages et intérêts pour plagiat à un kinésithérapeute parisien, M. Camille Debono, soixante-neuf ans, qui avait fait appel à la justice le 30 octobre *« pour dénoncer les méthodes de Bouvard et de son star-system »*. Auteur de plusieurs pièces de théâtre jamais jouées, le plaignant reprochait au journaliste d'avoir plagié son œuvre intitulée *« Don canapé, señor des Bahamas »* pour écrire *« Au plaisir mesdames »*, qui fut lancé sur une scène parisienne il y a plus d'un an, sans grand succès.

« Bouvard s'est servi de l'intrigue de ma pièce, qui situe l'action dans une maison de plaisir où les pensionnaires sont des hommes. Seuls quelques lieux et quelques personnages avaient été un peu modifiés », avait soutenu M. Debono en réclamant cinq cent mille francs de dommages et intérêts, que le tribunal lui a accordés. — *(Corresp.)*

Les adversaires de la vivisection ne désarment pas.

La septième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Marseille a déclaré irrecevable, mardi 4 décembre, en fin de matinée, la plainte déposée par la Ligue française contre la vivisection contre le professeur Henri Sarles, directeur de l'unité de pathologie digestive de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) à Marseille *(nos dernières éditions)*.

La plainte pour « cruauté » avait été déposée en raison des expérimentations faites sur des chiens à qui l'ont fait absorber de l'alcool de façon à reproduire sur eux les effets d'une pancréatite chronique alcoolique.

M. Jean-Paul Astier, substitut, a souligné que la plainte n'était pas recevable, parce que seules peuvent se constituer partie civile les associations reconnues d'utilité publique, ce qui n'est pas le cas de la Ligue française contre la vivisection. Le tribunal, présidé par M. René Saurel, a condamné celle-ci et sa déléguée régionale aux dépens, provoquant des remous dans la salle, où avaient pris place une forte proportion de membres de l'association dont certains arboraient le badge *« Castrez les vivisecteurs »*.

A sa sortie du tribunal, Mme Bardot a déclaré à propos des scientifiques qui pratiquent la vivisection : *« Ce sont des nazis »*. Les adversaires de la vivisection ont annoncé leur intention de porter plainte à nouveau par l'intermédiaire d'une association reconnue d'utilité publique. — *(Corresp.)*

ÉDUCATION

Qui parlera français en l'an 2000 ?

II. — LA TRAHISON DES CLERCS

par ROGER CANS

Dans un premier article (« le Monde » du 5 décembre), nous avons fait le point sur la situation du français dans le monde, en passant en revue, d'une part, la francophonie, et, d'autre part, l'enseignement du français en terre étrangère, c'est-à-dire l'impact de la pénétration culturelle française par le truchement de l'école, de l'université ou des instituts spécialisés.

Nous abordons aujourd'hui **la pénétration anglo-saxonne en France et, plus généralement, l'état de la concurrence entre le français et l'anglais.**

Victoire ! A Ushuaia, capitale de la Terre de Feu argentine — sept mille habitants — *« la ville la plus australe du monde »*, l'Alliance française vient d'ouvrir une maison où, déjà, se sont inscrits... quarante élèves. Victoire ! Aux îles Fidji, dans cet océan Pacifique submergé par le flot anglophone, l'université de Suva vient d'ouvrir un département d'études françaises. Le *drapeau tricolore flotte sur les* terres lointaines. La francophonie est sauvée.

Hélas ! Hélas ! Ce sont là cocoricos bien dérisoires. Regardons seulement autour de nous : entre le blue jeans et le tee-shirt de la dernière fashion shop et le hot-dog servi dans un drugstore fast-food sur fond de Rolling Stones ou de Bee Gees, y a-t-il encore place en France pour l'exercice normal de la langue de Molière, de Rousseau ou de Sully Prudhomme ? Ce sont les Québécois qui nous le disent : depuis la seconde guerre mondiale, les Français sont saisis d'une *« volonté de suicide culturel collectif »*. A quoi bon porter aux antipodes l'étendard de la culture française si c'est pour laisser le *« maudit anglais »* pénétrer sans coup férir dans la citadelle ?

Les Québécois n'ont pas tort. Sans y prendre garde, la France se laisse *« infiltrer »*. Tour à tour, la médecine, l'aéronautique, l'armée, le commerce, l'informatique, se laissent noyauter par l'anglomanie scientifique. Le sport, le cinéma et le spectacle sont dévorés par l'irrésistible montée du *show business*. La presse emboîte le pas avec allégresse. Seuls quelques grincheux se rebiffent.

Alors surgissent des groupuscules d'autodéfense : Association générale des usagers de la langue française (AGULF), Association internationale des navigants de langue française, Association francophone d'accueil et de liaison (AFAL), etc., souvent suscités par le haut comité de la langue française, l'organe consultatif rattaché au cabinet du premier ministre.

On voit apparaître à Bruxelles une Maison de la francité, et, de l'autre côté des Alpes, un hebdomadaire intitulé *le Peuple valdotain*, toutes initiatives bruyamment applaudies outre-Atlantique par les « cousins » québécois.

On voit même un préfet lancer une opération à la fois sanitaire et publicitaire : *« L'Orne en français »*. La chasse aux gaspis du patrimoine culturel est ouverte. Aux armes, citoyens de la France profonde ! Formez vos bataillons contre le flot impur des barbarismes qui nous submergent !

L'autodéfense, comme chacun sait, résulte d'une défaillance de la défense organisée. Ce ne sont pas, en effet, les timides efforts du gouvernement français qui peuvent rassurer les combattants de la francité. Depuis sa promulgation, le 31 décembre 1975, la loi « Bas-Lauriol » (1) n'a pratiquement servi qu'à des condamnations symboliques. La compagnie British Airways, comme toutes les sociétés américaines, japonaises, de Taiwan ou de Panama, susceptibles d'enfreindre le bon usage du français dans l'hexagone, n'ont rien à craindre des coups d'épingle de l'AGULF.

Quant aux organismes chargés d'élaborer la terminologie (2), ils s'épuisent à essayer de suivre le rythme toujours plus effréné de l'innovation technologique. Pour un « cadreur » (ex-cameraman) qui s'impose, combien de « bouteurs » (ex-bulldozers) qui s'enlisent, et combien de « hardware », « cash-flow », « travelling » et « package tours » qui continuent allègrement leur chemin ! A peine une brèche est-elle colmatée ici qu'une lézarde apparaît là.

Ni l'Académie française, ni l'AGULF, ni le Comité pour la langue de l'Europe créé en mai dernier par M. François Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France, ne peuvent s'opposer à l'omniprésence de l'anglais en France, en Europe et dans le monde. La politique de « diversification » des langues étrangères dans l'enseignement secondaire français a échoué : les élèves français — ou leurs parents — choisissent l'anglais comme première langue à une majorité écrasante (près de 82 %).

Quant à l'opération « Chantons français » qui vient d'être menée sur les ondes de R.T.L. avec l'aide de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), elle est la preuve *a contrario* que les antennes françaises, la plupart du temps, « *chantent anglais* ».

Les « vertus » du français

Cette situation découle de deux attitudes rigoureusement opposées, mais dont le résultat est le même : favoriser le développement de l'anglomanie en France.

La première de ces attitudes consiste à sous-estimer l'adversaire — si tant est que la langue anglaise soit l'adversaire de quelqu'un — et donc de surestimer le français. C'est le discours cher à tous nos ministres depuis Jules Ferry jusqu'à M. Maurice Druon, en passant par Jean Giraudoux et Léon Blum : la langue française est la plus belle du monde, la plus précise, la plus rigoureuse, la plus riche, etc. Le français se répand par sa seule vertu.

Ce discours, certes, se fait plus rare, mais il affleure encore chez ceux qui se donnent pour tâche, aujourd'hui, de défendre la langue française. *« Le français n'est pas une langue comme les autres »*, affirme M. Michel Bruguière, ancien rapporteur général du Haut Comité de la langue française, qui se défend cependant de toute *« rhétorique traditionnelle et narcissique quant aux vertus propres à notre idiome, sa clarté, sa mélodie, son prétendu lien ontologique avec la liberté ou la politesse »*.

Comment, alors, expliquer son recul ? Voici l'explication de M. Jean-Pierre Van Deth, président du Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues (CIREEL) : *« Anglais et Américains mènent depuis trente ans, en Europe et dans le monde, une politique volontariste et coordonnée d'occupation du terrain. Tous les moyens sont utilisés pour rendre la langue anglaise omniprésente. »* C'est l'alliance de la « perfide Albion » avec le rouleau compresseur américain. Cette position, qui vise à rallier les énergies contre une entreprise concertée de colonisation, risque au contraire de fourvoyer les défenseurs du français en leur faisant sous-estimer la valeur intrinsèque et les fameuses « vertus » de l'anglais.

Car elles existent. *« La clarté cartésienne du français est une illusion : elle n'est en fait que rigidité et formalisme »*, affirme M. Arthur Koestler, qui apprécie la grammaire simple et *« remarquablement souple »* de l'anglais, dont la faculté d'assimilation des néologismes — et en particulier des américanismes — lui permet de rester *« une langue très vivante »*. *« L'anglais est la langue la plus riche du monde »*, confie Han Suyin, écrivain installé à Paris. Anaïs Nin, qui a vécu ses onze premières années en France et a tenu son journal en français jusqu'à l'âge de dix-sept ans, a fini par choisir l'anglais comme langue d'écriture, même après être revenue vivre en France.

Ce sont des écrivains cosmopolites, dira-t-on. Soit. Mais Mme Françoise Giroud, ancien ministre français de la culture, n'a-t-elle pas considéré comme *« dérisoire »* le combat contre l'anglais, *« devenu instrument de travail »* ? Et Georges Suffert, journaliste peu suspect d'anglomanie, ne reconnaît-il pas : *« La grande langue, c'est l'anglais »* ? Ne dit-on pas que Céline, ce tortionnaire de la langue, a renouvelé l'écriture moderne ? Antonine Maillet, dernier prix Goncourt, ne se félicite-t-elle pas que Malherbe soit resté en France ? Le formalisme français dénoncé par une Acadienne, c'est un témoignage qui compte !

Le purisme inhérent à la culture française traditionnelle finit par rassurer ses plus ardents défenseurs. Ainsi, pour Pierre de Boisdeffre, *« l'anglais est devenu un ingrédient basique, un petit nègre universel »*, et, pour Philippe Greffet, secrétaire général de l'Alliance française, il va *« se perdre comme le latin, mort de son extension »*. L'anglais victime de son succès, en quelque sorte. Il suffit d'attendre : la « pidginisation » va tellement corrompre l'anglais que l'humanité sera bien obligée de revenir au français pour parler sérieusement. Comme si l'anglais n'avait pas la faculté de se développer sur deux fronts : la communication universelle « basique » et les raffinements de la pensée ou des sentiments !

Certains aiment tellement le français qu'ils l'étouffent en croyant le défendre...

L'autre attitude, tout aussi néfaste pour la bonne santé du français, consiste à surévaluer l' « adversaire » en considérant l'anglais comme la langue qui, de toute manière, l'emportera. C'est aujourd'hui une position très répandue parmi les scientifiques, certains universitaires et quelques porte-parole de la France dans les instances internationales.

Lorsque M. Giscard d'Estaing affirme qu'en l'an 2000 *« il y aura un Français sur cent, c'est-à-dire qu'une personne parlera français et quatre-vingt-dix-neuf ne parleront pas français »*, il semble admettre que, dans vingt ans, les trente millions de francophones — en 1979 — qui ne sont pas français, sans compter les millions d'autres qui se servent occasionnellement de notre langue, auront oublié totalement le français ! Il semble même se résigner à ce que, *« dans les grands débats internationaux »*, la langue française ne représente plus qu' *« un pour cent »*, alors que, actuellement, près d'un tiers des délégués de l'ONU y ont recours !

Comment reprocher au simple citoyen d'émailler ses propos d'anglicismes malsonnants lorsqu'un professeur d'économie essaye d'inculquer à ses étudiants la valeur du *« know how »* (prononcé péniblement naô aô), alors même que les Anglo-Saxons lui préfèrent parfois le français « savoir-faire » ? Comment s'étonner du recul de la langue française lorsque des hommes politiques, des professeurs, des chercheurs, des médecins — français, — s'expriment en anglais dans des séminaires où existe une traduction simultanée, et même parfois dans un colloque organisé en France au sein de l'université ?

« C'est la trahison des clercs ! » répète-t-on à l'envi. C'est aussi celle des épiciers. Les importateurs français se soucient fort peu des produits au mode d'emploi « tout anglais », même si cela oblige leurs clients à plonger dans le dictionnaire pour en faire usage. Qui n'a reçu un jour, chez l'épicier de quartier, un ticket de caisse où ne figure que la formule de remerciement anglaise *Your receipt, thank you* ? Les Français auraient-ils oublié la courtoisie ?

Ils semblent avoir oublié aussi la tolérance. Dépositaires d'une langue qui a le *« culte du mot propre »* et vit *« en perpétuelle surveillance d'elle-même »*, comme le rappelle le recteur Gérald Antoine, agrégé de grammaire, les Français se font un devoir de se prendre mutuellement en défaut et éprouvent un malin plaisir à se corriger. Cette chasse aux sorcières, ce terrorisme langagier, nuisent finalement à la pratique de la langue. Le français, d'un maniement délicat, ne serait pas à mettre dans toutes les bouches !

Comment s'étonner alors que, dans une enceinte internationale, l'étranger bilingue préfère souvent — par précaution mais non par goût — avoir recours à l'anglais ? Il sait que les anglophones lui pardonneront ses fautes et le féliciteront même pour son *charming accent*, alors que les francophones — et en particulier les Français — seront à l'affût du moindre faux pas

Dernier aspect de la « trahison des clercs » et de l' « ennemi intérieur » : le jargon, l'hermétisme et l'ésotérisme de la production culturelle contemporaine, en particulier dans la période correspondant au « nouveau roman ». Pour Pierre de Boisdeffre, par exemple, l' *« abus de la sémiotique »* et la *« manie textuelle »* ont fait le vide autour d'une certaine littérature française. Pour d'autres, un cinéma *« intimiste, dépouillé jusqu'au dénuement »*, a progressivement coupé le film français du public international. Et beaucoup constatent que la culture française en général, qu'il s'agisse de science, de littérature, de théâtre ou de poésie, traverse une période creuse. La diffusion culturelle s'en ressent.

Prochain article :

L'EXPORTATION DES HOMMES

(1) Applicable depuis le 1er janvier 1977, la loi Bas-Lauriol — du nom des deux députés de la majorité qui l'ont proposée — vise à défendre le consommateur français contre les produits vendus en France avec des modes d'emploi exclusivement rédigés en anglais. La compagnie British Airways avait été condamnée pour vente de billets « tout anglais » en France.

(2) On compte une dizaine d'organismes qui travaillent en France au recensement des néologismes et à la normalisation de la terminologie. Outre les commissions ministérielles de terminologie, on dénombre en effet : l'Association française de normalisation (AFNOR) ; le Comité consultatif du langage scientifique (Académie des sciences); l'Association française de terminologie (AFTERM), créée en 1975; l'Institut de la langue française ; le Comité d'étude des termes techniques français ; le Comité d'étude des termes médicaux français ; l'association Défense de la langue française (cercle Blaise-Pascal) ; le Conseil international de la langue française (C.I.L.F.).

Un prochain conseil des ministres étudiera les moyens de « valoriser les aspects scientifique et technique de l'action culturelle »

Le conseil restreint consacré aux relations culturelles extérieures, réuni mardi 4 décembre à l'Elysée (*le Monde* du 5 décembre), a rassemblé le premier ministre et les ministres des affaires étrangères, de l'éducation, des universités, de la culture, ainsi que les secrétaires d'Etat chargés de la recherche scientifique et de l'éducation. Le président de la République a souligné l'importance qu'il attache à la présence culturelle de la France à l'étranger ; présence qui constitue, selon l'Elysée, *« un aspect essentiel de l'action et du rayonnement extérieurs du pays »*. Le conseil a retenu un certain nombre de grandes orientations *« en vue d'assurer une meilleure efficacité de notre action et de nos moyens, de diversifier nos initiatives et nos méthodes et de valoriser les aspects scientifique et technique de l'action culturelle »*.

Un prochain conseil des ministres sera saisi des mesures d'application de ces orientations. Il a été notamment décidé la constitution d'un comité interministériel des relations culturelles extérieures, dont la présidence sera assurée par délégation du premier ministre et par le ministre des affaires étrangères. Ce comité réunira deux fois par an les ministres intéressés. Enfin, le ministre des affaires étrangères a indiqué les grandes lignes de la réorganisation dont fera l'objet la direction générale des relations culturelles de son département.

Une politique linguistique réaliste

La veille du conseil restreint, M. Jacques Rigaud, auteur du rapport sur lequel devrait être fondée la relance de l'action culturelle de la France, avait énoncé les *« orientations générales »* de ce rapport devant les anciens élèves de langues « O ». En voici quelques extraits :

« C'est par sa culture que la France est autre chose que son P.N.B. ou son poids démographique. C'est par sa culture qu'elle peut avoir un rôle spécifique dans les relations internationales (...), l'originalité de ses positions politiques n'étant vraiment crédible qu'à la lumière de son humanisme propre.

» Pour tirer tout le parti de cette position originale, encore faut-il que les Français croient à leur culture et que, si j'ose dire, ils la cultivent, à commencer par l'Etat. (...) Que, plutôt que de s'enrouler frileusement dans les plis d'une francophonie nostalgique et paternaliste, ou de prétendre rivaliser avec ce « basic english » qui sert de passe-partout linguistique, la France ait une politique linguistique réaliste, mais compréhensive, active et convaincue, fondée sur la coopération égalitaire avec les autres cultures francophones. (...)

» Que la présence culturelle de la France cesse d'être regardée comme une donnée académique, décorative, n'intéressant que les conférenciers de l'Alliance française et les tournées théâtrales. Mais que les industriels, les responsables des médias, les experts de toute nature, se sentent impliqués dans le rayonnement culturel de la France, au sens le plus large du mot (...).

» La présence culturelle de la France dans le monde devrait être regardée comme une priorité non seulement par le gouvernement, qui semble se préparer à le faire, mais par l'ensemble des forces vives. Une administration comme celle des affaires étrangères peut orchestrer et gérer un effort collectif. Elle ne peut l'assurer seule. Elle a besoin, bien sûr, du concours des administrations spécialisées, responsables de la « ressource », si j'ose dire : éducation, universités, recherche, culture, ministères techniques. Mais elle a plus encore besoin de la contribution de tous ces chercheurs, ces experts, ces artistes, ces créateurs, qui, chacun dans son domaine, expriment ce génie français qui n'a jamais gagné à s'enfermer dans l'Hexagone. »

SCIENCES

LE SATELLITE EUROPÉEN MÉTÉOSAT EST PARTIELLEMENT EN PANNE

Le satellite météorologique européen Météosat, qui avait été lancé en novembre 1977, est tombé en panne la veille de son second anniversaire en orbite. Depuis le 23 novembre, en effet, Météosat fonctionne de manière épisodique. Il est incapable, à l'heure actuelle, d'assurer deux des trois missions qui lui ont été confiées : prise de vue de la couverture nuageuse dans trois bandes de longueur d'onde ; transmission de ces images brutes à destination des stations terrestres. Seule la fonction de collecte des données — recueillies par des bouées, des ballons-sondes ou des stations au sol — est assurée.

Les responsables du programme Météosat se livrent, en ce moment, à une vérification très détaillée de tous les sous-systèmes du satellite qui, à ces défauts de fonctionnement près, répond parfaitement aux ordres de contrôles au sol. Il semble, en première analyse, qu'une sorte de disjoncteur soit responsable de ces périodes de panne. En temps normal, cet appareil est chargé de stopper le fonctionnement du satellite si un court-circuit vient à se déclarer dans les systèmes qu'il contrôle. Or, l'enquête menée en ce moment tend à démontrer qu'il n'y aurait aucun court-circuit et que seul le disjoncteur serait en cause. Toutes les opérations engagées aujourd'hui tendent donc à le mettre hors circuit — ce qui devrait être fait d'ici à quelques jours — pour remettre le satellite en fonctionnement normal.

SIX MOIS APRÈS L'ACCIDENT DU GOLFE DU MEXIQUE

Les techniciens n'ont toujours pas réussi à arrêter l'éruption pétrolière d'Ixtoc-1

Voilà six mois, exactement, que l'éruption du puit pétrolier mexicain Ixtoc-1 a commencé. Six mois déjà que le pétrole jaillissant du gisement se répand dans les eaux du golfe du Mexique, sans que l'on puisse se faire une idée précise de l'évolution de l'éruption : la compagnie nationale Petroleos Mexicanos (Pemex) est d'une discrétion proche du mutisme. Une seule chose semble certaine ; si l'éruption avait été arrêtée la Pemex n'aurait pas manqué de le faire savoir.

Au début de l'éruption, du 3 juin au 25 juillet, le débit quotidien du puits aurait été de l'ordre de 4 300 tonnes ; du 25 juillet au 6 août, il aurait diminué, pour n'être plus que de 2 800 tonnes par jour. Après le 6 août, des injections répétées d'innombrables billes de plomb (900 grammes l'une) et d'acier (1 800 grammes pièce), ainsi que de solutions visqueuses de baryte et de gélatine, puis de baryte et de ciment, l'auraient réduit à 1 400 tonnes par jour.

Depuis le 15 octobre, un entonnoir renversé — le « sombrero » — a été installé, en outre, sous la mer au-dessus de la tête du puits. D'après les responsables mexicains, 60 à 80 % du pétrole s'échappant d'Ixtoc-1 seraient ainsi récupérés. Le pétrole ainsi recueilli aurait d'abord été chargé dans des barges réservoirs et depuis peu les Mexicains auraient même installé un pipeline sous-marin reliant directement la plate-forme à la côte, mais le tuyau aurait été crevé par une ancre...

Des pipe-lines flexibles, mis au point par l'Institut français du pétrole, sont fabriqués par Coflexip, une filiale de cet institut. Depuis le début de l'éruption, les flexibles français ont été utilisés et ont servi à injecter dans le puits endommagé d'abord des boues, ensuite les billes. En outre, chacune des deux plates-formes d'où sont forés les deux puits déviés (*le Monde* du 21 juillet), est flanquée d'une barge chargée d'un stock de 240 mètres de ces flexibles, grâce auxquels seront injectées les boues nécessaires pour « tuer » Ixtoc-1.

Selon un représentant de la Pemex, qui assistait, au Centre océanologique de Bretagne, à un colloque international sur les conséquences de la marée noire de l'*Amoco-Cadiz*, l'un des deux puits déviés, Ixtoc-1 B, aurait atteint son but le 20 novembre, à 3 627 mètres de profondeur. Mais, pour autant que l'on sache, les injections de boue par ce puits — si elles ont commencé — n'ont pas encore réussi à « tuer » le forage endommagé.

L'incertitude subsiste en tout cas sur le total de pétrole qui est sorti d'Ixtoc-1 depuis le 3 juin : de 309 000 tonnes à 372 000 tonnes selon les sources, à la date du 17 octobre dernier. Ce qui, de toute manière, dépasse largement les 233 000 tonnes déversées par l'*Amoco-Cadiz*.

YVONNE REBEYROL.

MÉDECINE

A l'Académie de médecine

ÉLECTION DU PROFESSEUR LEROY

Lors de sa séance du mardi 4 décembre, l'Académie de médecine a élu son vice-président pour 1980, le professeur Stanislas de Sèze. Selon les statuts, il sera président en 1981.

Au cours de la même séance, le professeur Denis Leroy, de Rennes, a été élu membre titulaire dans la huitième section.

[Né le 5 mai 1901, à Romagny (Manche), M. Leroy a fait ses études de médecine à Paris et à Rennes, où il a été médecin chef du service des maladies infectieuses, professeur d'hygiène et de bactériologie à l'Ecole de médecine, puis doyen de la faculté.

Il s'est particulièrement intéressé au problème des eaux thermales de la mer Morte ; à la thalassothérapie, ainsi qu'à l'épidémologie, au traitement et aux techniques de rééducation dans le domaine de la poliomyélite.]

ÉDUCATION

Une initiative originale de l'université de Provence

Photographie et doctorat de troisième cycle

De notre correspondant

Marseille. — Le photographe Lucien Clergue soutient, ce mercredi 5 décembre 1979, une thèse de doctorat de troisième cycle à l'université de Provence (Centre Saint-Charles à Marseille). Lucien Clergue y enseigne depuis 1975.

Le jury sera composé de MM. Roland Barthes, professeur au Collège de France ; Raymond Jean, professeur à l'université de Provence et écrivain, qui en sera le rapporteur ; Marc Laffitte, professeur à l'université de Provence, et Alain Desvergnes, professeur à l'université d'Ottawa, directeur des Rencontres internationales de la photographie d'Arles.

Lucien Clergue a choisi pour sujet « Le langage des sables ». Il se propose par une série photographique de raconter la genèse de l'humanité à travers les empreintes laissées sur le sable de Camargue par la nature, les animaux et les hommes.

Lucien Clergue, qui n'est pas bachelier, a obtenu par dérogation de la commission des équivalences de l'université de Provence l'autorisation de demander son admission en première année de troisième cycle en octobre 1977. Il a été admis en troisième cycle au mois de novembre 1977 et a obtenu en octobre 1978 son diplôme d'études approfondies sur dossiers.

Cette reconnaissance par l'université d'un travail et d'un savoir-faire professionnels réalisés dans une discipline non traditionnelle — la photographie — et par un non-universitaire est une démarche originale. L'université de Provence a d'ailleurs été la première en France à reconnaître l'enseignement de la photographie comme discipline à part entière.

Le précédent créé par Lucien Clergue pourrait contribuer à faire évoluer une situation paradoxale : alors que l'audiovisuel domine et modèle la génération actuelle, la photographie, qui en est la composante de base, figure toujours comme une discipline marginale au niveau universitaire et demeure pratiquement inexistante dans les enseignements primaire et secondaire.

JEAN CONTRUCCI.

Au Havre

Des élèves de l'enseignement professionnel sont en grève pour s'opposer aux stages en entreprise

De notre correspondant

Le Havre. — La grève des cours, observée depuis vendredi 30 novembre par la majorité des quelque quatre mille élèves des lycées d'enseignement professionnel (L.E.P.) du Havre, afin de protester contre les stages en entreprise, continue. Mardi 4 décembre, un très grand nombre d'élèves ne se sont pas présentés dans les lycées concernés, sinon pour distribuer des tracts et manifester leur mécontentement.

Vendredi et samedi derniers, ce mouvement avait été suivi par 90 % des élèves selon le comité de coordination lycéenne et par 40 % à 70 % selon le rectorat de Rouen. Lors d'une manifestation, qui a eu lieu vendredi dans les rues du Havre, quelques centaines d'élèves grévistes ont distribué des tracts dans lesquels ils expliquent les raisons de leur opposition à la circulaire du 16 juillet 1979 du ministre de l'éducation : celle-ci prévoit que, dès 1980, les élèves préparant un B.E.P. ou un C.A.P. devront faire des stages en entreprise de six à dix semaines (*le Monde* du 29 juillet 1979). « *Nous refusons catégoriquement cette formule malhonnête qui fait table rase de la scolarité des élèves des L.E.P. Quel niveau de culture générale auront pu acquérir les élèves dans une années scolaire « tronçonnée » de dix semaines ? Aucun programme n'aura pu être achevé.* »

De leur côté, les professeurs havrais de l'enseignement technique, adhérents du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) ou du Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (SNETP-C.G.T.), tenus d' « *observer une stricte neutralité dans le cadre de leur service* », remarquent, dans un communiqué, que les élèves n'ont eu aucune information sur cette disposition qui modifie profondément leur vie scolaire. Ils demandent que cette lacune soit comblée auprès des élèves et de leurs familles.

Lundi 3 décembre, une délégation d'élèves a été reçue par le maire du Havre, M. André Duroméa (P.C.), qui leur a fait part du soutien de la municipalité ; puis par le secrétariat général de la sous-préfecture.

Dans une motion votée le même jour en assemblée générale, les élèves déclarent « *ne pas vouloir être les pions maniés par le gouvernement servant d'intermédiaires entre le patronat et la classe ouvrière* ».

PATRICK PESLIER.

LA C.G.T. CRITIQUE LES « MANŒUVRES DU SNI »

« *Nous assistons à des manœuvres du SNI qui tendent à essayer d'obtenir une revalorisation de la fonction des instituteurs sans remise en ordre de l'ensemble de la fonction publique* », a déclaré, mardi 4 décembre, M. Guy Dupré, secrétaire général de la fédération C.G.T. de l'éducation, de la recherche et de la culture (FERC-C.G.T.). « *Ces manœuvres*, a-t-il ajouté, *cherchent une solution au problème des enseignants sur le dos des travailleurs de la fonction publique.* » M. Dupré répondait aux déclarations de M. Guy Georges, secrétaire général du Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.) qui avaient accusé, dans une déclaration récente à l'agence A.C.P., « *des fédérations de fonctionnaires* » de dresser des obstacles aux négociations du SNI avec le gouvernement sur la revalorisation du traitement des instituteurs (*le Monde* du 5 décembre).

M. Gérard Montant, secrétaire général du Syndicat national des enseignants techniques et professionnels (S.N.E.T.P. - C.G.T.) a complété les propos de M. Dupré en affirmant que le secrétaire général du SNI s'en prend aux organisations syndicales de fonctionnaires mais « *laisse le pouvoir très tranquille. MM. Beullac et Barre doivent être contents de sa déclaration...* »

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	480 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 05.12.79 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 6-XII-79 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 5 décembre à 0 heure et le jeudi 6 décembre à 24 heures :

Les hautes pressions du sud de l'Europe et du Bassin méditerranéen persisteront, mais l'influence des perturbations qui circulent de l'Atlantique à la mer Baltique sera plus importante que les jours précédents sur le nord de la France.

Jeudi 6 décembre, le temps sera doux et souvent très nuageux de la Bretagne à la frontière belge, à la région parisienne et au Rhin. Il pleuvra un peu du nord de la Bretagne à la Flandre, ainsi que dans le Nord-Est, mais des éclaircies se développeront localement l'après-midi. Les vents, de secteur ouest, seront modérés.

Sur le reste de la France, le temps sera généralement ensoleillé, mais il y aura encore des brumes et des brouillards le matin. Les vents seront faibles, et les températures varieront peu par rapport à celles de mercredi.

Mercredi 5 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 023,4 millibars, soit 767,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 4 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 4 au 5) : Ajaccio, 15 et 2 degrés ; Biarritz, 20 et 5 ; Bordeaux, 16 et 5 ; Brest, 13 et 11 ; Caen, 15 et 9 ; Cherbourg, 14 et 10 ; Clermont-Ferrand, 15 et 0 ; Dijon, 6 et —2 ; Grenoble, 14 et —2 ; Lille, 11 et 8 ; Lyon, 14 et 0 ; Marseille, 15 et 2 ; Nancy, 13 et 3 ; Nantes, 16 et 5 ; Nice, 19 et 11 ; Paris-Le Bourget, 14 et 7 ; Pau, 20 et 2 ; Perpignan, 14 et 7 ; Rennes, 15 et 10 ; Strasbourg, 13 et 0 ; Tours, 16 et 5 ; Toulouse, 14 et 1.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 4 degrés ; Amsterdam, 10 et 9 ; Athènes, 16 et 9 ; Berlin, 11 et 5 ; Bonn, 13 et 7 ; Bruxelles, 11 et 11 ; Le Caire, 20 et 12 ; îles Canaries, 22 et 16 ; Copenhague, 8 et 6 ; Genève, 11 et —3 ; Lisbonne, 15 et 7 ; Londres, 13 et 12 ; Madrid, 16 et —2 ; Moscou, 6 et 1 ; Nairobi, 26 et 12 ; New-York, 6 et 0 ; Palma-de-Majorque, 17 et 5 ; Rome, 17 et 3 ; Stockholm, 7 et 3 ; Téhéran, 13 et 3.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 5 décembre 1979 :

UNE LOI

● Autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire du Congo sur la circulation des personnes, signée à Brazzaville le 1er janvier 1974, ensemble l'avenant signé à Brazzaville le 17 juin 1978.

DES DECRETS

● Relatif à la rémunération versée par l'Etat aux stagiaires handicapés et modifiant le décret du 27 mars 1979 ;

● Relatif aux archives de la défense ;

● Relatif à la communicabilité des documents d'archives publiques ;

● Relatif à la sauvegarde des archives privées présentant du point de vue de l'histoire un intérêt public.

PARIS EN VISITES

JEUDI 6 DECEMBRE

« Le musée Christofle », 14 h. 30, métro Saint-Denis-Porte-de-Paris, Mme Allaz.

« L'époque romane et gothique », 15 h., place du Trocadéro, entrée du Musée des monuments français, Mme Bouquet des Chaux.

« Les verriers de Saint-Merri », 15 h., portail Saint-Merri, rue Saint-Martin, Mme Chapuis.

« Musée du costume », 15 h., 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Mme Legregeois.

« La France de François Ier », 20 h. 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Thibaut.

« Le festival du jeu de société », 15 h., 22, rue de la Belle-Feuille, Boulogne-Billancourt (L'Art pour tous).

« Le palais de justice » 15 h., métro Cité (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Exposition Picasso », 15 h., entrée du Grand Palais (Mme Hager).

« Œuvres d'art et crypte de Saint-Merry », 15 h., musée du Louvre, porte Barbet-de-Jouy (Histoire et Archéologie).

« Marais inconnu », 15 h., 2, rue de Sévigné (Le Vieux-Paris).

CONFÉRENCES

14 h., Reid Hall, 4, rue de Chevreuse : « Embellissement et extension ».

17 h. 30, 6, rue Ferrus, M. Jean-Marcel Jeanneney : « Quelles nouvelles politiques commerciale et monétaire face aux incertitudes internationales ? » (IFRI).

18 h., cercle Interallié, 33, faubourg Saint-Honoré, Mme la duchesse Edmée de La Rochefoucauld : « Pourquoi le prix Femina ? »

19 h., 62, rue Madame : « La technique de la fresque ». (Arcus).

20 h. 30, 107, rue de Rivoli : « La céramique en France et en Europe ».

20 h. 45, 134, rue du Faubourg-Saint-Honoré, M. Jean Elleinstein : « Juifs et communistes » (AISCAI).

RECTIFICATIF. — La conférence prononcée ce mercredi 5 décembre, à 20 h. 30, par Mme Annie Goldman et M. Marco Koskas sur les filles de Mardochée et que nous avons annoncée dans *le Monde* daté du 5 décembre (page 28), le sera au Centre Edmond-Fleg, 8, rue de l'Eperon, Paris (6e) et non 12, rue Puvis-de-Chavannes.

BREF

CIRCULATION

LES POIDS LOURDS EN VILLE. — Le « Journal officiel » du 4 décembre publie un arrêté du ministre dest ransports stipulant : « Hors agglomération, les véhicules affectés au transport en commun de personnes et dont le poids total autorisé en charge excède 10 tonnes sont astreints à ne pas dépasser la vitesse de 90 kilomètres à l'heure. Ces véhicules doivent porter à l'arrière deux disques indiquant les vitesses suivantes : 90 et 80 pour les véhicules dont le poids total autorisé en charge est compris entre 10 tonnes et 19 tonnes ; 80 et 60 pour les véhicules de plus de 19 tonnes et tous les véhicules transportant des matières dangereuses. Enfin, ces véhicules, à l'exception des autobus, doivent porter à l'arrière un disque indiquant la vitesse qu'ils sont astreints à ne pas dépasser hors agglomération, soit 90 kilomètres à l'heure. »

DOCUMENTATION

L'ÉTAT ET LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE. — L'U.E.R. d'économie politique de l'université de Paris-VIII Vincennes continue la publication de la série : « Travaux sur le capitalisme et l'économie politique ». Viennent de paraître : le n° 18, « l'Etat et la politique économique » (par P. Barge, D. Berger, J.-P. Damon) ; le n° 19, « les Modèles de politique économique », approche critique (par J.-P. Damon) ; le n° 20, « l'Exclusive révolution industrielle » (Etude sur les conditions étatiques et institutionnelles de l'industrialisation de la Grande-Bretagne), par Y. Leclercq.

Chaque numéro : 15 F. Publications de l'U.E.R. d'économie politique, université de Paris-VIII, route de la Tourelle, 75571 Paris Cedex 12. Paiement à l'ordre de l'ARECEP.

LOISIRS

DANSER SUR LA GLACE. — La direction départementale de la jeunesse, des sports et des loisirs de Paris a réservé deux patinoires parisiennes pour permettre aux adolescents de onze ans à seize ans et aux étudiants de ne pas se contenter de patiner sur la glace, mais d'y danser.

Cette initiation au patinage artistique est organisée dans le cadre de séances hebdomadaires d'une heure, et revient, pour toute l'année, à 120 F pour les scolaires et 150 F pour les étudiants.

★ Renseignements complémentaires au 359-01-69, poste 305.

S.O.S.-VACANCES D'HIVER. — Jusqu'au 22 décembre, l'association Tourisme et Travail met à la disposition de ceux qui connaissent des difficultés pour skier à Noël, au mois de janvier, un service téléphonique : S.O.S.-Vacances d'hiver (téléphone : 239-35-30, en P.V.C. pour la province). Un spécialiste de la neige répondra, tous les jours, à toutes les questions portant sur les prix et la localisation d'un séjour de ski.

VIE QUOTIDIENNE

ETRENNES INTERDITES

Le facteur, pardon, le préposé, la casquette à la main et le sourire aux lèvres, vous tend aimablement son almanach... en échange de « ses » étrennes. Comment refuser ? Si vous vous montrez généreux, il saura monter les étages pour vous apporter lettres recommandées et mandats au lieu de se contenter d'un « avis de passage » dans la boîte aux lettres. Alors, de bon cœur ou de mauvais gré, le porte-monnaie s'ouvre, plus ou moins largement. Les étrennes à la gardienne, au facteur, aux pompiers font partie des petites habitudes de fin d'année. Elles reviennent comme les guirlandes dans les rues, les sapins dans les vitrines.

L'administration ne trouve rien à redire. Celle des P.T.T. se réserve même un droit de regard sur le fameux calendrier des postes. Elle « contrôle » les images » et « vérifie » l'exactitude des renseignements fournis. Mais vérité dans un ministère peut être erreur à l'Hôtel de Ville parisien. Depuis longtemps déjà, égoutiers et éboueurs de la capitale ont pris l'habitude de solliciter une gratification.

Les Parisiens se plient en général volontiers à leur demande, mais certains commencent à en avoir assez d'être ainsi sollicités de toute part. La mairie de Paris vient de rappeler très officiellement que « *son personnel n'est pas autorisé à effectuer de telles collectes* ». Les postiers et les pompiers peuvent arrondir leur fin d'année, pas les éboueurs. L'interdiction n'est pas nouvelle. Elle est presque aussi ancienne que la tradition des étrennes... Pourquoi cela changerait-il cette année ? Il est bien difficile de refermer la porte devant la main qui se tend. Même si M. le maire vous y autorise ou vous le demande...

AUTOMOBILE

LE CONDUCTEUR « IDÉAL » : UNE FEMME MARIÉE DE PLUS DE TRENTE ANS

Elle a plus de trente ans. Mariée, elle est heureuse en ménage et ses enfants lui donnent satisfaction. Sans être riche, elle n'a pas d'ennui d'argent. Elle aime les voitures de petite et moyenne cylindrée. Elle conduit depuis plus de dix ans... Tel est le portrait robot du bon, ou plutôt de la bonne automobiliste, brossé par le Centre de documentation et d'information de l'assurance (C.D.I.A.) à partir des éléments fournis par les assureurs, le ministère de la justice, la gendarmerie nationale, l'hôpital de Garches (spécialisé dans les soins aux blessés de la route) et certains psychologues.

Pourquoi une femme ? Il est prouvé que si les conductrices provoquent un nombre d'accidents légèrement supérieur à ceux causés par les hommes (103 contre 99), il ne s'agit, le plus souvent, que de simples accrochages. Et si elles sont responsables des ailes froissées et des pare-chocs enfoncés, les hommes, en revanche, sont à l'origine de la plupart des accidents mortels. En outre, les femmes sont, en général, moins portées sur la boisson.

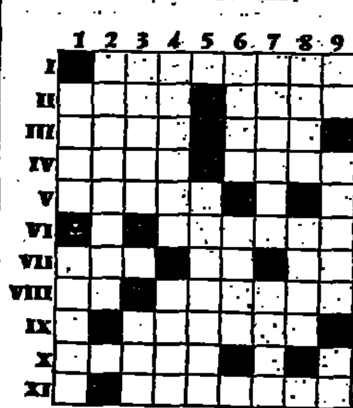
Les représentants du sexe prétendu faible respectent le code de la route plus que ne le font les hommes. Les premières se voient infliger à peine 5 % des contraventions, alors que les seconds commettent 95 % des infractions aux règles de la circulation. Il faut toutefois tenir compte du fait que les hommes sont plus nombreux à conduire que les femmes : il existe, à l'heure actuelle, douze millions de permis « masculins » à comparer à six millions de permis « féminins ».

L'âge a également une incidence sur le comportement de l'automobiliste, quel que soit le sexe de celui-ci. Les jeunes de moins de vingt ans causent quatre fois et demi plus d'accidents que les conducteurs âgés de trente ans et plus. En effet, ils sont inexpérimentés et possèdent leur permis depuis moins de deux ans. Quant à l'état psychologique du sujet, il constitue un facteur non négligeable de comportement. Des études ont montré que, par exemple, les personnes en instance de divorce provoquaient plus d'accidents que les conducteurs heureux en amour... De même, les automobilistes rendus soucieux par les problèmes affectifs, matériels ou professionnels, prêtent une moindre attention à la conduite de leur véhicule.

Enfin, la cylindrée de la voiture a une influence sur la gravité des accidents : plus l'engin est puissant, plus les dégâts causés sont importants.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2557



HORIZONTALEMENT

I. Risquent d'être percées quand il y a des éclats. — II. Nom qu'on peut donner à une très grande pipe ; Le second, par exemple. — III. Reste généralement froid en été ; Glace à Londres. — IV. Transports d'autrefois ; Eut en main. — V. Peut arrêter un mulet. — VI. On y fabrique des produits pharmaceutiques. — VII. Crie comme un cerf ; Cœur de lion ; Pronom. — VIII. Règles ; Une partie de la Judée et de l'Arabie. — IX. Nom d'empereurs. — X. Finit très mal. — XI. Beaucoup moins vif.

VERTICALEMENT

1. Laisse tout tomber quand elle est malheureuse ; Peut être consommée quand on a bu un bouillon. — 2. Graves, quand ils s'adressent à un magistrat. — 3. On les étouffe pour qu'ils ne puissent pas s'échapper ; Bel oiseau. — 4. Fut la capitale d'une principauté chrétienne ; N'est parfois qu'un banc. — 5. Devant lequel il faut s'incliner. — 6. Quand il monte, c'est qu'il va se sauver ; Qu'on peut classer avec les fauves. — 7. Qu'on peut donc faire sans être prévenu ; Possessif. — 8. Ne servit pas longtemps de résidence ; Qui ont donc beaucoup marché. — 9. Pronom ; Pas libre ; Utile pour celui qui veut faire le point.

Solution du problème n° 2556

Horizontalement

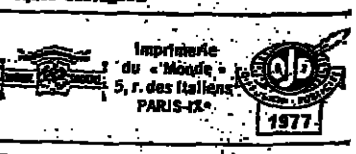
I. Maritale. — II. Oies ; Sang. — III. Enliasser. — IV. Usas ; Osée. — V. Rit ; Lui. — VI. Inertie. — VII. Foi ; Dur. — VIII. Jonc ; Idée. — IX. Oiseuse. — X. Ur ; En ; Na. — XI. Rée ; Salut.

Verticalement

1. Mœurs ; Jour. — 2. Ainsi ; Poire. — 3. Relations. — 4. Isis ; Nicée. — 5. Lé ; Uns. — 6. Assourdis. — 7. Lassitude. — 8. Enée ; Ire ; Nu. — 9. Grève ; Etat.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

هكذا من الأصل

UTOMOBILE

DUCTEUR « IDÉAL » : E FEMME MARIÉE LUS DE TRENTE ANS

a plus de trente ans. elle est heureuse en e et ses enfants lui satisfaction. Sans être elle n'a pas d'ennui nt. Elle aime les voitures ite et moyenne cylindrée. onduit depuis plus de dix Tel est le portrait robot e, ou plutôt de la bonne obiliste, brossé par le e de documentation et rmation de l'assurance A.) à partir des éléments s par les assureurs, le tère de la justice, la gen- erie nationale, l'hôpital de hes (spécialisé dans les aux blessés de la route) rtains psychologues.

urquoi une femme ? Il est vé que si les conductrices oquent un nombre d'acci- s légèrement supérieur à causés par les hommes contre 99), il ne s'agit, le souvent, que de simples rochages. Et si elles sont onsables des ailes frois- s et des pare-chocs enfon- les hommes, en revanche, à l'origine de la plupart accidents mortels. En outre, femmes sont, en général, portées sur la boisson. es représentants du sexe tendu faible respectent le de de la route plus que ne font les hommes. Les pre- ères se voient infliger à peine % des contraventions, alors les seconds commettent % des infractions aux règles la circulation. Il faut toute- is tenir compte du fait que hommes sont plus nombreux conduire que les femmes : il ste, à l'heure actuelle, douze illions de permis « mascu- ns » à comparer à six millions permis « féminins ».

L'âge a également une in- ence sur le comportement de automobiliste, quel que soit le e de celui-ci. Les jeunes de oins de vingt ans causent fois et demi plus d'ac- nts que les conducteurs de ... ans et plus. En ... ... inexpérimentés et ... ... leur permis depuis ... de deux ans. Quant à ... psychologique du sujet, il ... ... un facteur non négligeable ... comportement. Des études ont montré que, par exemple, les personnes en instance de divorce provoquaient plus d'ac- cidents que les conducteurs heureux en amour... De même les automobilistes rendus ... ... par les problèmes ... ... matériels ou professionnels prêtent une moindre attention à la conduite de leur véhicule.

Enfin, la cylindrée de la ... ... une influence sur la gravité des accidents : plus l'engin est puissant, plus les dégâts causés sont importants.

parfois qu'un banc. — 5. Dra... lequel il faut ... Quand il ... causer ; Qu'on ... Qu'on peut ... les fleuves. ... Faits sans être ... Ne sert pas ... de résidence ; ... beaucoup ... Pas ... celui qui veut faire le ...

Solution du problème n° ...

Horizontalement

... Maritale. — II. ... — III. ... — IV. ... — V. ... — VI. ... — VII. ... — IX. ... — X. ... — XI. ...

Verticalement

1. ... — 2. ... — 3. ... — 4. ... — 5. ... — 6. ... — 7. ...

GUY BROUTY.

Édité par la S.A.R.L. le Monde. Gérants : Jacques Fauvet, directeur de la publication ...

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire n° ...

ENFIN UNE DOUBLE LAME QUI SE NETTOIE D'UN COUP DE POUCE.

Schick

Le bouton blanc pousse une lamelle en plastique qui éjecte les poils et la mousse accumulés entre les deux lames.

SCHICK SUPER II PLUS.

SCHICK SUPER II PLUS

S'adapte à tout rasoir standard à deux lames.



CARNET

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de

Mlle Marie ROBATEL,
fille de Mme et M. Michel Robatel,
avec
M. Nicolas SCHEIBLI,
fils de Mme et M. Freddy Scheibli et petit-fils de M. Pierre Lombard.
Charly. Lyon.

Décès

— Le Croisic, Saint-Brieuc.

Vous êtes priés d'assister aux obsèques civiles de

M. Marcel BERGET,
inspecteur de l'enseignement, directeur honoraire du Centre national de pédagogie spéciale de Beaumont-sur-Oise,

décédé dans sa quatre-vingt-septième année, qui auront lieu jeudi, à 15 heures.

Rendez-vous à l'hôpital du Croisic.

De la part de ses enfants, petits-enfants et de toute la famille.

J. Berget le Devenson,
Allée des Pins, 13009 Marseille.

— Ses dix enfants et leurs familles,
Son frère Robert Larroque,
font part du décès subit de

Mme Yvonne BONNET,

âgée de soixante-cinq ans.

Ils invitent à s'unir au partage eucharistique en l'église de la Juncasse, le mercredi 5 décembre 1979, à 15 heures.

A sa demande, votre amitié et vos prières remplaceront fleurs et couronnes.

« Seul l'amour est plus fort que la mort. »

7, rue de Passy, 31500 Toulouse.

— Nous apprenons le décès du

comte François de CLERMONT-TONNERRE,
ancien député de la Somme.

[Né le 19 septembre 1906, le comte François de Clermont-Tonnerre, qui avait fait ses études à la faculté des lettres de Paris et à l'Ecole nationale des chartes, avait entrepris des fouilles archéologiques en Syrie, en 1932. L'année suivante, il avait traversé le Sahara en avion de tourisme. Elu maire de Bertangles (Somme), en 1935 (fonction qu'il n'occupait plus depuis 1977), François de Clermont-Tonnerre était entré à l'Assemblée nationale en 1936 pour représenter la 3e circonscription d'Amiens. Inscrit au groupe agraire indépendant, il avait siégé à la commission de l'aéronautique et à celle de l'Algérie, des colonies et des pays du protectorat. Au cours de son mandat législatif, il s'était plus particulièrement préoccupé de l'aviation et des questions sociales et agricoles. Peu après avoir voté, le 10 juillet 1940 à Vichy, les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, il avait adhéré à un réseau de Résistance sous le pseudonyme de Taillard, qu'il a utilisé par la suite comme journaliste. Administrateur de sociétés et agriculteur, François de Clermont-Tonnerre, qui avait publié en 1936 « le Manifeste paysan », avait été candidat sans succès aux élections législatives de 1956 comme chef de file d'une liste d'action paysanne.]

— Mme Georges Chaumet, son épouse,
M. et Mme René Chaumet,
M. et Mme Claude Chaumet,
ses enfants,
M. et Mme Jean-Loup Chaumet et leurs enfants,
Mlles Carole et Brigitte Chaumet,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès du

médecin général, Georges CHAUMET,
ancien professeur agrégé du Val-de-Grâce,

survenu dans sa quatre-vingt-douzième année, le 25 novembre 1979.

Une prière est demandée en union à la messe annuelle du souvenir des anciens du Val-de-Grâce, célébrée le 9 décembre, à 11 heures, en la chapelle du Val-de-Grâce.

Cet avis tient lieu de faire-part.

69 bis, rue de Colombes,
92600 Asnières.
5, avenue du Général-Leclerc,
94200 Ivry-sur-Seine.
22, rue Henri-Regnault, 75014 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès du

colonel (E.R.) Paul Robert ILLARTEIN,
docteur vétérinaire,

survenu subitement à Biarritz, le 3 décembre 1979.

L'inhumation aura lieu à Tarbes (65) le jeudi 6 décembre, à 16 h.

60, avenue de Verdun,
64200 Biarritz.

— Le Mans.

Le docteur Jacques Maury, ancien maire du Mans,
Ses enfants et petits-enfants,
Les familles Hourcq, Dureau, Denis et Maury,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques MAURY,
née Hélène Hourcq,

survenu en son domicile au Mans, le 4 décembre 1979.

Les obsèques seront célébrées le vendredi 7 décembre 1979, à 10 h., en l'église Notre-Dame-de-la-Couture, où l'on se réunira.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, place des Comtes-du-Maine,
72000 Le Mans.

Remerciements

— Montredon, Labessonnié, Castres, Toulouse, Lautrec, Saint-Chély-d'Apcher, Villejuif.

M. Raymond Galy,
M. Claude Heral et Mme, née Galy,
M. et Mme Roger Galy,
M. et Mme Jean-Pierre Galy,
M. et Mme Christian Galy,
M. et Mme Jacques Galy,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Arthur Camp,
Mme René Thorel,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion des obsèques de

Mme Raymond GALY,
née Marthe Blau,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de trouver ici l'expression de leurs vifs remerciements et de leur gratitude.

— Les Sables-d'Olonne.

Mme Albert Prouteau, ses enfants, petits-enfants et toute la famille dans l'impossibilité de répondre directement aux très nombreuses marques de sympathie et envois de fleurs, remercient bien sincèrement toutes les personnes et associations qui se sont unies à leur peine lors du décès de

M. Albert PROUTEAU,
maire des Sables-d'Olonne.

Avis de messe

— Une messe sera célébrée le lundi 10 décembre, à 19 heures, en l'église des Invalides, à l'intention de

Mme Charles de GAULLE,
née Yvonne Vendroux,

décédée à Paris, dans sa quatre-vingtième année, le 8 novembre 1979.

Ni emblèmes ni délégations.

De la part de sa famille.

— Une messe sera célébrée à l'intention de

Mgr Jean LEFLON,
membre de l'Institut,

décédé à Foix, le 18 septembre 1979, et inhumé à Vouziers, le 22 septembre dans la chapelle des Carmes de l'Institut catholique, le mardi 11 décembre, à 18 heures.

ARMÉE

L'incorporation de cinquante mille appelés

Opération-séduction au 2e hussards

« *Pas de quoi rire* », a marmonné plus tard ce jeune garçon encore civil à donner du « monsieur » à un général et déjà soldat pour observer un précautionneux garde-à-vous. Certes. Mais il n'y avait pas davantage de quoi pleurer. Le 2e régiment de hussards, « *Noblesse oblige, Chamborant autant* » (1), recevait mardi 4 décembre, à Sourdun (Seine-et-Marne), le général d'armée Lagarde, chef d'état-major de l'armée de terre, un lot de recrues du contingent 79/12, et une troupe, plus ou moins débandée, de journalistes venus assister à l'incorporation nouvelle manière. Rude journée donc. Chacun, par expérience ou par ouï-dire, pourra imaginer que le quartier de Lattre-de-Tassigny, prototype de caserne aux champs — il y suffit de sauter la haie pour se retrouver dans les labours briards — n'a pas été pris au dépourvu. Les deux pelotons d'honneur avaient bien répété leur impeccable prise d'armes. Les couloirs brillaient. Les lits étaient bien au carré. La partie de football se jouait tout à fait normalement, à vingt-deux contre vingt-deux, là-bas sur le terrain. Le maître-tailleur avait sorti son uniforme des grands jours.

Inutile d'insister davantage. L'armée cultive volontiers l'art de la spontanéité organisée. Depuis longtemps et pour longtemps encore. Plus importants, peut-être, plus nouveaux sans aucun doute, cette bonne volonté, ce souci affiché de ne plus faire de l'incorporation, « *source d'inquiétude tant pour les familles que pour les recrues* », une épreuve redoutable. Adoucir ce moment somme toute assez traumatisant où, au choc de la rupture « *entre la vie subie et leur vie responsable* », les recrues voyaient trop souvent s'ajouter celui de l'humiliation, des paquetages lancés à la tête, des affectations hasardeuses, des courtelinesques « *finis de rigoler mes gaillards, tout le monde à poil et au pas* ».

Les temps, la doctrine sont autres. L'armée se veut accueillante ouverte une « vaste entreprise » de défense nationale où tout doit être fait pour faciliter l'intégration du personnel et d'abord cette incorporation qui ne soit pas vécue comme un enrôlement. Ce serait s'aventurer beaucoup que d'affirmer que la soixantaine de jeunes gens, totalement abasourdis, hébétés ou pris de fou rire, ont vécu, mardi, leur première journée de caserne comme une expérience agréable. Malades d'inquiétude, la mine ravagée de ceux qui n'ont pas assez dormi dans les trains de nuit, qui craignent la tondeuse, redoutent les ordres, ignorent imprudemment la valeur des galons ou s'imaginent cette petite année de service comme une épreuve sans fin et sans retour. Les soixante « bleus » avaient l'allure de tous les « bleus » du monde : perdus, « paumés », dans un monde de toute évidence plein de chausse-trappes, de traquenards et de coiffeurs.

En revanche, on ne s'aventurera guère à souligner la bonne volonté évidente des officiers du 2e régiment de hussards, et on l'espère, de tous les officiers de tous les régiments de l'armée de terre, pour faciliter l'incorporation des cinquante mille nouveaux soldats de la 79/12. Sans entrer dans le détail des différentes opérations — d'ailleurs prévues pour durer trois jours — on en retiendra l'esprit. Le lieutenant-colonel Rimaud, commandant le 2e régiment de hussards, devait en énoncer les deux grands objectifs : « *Adapter au mieux et rapidement la ressource en hommes nouveaux aux besoins créés par le départ des anciens.* » Et, deuxième objectif : « *Intégrer sans heurt, le plus vite possible, le jeune civil au milieu militaire. C'est-à-dire mettre en confiance les nouveaux arrivants, les rassurer, répondre à leurs questions, et, dans la mesure du possible, à leurs aspirations, et enfin, très vite leur faire faire quelque chose d'utile.* »

Derrière le général Lagarde, les journalistes ont donc suivi, en trois heures, cette chaîne d'incorporation que les recrues parcourent en trois jours, par groupes de six, accompagnés d'un ancien. De l'accueil en gare ou du macaron de parking gratuit pour un an à la première solde de 270 francs, des tests médicaux aux tests spécifiques, automobile, fanfares, natation, des visites d'ateliers à la présentation d'un diaporama en musique, du déshabillage au paquetage (valeur 3 314,63 francs), de l'officier orienteur à l'officier d'accueil, de la promesse d'une première piqûre T.A.B.D.T. à l'assurance de la première permission, trois jours à Noël, l'intégration se faisait. Bien, mal ? Mieux peut-être. Mais sauf à être incorporé soi-même, et à la vivre, comment savoir vraiment ?

PIERRE GEORGES.

(1) Un des membres de la famille Chamborant, André-Claude, acheta, en 1761, un régiment de hussards qu'on désigna sous le nom de « hussard de Chamborant ».

SPORTS

GYMNASTIQUE

LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE FORT-WORTH

La deuxième métamorphose de Nadia Comaneci

De notre envoyé spécial

Fort-Worth. — Trois ans et demi après les Jeux de Montréal, l'Amérique a redécouvert Nadia Comaneci, mardi 4 décembre, au Tarrant County Convention Center de Fort-Worth. Peu de Texans étaient présents au rendez-vous matinal fixé pour les figures imposées par équipes. Mais aucun Américain, gavé de journaux et de télévision, ne pourra ignorer longtemps la nouvelle métamorphose de cette chrysalide.

Ce fut, en effet, une belle bousculade à proximité des barres asymétriques quand Nadia Comaneci s'apprêta pour son envol. Après avoir souri à la bousculade, le public faisait soudain silence et retenait son souffle. Nadia s'était élancée. Seul, le crissement des moteurs d'appareils photos déclenchés au même dixième de seconde, troublait le silence de cette minute trente de rêve. Nadia était revenue sur terre dans un tonnerre d'applaudissements. L'attente était brève. Les juges lui accordaient 9.95, soit cinq centièmes de plus qu'à Montréal et vingt centièmes de plus qu'aux championnats du monde 1978 à Strasbourg.

Alors seulement, tous ceux qui avaient fait la moue en découvrant la nouvelle silhouette de la « Comaneci », mince à en paraître efflanquée (1), comprenaient tous les sacrifices consentis pour en arriver là. Quatrième à Strasbourg derrière trois Soviétiques et blessée dans son orgueil de championne par les commentaires qui avaient suivi, sans doute s'était-elle juré de tout faire pour redevenir la « divine » lors des prochains Jeux de Moscou, en réussissant la gageure de résoudre ses problèmes de croissance et de gourmandise.

Au soir de cette première épreuve des figures imposées, Nadia Comaneci a déjà prouvé son retour au tout premier plan, puisqu'elle devance, malgré un bouleversement complet de ses éternelles rivales soviétiques Nelly Kim, de 2/10e de point, et Natalia Shaposnikova de 3/10e. C'est dans les exercices au sol que la métamorphose de Nadia Comaneci apparaît d'ailleurs avec le plus d'éclat.

La gamine espiègle de Montréal, avec sa queue de cheval et ses rubans, a fait place à une jeune fille coiffée à la garçonne, délaissant la pantomime pour une gymnastique d'une grande pureté classique, mais tout aussi envoûtante pour le public et pour... les juges. Ne fallait-il pas que ces derniers soient sous le charme pour ne pas avoir remarqué, malgré le drapeau jaune agité par un juge de ligne, un pied posé hors du rectangle autorisé lors d'une réception ? Heureusement pour l'équité sportive, l'envoûtement n'avait pas encore gagné les Soviétiques, prompts à émettre une réclamation justifiée pour ramener de 9,90 à 9,80 la note de Nadia Comaneci. Elle a encore obtenu 9,90 à la poutre et 9,85 au saut de cheval.

GÉRARD ALBOUY.

(1) Nadia Comaneci est passée de 1,53 m. pour 39,500 kg. à Montréal, à 1,58 m. pour 49500 kg. à Strasbourg et 1,63 m. pour 47 kg. à Fort-Worth.

***

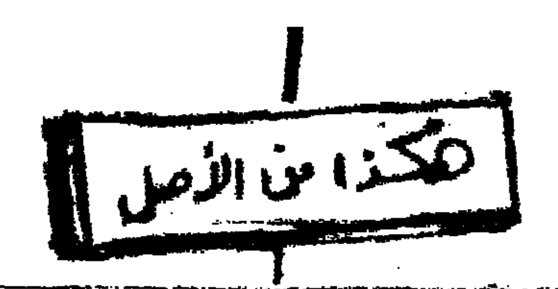
Classement provisoire par équipes après les figures imposées : 1. Union soviétique, 194,925 ; 2. Roumanie, 194,250 ; 3. R.D.A., 193,875 ; 4. Etats-Unis, 192,575 ; 5. Tchécoslovaquie, 192,300 ; 6. Chine, 191,400 ; (...) 15. France, 182,850.

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONALE I
(Deuxième tour retour)

* Le Mans bat CRO Lyon	94-80
* Caen bat Mulhouse	88-71
* Limoges bat Antibes	83-79
* SF Evry bat Monaco	98-83
* Tours bat Berck	106-71
* Villeurbanne bat Vichy	114-92

CLASSEMENT. — 1. Villeurbanne, 39 ; 2. Tours, 38 ; 3. Le Mans, 35 ; Caen, 35 ; 5. S.F. Evry, 34 ; 6. Mulhouse, 31 ; 7. Orthez, 30 ; 8. Antibes, 30 ; 9. Monaco, 29 ; 10. Limoges, 28 ; 11. Nice, 26 ; 12. Vichy, 25 ; 13. CRO Lyon, 21 ; 14. Berck, 15.



Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

« Manhattan », de Woody Allen

Le comique et le pathétique



★ Dessin de BONNAFFÉ.

AVEC ses cheveux frisottés (en voie de disparition), ses yeux ronds qui toujours s'étonnent ou interrogent, son visage vaguement chevalin, ses épaules étroites, ses tics et son agitation perpétuelle, Isaac Davis, quarante-deux ans, feuilletoniste à la télévision et romancier, n'a rien d'un séducteur. Les femmes pourtant ne lui ont jamais manqué. Deux fois marié et deux fois divorcé, il vit présentement avec une étudiante, et commence à s'intéresser à l'ancienne maîtresse de son meilleur ami, un bas-bleu dont le snobisme l'horripile, mais qui tombe à pic dans sa vie.

C'est sur ce thème de comédie boulevardière (le boulevard étant en l'occurrence Broadway) que Woody Allen a construit *Manhattan*. Woody Allen qui ressemble comme un frère à Isaac Davis, qui a son physique (il joue le rôle), son charme, son humour, et dont nous savons depuis *Annie Hall* et *Intérieurs* que, s'il vénère Groucho Marx, il peut aussi flirter avec Bergman.

De fait, *Manhattan*, film drôle, n'est pas un film gai. Les gags abondent, les répliquent fusent, étincelantes, dignes d'un Oscar Wilde ou d'un Sacha Guitry. Mais, derrière les plaisanteries et les facéties de l'auteur-interprète, que découvrons-nous ? Une ville tentaculaire, fascinante, oppressante, comme un piège monstrueux. Des personnages désaxés, névrosés, hantés par leurs problèmes de sexe ou d'argent, livrés à leurs fantasmes, quand ce n'est pas à leurs psychanalystes. Un monde, ou plus exactement un microcosme, un « territoire » (car le film est socialement situé de façon très précise) peuplé d'une faune à la dérive. En un mot : l'intelligentsia new-yorkaise.

Sur ce monde auquel il appartient et où il a fait son trou, Isaac Davis pose un regard narquois et lucide. Il a conscience de sa futilité, de sa fragilité, de la pollution morale qui y règne. Cynique, il s'en accommode, jouisseur, il en profite, mais, parce qu'il a gardé de son enfance juive un sens aigu du bien et du mal, à certaines heures il s'y sent mal à l'aise.

Au moment où commence le film, Isaac a pour maîtresse Tracy. Dix-sept ans, belle comme le jour (c'est Mariel Hemingway qui l'incarne), follement éprise de lui. Est-il heureux ? Oui et non. Cette liaison le comble et l'épouvante à la fois. L'innocente simplicité avec laquelle Tracy accepte la situation choque son bon sens, sa secrète nostalgie d'un certain « ordre ». Tout en reconnaissant que leurs relations sont « charmantes et érotiques », il s'efforce de la détacher de lui. « *Tu es une enfant de la drogue, de la T.V. et de la pilule. Je ne puis être pour toi qu'un détour sur l'autoroute.* » Finalement, ni par scrupule, ni par prudence de vieux dragueur, il décide de rompre avec elle. Et le fait brutalement (la scène est superbe) en lui disant qu'il est amoureux d'une autre femme. Ce qui d'ailleurs est vrai.

Cette autre femme, c'est Mary, la snobinarde (Diane Keaton). Lasse de vivre dans l'ombre d'un homme marié, elle s'est jetée au cou d'Isaac. L'homme marié étant un ami, Isaac a d'abord hésité. Hésitations auxquelles une promenade en calèche, un orage diluvien et un lever de soleil sur l'Hudson ont mis fin. Pur produit du provincialisme américain (version « intellectuelle de choc »), instable, complexée, mythomane, plus cérébrale que sensuelle et sans doute moins cultivée qu'elle ne le croit, Mary apporte à Isaac un réconfort dont il a grand besoin. A ses ennuis d'argent (sur un coup de tête il a rompu son contrat avec la télévision) s'ajoute, en effet, l'agacement que lui cause la publication d'un livre où sa seconde femme (celle qui l'a quitté « pour une autre femme ») déballe leurs secrets d'alcôve. Malheureusement, la romance ne dure pas. Prise d'un retour de flamme pour son ancien amant, Mary plaque Isaac.

La solitude ne lui convenant guère, Isaac décide aussitôt de renouer avec Tracy. Au terme d'une course haletante dans Manhattan, il la retrouve devant la porte de son immeuble, prête à partir pour l'Angleterre (un voyage dont il lui avait jadis vanté l'utilité). Cette fois, il la supplie de rester. Incapable soudain d'imaginer la vie sans elle, sincère ou s'imaginant l'être, entêté et persuasif comme un enfant qui réclame son jouet. « *Six mois de séparation, ce n'est rien*, dit Tracy, *quand on s'aime vraiment.* » Et elle ajoute : « *Il faut faire confiance aux gens.* » Ce mot « confiance » déconcerte Isaac. Comment aurait-il confiance alors que Tracy est si jeune et si séduisante, et que lui-même est ce qu'il est ? Son visage se fige dans une expression de doute, d'anxiété, de désespoir. C'est comme s'il regardait Tracy pour la dernière fois.

Dans son ensemble, la presse américaine a salué *Manhattan* comme un chef-d'œuvre. A Cannes (où l'on va désormais attendre Woody Allen), le film a reçu un accueil triomphal. En fait, tout ici concourt à la réussite : la finesse de l'analyse psychologique, l'alacrité de la satire, la pertinence de la réflexion morale, l'efficacité d'une mise en scène bourrée d'idées sous sa simplicité apparente, la qualité de l'interprétation. Sans oublier naturellement l'essentiel : cette alliance du comique et du pathétique que l'auteur désormais maîtrise totalement.

Manhattan est une comédie exceptionnellement brillante. Un plaisir pour les yeux, un régal pour l'esprit, du cinéma « moderne » dans le meilleur sens du terme. A une époque où l'emphase et la cuistrerie font des ravages, Woody Allen vient de prouver qu'on pouvait être grave avec légèreté, cruel avec drôlerie, émouvant sans fausse honte. Son film en blanc et noir est noir comme l'angoisse qu'il reflète, bleu comme les yeux de Tracy et la *Rhapsodie* de Gershwin, rose comme le sentimentalisme et le romantisme qui percent sous l'ironie d'Isaac.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

Les cinéastes hongrois dans l'histoire

L'histoire en Hongrie, plus que dans n'importe quel autre petit pays, s'est souvent écrite dans le sang et la révolte étouffée. L'originalité du cinéma hongrois aura consisté, plus encore qu'en Union soviétique et dans l'Italie de l'après-fascisme, à être presque toujours présent aux moments cruciaux de cette histoire. La rétrospective de quatre-vingt-cinq films organisée par Jean-Loup Passek, conseiller cinéma du Centre Georges-Pompidou, du 5 décembre au 7 janvier, couvre soixante années de la production hongroise, de la Commune de Budapest, en 1919, aux dernières œuvres d'Andras Kovacs et d'Itsvan Darday. Elle est accompagnée d'une exposition de documents, photos, diapositives, affiches.

Actualités rouges (1919), sur la Commune de Budapest, évoque avant la lettre un mai 68, à Paris ou à Prague, la joie d'un peuple réinventant le monde. Un certain Mihaly Kertesz, toujours sous la Commune, préfère déjà raconter des histoires : *Mon frère arrive*, assez drôle, annonce le Michael Curtiz d'Hollywood. Après 1919 et la répression, c'est le silence. Puis on note *Marie, légende hongroise* (1932), de Paul Fejos ; retour d'Hollywood, le documentaire de Georg Höllering *Hortobagy* (1936) ; et, pendant la guerre, en 1942, le film-charnière d'Istvan Szöts, *les Hommes dans la montagne*, d'autant plus émouvant, malgré ses conventions cinématographiques, qu'il a été en partie tourné dans la Transylvanie, aujourd'hui annexée par la Roumanie.

L'après-1945 est mieux connu. Miklos Jancso domine nécessairement cette période : par-delà ses recherches formelles très poussées, il raconte inlassablement le destin de son pays et de ses révolutions avortées, au dix-neuvième siècle et au vingtième siècle, mais ne s'aventure guère au-delà de 1919. L'époque strictement stalinienne et son cinéma rose bonbon sont absents. Vers 1954-1955 apparaissent les premiers signes de l'ébranlement idéologique, avec Zoltan Fabri, Karoly Makk, et surtout Felix Mariassy, le plus subtil des cinéastes hongrois, rejeton de l'aristocratie, entré en communisme comme en religion, et dont l'influence très calculée sur le jeune cinéma des pays socialistes, après 1956, s'avéra décisive.

Avec *Remous* (1963), d'Istvan Gaal, et *l'Age des illusions* (1964), d'Istvan Szabo, une nouvelle génération, parvenue à l'âge adulte lors des événements d'octobre 1956, entre en scène. Dès leur premier film, Gaal et Szabo affirment une exigence morale, si dérisoire que paraisse ce qualificatif pour les marxistes orthodoxes. Habile, bien conseillé, malgré des hauts et des bas souvent dus à la conjoncture, le cinéma hongrois va prendre la tête des cinémas des pays socialistes (on sait ce qu'il advint du jeune cinéma tchécoslovaque du printemps de Prague, rayé de la carte, froidement, par ordre supérieur).

Nous verrons pour la première fois à Paris *l'Education de Vera* (1978), de Pal Gabor, ancien monteur des actualités de l'ère stalinienne : fiction très simple, très forte, sur le mensonge idéologique. *Monsieur Mundstock* (1975), de Janos Veszi, tourné sous la direction et le contrôle étroit de Felix Mariassy, son directeur d'études, révélera le très haut niveau de l'enseignement du cinéma à l'Ecole de Budapest. Seront encore représentés le studio expérimental Bela Balasz, le cinéma d'animation, et surtout le film documentaire, le premier d'Europe, peut-être, avec, en premier lieu, *Une histoire simple* (1975), de Judit Elek, et *Portrait d'un champion* (1976), de Ferenc Kosa.

Une délégation hongroise, conduite par Miklos Jancso et Andras Kovacs, les aînés, mais aussi trois représentants de la génération de 1956, Judit Elek, Istvan Gaal et Istvan Szabo, accompagne cette rétrospective à Paris.

LOUIS MARCORELLES.

★ Cinémathèque française (Beaubourg et Chaillot).

★★ Courant décembre, le Centre Georges-Pompidou publiera une brochure de cent quatre-vingts pages sur le cinéma hongrois (prix : 55 F). Premier document du genre en langue française, l'ouvrage offre un aperçu des différents aspects de l'histoire de cette cinématographie, avec des textes d'exégètes magyars (Robert Ban, Istvan Nemeskürty) et français (Jean-Loup Passek, Philippe Haudiquet, Jean-Pierre Jeancolas).

UNE SELECTION

cinéma

FESTIVAL DES 3 CONTINENTS A NANTES

Douze films en compétition, venus d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Plus une section informative, une rétrospective du cinéma de l'Amérique noire (en collaboration avec le Musée d'art moderne de New-York), un hommage au maître du cinéma égyptien, Salah Abou Seif. Deux colloques (Amérique noire et Asie) (Jusqu'au 11 décembre).

WEEK-END, DE GODARD ET YOLANDA ET LE VOLEUR, DE MINNELLI

Deux reprises, deux rééditions à ne pas manquer : Jean-Luc Godard fustige l'ordre petit bourgeois, à *la veille de mai 1968*, et devient féroce ; Vincente Minnelli, avec la complicité de Fred Astaire, peaufine la comédie musicale américaine d'après guerre.

Fin d'automne, de Yasujiro Ozu : l'art d'Ozu, familier et lyrique, *cocasse et tragique*, à son plus haut degré de perfection ; **Sibériade**, d'Andrei Mikhalkov-Kontchalovski : le destin de deux familles sur plusieurs générations. Un pays à *conquérir* ; **Aurelia Steiner**, de Marguerite Duras : à l'écoute d'une voix, celle de l'auteur et de sa créature, *Aurelia, dix-huit ans, écrivain* ; **Alyam Alyam**, de Ahmed el Maanouni : la dignité du paysan marocain, un monde meurt ; **Don Giovanni**, de Joseph Losey : une gageure qui partage les spectateurs, l'intégrale de Mozart ; **Le Pull-over rouge**, de Michel Drach : la *justice nécessaire* ; **Le Grand Embouteillage**, de Luigi Comencini : un moraliste parle.

théâtre

LA FAMILLE DESCHIENS AUX BOUFFES DU NORD

Une famille pas-de-chance, des gens dont on ne veut nulle part. Ils prennent la vie par l'absurde, ils transforment l'horreur en gags. *Le feu intérieur qui nourrit cette* œuvre-phénomène est d'une exceptionnelle richesse de cœur et d'esprit.

Fuente Ovejuna, à la Cartoucherie de l'Epée de Bois : une pièce superbe, une mise en scène sensible et poétique. **Apparences**, au Petit Orsay : *Le jeu de l'énigme*, un humour charmeur. **Gilgamesh**, à Chaillot : L'homme et les métamorphoses, les chimères de Victor Garcia. **Et pourtant ce silence ne pouvait être vide**, à Gennevilliers : deux mondes, deux langages et le théâtre. **Un habit pour l'hiver**, à l'Œuvre : Les vertiges de l'exil intérieur. **No man's land**, au Gymnase : La transparence de la nuit. **Mephisto**, à la Cartoucherie du Soleil : *L'intelligence du cœur.*

musique

ABU HASSAN AU RANELAGH

Il s'agit là d'une expérience et rien ne prouve que le jeu en vaudra la chandelle : « Abu Hassan », opéra bouffe en un acte de Weber, présenté au Théâtre du Ranelagh — une salle néo-gothique tout chêne comme on n'en fait plus — avec des idées originales, une équipe de jeunes chanteurs décidés et, dans la fosse, un piano... Cela se fait beaucoup à New-York où de petites compagnies donnent ainsi « la Traviata » ou « les Noces de Figaro » (en anglais naturellement), mais à Paris c'est presque une nouveauté et seuls les dialogues seront en français. Les chanteurs de l'Atelier lyrique expérimental travaillent leur voix avec Helmut Lips et, sans subvention, tentent d'aller de l'avant sous la direction de Michel Rostain. Une aventure pour eux et pour le public sans doute, mais pourquoi pas ? (les 6, 10, 11 et 13 décembre, à 20 h. 15).

VIVE OFFENBACH

Du 12 au 31 décembre, tous les soirs, sauf le dimanche, les artistes de l'Opéra-Comique et le public de la salle Favart rendront un culte à Offenbach pour le presque centenaire de sa mort. « Mesdames de la halle », « Pomme d'api », « Monsieur Choufleuri », ce ne sont pas là des ouvrages rabâchés, mais on peut gager qu'ils contiennent des refrains bien troussés, des airs entraînants et ce je ne sais quoi de bancal qui les rend irrésistibles. *La mise en scène de Robert Dhéry* devrait combler les moins difficiles et la distribution satisfaire ceux qui seront un peu plus exigeants.

DAUMAL VIVANT

Poursuivant avec des moyens de fortune, mais la foi qui soulève les montagnes, ses concerts au Musée Guimet, l'ACIC (Association pour la collaboration des interprètes et des compositeurs) rendra hommage au poète René Daumal, auquel sont *dédiées plusieurs des œuvres qui* figurent au programme : celles de François Verken, Antoine Tisné, *Nicole Lacharte et Pierre Schaeffer*, toutes données en création. Les autres : « Le Chant des adolescents » de Stockhausen », « Des danses de l'Inde », par Savitry Nair, et « Le Chien andalou », de Luis Bunuel, s'y rattachent de façon *plus allusive mais prometteur aux* amateurs une soirée bien remplie (mardi 11 décembre, 20 h. 30, 6, place d'Iéna).

Le Service sacré, de Milhaud (Saint-Louis-en-l'Ile, le 6 décembre, à 21 heures). **Abélard, poète et musicien**, par l'ensemble G. Dufat (Saint-Thomas-d'Aquin, les 6 et 7 décembre, à 21 heures). Planistes face à face : M.-F. Bucquet et C. Helffer (le 6, à Montargis, le 7, à Orléans). **Le Trouvère**, à Lille, mis en scène par J.-G. Auvray (les 7, 9 et 11 décembre). **Fra Diavolo**, à l'Opéra du Rhin (première le 7 décembre). **Requiem**, de Du Caurroy, par l'ensemibe vocal de France (église Saint-Germain-l'Auxerrois, le 7, à 21 heures). Le quatuor Janacek aux Amis de la musique de chambre (salle Gaveau, le 8, à 17 heures). Récital P. Amoyal et D. Hovora (dimanche 9, à 10 h. 55, *au Théâtre d'Orsay*). **Le Crépuscule des dieux**, à Marseille (les 9, 12, 15 et 18 décembre). Joëlle Léandre et sa contrebasse (American Center, 261, boulevard Raspail, le 10, à 21 heures). Tournée de l'Ensemble intercontemporain (Varèse, *Bério, Xénakis, Grisey, Schönberg*), le 11, à Arras, le 12, à Aubervilliers, le 13, à Rennes, le 14, à Tours, le 15, à Poitiers, et le 18, à Grenoble.

danse

LES ETOILES DE L'OPERA AU PALAIS DES SPORTS

Un programme bâti autour de **Manfred**, ballet de Rudolf Noureev, qui *sera — peut-être — donné en alternance* avec **le Bourgeois Gentilhomme**, de Balanchine, que Noureev *devrait être en mesure de pouvoir redanser* vers le 6 décembre.

Le groupe MA au festival de Lille : Création de **Hana**, spectacle de danse sur le thème de la beauté éphémère. Le chorégraphe Yano *s'est* inspiré du style du théâtre du Bunraku (marionnettes japonaises) (7, 8 et 9 décembre) ; ***Le ballet de Stuttgart au Théâtre des Champs-Elysées*** : Marcia Haydée danse John Neumeier ; **Gigi Caciuléanu à l'Espace Cardin** : Coucou *le revoilou* ; *Théâtre de la Forge* : Graziella Martinez et Farid Chopel ; **Centre de la Communauté de Belgique** : le groupe Triangle (6, 7 et 8 décembre), Mudra (11 décembre).

expositions

SOULAGES, HARTUNG, WOLS AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Abstraction, lyrisme, gestualité, *écritures... Présence de l'art de* l'après-guerre à Paris, dans les étages du Centre Pompidou : Soulages dans les galeries contemporaines avec des tableaux récents ; Hartung, dans le musée, qui lui rend hommage à l'occasion des *soixante-quinze ans du peintre* en réunissant les œuvres de ses collections ; Wols, dans la salle d'art graphique, où sont exposées ses photographies, qui, pour avoir été d'abord un *gagne-pain*, n'en font pas moins partie intégrante de *l'œuvre de cet artiste de l'informel.*

Religions et traditions populaires, aux A.T.P. : des objets, *des documents*, des images pour témoigner *des croyances* et des *pratiques religieuses* dans la France traditionnelle. **Armes et armures du Japon ancien**, au *musée* Cernuschi : carapaces et apparat. **Picasso**, au Grand Palais : l'essentiel de la dation qui prendra place dans le musée de l'hôtel Salé. **Le gothique retrouvé**, à l'hôtel de Sully : en attendant Viollet-le-Duc. **Portraits de famille**, au Musée des arts décoratifs : *une affaire de ressemblance, de respect de l'autre, de sympathie.* **Affiches japonaises**, au *Musée de l'affiche : quatre-vingts* œuvres du dix-huitième siècle à nos jours.

variétés

Djamel Allam à la Gaîté-Montparnasse : un spectacle-fête, une musique qui éclate, flamboyante ; ***Les Jumelles au Théâtre des Dix-Heures*** : sketches, séquences de comédies musicales et dérision ; **Nicoletta à Bobino** : un bon tour de chant traditionnel.

jazz

Jeanne Lee, à la Chapelle des Lombards, discrète, sensuelle, *ignorée : la voix bouleversante* du free jazz (20 h. 30). **Frank Wright**, au Bataclan : Les joies et *les cris du blues.* **Henri Guedon**, au Palais des arts : la salsa vécue par un Antillais de Paris (*21 heures*). ***Lamine Konte***, au Théâtre Noir : la voix ancestrale et moderne de l'Afrique (20 h. 30).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Le théâtre à Londres

Un théâtre qui interrompt en plein succès les représentations d'une pièce à onze personnages et la remplace par un vieux Boulevard à un décor et quatre acteurs ; des acteurs qui manifestent, qui se plaignent du « manque de nerf » des producteurs ; des producteurs qui investissent dans les reprises de valeurs sûres ; des directeurs qui reprochent à l'Etat son désengagement des affaires artistiques ; une politique qui consiste à augmenter les charges et à diminuer les subsides... Cela ne se passe pas en France, mais en Grande-Bretagne.

Stupeur : on apprend que le théâtre faiblit à Londres, où, traditionnellement, il est aussi solide que la tour Eiffel et attire presque autant de touristes — et de devises. Les premiers symptômes sont apparus l'hiver dernier, au moment des grandes grèves, quand il fallait se frayer un chemin à travers les sacs-poubelles pour atteindre l'entrée des théâtres, de quoi faire reculer le visiteur, surtout s'il est américain et que, dans le même temps, le dollar baisse et le prix des places augmente — à cause de l'application de la T.V.A.

Les salles privées affichent complet, mais certaines restent en relâche. Le National Theatre, après de longs mois de grève, a repris ses activités et n'a pas perdu son public, mais on apprend qu'il a dû renoncer au projet de former une deuxième troupe, employant soixante comédiens, qui aurait emmené le répertoire en tournée, faisant concurrence à la Royal Shakespeare Company. Celle-ci est assez nombreuse pour maintenir ses spectacles à Stratford tout en assurant sa mission itinérante. Son annuelle saison londonienne connaît un triomphe, il faut louer ses billets trois semaines à l'avance pour voir « Once upon a life » à l'Aldwych, ou « Piaf » au Warehouse. Mais, dans les deux salles, on trouve des prospectus qui vous prient, si vous avez été satisfait, d'écrire à Mme Thatcher et de lui demander de reconsidérer les subventions de la R.S.C., menacée de disparition. En Angleterre comme en France, les recettes des représentations entrent pour un faible pourcentage dans les budgets. — C. G.

DE MOZART A RICHARD III

Le retour des monstres sacrés

A l'exception de Shakespeare et de Stoppard, ces deux valeurs « sûres », les grandes scènes de Londres ont ignoré cette saison les principaux dramaturges contemporains. Le Royal Shakespeare a fait recette avec Boulgakov, Gorki et les Américains Hart et Kaufman, tandis que le Théâtre national jouait Tolstoï, Schnitzler, Arthur Miller, en attendant bientôt Ibsen et trois O'Neill... Comme dans l'industrie automobile, les importations étrangères sont mieux appréciées du public, semble-t-il, que la production nationale. Il est vrai que Pinter, *« ce prince de l'équivoque devenu transparent »* selon un critique, a déçu avec *Betrayal*. Quant à Stoppard, très occupé par la télévision, il a abandonné l'expérimentation et l'acrobatie verbale pour se contenter d'un grand succès commercial dû largement à l'excellence de Diana Rigg, Maggy Smith, Suzanne Hampshire, qui se succédèrent dans le rôle principal de *Night and day*.

Mozart en punk

Seul parmi les contemporains, Peter Shaffer, l'auteur d'*Equus*, a manifesté sa vitalité avec *Amadeus* une pièce sur Mozart ou plutôt sur Salieri, médiocre compositeur officiel, jaloux du jeune prodige de Salzbourg. Qui a jamais entendu parler du *Ramoneur dans la cheminée*, un opéra de Salieri représenté la même année qu'*Idoménée !* La pièce de Shaffer est une évocation de la vie, des épreuves, de la mort de Mozart racontées sous forme de flash-back et d'apartés au public de Salieri s'accusant finalement d'avoir littéralement empoisonné Mozart. Selon Beethoven, Salieri, sénile et à deux ans de sa mort, *« continue d'affirmer qu'il s'est débarrassé de Mozart par le poison... »*

Trop de notes trop de mots

L'envieux Salieri de Shaffer, probablement loin de la vérité (après tout, ses œuvres conventionnelles étaient bien accueillies alors que Mozart était ignoré), ne pardonne pas à Dieu d'avoir donné à cet *« enfant obscène »* le génie créateur qu'il lui a refusé. Il va donc se vouer à combattre Dieu *« dans sa plus pure manifestation : la musique de Mozart »*, livrant la bataille de l'envie et de la médiocrité contre le génie. Shaffer développe ce thème pendant trois heures, ce qui affaiblit l'intensité dramatique de la pièce. Et surtout les dévots du « divin » Mozart ont à subir le choc de le voir représenté sous les traits de l'insupportable jeune « punk » en perruque, légèrement demeuré, s'esclaffant bêtement, vulgaire, multipliant les plaisanteries scatologiques, mais vulnérable, pathétique et touché par la grâce...

« *Trop de notes* », déclare Joseph II à Mozart après la première de *l'Enlèvement au sérail*. Trop de mots, pourrait-on dire de la pièce de Shaffer, dont le très grand succès est assuré, dans une large mesure, par la remarquable performance de Paul Scoffield, acteur noble, merveilleux de présence et d'intelligence, jouant sur tous les registres de sa célèbre voix de bronze. Paul Scoffield est un des derniers monstres sacrés. Laurence Olivier, convalescent, s'est retiré de la scène et les autres septuagénaires, Richardson et Gielguld, se cantonnent dans des rôles d'appoint.

Mais la race se renouvelle... Au National, John Wood s'attaque au premier grand rôle du répertoire, celui de Richard III, où s'illustrèrent les plus grands, de Garrick, Kean jusqu'à Gielgud et Olivier. Tous les critiques pensent qu'il n'a pas (encore ?) gagné le défi lancé à ses prédécesseurs. Sa longue silhouette, sa diction nasillarde remarquable de précision et de vélocité, le servent admirablement pour illustrer le côté satanique, cynique, l'humour noir du personnage. Son Richard est un psychopathe, il lui manque la puissance tragique, le souffle lyrique du monstre qui inspire la terreur et une certaine pitié. En tout cas, Scoffield et Wod valent le détour pour tous ceux qui passent par Londres...

Comme un vulgaire Mesrine

Rajeunir l'interprétation va de pair avec la modernisation des classiques. Ainsi, à l'intention du jeune public, le Young Vic présente, dans une mise en scène de Michel Bogdanov, un Richard III chef d'un des gangs engagés dans un mortel règlement de comptes. On s'y tue à coups de revolver, Buckingham, portant des lunettes fumées, tombe sous les rafales de mitraillettes et Richard, un verre de whisky à la main, est tué comme un vulgaire Mesrine. Evidemment, le fameux cri *« Mon royaume pour un cheval ! »* étant déplacé dans ce contexte, on l'a supprimé...

H. P.

Le Boulevard aujourd'hui

QUAND on pense au succès de scandale qu'a eu, dans les années 60, l'Escalier, une comédie qui taquine un vieux couple d'homosexuels ! Les Anglais sont allés plus loin, très loin, depuis. Ils ont littéralement détourné le théâtre de digestion de sa fonction. Ils ont ouvert le Boulevard aux grands courants d'idées de ces temps, et, toujours sous prétexte de nous faire passer une bonne soirée pas ennuyeuse, pas prétentieuse, ils se sont lancés dans des problèmes de société extrêmement complexes. Et nous, on se laisse entraîner, happer par la drôlerie explosive et traîtresse de considérations sauvées de la banalité par le contexte, par des réparties à l'emporte-pièce.

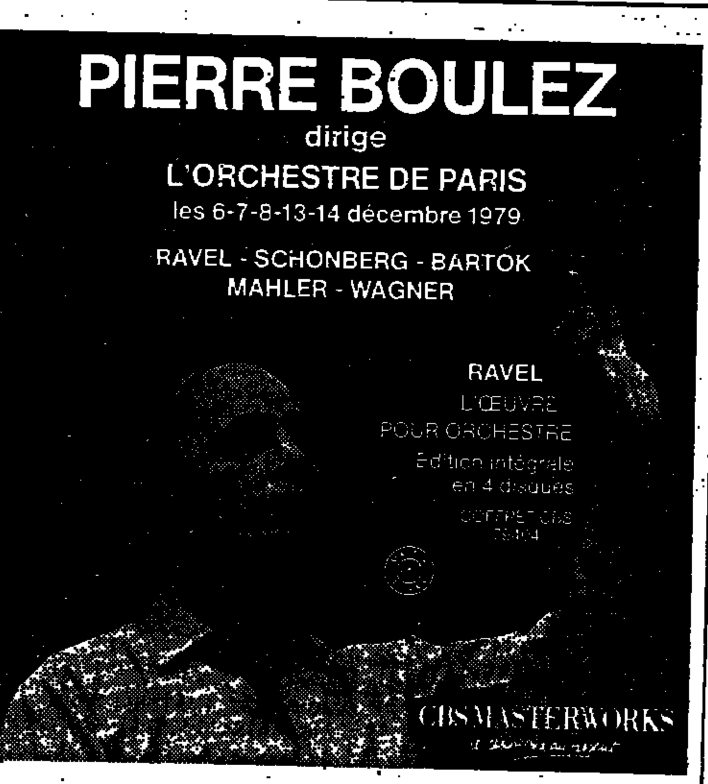
En voici quelques exemples, je pourrais en citer d'autres. La pièce de Brian Clarke Can you hear me from the back *fait salle comble depuis des mois. Il faut dire qu'elle est merveilleusement interprétée par un acteur sur le retour que nous avons vu cet été à la télévision dans une dramatique britannique de Stoppard où il jouait un professeur de linguistique allant assister à un congrès à Prague. Là, il est architecte. Il a construit une ville à la campagne. Il y vit et il en crève. Surgissant au milieu de difficultés conjugales et de tentations extra-conjugales dans une cataracte de répliques hilarantes, tous les problèmes posés par l'urbanisme moderne, les cités-dortoirs, les allées piétonnes... enfin, vous voyez le topo... C'est exactement celui que vous trouveriez dans un supplément de ce journal : points de vue opposés, analyses, rappels des dates, des faits, des statistiques, réactions des locataires, éditorial, bref un dossier complet. Pas drôle pour un sou évidemment, ça n'est pas son propos. Alors que là, oui. Le but visé est atteint (on se demande comment). C'est d'obtenir un rire toutes les deux ou trois répliques. Ce n'est possible évidemment que grâce à un sens prodigieux du mot d'auteur. Ça tient au talent manifesté et sur la scène et dans la salle. Car tout est là. Le public n'est plus ce qu'il était, bourgeois, repu, médiocrement intéressé par les grandes interrogations du monde contemporain.*

Dans la même veine, Stoppard a monté une véritable enquête sur l'information. Elle frappe par la prodigieuse complexité du raisonnement. Il n'y manque vraiment aucun élément de réflexion pour un sujet — la liberté de la presse, ses responsabilités, ses silences et ses rivalités, — qui ne semble guère relever à première vue d'un dialogue à l'emporte-pièce.

L'action se situe en Afrique dans un pays menacé par un coup d'Etat chez un coopérant marié à une femme ravissante, perspicace et facile. Plusieurs envoyés spéciaux à l'affût et d'un bon scoop et d'une bonne fortune se renvoient la balle au ras d'un filet placé franchement très haut. Même chose pour une autre pièce du même auteur, Every good boy deserves a favor, *qui a pour cadre un asile psychiatrique en U.R.S.S.*

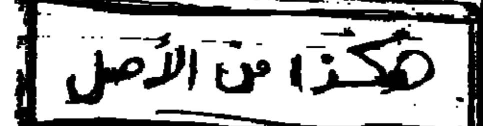
En voyant cela, on se pose la question de savoir pourquoi, en France, on ne pourrait pas en faire autant. Je n'ai rien contre le gros comique de la Cage aux folles. *Je trouve au contraire que le personnage, admirablement incarné par Michel Serrault, réussit, en nous émouvant, à nous rendre plus tolérant et à dissiper, ne serait-ce que quelque temps, des préjugés solides hélas, et tenaces. La raison, la vraie raison saute aux yeux : de nos jours, ce n'est pas au théâtre que se destinent les jeunes auteurs brillants, c'est au cinéma. Or, en Angleterre, du cinéma, il n'y en a pas.*

CLAUDE SARRAUTE.









ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE DES ARTS

«Il faut un équilibre entre les soutiens public et privé»

L'ARRIVEE au pouvoir des conservateurs avait fait naître un espoir : le ministère des arts, jusqu'ici rattaché à celui de l'éducation, devenait indépendant. La nomination à sa tête de M. Norman St John Stevas, homme fort au sein du cabinet et leader des Communes, rassurait l'intelligentsia. Malheureusement, la promotion de cet homme brillant, très indépendant d'esprit, cultivant soigneusement une certaine excentricité et une pointe d'arrogance, est intervenue au plus mauvais moment, car elle a coïncidé avec une réduction sévère des dépenses publiques. Le ministre a réussi à limiter à 2 % la diminution des crédits alloués à l'Art Council (A.C.), organisme indépendant chargé de répartir la manne des fonds publics à mille deux cents « clients » (1). En revanche, il n'a rien pu faire pour exempter d'une T.V.A. fortement augmentée les places de théâtre et de concert, dont les prix se rapprochent ainsi sensiblement de ceux pratiqués sur le continent (2). Plusieurs membres de la communauté artistique accusent M. St John Stevas d'avoir trahi leur cause, et l'invitent à démissionner.

Il estime, quant à lui, que son devoir est de rester à son poste et de faire face. Puisque le gouvernement n'est pas en mesure d'augmenter son soutien, le moment est venu, pense-t-il, de faire appel aux ressources du secteur privé. En 1978, les fonds procurés par les entreprises *industrielles et commerciales* se sont élevés à 4 millions de livres, somme relativement faible par rapport aux 60 millions de l'A.C. Mais la politique visant au transfert des charges de l'Etat vers le privé soulève de nombreuses critiques, y compris au *sein de l'AC.*

« Nos difficultés économiques, *dit le ministre,* font que nous ne pouvons pas espérer obtenir davantage d'argent. La communauté *artistique doit accepter* l'aide privée, qui sera favorisée par des concessions filscales. »

Les grands mécènes de jadis

« *L'Etat peut-il abandonner ses responsabilités ?*

— Le rôle de l'Etat est de créer un cadre favorable au développement des arts. Il ne doit pas intervenir directement, et, Dieu merci ! l'A.C. est là pour empêcher toute pression politique. Ce qu'il faut, c'est un équilibre entre les soutiens public et privé. Avec un gouvernement conservateur, il est normal que la balance penche du côté du privé, qui a ses avantages : moins de bureaucratie, plus de souplesse, de liberté, une grande possibilité d'extension...

— *N'y a-t-il pas danger que l'entreprise privée favorise la rentabilité au détriment de la recherche, de la création expérimentale ?*

— Un danger ? Peut-être. Mais *l'expérience ne justifie pas cette* appréhension. Les grands mécènes de jadis n'ont pas soutenu uniquement les talents reconnus. Pensez aux impressionnistes, à Picasso.

— *L'Etat peut-il se désintéresser des groupes d'essai ?*

— Non, mais c'est la tâche des A.C. de les soutenir. Le mécénat privé doit apporter une aide complémentaire. Encore une fois nous recherchons un équilibre. Diminuer le rôle de l'Etat et encourager la libre entreprise n'est pas incompatible avec la nécessité pour l'Etat de financer certains organismes de prestige dont lui seul peut assumer les charges : l'Opéra, les musées.

— *En province, les limites fixées par le gouvernement aux dépenses des autorités locales ne vont-elles pas affecter les activités artistiques décentralisées ?*

— La tendance des autorités locales est souvent de ne pas considérer les arts comme prioritaires, donc de réduire d'abord les crédits qui leur sont destinés. Je ne peux rien faire d'autre que tenter de les dissuader. »

M. St John Stevas est satisfait des efforts entrepris sous son impulsion pour la protection du patrimoine : d'une part, les modifications fiscales envisagées, qui permettraient d'exempter d'impôt les dépenses engagées pour son entretien ; d'autre part, la création du National Heritage Fund pour l'achat d'objets d'art *et de domaines.* Au *sujet du* cinéma, le ministre admet qu'il a beaucoup à faire, mais qu'il sera nécessaire d'attendre le retour à la prospérité pour aider les jeunes producteurs. L'aide est d'autant plus difficile à mettre au point qu'en Grande-Bretagne, le cinéma dépend de deux ministères et que la distribution est entre les mains d'un groupe très limité d'entreprises.

Un moyen, non une fin

— *Dans la perspective d'une réduction de la durée du travail et de l'extension des loisirs, l'Etat ne devrait-il pas augmenter le budget des arts ?*

— J'espère qu'un jour nous pourrons le doubler. L'expérience de la guerre a démontré que, dans les périodes de pénurie, les gens *se préoccupent du spirituel.* Les arts peuvent jouer un rôle très important, mais d'abord il faut former le public, faire en sorte que l'art ne soit pas l'apanage d'une élite, avoir une conception plus large de la culture, encourager le jazz, la musique pop et, bien entendu, la *télévision...* »

Quant aux « communauty arts » (groupes de théâtre amateur, orchestres locaux, expositions diverses), le ministre s'y déclare favorable, mais il reste sceptique à l'égard d'une culture venue de « la base ». Il espère que son *gouvernement ne sera pas* jugé uniquement sur ses réussites économiques, mais aussi sur ce qu'il aura accompli dans le domaine culturel. Il pense que Mme Thatcher en est consciente *mais qu'elle doit se concentrer* sur les problèmes de l'économie, qui, dit-il, est un moyen et non une fin.

« *Pour le moment, elle est sa priorité absolue.*

— Sans doute, mais moi je ne suis pas ministre de l'économie. »

Propos recueillis par
HENRI PIERRE.

(1) Créé en 1946, le conseil compte dix-neuf membres nommés par le ministre des arts, qui ne supervise pas et n'est pas responsable des activités du conseil devant le Parlement. Le conseil recrute son personnel administratif, ainsi que les membres non payés des divers bureaux qui ont la charge d'apprécier dans chaque discipline artistique les demandes de subvention.

(2) A l'exception des Pays-Bas et du Danemark, qui imposent au théâtre le taux standard de la T.V.A., les autres pays de la Communauté appliquent un taux réduit d'au moins la moitié. En France, la T.V.A. sur le théâtre est de 7 %, alors que le taux standard est à 17,6 % ; en Allemagne, le théâtre est exempté de la T.V.A.

Le théâtre à Londres

« Piaf » ou la tragédie d'une femme

LE *Warehouse, dans sa ruelle sombre derrière l'Aldwych,* a un air clandestin. C'est, dans une sorte de grenier, un théâtre de style marginal, mais occupé par la très officielle Royal Shakespeare Company. Des bancs disposés sur trois côtés entourent *une estrade. Un* accordéoniste en casquette et foulard joue *Pigalle* et du Marguerite Monnot.

Quand, enfant, on a eu Piaf *pour idole, quand on ressent* encore sur ses doigts la surface râpeuse des 78 tours, quand *on a toujours en tête sa voix,* ses histoires de « pauvre nègre, de nègre maigre » et le fanion de la *Légion,* on attend le cœur battant, avec un sentiment de sacrilège, l'histoire de cette Piaf que Pam Gems a écrite en anglais pour les Anglais.

Ils l'aiment. A raison d'une de ses chansons passées *toutes* les dix minutes, un restaurant, dont le patron est espagnol et le chef italien, peut prétendre à l'appellation « bistrot français ». Ils l'aiment, mais ne vont-ils pas l'abîmer... L'accordéoniste fait *craindre des clichés tristes.*

Elle entre : robe noire, bas noirs, sandales plates. Elle s'appelle Jane Lapotaire et ne lui ressemble pas, mais son visage *creux, ses yeux* translucides, accrochent sur l'instant. On installe un gros micro d'avant guerre. Elle met ses mains sur ses hanches et commence *les Mômes de la Cloche* — en français, avec un très léger accent québéco-normand. Elle s'évanouit. Flash-back, on retourne aux débuts : la rue, Louis Leplée, les flics, les marlous, une copine qui s'appelle Toine. *Pam Gems* n'a pas écrit l'histoire de Piaf, elle a rêvé sur le destin exemplaire de la « môme » qui, parvenue au sommet de son art et de la gloire *sans trahir sa classe,* a sauvagement préservé son identité et en est morte.

Piaf, c'est la tragédie d'une femme libre, découpée en séquences, avec une volonté de sécheresse qui souligne la violence vraie des épisodes mélodramatiques. *Les étapes de la* passion de Piaf se mettent en place : les hommes — fascinés ou *opportunistes. L'exploitation* de son énergie et de son talent — sa force de travail. Sa révolte qui dérive vers l'autodestruction par l'alcool et la drogue. Une *tragédie brechtienne, en somme,* qui évite les excès démonstratifs grâce aux acteurs.

Ils n'essaient jamais de donner l'illusion de la réalité, ils en prennent le contrepied. Evidemment, voir Cerdan sous l'aspect d'un géant blond, moustachu, fait sursauter une seconde. La qualité du spectacle est justement de déchirer la mythologie *sentimentale* pour *faire flamber* la vie cruelle. Tous les acteurs sont étonnants de justesse et de *rigueur dans les nuances,* et Jane Lapotaire est extraordinaire. Elle *recrée* une Piaf vraie et symbolique avec quelques gestes, quelques signes connus : les mains enserrant le visage un peu oblique, un trait rouge qui déborde des lèvres, les cheveux *malades et le rire, ce rire* glorieux, inoubliable. Elle ne chante pas comme Piaf, elle la chante avec une ardeur, une rage puisées, dit-elle, dans ses *interviews* des souffrances et des manques de sa propre enfance.

A l'exception de *l'Accordéoniste* — et des *Trois Cloches* au salut final avec l'ensemble de *la troupe,* — elle a choisi des chansons peu connues, qu'elle interprète partie en anglais, partie en français, comme si elle voulait faire découvrir une femme différente qui se cogne, se débat, à la recherche d'un absolu, qui se bat, *apprend* le mépris *des* hommes, triture la dérision, refuse de désespérer ; mais l'amour lui est interdit, Cerdan meurt, et elle rencontre Sarapo trop tard.

Il y a bien des hommes importants dont il n'est pas parlé dans cette histoire qui n'est pas réa*liste, que Jane Lapotaire monte* jusqu'à l'outrance et contrôle avec une maîtrise amère, venue d'au-delà du talent.

COLETTE GODARD.



DISQUES



Musique

OPÉRAS EN TOUS GENRES

La production de disques d'opéra continue à un rythme effrayant qui devrait finir par épuiser le fonds s'il n'y avait heureusement la possibilité d'éditer quelque énième *Faust* ou *Don Giovanni*...

Les publications de l'automne sont cependant fort originales pour la plupart. Ainsi, *Xerxès* (ou plutôt *Serse*) de Haendel, fort bien accueilli récemment à La Besnardière, ne se limite plus à son largo qui passait à tort pour un chef-d'œuvre de musique religieuse. Cette œuvre de demi-caractère, tantôt bouffe et tantôt sérieuse, est rayonnante de vie sous la direction de Jean-Claude Malgoire, toujours vigoureux et baroque, excellemment entouré par Carolyn Watkinson, Paul Esswood et Barbara Hendrickx en particulier (3 d. CBS, 79325, offre spéciale).

Nouveauté absolue avec *Armida* de Haydn, dans la belle intégrale que poursuit Antal Dorati, avec ici Jessye Norman, Claes Ahnejö et Norma Burrowes ; comme souvent, cette œuvre inégale culmine au troisième acte, quand Haydn a eu le temps de se laisser émouvoir par ses personnages (3 d. Philips, 6769.021, offre spéciale).

Pour Mozart, on fera une petite place au *Roi Pasteur* de ses quinze ans, dont la musique un peu pâle n'est guère animée par Leopold Hager et le Mozarteum ; mais trois dames excellentes (Sona Ghazarian, Arleen Auger et surtout Edith Mathis) lui redonnent les couleurs de sa jeunesse... prometteuse (3d. DG, 2709.093, offre spéciale). Mais c'est surtout *la Clémence de Titus* qui se voit offrir une pleine réhabilitation : le dernier opéra de Mozart après *la Flûte enchantée !* Le nouvel enregistrement de Karl Böhm a trois atouts majeurs : la Staatskapelle de Dresde, la sublime Berganza (Sextus), l'étincelante Julia Varady (Vitellia) ; les hommes sont moins convaincants (Schreier, Adam) ; Böhm a malheureusement gardé l'intégralité des récitatifs « secs »... de Sussmayer et s'en tient à un style assez sévère, un peu trop compassé (3d. DG, 2709.092, offre spéciale). On pourra préférer l'enregistrement plus dramatique et fascinant de Colin Davis (Philips, avec Baker, Von Stade, Popp), mais tous deux mettent ce chef-d'œuvre à sa vraie place.

Au rayon des classiques, une *Damnation de Faust* avec l'Orchestre de Paris, dirigé par Barenboïm, à qui Berlioz réussit, et une distribution de luxe : Domingo, Fischer-Dieskau, Minton, Bastin (3 d. DG, 2740.199 ; offre spéciale) ; puis un *Faust* de l'Opéra de Paris, dirigé par Georges Prêtre, avec Freni, Ghiaurov, Domingo, Command, Taillon, auquel on ne peut guère reprocher qu'un petit accent étranger; mais qu'y faire ? (4 d. EMI, 165. 03574/77, offre spéciale).

Une curiosité, *l'Orestela* (1895) de Tanéiev, par le Grand Théâtre biélorussien, œuvre académique assez étonnante après l'explosion nationale des Cinq, dont certaines pages ne manquent pas d'une certaine grandeur classique ; on est loin l'Eschyle toutefois (3 d. DG, 2709. 097, offre spéciale).

En revanche, quel délice que cette *Femme silencieuse* de Richard Strauss, gravée pour la première fois avec la Staatskapelle de Dresde sous la direction de Marek Janowski, opéra bouffe étincelant, où un barbon épris de calme épouse une femme « silencieuse » qui se révélera un diabolique moulin à paroles. Et Jeannette Scovotti nous fait perdre la tête autant qu'au savoureux Theo Adam autour duquel un barbier, un ténor amoureux, une gouvernante et une troupe de comédiens italiens dansent le scalp d'un scherzo perpétuel, achevé par un final plein d'attendrissement où la paix règne enfin (3 d. VSM, 165. 03534/36, offre spéciale).

Un opéra moderne enfin, *Lear*, d'Aribert Reimann (1936), où le drame sublime de Shakespeare trouve une expression lyrique saisissante, même si le langage atonal peut encore tourmenter certains auditeurs, Fischer-Dieskau réalise dans ce rôle, écrit pour lui, une de ses plus bouleversantes incarnations scéniques, entouré par Helga Dernesch, Julia Varady, Colette Lorand et l'opéra de Munich, sous la direction de Gerd Albrecht, où l'œuvre fut créée l'an passé. Une œuvre qu'il faut absolument connaître et pénétrer peu à peu (3 d. DG, 2709.089, offre spéciale).

J. L.

Variétés

JEAN-PATRICK CAPDEVIELLE

Avec ce premier album, Jean-Patrick Capdevielle s'impose grâce à une voix chaude, sauvage, qui a parfois les fureurs de Dylan, une musique qui a de l'ampleur, joue sur l'efficacité, des mots qui parlent de la ville et des rues. Jean-Patrick Capdevielle a sans doute des réminiscences de Dylan et de Higelin, mais il a déjà une manière bien personnelle et une force peu commune pour évoquer la nuit « *quand le vent de minuit s'égare* », que l'on cherche d'autres visages, d'autres vies, et que l'on rencontre un clochard, « *qui veut rayer le monde du bout de son doigt* » et « *un Einstein des boulevards qui s'ennuie, prend son fusil à lunettes et monte sur le toit pour nettoyer la planète* ». (33 t., C.B.S., 83967.) — C. F.

GEORGES BRASSENS JOUE AVEC MOUSTACHE. — Se Souvenant du début des années 50, où il descendait de Montmartre et chantait à Saint-Germain-des-Prés dans le club où officiait Claude Luter et Moustache, Georges Brassens s'est associé avec Moustache pour réaliser deux albums de jazz traditionnel à partir de ses chansons. Michel Attenoux a écrit les arrangements et Moustache a rassemblé autour de Brassens et de son fidèle Pierre Nicolas, à la basse, des musiciens français et américains chevronnés comme Harry Edison, Cat Anderson et Joe Newman (trompettes), Eddie « Lockjaw » Davis (saxophone ténor), Benny Vasseur (trombone), Marcel Zanini et Michel Attenoux. Sur l'ensemble des deux albums, Brassens ne chante que deux de ses titres : *le Temps passé*, et une création : *Elégie à un rat de cave* (deux albums Philips, 9 101 260).

EARL SCRUGGS : *Today and for ever*. — En 1944, Earl Scruggs introduit au Grand Ole Opry de Nashville le style « picking » au bango. Trois ans plus tard, il forme avec le guitariste Lester Flatt l'un des plus célèbres duos de la musique country. Depuis, Earl Scruggs a connu une grande popularité avec des titres comme *Foggy Mountain Breakdown* (joué dans le film *Bonnie and Clyde*) et se présente toujours avec le *Earl Scruggs Review*. Malheureusement, le dernier album de la troupe (familiale) laisse peu de place à la virtuosité d'Earl Scruggs. Pourtant entre deux chansons sucrées, il y a brusquement une bouffée de musique country fidèle aux racines (33 t. C.B.S. C.B. 271).

LIVRES



Cinéma

GÉRARD PHILIPE

Gérard Philipe disparut, à trente-sept ans, le 25 novembre 1959, au moment où au théâtre et au cinéma, il commençait, dans ses rôles, une mutation d'homme mûr. Il a laissé l'image inaltérée, souvent dite « romantique », de la jeunesse de l'après-guerre et des années 50. Les deux livres qui sortent pour le vingtième anniversaire de sa mort ont pour auteurs des témoins de son temps et sont, d'ailleurs, des rééditions.

Le *Gérard Philipe* de Georges Sadoul fut écrit en 1967 pour figurer, premier volume consacré à un acteur, dans la collection « *Cinéma d'aujourd'hui* » des éditions Seghers. Georges Sadoul mourut avant sa parution, ce qui renforce l'émotion que nous éprouvons, aujourd'hui, à relire ce témoignage simple, direct, familier, d'un historien célèbre sur un comédien célèbre qui devint son ami et qu'il définissait autant comme homme engagé dans le « monde réel » que comme acteur symbolique.

En 1967, Sadoul n'hésita pas à faire une autocritique lucide des positions qu'il avait prises contre certains films trop « noirs » (tel *Une si jolie petite plage*, d'Yves Allégret) parce que « la mode restait, du côté de la gauche, à un optimisme inconditionnel ». Le récit de son voyage en U.R.S.S., en 1954, pour la première semaine du cinéma français là-bas, en compagnie de Gérard Philipe, René Clair et une délégation d'acteurs, est un modèle de reportage vivant et chaleureux où l'on sent mieux que par de longues analyses, ce qui fit la popularité de Gérard Philipe chez nous et hors de nos frontières.

Maurice Périsset, qui avait publié des études sur l'acteur en 1963 et 1975, en a repris des chapitres revus et corrigés. Il a ajouté, pour une édition différente, des chapitres inédits (dont un entretien en 1963 avec « Minou » Philipe, la mère de Gérard, disparue depuis), une filmographie et une théâtrographie détaillées, comme on en trouve maintenant dans les albums que publie Henri Veyrier (le format de l'ouvrage de Périsset est le même). Là où Sadoul cherchait les dimensions humaines, Périsset, sans négliger celles-ci, a plutôt mis l'accent sur le mythe et la légende, rendant hommage à un Gérard Philipe héros de lumière posé sur un piédestal. —

J. S.

★ Georges Sadoul : *Gérard Philipe*. Editions Lherminier, 168 p., 120 ill.

★ Maurice Périsset : *Gérard Philipe*. Editions Alain Lefeuvre, 184 p., 200 ill.

Théâtre

LE THÉATRE L'ARTISTE L'ÉTAT

Jean Jourdheuil rassemble sous le titre *le Théâtre, l'Artiste, l'Etat*, une série d'articles ou plutôt d'études : son angle de vue et de réflexion se situe au-dehors des lieux habituels. A la fois près et loin de son sujet, il traite du « métier ». Les spectacles dont il est question servent de matériau à une analyse que l'on pourrait dire historique - au - présent, du théâtre comme entité sans que soient séparées ses multiples fonctions artistiques, sociales, idéologiques...

Jean Jourdheuil est un universitaire et un homme de pratique. Ses vrais débuts, il les a faits comme dramaturge avec Jean-Pierre Vincent — puis il y a eu la compagnie Vincent-Jourdheuil, devenue le Théâtre de l'Espérance. Les deux se sont séparés quand Jean-Pierre Vincent a été nommé à la direction du Théâtre national de Strasbourg — où Jean Jourdheuil a mis en scène *Chatterton*. Il a également mis en scène (et adapté) *Hamlet machine* et *Mauser* de Heiner Muller, *Jean-Jacques Rousseau* avec Gérard Desarthe. Il a traduit Karl Valentin, il a adapté *Ab Q*, écrit *Robespierre*... Au temps du Théâtre de l'Espérance, il a participé à l'élaboration de ce que pourrait être un « collectif », un ensemble d'individus réunis par une sorte de morale professionnelle et de rigueur politique.

On retrouve dans son livre ses exigences, comme si l'utopie dont il rêve était pour demain. Sa critique de *l'Action culturelle selon le parti socialiste* montre la manière dont il décortique les mots pour mettre à nu les idées et en dénoncer les faux-semblants. Son analyse du *Jeune Brecht dans les années 20* apparaît comme son étude la plus intéressante pour tout individu simplement curieux. Jean Jourdheuil possède davantage qu'une sèche connaissance. Il est vrai que, avec Vincent, il a monté trois versions de *la Noce chez les petits-bourgeois*, *Tambours et trompettes*, *la Jungle des villes*.

Jean Jourdheuil publie des écrits à propos de ses pièces, de ses mises en scène, de projets et même s'il n'est pas directement personnel, on le retrouve, on découvre sa sensibilité, un sourire adouci.

C. G.

★ *Le Théâtre, l'Artiste, l'Etat*. Hachette - Littérature, collection « l'Echappée belle », 236 p.

Arts

JEAN-JACQUES LEVEQUE : *l'Univers d'Hubert Robert*. Dans la même collection, Jean-Jacques Lévêque (qui d'ailleurs l'an dernier avait publié un *Degas* d'une tout autre formule, plus ou moins exhaustive, aux éditions Siloé) étudie les différents aspects de cet Hubert Robert, qu'une exposition au Louvre vient de faire redécouvrir. « Hubert des Ruines » comme on l'appelait à la jonction des deux siècles, de deux périodes, de deux façons de sentir... (Henri Scrépel.)

COURRIER

Violence et catharsis

Nous avons reçu de M. Volf Roitman, au nom de la société Shelltrie Distribution, une réponse à notre article sur le film « l'Occupation en vingt-six images » (le Monde *du 23 novembre*) *dans lequel nous jugions* « odieux » *et* « scandaleux » *que la publicité pour ce film* « repose sur la promesse d'une scène d'horreur », *garantissant* « une partie de plaisir à des spectateurs friands de sadisme », *M. Roitman écrit notamment :*

Nous avons annoncé sur notre affiche « la scène la plus terrifiante de l'histoire du cinéma ». C'est tout (...) A notre égard, vos accusations restent au niveau d'une bien hâtive — et inconsciente — diffamation. (...)

Tout en étant un homme foncièrement doux, je crois à la violence... sur l'écran, ce qui ne m'empêche pas de croire également à la beauté et à toutes autres choses qui expriment la richissime multiplicité de la vie. (...) Un art, une publicité, des spectacles, provocants, « violents », constituent également une catharsis dont nos démons intérieurs ont besoin, et qui nous permet aussi de mieux les connaître et pouvoir ainsi les exorciser.

Le Monde

une semaine avec LES PAYS DE LA LOIRE

Écoles privées contre écoles publiques : l'armistice n'est pas la paix

C'EST une affaire entendue : il n'y a pas de « guerre scolaire » dans les pays de Loire. Qu'il s'agisse des maires de municipalités « laïques », des responsables de l'enseignement catholique ou des directeurs d'écoles — publiques ou privées, — ce sont partout les mêmes protestations : « *Mais non, nous ne sommes pas en guerre !* »

En concurrence, alors ? Là, les *dénégations se font plus* rares. De fait, il suffit de visiter quelques communes rurales pour se rendre compte que la coexistence des réseaux d'enseignement public et privé entraîne sinon un esprit, du moins un état de compétition entre les deux écoles.

A Saint-Cyr-en-Pail, par exemple, une commune de la Mayenne qui n'a pas cinq cents habitants, les deux écoles se disputent les rares élèves qui restent dans le village. Rien ne les distingue en apparence : mêmes locaux anciens en solide granite, *même cour bitumée, même* préau rustique ouvert à tout vent. A l'heure de la récréation, les enfants mêlent leurs cris et leur tumulte bien qu'ils soient *séparés par les quelques mètres de* goudron de la nationale 12, l'axe Paris-Brest.

Ces deux écoles qui se regardent en chiens de faïence de part et d'autre de la route nationale ne sont pas en guerre : elles luttent pour leur survie dans un village qui se vide au profit de Pré-en-Pail, la commune voisine. L'école privée, Notre-Dame-des-Anges, voit ses effectifs fondre d'une unité par an en moyenne. La jeune institutrice n'a plus que quatorze élèves cette année, en classe unique. Elle ne se fait guère d'illusions sur l'avenir.

« On préfère s'ignorer »

En *face,* à *l'école publique,* c'est pire encore : de douze élèves l'an dernier, la classe unique est passée à huit élèves. « *Tous les enfants des agriculteurs vont en face,* avoue tristement le jeune instituteur laïque. En pays d'élevage, c'est un handicap sérieux pour « la communale ». D'autant plus que le curé et l'épicier, si l'on en croit *l'instituteur, font tous deux campagne* pour l'école privée. « *L'épicier « passe les ardoises » de ceux qui mettent leurs enfants à la « bonne » école* », dit-il. Concurrence déloyale.

A l'autre bout du département, du côté de Craon, on trouve également *des communes où* les deux écoles connaissent une évolution parallèle, mais dans l'autre sens. A Livré-la-Touche, les effectifs progressent aussi bien à l'école publique (quarante-deux élèves) qu'à l'école Sainte-Marie (soixante et un élèves). Les rapport n'en sont pas meilleurs pour autant : « *C'est bonjour-bonsoir* », explique la directrice de l'école publique. A la cantine municipale, on se côtoie, mais « *chacun surveille ses enfants* ». Le directeur de l'école privée confirme : « *On mange dans le même local mais pas à la même table.* »

A Teillé, en Loire-Atlantique, la concurrence est particulièrement sereine. « *C'est très stimulant* », reconnaît l'institutrice laïque. « *Nous avions quarante-six élèves l'an dernier, nous en avons cinquante-cinq cette année. Nous espérons bien en avoir soixante et un l'an prochain — le minimum requis pour ouvrir une troisième classe.* » Quant à la religieuse qui dirige les deux écoles « globalisées » Saint-Pierre et Sainte-Marie, dont la progression des effectifs est quelque peu stoppée avec le vieillissement des agriculteurs, elle n'éprouve apparemment aucune jalousie pour l'école publique, *bien que celle-ci* absorbe une bonne part des nouveaux venus des lotissements. On préfère s'ignorer. « *Je ne les ai rencontrés qu'une fois, parce que le facteur s'était trompé d'école* », avoue-t-elle.

Il arrive même que des situations d'inégalité flagrante soient vécues en toute cordialité, comme au *Horps,* un bourg de la Mayenne de sept cents habitants. *Les deux écoles du Horps,* pourtant, voisinent à se toucher. Et l'école publique, semble-t-il, est près de sombrer. « *J'ai commencé il y a cinq ans avec quatorze enfants,* explique l'institutrice. *Je n'en ai plus que huit, et cela risque de continuer car c'est l'autre école qui a la section enfantine.* »

A l'autre école, où l'introduction de la mixité, en 1970, a agi comme une potion magique, on se garde de triompher.

ROGER CANS.

(*Lire la suite page 22.*)

LE MAINE-ET-LOIRE par ANDRÉ MEURY

Le mal d'Anjou

VOUS *partez à la découverte* d'un département et vous rencontrez une province. Vous vous enquerrez du Maine-et-Loire, on ne vous parle que *de l'Anjou. Une fois n'est pas* coutume : les conventionnels de 1790 ont marché dans les pas des comtes et des ducs. Ils ont donné au Maine-et-Loire les contours de la province d'Anjou. A peu de chose près. Au sud et à l'ouest les frontières de l'ancienne province et celles du nouveau département se sont confondues. Au nord et à l'est quelques villes du vieil Anjou ont été rattachées à d'autres départements. Craon et Château-Gontier à la Mayenne ; Le Lude et La Flèche, à la Sarthe ; Château-la Vallière et Bourgueil à l'Indre-et-Loire. Pas plus de 15 % au total de l'ancienne province. C'est trop peu pour que les habitants du Maine-et-Loire se sentent lésés. Pour eux aujourd'hui encore, le Maine-et-Loire c'est l'Anjou.

Il fallait bien changer quelque chose. Les conventionnels allaient rapetisser la province. Ailleurs on donnait au nouveau département le nom de la principale rivière le parcourant. Ici il n'y avait que l'embarras du choix. Plus de 500 kilomètres de cours d'eau, fleuve ou affluents. La Loire seule s'imposait, traversant d'est en ouest le département par son milieu. En fallait-il un autre ? La Mayenne, le Maine, le Loir, l'Authion ou encore le Layon pouvaient faire l'affaire. C'est la Mayenne qui fut choisie. L'Anjou devenait Mayenne-et-Loire. Etait-ce bien juste ? Sans doute pas, puisque quelques années plus tard, la Mayenne cédait sa place à la *Maine. Pour remplacer la plus* grande on prenait la plus petite : pas plus de 10 kilomètres. Mais quelle eau ! La Maine est faite des eaux mêlées de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir. Voilà qui pouvait calmer des esprits jaloux. La guerre des noms était-elle terminée ? « *Qu'importe !* dit un vieil Angevin. *C'est toujours l'Anjou.* »

Un passé riche et tumultueux

On y revient bien sûr. On n'efface pas d'un trait de plume un passé aussi riche et tumultueux. Oublions le déluge. Le comté d'Anjou fut fondé au neuvième siècle par Tertulle, ancêtre des Plantagenêts. Conquis par Philippe Auguste sur Jean Sans Terre en 1204, le comté fut érigé en duché puis réuni au royaume de France par *Louis XI en 1481. Le bon roi* René, *le dernier et le plus prestigieux des ducs d'Anjou,* était mort un an plus tôt.

Les Angevins n'ont pas oublié. Le roi René est toujours présent un peu partout dans sa province. Ici une rue, là une place. Et pourtant pour un roi de France — mort il est vrai — les Angevins allaient une nouvelle fois mettre à feu et à sang leur belle province. Cholet allait ainsi être incendiée cinq fois en quelques jours. Deux mois après *la mort de Louis XVI c'est bien* du Maine-et-Loire, de Saint-Florent-le-Vieil, qu'est partie ce qu'on allait appeler la révolte des Vendéens.

De tout ce passé, les habitants du Maine-et-Loire ont conservé une sorte de nostalgie résignée. Chez les uns (au nord de la Loire), la nostalgie est devenue conservatisme, que ce soit dans le domaine politique, religieux ou culturel. Chez d'autres, dans la vallée de la Loire, la nostalgie s'est muée en langueur, ou, si l'on préfère, en goût très prononcé pour la douceur de vivre. Pour les derniers enfin, ceux du sud-ouest du département, les Choletais, la nostalgie s'est transformée en une sorte d'entêtement muet ou de résolution discrète.

Le Maine-et-Loire ne fait pas de bruit. Certains diraient volontiers « *qu'il dort* ». Un nouveau préfet arrive-t-il à Angers ? Il est immédiatement prévenu : « *Ici vous n'aurez pas de problèmes pour le maintien de l'ordre.* » Se croit-il rassuré ? On le met en garde : « *Ici, comme au temps des ducs d'Anjou, on assassine la nuit derrière les tentures.* » Toujours l'Anjou. Toujours la nostalgie !

(*Lire la suite page 25.*)

Urbanisme

Les Angevins vont bâtir sur la République

(*Lire page 24.*)

Le Pellerin sait tout mais trop tard sur le nucléaire

E.D.F. comme les carabiniers...

Le dernier titre du projet de loi sur la réforme des *collectivités locales* porte *sur* « l'information et la participation *dans la vie locale* ». Il faut que les habitants soient davantage associés aux décisions *sur les finances,* l'urbanisme, la gestion, et, au besoin, le maire pourrait les consulter par référendum.

Mais il faut aussi que les maires soient eux-mêmes bien informés par les administrations, les grandes entreprises, les groupes sociaux et professionnels.

Dans l'affaire de la centrale nucléaire du Pellerin (Loire-Atlantique) l'information objective a bien du mal à circuler.

AUTOUR du Pellerin — trois mille cinq cents habitants, — c'est le calme plat. Est-ce le beau temps revenu après les tempêtes ? « *Toute décision concernant la centrale est remise à l'été 1980.* » Cette récente déclaration du ministre de l'industrie, M. André Giraud, aux élus locaux a fait tomber la houle. « *On nous endort* », grognent les plus méfiants. « *Deux ans de perdus* », gémissent les ingénieurs de l'E.D.F. Mais chacun range ses dossiers.

C'est peut-être la trêve dans la bagarre qui oppose depuis *quatre ans les populations,* les syndicats, les associations et les élus aux agents de l'E.D.F., aux fonctionnaires et aux forces de l'ordre. Mais c'est aussi le premier échec du gouvernement dans la poursuite de son programme nucléaire. « *Si Le Pellerin passe,* disait-on à l'E.D.F., *tout passe.* » Si Le Pellerin n'est pas « passé », ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé de convaincre les populations. « *Jamais autant d'informations n'ont été diffusées autour d'un projet* », reconnaît-on même chez les opposants. Mais il n'y a pas de « bonne » information qui tienne devant un mauvais choix.

Tout a commencé par une valse hésitation. En 1974, E.D.F. étudie le site de Corsept situé presque à l'embouchure de la Loire. La municipalité ne fait pas d'objection mais les géologues en font. Le sous-sol n'est pas sûr. On se reporte alors très en amont vers Ingrandes, ou Liré, entre Nantes et Angers. Opposition immédiate, référendums locaux défavorables. Les ingénieurs n'insistent pas et jettent leur dévolu sur Le Pellerin, commune dortoir encore agricole située sur la rive gauche du fleuve, en aval de Nantes, mais à 20 kilomètres à peine de cette ville.

Le 19 novembre 1975, le docteur Gaston Villainne, maire du Pellerin, reçoit un arrêté du préfet autorisant les agents d'E.D.F. à *effectuer des relevés* sur le territoire de sa commune « *en vue de l'implantation éventuelle d'une centrale nucléaire* ». Bien entendu, il demande des explications. On les lui fournira, mais la séance prévue est reportée en mars 1976 au-delà des élections cantonales. Surtout pas de vagues. Il n'y en aura guère, politiquement parlant : au cours de la campagne aucun des candidats ne souffle mot de l'affaire.

Pourtant, en coulisse, les grandes manœuvres commencent. E.D.F. déroule d'abord le tapis rouge — un peu usé — de ses relations publiques stéréotypées. On emmène benoîtement les édiles du Pellerin et de trois autres communes voisines en voyage-gueuleton à Saint-Laurent-des-Eaux. Puis on contacte les syndicalistes agricoles et on leur dit : « *Aidez-nous à délimiter le terrain de la centrale.* » « *Quelle centrale ?* » On leur explique. Les agriculteurs ne connaissent rien au nucléaire mais ils refusent de collaborer à l'amputation de soixante exploitations.

MARC AMBROISE-RENDU.

(*Lire la suite page 23.*)

Écoles privées contre écoles publiques

(Suite de la page 21.)

Le directeur, un laïc passé successivement à la C.F.D.T., à la C.F.T.C., *« et depuis plus rien du tout »* parce que la grève est un acte *« anti-éducatif »*, attribue son succès à sa permanence — il est installé dans le bourg depuis 1964 — et à son « ancrage » dans le milieu — il est président de toutes les associations constituées. Il explique aussi l'attrait de son école par l'action personnelle d'un *« saint prêtre »* du secteur sur une population *« profondément religieuse »*.

Malgré cette concurrence « déloyale » pour l'école publique, les rapports restent *« excellents »*.

Est-ce à dire que la « guerre des deux écoles » n'a plus cours en Pays de la Loire ? Trop d'escarmouches éclatent ici ou là pour qu'on puisse parler de paix. L'armistice ne dure généralement guère plus d'un intervalle entre deux joutes électorales...

Prenons le cas de Ligné, en Loire-Atlantique. Fermée en 1954 faute d'élèves, l'école publique est actuellement occupée par une mutuelle agricole, des bureaux de l'action sanitaire et sociale et... un atelier de confection employant dix-neuf ouvrières. Mais la municipalité s'est lancée dans un programme de lotissements qui a drainé une nouvelle population — Nantes n'est qu'à 25 kilomètres, — et voilà que ces parents réclament la réouverture de l'école publique. *« Campagne virulente depuis un an et demi »*, observe le directeur du collège Saint-Joseph, inquiet à la perspective de voir la querelle gagner à terme le second degré.

A l'école Notre-Dame, qui compte deux cent cinquante élèves, on a inauguré deux nouvelles classes cette année. *« Nous avons fait un emprunt de 23 millions de francs pour construire,* explique la directrice. *Si nous avions su qu'ils voulaient rouvrir l'école publique, nous ne l'aurions pas fait. »* A la dernière consultation du conseil municipal, en novembre, c'était toujours l'impasse : sept voix pour la réouverture, sept voix contre et trois abstentions. Mais le président de l'association des parents d'élèves pour l'école publique est confiant : *« C'est une question de temps »*, dit-il. La guerre scolaire ? *« L'enseignement dispensé à l'école privée est excellent,* reconnaît-il, *mais les parents doivent avoir le choix. »*

La loi Guermeur chez les « rouges »

A Rénazé (Mayenne), commune « rouge » du pays ardoisier, la municipalité a carrément refusé d'appliquer la loi Guermeur. Le maire, M. Daniel Houdin, directeur de l'école publique, s'en tient au contrat simple. A défaut de pouvoir empêcher les parents d'inscrire leurs enfants dans les collèges privés de Craon et de Combrée (Maine-et-Loire), la municipalité se fait un devoir de ne pas aider l'école catholique. *« Nous avons eu douze familles nouvelles à la rentrée,* explique la directrice de l'école privée, elle-même fille d'ardoisier, *mais on ne nous fait pas de cadeau. »*

A Bouguenais, dans la banlieue de Nantes, la lutte est encore plus nette : la municipalité socialiste, conduite par M. François Autain, député PS (CERES), refuse de verser un centime à l'école privée puisque *« la commune dispose des locaux susceptibles d'accueillir les élèves des écoles Notre-Dame et Saint-Pierre »*.

A défaut de guerre scolaire — hormis quelques cas très rares, — assiste-t-on en pays de Loire à une « ruée sur le privé » ? Quels que soient les critères chiffrés que l'on retienne, la réponse est non. Ainsi, en Mayenne, le pourcentage global d'élèves scolarisés dans le réseau privé est pratiquement inchangé depuis cinq ans : de 36,84 % en 1975, il est passé à 36,36 % en 1979. Tout au plus peut-on observer une très légère remontée du privé dans le second cycle long classique et moderne (lycée), puisque le pourcentage est passé de 37,57 % en 1976 à 38,11 % en 1979. Mais il s'agit de variations infinitésimales, dont la signification n'est pas évidente.

En Loire-Atlantique, où l'enseignement privé est traditionnellement mieux implanté, c'est dans le primaire que l'école publique perd un tout petit peu de terrain — relativement, puisque le pourcentage de la scolarisation privée, qui baissait régulièrement depuis quinze ans, remonte légèrement cette année : de 39,7 % à 39,82 %. En valeur absolue, cela correspond à un accroissement de cinq cent quarante-cinq élèves dans les écoles primaires catholiques, sur un total de cinquante-cinq mille cinq cent trente-trois élèves. Ce regain de faveur serait dû notamment à un accueil « élargi » des enfants — plus tôt le matin et plus tard le soir — dans les établissements confessionnels.

L'inspecteur d'académie, M. André Grelé, fait observer qu'il ne reste plus que quarante communes sans école publique en Loire-Atlantique. *« On en ouvre une par an »*, dit-il. Quant au taux d'encadrement, qui serait plus favorable à l'école confessionnelle qu'à l'école publique, les chiffres prouvent le contraire : 26,15 élèves par classe dans le privé contre 26,09 dans le public. *« Tous les ans, on grignote »*, note le secrétaire départemental du Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.), M. Bernard Bolzer. *La concurrence scolaire va dans le bon sens. »*

Ce n'est pas le directeur diocésain de l'enseignement catholique, le chanoine Guiberteau, qui dira le contraire, puisque ses propres chiffres indiquent un accroissement global de huit cent quatre-vingt-huit élèves cette année sur un total de près de cent mille élèves, ce qui est relativement bien inférieur à l'accroissement d'élèves de l'enseignement public. Mieux : alors que c'est dans le second cycle long que la « ruée » est censée se produire, c'est précisément le contraire en Loire-Atlantique : les établissements privés totalisent cent quatre-vingts élèves de moins cette année dans ce cycle !

Conclusion : s'il est vrai que la lente érosion de l'enseignement privé semble à peu près stoppée dans les Pays de la Loire, ce n'est ni la ruée sur l'école confesisonelle ni, encore moins, la fuite de l'école publique. Il faut attendre plusieurs années encore pour savoir si ce « palier » marque seulement une pause ou un retournement de tendance.

ROGER CANS.

La région se donne rendez-vous à Fontevraud

TRENTE mille mètres carrés de surface bâtie dans un domaine de quinze hectares : une quinzaine de kilomètres à l'est de Saumur, aux confins des départements de l'Indre-et-Loire et de la Vienne, l'abbaye de Fontevraud en Maine-et-Loire est aujourd'hui l'une des plus vastes cités religieuses que l'histoire ait léguée à l'Occident chrétien. En 1909, le prédicateur Robert d'Arbrissel l'avait voulue île de charité, de pureté et de prière. Napoléon Ier en fit la plus dure des prisons françaises.

En décidant d'y créer le huitième « centre culturel de rencontre » de France, le conseil régional des Pays de la Loire et son président, M. Olivier Guichard, ont redonné au monastère une destination que n'aurait sans doute pas désavouée son fondateur.

La nouvelle aventure de Fontevraud a commencé en 1965 au moment où M. Jean Foyer, élu de Maine-et-Loire et alors garde des sceaux, eut le courage politique de braver une opinion locale attachée à la présence économique de la « centrale » et de décider la restitution aux affaires culturelles de l'abbaye occupée depuis un siècle et demi par l'administration pénitentiaire.

Vingt millions de francs de travaux de restauration indispensables avaient déjà été réalisés pour la remise en état du fabuleux ensemble architectural de Fontevraud lorsque le conseil régional, en 1974, adopta le projet de centre culturel de rencontre, dont le calendrier allait être définitivement fixé en 1978 après la création d'un organisme de gestion associant les différentes collectivités et administrations intéressées.

L'opération sera conduite en deux tranches de trois ans, séparées par une année de pause. Elle est entrée en 1979 dans sa première phase de réalisation concrète au terme de laquelle le centre culturel doté de salles de réunion et de son équipement hôtelier définitif (cent vingt lits, cuisine et restaurant) pourra fonctionner normalement. Elle s'achèvera en 1985 après une seconde période de travaux consacrés à la réalisation des salles annexes et du grand amphithéâtre dans l'ancien « noviciat ». 20 millions de francs y auront alors été investis essentiellement par l'établissement public régional des Pays de la Loire et l'Etat qui, en l'occurrence « double les mises » des collectivités.

Mais, dès 1981, les Pays de la Loire et les deux régions voisines disposeront à Fontevraud d'un exceptionnel « outil de culture », lieu privilégié de tous les échanges intellectuels et dont la vocation dominante pourrait être l'architecture, comme l'y prédispose la diversité de ses constructions.

Pour M. Beaugé, directeur du centre de rencontre, le destin intellectuel national et international de l'abbaye est inscrit dans ses murs. Et, ancien directeur du centre de rencontre d'Arc-et-Senans, il cite Claude Nicolas Ledoux, le bâtisseur des fameuses salines : *« L'architecture a sur les êtres un pouvoir dont ils ne peuvent se démettre... »*

CLAUDE-HENRI GAY.

A Angers, le maire fait le coup de force dans l'union de la gauche

« ANGERS, *connais pas !* ». Ainsi le maire socialiste de Nantes commente-t-il le retrait, par le maire socialiste du chef-lieu de Maine-et-Loire, des délégations de ses trois adjoints communistes. Evitons la contagion angevine, disent, en substance, communistes et socialistes nantais.

Que s'est-il donc passé à *Angers* qui justifie de telles précautions et qui explique le climat désormais passionnel d'une ville réputée pour sa « *douceur* » ? *Quel* est cet homme par qui le scandale est arrivé, au sein de la gauche ? La « *raideur* » qu'il confesse, l'autoritarisme qu'on lui reproche, ne suffisent pas à expliquer le vide qui semble s'être fait autour de lui.

L'énoncé des griefs qu'on lui oppose est éloquent. « *Un certain nombre de nos collègues socialistes ont pris la grosse tête depuis qu'ils ont des responsabilités et oublient qu'ils ont été syndicalistes* », affirme M. Michel Bouet, ancien responsable cégétiste auquel M. Jean Monnier, ancien secrétaire fédéral de la C.F.D.T., a retiré sa délégation d'adjoint chargé du personnel communal.

« *Parfait exemple de néo-travaillisme* », *assure M. Jacques* Manceau, responsable local du CERES. « *Un mépris sectaire, un autoritarisme de type stalinien qui laisse présager d'autres désillusions* », selon les militants angevins du courant Mitterrand. « *Démonstration négative* », conclut logiquement M. Jean Turc, prédécesseur de M. Monnier à la mairie.

La majorité n'est cependant pas *unanime pour le condamner* ; M. Auguste Chupin, sénateur (Union centriste) et rival malheureux de M. Monnier au *scrutin de mars 1977, n'hésite* pas à faire l'éloge d'un maire qui s'est prononcé en faveur de M. Michel Rocard. Que le centrisme et le rocardisme se rejoignent, c'est pour le P.S. d'aujourd'hui la *marque* d'un péché capital, et pour le P.C. une *aubaine. D'autant que M. Monnier* s'exprime sans ambages : « *Il est inutile de faire comme si l'union de la gauche existait encore. Les communistes l'ont rompue par stratégie nationale* », a-t-il récemment déclaré à *Ouest-France.*

Pas de complexe en face du P.C.F.

Tout s'est passé comme si *M. Monnier avait saisi* l'occasion d'un conflit municipal sur les *transports en commun pour* imposer sa propre conception des *relations* avec les *communistes*, ces derniers devant jouer le rôle d'une *opposition* au *sein* du conseil, comme si l'assemblée *municipale avait été élue selon* la règle de la représentation proportionnelle.

Des raisons locales permettent d'expliquer cette attitude. Les socialistes angevins, qui, dans *leur grande majorité, sont fidèles* au « monniérisme » (beaucoup *plus qu'au rocardisme*) sont issus du courant chrétien, et ont été syndicalistes avant de *rallier* le P.S. Leur origine chrétienne fait *qu'ils s'insèrent mal dans* les mécanismes et le mode de pensée du parti *socialiste. Leur passé* militant, leurs luttes communes avec la *C.G.T.*, mais aussi leur rivalité avec elle, leur origine *sociale* modeste, analogue à *celle* des militants communistes, expliquent qu'ils n'aient « *aucun complexe* » vis-à-vis du P.C.F., selon l'expression de M. Robert *Robin, adjoint au maire.*

M. Monnier ne craint pas d'*affirmer qu'il* vaut *mieux faire* prévaloir un rapport de force qui *est favorable aux socialistes* plutôt que de « *camoufler ce qui ne va pas pour sauvegarder des chances électorales* ».

S'ajoute à cette conviction une analyse de la réalité angevine, réfractaire à un socialisme qui a dû sa victoire aux querelles *qui ont séparé MM.* Turc et Chupin, et ont conduit le premier *à renoncer*, le second à se faire battre. La gauche socialiste doit donc *s'efforcer* de *donner* confiance à ceux qui s'en séparent parce qu'ils lui reprochent son manque de réalisme. *M. Monnier estime* qu'« *il n'est pas possible de promettre la lune plus 5 %* » et insiste sur les difficultés de gestion qu'il a rencontrées. *La municipalité* a eu pour première tâche d'assainir les finances, car Angers compte parmi les villes les plus endettées.

MM. Monnier et Robin sont enclins à considérer qu'ils ont agi en précurseurs. Evoquant la soudaine réconciliation de MM. Mitterrand, Marchais et Fabre entre les tours du scrutin législatif de mars 1978, ils estiment qu'une unité de façade au sein du conseil municipal aurait eu des effets plus néfastes que le retrait de délégation qui a sanctionné la désunion. Le respect de la « *moralité politique* » ne manquera pas, selon le maire d'Angers, d'inspirer d'autres maires socialistes.

De ce point de vue, la lettre de soutien que lui a adressée M. Mitterrand n'a pu que le conforter, bien que la publication de cette lettre lui ait valu une admonestation de la part de la direction du P.S. Celle-ci considère que le premier secrétaire, s'il n'a certes pas condamné l'action du maire d'Angers, ne l'a pas, non plus, approuvée. Dans ce document, M. Mitterrand rappelait la position du bureau exécutif, suivant laquelle M. Monnier « *est le mieux à même de juger de la gravité des manquements des élus communistes à la solidarité municipale* ». Les dirigeants socialistes ne faisaient référence qu'au motif du retrait de délégation (c'est-à-dire le refus du P.C. d'approuver le plan de sauvetage des transports en commun), laissant aux socialistes angevins, proches de la majorité du parti, le soin de dénoncer la philosophie politique de M. Monnier. Quant aux communistes, après avoir constaté que les socialistes ont rompu l'union, ils rappellent que le respect de la solidarité suppose qu'il y ait concertation dans l'« *élaboration des décisions* » et que « *l'on ne demande pas impunément* » au P.C. de s'« *aligner* ». Reste à savoir comment les électeurs apprécieront.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

E.D.F. comme les carabiniers...

(Suite de la page 21.)

Ces initiatives ne passent pas inaperçues. Quelques militants du comité régional d'information nucléaire (CRIN), récemment créé pour soutenir les cousins bretons dans leur opposition au projet d'Erdeven, s'émeuvent. Ils tirent un tract, mobilisent leurs rares sympathisants et parviennent à prendre E.D.F. de vitesse en organisant une réunion publique au Pellerin deux semaines avant la séance officielle destinée aux élus. Dans une vieille salle de cinéma désaffectée, des centaines de personnes découvrent le projet E.D.F. par la voix des antinucléaires.

La centrale abritera quatre réacteurs de 1 300 mégawatts, les plus puissants jamais construits. Elle sera dominée par des tours de refroidissement géantes lâchant des panaches de vapeur d'eau. Près de huit cents hectares *de prés et de vigne*, vont disparaître. Alentour, on construira *des canaux de prises et* de rejet d'eau, une voie ferrée de quatorze kilomètres pour transporter les matériaux radio-actifs, *des lignes* haute tension.

Le 26 mars 1976, à 20 heures, les *ingénieurs d'E.D.F.* entrent dans la mairie du Pellerin. Ils sont chaperonnés par M. Chauty, sénateur R.P.R. de Loire-Atlantique. En face d'eux le conseil municipal et les représentants des communes voisines. Mais, déjà, dehors, plusieurs centaines de personnes chahutent. Le tapage est si fort qu'on monte à l'étage. Et là, d'emblée, c'est le refus. « *On ne veut pas ici de votre machinerie.* »

A la sortie, c'est pire. Elus — accusés de trahir — et ingénieurs — traités d'Américains à cause de la licence Westinghouse — sont pris à partie. Il faut appeler les gendarmes. Dès cet instant le dialogue est rompu entre le Pellerin et les autorités. La municipalité ne reverra jamais plus les gens d'E.D.F., leurs documents seront mis au placard, les dossiers d'enquête publique ne franchiront pas la porte de la mairie, quiconque, qu'il se présente avec la casquette de l'Institut géographique national, du cadastre ou du service des eaux, sera expulsé du site, toute installation sera immédiatement arrachée, brûlée ou jetée à la Loire. *Et lorsque le sous-préfet* se présente en personne pour ouvrir la mairie *lors de l'enquête publique*, on lui barre la route ; quand le Conseil d'Etat donne un *avis* favorable à la centrale, on démissionne en bloc ; quand *la* préfecture envoie une délégation spéciale pour administrer la commune, on la met à la porte puis, trois mois plus tard, on se fait réélire triomphalement. Le paisible docteur Villainne — bon praticien *mais mauvais caractère* — prend même son bâton de pèlerin et va semer la contestation à Plogoff et à Golfech.

Il faut dire qu'on fait tout pour lui rebrousser le poil. Ainsi, en août 1976, cinq mois après la première confrontation, le maire est convoqué dans un élégant restaurant des environs de Nantes. Il y trouve, devant une table chargée de petits fours, MM. Michel d'Ornano, alors ministre de l'industrie, Paul Delouvrier et Marcel Boiteux, respectivement président et directeur général d'E.D.F., le préfet et tout un état-major. Ces messieurs viennent de passer la matinée sur le site sans l'en prévenir. Et à présent, leur décision prise, ils essaient de l'amadouer. Ils ne parviennent qu'à le vexer. « *Quel mépris pour les élus locaux* », bougonne le docteur Villainne en regagnant son fief. Et, avec ses administrés, il prend définitivement le maquis nucléaire.

Toute la bataille du Pellerin tournera ensuite autour de ce pôle de résistance et de celui du village voisin, Cheix-en-Retz, peut-être encore plus déterminé. Là-bas, dans ce bourg totalement agricole, on prend les fourches et on pousse les bêtes à cornes quand les visières des C.R.S. brillent à l'horizon. On parle de décrocher les fusils contre les « bleus ». « *C'est le sang des Vendéens qui parle* », dit-on avec consternation ou fierté, selon que l'on est « pro » ou « anti »-centrale. Mais les agents de l'E.D.F. sont convaincus que si le gouvernement décide de construire la centrale ils ne pourront pas remettre les pieds dans ce bocage sans risquer le pire.

Guerre des nerfs

A côté de telles passions, les *campagnes d'information*, contre-campagnes, défilés, brochures, *manifestations*, débats publics, argumentaires et documents officiels paraissent presque des accessoires.

Et pourtant quelle guerre des nerfs ! Pendant l'année 1976, E.D.F. *envoie* lettre sur lettre à tous ses abonnés de la région. *Ceux qui répondent* sont invités à des réunions privées à Nantes, où on *leur projette* un audio-visuel. Puis on les emmène en Caravelle visiter la centrale *du* Bugey. Les curieux seront moins de deux cents. « *Ils écoutent, opinent, mais tout ou presque est à recommencer dès qu'ils sont rentrés chez eux* », observe le responsable local des relations publiques d'E.D.F.

Aux maires des douze communes les plus proches *du site* le préfet remet, à l'automne, le dossier complet du projet. Réaction singulière : les édiles le verseront aux archives sans le diffuser.

En 1977, les « anti » prennent *l'avantage*. A l'occasion des municipales l'électorat bascule dans l'opposition. Une fête au Pellerin rassemble près de vingt *mille* personnes et l'enquête d'utilité publique est systématiquement boycottée. Le comité régional d'information nucléaire publie une brochure de 46 pages, qui est un nouveau *coup porté à la* centrale.

E.D.F., qui n'y comprend plus rien, va jusqu'à lancer une étude d'anthropologie sociale sur le pays de Retz. A peine sur le terrain, les enquêteurs sont poliment éconduits. « *On n'est pas des sauvages !* »

En 1978, le Groupement de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (G.S.I.E.N.) publie à son tour un numéro spécial de la *Gazette nucléaire*, qui est une critique systématique du projet. La nouvelle municipalité de Nantes — union de la gauche — commence à s'émouvoir : quatre cent mille habitants à moins de 20 kilomètres des réacteurs, il y a de quoi ! M. Alain Chenard, le maire (P.S.), demande officiellement, et au nom des trente-deux communes de la région, communication de l'avis du Conseil d'Etat et des rapports de sûreté nucléaire. La réponse du gouvernement est la publication au *Journal officiel*, en janvier 1979, de la déclaration d'utilité publique.

M. Chenard rétorque à son tour en diffusant à 125 000 exemplaires un numéro spécial de *Nantes notre ville*, qui est fort sévère pour le projet.

E.D.F. tente alors de réagir en expédiant à ses cent vingt mille abonnés de la région une plaquette sur papier glacé exposant à la fois la nécessité et les avantages de la centrale. Bien entendu, celle-ci ne présente aucun risque. Patatras ! l'accident de Three-Miles-Island vient ruiner la démonstration.

Après quatre ans d'efforts, les « relations publiques » d'E.D.F. sont amers, découragés. Ils y ont perdu leur latin et se retournent vers le gouvernement. A lui de prendre à présent ses responsabilités. A Paris, on s'est donné au moins six mois pour décider. En attendant, le ministre de l'industrie annonce, enfin, des mesures « *pour améliorer l'information au plan local* » : on informera la population et les élus bien avant la demande de déclaration d'utilité publique, on aménagera les horaires pendant l'*enquête*, on joindra au dossier une brochure accessible à tous, on *confiera la présidence de la* commission d'enquête à une personnalité compétente, on publiera les réponses aux questions posées pendant l'enquête, on publiera les plans de sécurité des centrales, etc.

La bataille du Pellerin est sans doute pour quelque chose dans ce trop modeste, et bien tardif, dégel.

MARC AMBROISE-RENDU.

La plume au « Courrier de l'Ouest »

Souvenir de Marc Sangnier

C'EST Michel Debré, alors commissaire de la République à Angers, qui, à la libération, a porté *le Courrier de l'Ouest* sur les fonts baptismaux. Albert Blanchoin, ancien député « Jeune République » de Maine-et-Loire, professeur à l'université catholique de l'Ouest, en était nommé directeur — charge qu'il assuma jusqu'à sa mort en 1968. Avec son ami Emilien Amaury à la présidence du conseil d'administration de la Société des publications du Courrier de l'Ouest se trouvaient réunis deux des très proches disciples de Marc Sangnier, *fondateur du Sillon.*

Leurs préoccupations communes allaient profondément modeler le visage du *Courrier de l'Ouest*, lui-même reflet d'une région où la tolérance des esprits, l'équilibre du paysage, le sens des traditions et l'attachement à un certain art de vivre sont des vertus quotidiennes.

Diffusant sur deux départements, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres, *puis sur un troisième*, la Mayenne, *depuis janvier 1977*, *le Courrier de l'Ouest* se place aujourd'hui dans le peloton des quotidiens *édités à plus* de 100 000 exemplaires dont la progression atteste la vitalité : 88 893 exemplaires en 1959 ; 111 445 en 1979, soit un *accroissement de 25,4 % en vingt* ans.

Ces résultats ne sont pas le fait du hasard : *le Courrier de l'Ouest* n'est nulle part en situation de monopole. A *Angers*, sa ville siège, trois titres sont présents ; sur l'ensemble de la zone de diffusion, il est en concurrence. *C'est* une situation qui — ses responsables en sont convaincus — garantit heureusement la liberté *de choix des lecteurs en même temps qu'elle favorise* le développement de la presse : le Maine-et-Loire, par exemple, se situe parmi les quatorze départements français *où la densité de lecture des* quotidiens est l'une des plus fortes (entre 60 et 70 % des foyers). *Seuls trois départements font mieux* : le Finistère, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

C'est parce que ceux qui en ont la charge sont persuadés que l'avenir est dans l'audace que *le Courrier de l'Ouest* a, dès 1973, procédé à une reconversion technique totale : il a été, cette année-là, le premier quotidien européen tirant à plus de 100 000 exemplaires à être intégralement imprimé en offset.

Notre journal donne résolument la priorité, *quant* à la place accordée aux différents aspects de l'actualité, à l'information locale *et régionale. Il s'efforce de traiter en profondeur, au jour le jour*, les sujets qui, sur tous les plans (social, culturel, économique) *touchent à la vie quotidienne de ses lecteurs, chez qui il souhaite* entretenir la conscience de leurs racines et conforter le sentiment d'appartenir à une communauté naturelle et à leur dimension. *Il* se veut aussi, en même temps qu'un diffuseur d'informations, un animateur. *Il participe* aux activités de *toute* nature qui font le dynamisme d'une région et souvent en prend l'initiative.

De l'expérience, nous voulons tirer deux lignes de conduite pour un quotidien régional de notre dimension : être proche de ses lecteurs et n'y être pas seul.

ROBERT GUILLIER,
président-directeur général.



Les Angevins jouent l'avenir de leur ville sur 3 hectares de ruines

« *ENTRE un aménagement qui coûtera de l'argent, et un trou qui en coûte déjà, il n'y avait pas à hésiter.* » Adjoint au maire socialiste d'Angers, Robert Robin est formel : « *Politiquement, nous n'avions pas le choix. Quoi qu'il en coûte, il fallait faire quelque chose à la République.* »

Le « trou de la République », c'est, à Angers, un terrain vague de près de 3 hectares, où les voitures et les autocars stationnent à la diable, une savane à flanc de coteau, entre la cathédrale et les rives de la Maine. Des maisons vidés et murées continuent de se dégrader, et parfois s'écroulent « comme un château de cartes », en bas, du côté de la rue Loricard.

Dans le quartier qui fut le plus animé et le plus populaire de la ville (« *ceux du Plateau, les bourgeois, n'y descendaient pas, ou alors en cachette* »), on a fait le vide. Engagée au début des années 70, cette opération de rénovation-bulldozer tardive n'avait pas reçu de subvention de l'État, devenu méfiant à l'égard de ces entreprises aussi coûteuses que hasardeuses. La ville avait passé outre : malgré un programme très dense de bureaux, de parkings, de logements et de commerces sur dalle, la municipalité s'attendait, dès 1974, à un déficit de 16 millions de francs.

Pendant le même temps, les modes changeaient. Reniant ouvertement les pratiques des quinze années précédentes, les pouvoirs publics prêtaient une oreille officielle aux critiques et prônaient, à la faveur de la crise, un aménagement urbain plus « doux », la réhabilitation et les petites opérations.

Mais Angers avait « fabriqué » son trou : pour la modique somme de 25 millions de francs dépensés depuis 1971 (et non actualisés), la ville avait acheté les terrains et démoli les immeubles par l'intermédiaire d'une société d'économie mixte départementale, la Sodemel, filiale indirecte de la Caisse des dépôts. La seule originalité de ce schéma classique est d'avoir été engagé très tard, quand d'autres villes françaises commençaient déjà à regretter leurs Manhattan avortés.

Dès 1976, d'ailleurs, l'année où le président de la République avait choisi Angers pour prononcer un important discours sur l'environnement, la municipalité renonçait sagement à ses projets démesurés pour la vieille ville. En battant aux élections M. Auguste Chupin, grand-maître de l'urbanisme dans l'équipe dirigée par M. Jean Turc (qui ne se représentait pas), la municipalité d'union de la gauche héritait du trou... et d'une facture de 6 millions par an, dans une ville déjà fortement endettée.

Faire quelque chose... Dans une ville dont le territoire est aussi étendu que Paris *intra muros*, les quartiers neufs se sont largement développés, du sud, au nord, et maintenant à l'ouest, sur les rives de la Maine. Plus encore que d'autres, les habitants de la « doulce France » rêvent de leur petite maison. Et le centre de la ville, pourtant assez gai et progressivement rafraîchi par l'ouverture de rues piétonnes, se dépeuple. De 1962 à 1975, le centre-ville a perdu 8 600 habitants. La population du centre est passée de 29 % à 18 % de l'ensemble. Une population plus âgée, plus démunie, une population enracinée dans son quartier, qui meurt sur place et qui est mal remplacée.

Faire quelque chose à la République, c'était aussi, dans l'esprit de la nouvelle municipalité, réfléchir à l'avenir du centre tout entier. Et d'abord, se donner les moyens d'intervenir.

Bien qu'elle exerce principalement son activité dans la ville même, la société d'aménagement, la SODEMEL, appartenait plutôt au conseil général et le maire n'y était que le vice-président.

« Rachetant » la République à la SODEMEL, la ville confia donc le dossier à une société où elle détient la majorité, la Société d'aménagement de la région angevine (SARA). Travaillant en mandat, les responsables de la SARA sont plus directement soumis au contrôle de la ville : « *Les services techniques voient passer toutes les factures,* explique M. Bertrand Parcolet, son directeur. *Notre marge de manœuvre est moins grande et les services sont plus motivés pour intervenir au fur et à mesure.* » La SARA travaille étroitement aussi avec l'agence d'urbanisme.

« *Puisque le trou était fait, il fallait saisir cette opportunité, en faire un espace qui serve au centre,* explique M. Jean-Louis Faure, directeur de l'agence d'urbanisme. *On a considéré que la ville avait fait l'investissement foncier, qu'elle ne chercherait pas à le rentabiliser, et qu'il fallait un programme très sobre, très simple.* »

Quatre cents équipes au départ

Dans cet esprit fut lancé un grand concours d'urbanisme en deux phases. La première portait sur l'organisation du quartier et elle a été jugée en juin dernier. La seconde, où quatre équipes vont se mesurer sur l'architecture, sera lancée en janvier prochain.

Le concours d'Angers a défrayé la chronique par le nombre des candidats intéressés et des projets : huit cents demandes de dossier, quatre cent cinquante équipes inscrites, deux cents projets rendus et jugés en sept journées de dix heures par un jury composé pour moitié d'élus. Un vrai marathon.

Une affluence exceptionnelle qui s'explique notamment par le manque de travail dans les agences et qui a découragé, selon les organisateurs, les grands noms de l'architecture. Sur deux cents projets rendus, un tiers émanait d'étudiants. Et l'un des dix lauréats qui ont reçu chacun 20 000 francs est un architecte tout juste diplômé.

Les anciens abattoirs avaient été réquisitionnés pour que tous les projets (normalisés grâce à un fond de maquette fourni aux candidats) puissent être exposés : 2 000 personnes s'y sont intéressées et 6 000 lors de l'exposition des dix projets lauréats. Le résultat final de cette compétition n'est pas connu. Mais elle restera exceptionnelle par l'ampleur et l'ouverture des dossiers au public.

« *La République, c'est le plexus solaire du centre* », dit M. Faure. Pour ranimer ce lieu en déshérence, le programme était simple. Il fallait des logements, des parkings, en nombre limité et un centre de correspondance pour les autobus. Et des halles, point fort du quartier pour remplacer celles qui existaient autrefois. Enfin, des équipements collectifs pour les enfants et les loisirs parce que « *le centre est aussi un quartier qui vit* ».

Les quatre équipes lauréates ont proposé un ensemble plus ou moins rigide de rues et de places, en tenant compte de la forte déclivité du terrain qui permet de « caser » astucieusement les parkings : immeubles de hauteur traditionnelle, places au débouché des rues anciennes, perspectives sur la cathédrale, importance donnée au lieu d'animation que seront les nouvelles halles.

Au vu des résultats, la municipalité a récemment décidé de « réserver » l'aménagement de la partie basse du quartier, le long de la voie sur berge, et d'y planter des arbres, de réduire un peu le nombre de logements et d' « alléger » les parkings en construisant ailleurs un silo à voitures.

La République n'est d'ailleurs pas une opération isolée. Le réseau de rues piétonnes, commencé par l'ancienne municipalité et qui s'est allongé, en septembre, d'un bon kilomètre, court dans les vieux quartiers. Plus vite dit que fait, un programme de réhabilitation d'habitat vétuste a été lancé : trois cents logements du quartier Saint-Laud seront rénovés en trois ans. Plusieurs immeubles appartiennent à la ville et une vingtaine de logements sont en chantier. L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat a promis 9 millions de francs et le Fonds d'aménagement urbain (ministère de l'environnement) subventionne (à 35 %) les dépenses à la charge de la ville.

Si le concours de la République n'était hautement significatif des nouvelles pratiques urbaines, il n'y aurait, à la limite, pas lieu d'en parler. Un programme normal, de centre ville en somme, des liaisons avec les quartiers existants, une tentative de redonner vie à des quartiers délaissés. Tout cela devrait être banal... et le deviendra, quand on aura vraiment oublié les politiques somptuaires des vingt dernières années.

Le rattrapage des opérations mal parties pose bien sûr des problèmes financiers. Même en considérant que les 25 millions déjà dépensés l'ont été au titre des « réserves foncières », il faut les payer. Et la ville négocie actuellement avec la Caisse des dépôts la prolongation d'un « différé » pour les 10 millions qu'elle n'a pas commencé à rembourser. Mais il faut trouver de quoi financer les nouvelles constructions (dont l'une sera confiée au lauréat final du concours) : la chambre de commerce a été sollicitée pour les halles (15 millions), et il manque 25 millions pour les parkings et les équipements publics. Ce n'est pas dans la poche, d'autant que les élus ont à cœur de mener à bien avant 1983 un autre projet : la construction (60 millions de francs environ) d'une maison des congrès, centre culturel. Là, pour aller vite, on n'a pas organisé de concours, et une équipe d'architectes angevins, associée à des spécialistes parisiens, travaille d'arrache-pied pour terminer dans les temps...

MICHÈLE CHAMPENOIS.



Le gourmet en Maine-et-Loire

Curnonsky chez lui

MAURICE-EDMOND SAILLAND, prince des gastronomes sous le nom de Curnonsky, était né à Angers. Ce « gastronomade » qui connaissait toutes les cuisines du monde (il avait découvert et « chanté » la cuisine chinoise sur place bien avant qu'elle devînt une tarte à la crème) en revenait toujours à celle de sa petite patrie.

Curnonsky avait été initié à la gourmandise par les plats de la cuisinière familiale, Marie Chevalier.

Du beurre blanc on a pu dire qu'il a été créé pour accommoder le brochet, mais aussi que le créateur avait « inventé » le brochet en espérant le beurre blanc. Seulement Nantes et Angers se le disputent ou, plus exactement La Chebuette en pays nantais et La Possonnière, en banlieue angevine. La différence est mince même si, à Nantes, on remplace quelquefois le vinaigre par du muscadet et, ici, par un blanc sec de Saumur. Il n'importe ! A Bouchemaine, située comme son nom l'indique à l'embouchure de la Maine se jetant dans la Loire on a vu des pêcheurs prendre 30 livres de brochets dans la journée tandis qu'au village de La Pointe les anguilles sont si nombreuses qu'un Hollandais s'est installé qui les fume sur place. Encore qu'on les préfère ici en bouilleture (matelote angevine) au rouge de Champigny ou au rosé de Saumur.

Les rillettes d'Angers entendent bien rivaliser avec celles du Mans, mais la fressure (foie, cœur, mou d'agneau mitonnés à l'anjou sec) est bien de chez elle. C'est une fricassée. Et de reste on fricasse beaucoup par ici, où le mot est peut-être né, avec la chose, vers l'an 1490, croisement probable de frire et de casser (détailler). La fricassée de poulet à l'angevine est le triomphe crémé des fricassées, mais Curnonsky n'aimait rien tant que la côte de veau du gars Paul, piquée de lardons gras, dorée en cocotte et « agacée » d'un mélange battu de jaunes d'œufs et de vinaigre.

On ne vend plus dans les rues d'Angers (certaines avaient et ont encore des noms charmants : rue de l'Oisellerie, rue Bauderrière, rue de l'Eguillerie) les caillebotes (lait caillé). Mais les crémets (crème fraîche et blanc d'œuf battus) sont encore, avec le pâté de prunes et les bottreaux de la mi-carême un dessert apprécié.

Les vins du Maine et Loire (quelque 28 000 hectares de vignoble) ont bénéficié de la même sagesse climatique. Les plus connus sont les blancs mais on ne saurait oublier les rouges, notamment le Champigny.

LA REYNIÈRE.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le mal d'Anjou

(Suite de la page 21.)

Chaque département a ses records. Le Maine-et-Loire a les siens. Ce sont de vieux records. L'ardoise angevine était exploitée dès le Moyen Age. Le Maine-et-Loire est toujours le premier département français pour cette extraction. Il assure 85 % de la production nationale. Presqu'un monopole. Mais la concurrence des autres matériaux est forte. Avec 74 419 tonnes en 1978, cette activité n'emploie plus guère que mille trois cents salariés. Elle est en baisse constante.

Le Maine-et-Loire détient également le record national pour la production des mouchoirs. Principalement regroupée dans le Choletais, cette activité représente 35 % de la production nationale : sept cent quarante mille douzaines en 1978. Enfin avec trente-six millions cinq cent dix *mille paires en 1978,* le Maine-et-Loire est le premier *département pour la fabrication* des chaussures. Faut-il y ajouter *la production des champignons* en conserve (35 % de la production *nationale) et la capacité* des chambres froides destinées à *recevoir les fruits : 450 000* mètres cubes. Tous les records du Maine-et-Loire auront été cités. Les records ne font pas une économie. Ardoise, chaussures, mouchoirs : dans tous ces secteurs d'activité les difficultés vont grandissant.

Pendant longtemps le Maine-et-Loire a vu la sagesse dans l'équilibre des chiffres. Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire se partageaient les emplois *en parts sensiblement* égales. C'était un mauvais calcul. Le danger a *été* perçu à *temps.* En 1975, le secteur primaire ne *regroupait plus que 19,2 % des* emplois ; le secondaire passait à 38,7 %, le tertiaire à 42,1 %.

Cette révolution est l'œuvre du Comité d'expansion du Maine-et-Loire. Véritable « conseil économique et social » du département, le comité d'expansion a joué le rôle d'une agence de développement chargée de l'industrialisation. Cela a réussi là où on y a cru. Comprenez chez les « entêtés » du Choletais. Là, on trouve une usine par commune.

Le résultat a fait illusion. Jusqu'à ces derniers mois, le *taux de chômage dans* le département était très bas. La crise *ne semblait pas avoir de prise sur* cette région. Le réveil a été dur. *Le taux* d'augmentation du chômage, qui était le plus faible de *la* région, est *devenu en quelques* mois le plus fort. 21 % entre *août 1978 et août 1979.* Aujourd'hui le Maine-et-Loire compte près de quatorze mille chômeurs, soit un taux de chômage de 5,2 %. C'est encore moins que le taux national ou le taux des pays de la Loire (7 %). Mais ici c'est tout nouveau.

Un des plus jeunes de France

« *Notre problème est structurel,* précise M. Auguste Chupin, sénateur (Union centriste) et président du comité d'expansion du Maine-et-Loire. *Il se serait posé même s'il n'y avait pas eu de crise économique internationale.* » Pendant longtemps en effet l'industrie du département c'était le bâtiment, l'habillement (*textile* et cuir), l'agro-alimentaire et les industries extractives. Toutes ces branches connaissent ou ont connu, il y a peu, de graves difficultés. Elles ne représentent *plus aujourd'hui* que 57 % des emplois industriels.

Depuis une dizaine d'années l'industrie mécanique et électrique, la métallurgie, le caout*chouc, ont pris* le relais. *Trop* tard sans doute. Leur expansion a été freinée brutalement depuis 1974. On parle aujourd'hui de licenciements.

Pour les syndicats la riposte n'est pas aisée. Sur 4.400 établissements *industriels, plus de* 3.600 emploient moins de 10 salariés. *Soixante établissements* ofrent plus de 200 emplois. Cet *éparpillement, déjà responsable* des bas salaires (le Maine-et-Loire occupe le 72e rang en France pour le niveau des salaires), n'engendre pas *la* solidarité. Ce n'est pas un hasard si l'union départementale C.F.D.T. a commencé, il y a quelques mois, la publication d'une série d'articles pour rappeler à ses adhérents que les « ouvriers d'Anjou ont une histoire ».

Pour l'avenir personne n'est optimiste. Dans les syndicats *comme au comité d'expansion* économique, on redoute l'accroissement démographique du département. Actuellement il occupe le 27e rang en *France* avec 630.000 habitants. Le département *est étendu, le plus étendu* des pays de la Loire (7.131 kilomètres carrés). *La* densité de population est encore faible : 88 habitants au kilomètre carré. Mais depuis dix ans le département connait un taux d'accroissement (lié à l'essor industriel) bien supérieur au taux *national :* 7,6 % contre 5,8 %. Cette augmentation de la population, due en grande partie à l'accroissement naturel, a fait passer le Maine-et-Loire de la 48e place en 1968 à la 21e place en 1975 pour le taux de croissance. Avec 38,4 % de moins de vingt ans, le Maine-et-Loire est le 5e des départements « les plus jeunes » de France.

Capitale vorace

Il faut s'adapter. L'université d'Angers, créée en 1972, accueille aujourd'hui 7.000 étudiants. Subventionnée avec largesse par les collectivités locales, elle concurrence de plus en plus la vieille « catho » (fondée en 1876), sur le déclin. La nouvelle université est-elle condamnée à former des *chômeurs* ?

Le comité d'expansion économique du Maine-et-Loire, fort de ses premiers résultats, a mis au point un vaste schéma d'aménagement départemental tenant compte de la diversité des « pays » du département. Le schéma est prêt depuis 1976. Il n'a toujours pas été présenté aux élus départementaux. Le sera-t-il dans les six mois qui viennent, comme on l'assure ici et là ?

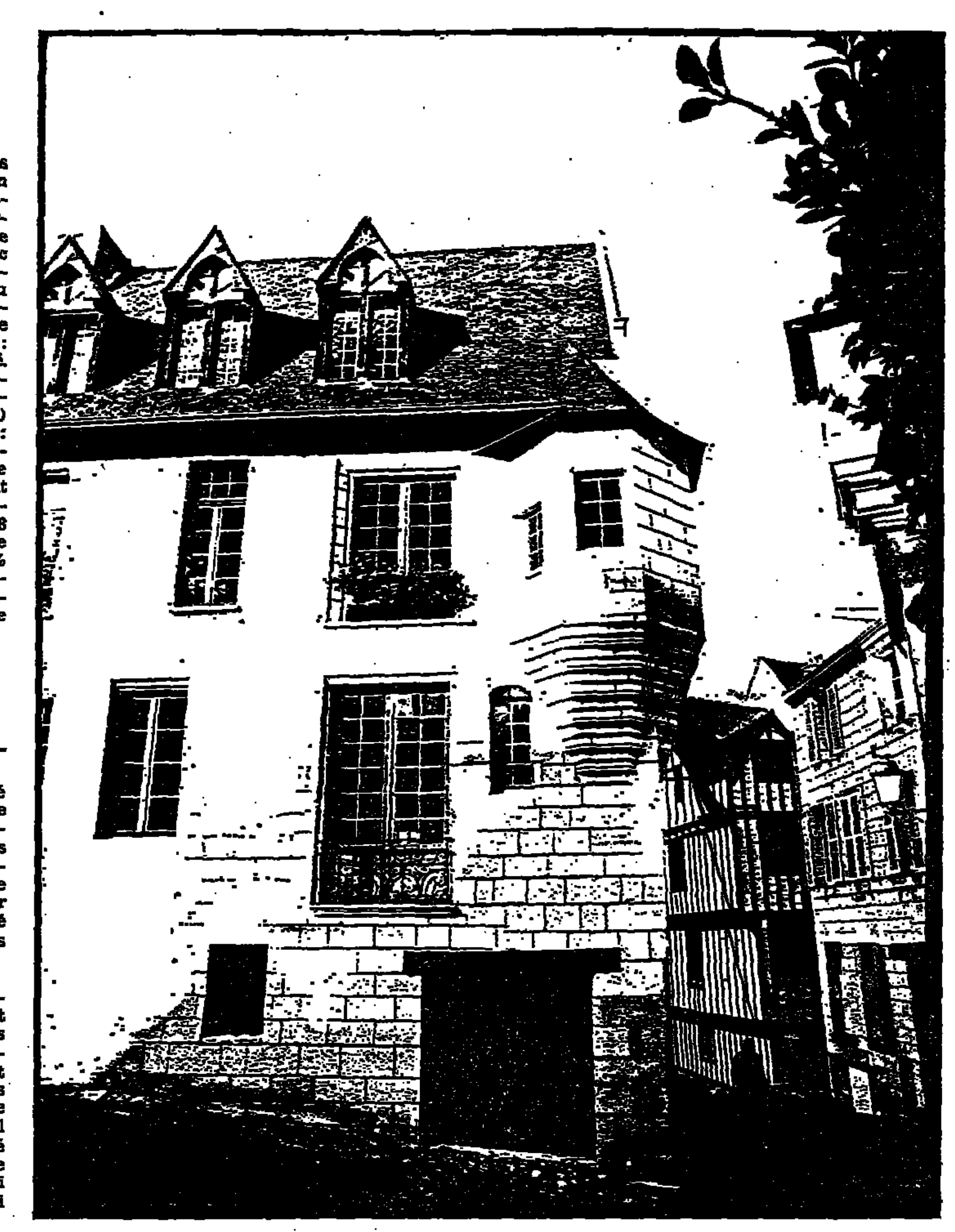
En attendant le Maine-et-Loire s'interroge. Le Segréen et le Baugeois se dépeuplent de manière inquiétante. Saumur et sa région semblent immobiles. Cholet, industrialisé, ne cesse de croître. Angers, gravement touchée par le chômage, prend de plus en plus des airs de capitale... *culturelle.* Comme dans d'autres domaines la vie culturelle du *département* est *figée.* Le passé est trop riche. Sur un *millier de monuments classés* dans les pays de la Loire, 400 se trouvent en Maine-et-Loire. *Le* présent en souffre.

Comme souvent la capitale a tout pris. L'Orchestre philharmonique des pays de la Loire, le Ballet-théâtre contemporain, le Théâtre musical, le Centre dramatique des pays de la Loire. La municipalité d'union de la gauche a su ressusciter la Maison de la culture. Une Maison de la culture qui renie son nom et préfère s'appeler « Centre expérimental d'action culturelle ». Refusant de s'enfermer dans un bâtiment, elle a envahi la ville, les établissements scolaires, les quartiers, les rues. Son succès est énorme. Dès la première année de fonctionnement elle a réalisé 5.500 adhésions. Le département en profite-t-il ? Oui, assurent ses animateurs, à condition qu'il se déplace à Angers. Entièrement prise en charge par la municipalité d'Angers, la Maison de la culture est liée à la ville. Pourtant la demande des autres communes ne cesse de croître.

Faut-il tout oublier et partir à la campagne retrouver le vieil Anjou ? Les terres agricoles occupent aujourd'hui encore 80 % de la superficie totale du département. Le produit agricole brut du département représente 3 % du produit agricole brut français. Mais entre 1955 et 1974 *le nombre des exploitations* est passé de 35.000 à 23.000. L'âge moyen des agriculteurs est de quarante-huit ans. Reste-t-il le vignoble ? Occupant 5 % des terres agricoles, le vignoble angevin bordant la Loire produit 950.000 hectolitres, dont 600.000 sont vendus sous appellation *contrôlée.* Mais il existe vingt-quatre appellations contrôlées de vins d'Anjou. C'est trop. Et le vignoble angevin a de plus en plus de mal à être compétitif. La production baisse.

Décidément le Maine-et-Loire paie très cher la richesse de son passé.

ANDRÉ MEURY.



Vieilles pierres à Saumur

Du XVe tout neuf

LE tuffeau de la vallée de la Loire, cette pierre blanche et friable, donne aux restaurations un caractère spectaculaire : on dirait que ces maisons délicates, ces hôtels particuliers du quinzième siècle ont été achevés d'hier.

Quinze ans après la création du secteur sauvegardé, les vieux quartiers de Saumur, au pied du côteau, ont fait pierre neuve. Le plan de sauvegarde établi par l'architecte des monuments historiques, Bernard Vitry, a été approuvé en 1971.

Les travaux sont allés bon train : une cinquantaine de maisons ont été restaurées depuis dix ans dans l'îlot opérationnel, ce petit secteur où les travaux sont faits avec une subvention de l'Etat et doivent montrer l'exemple... Aux alentours, on compte une vingtaine d'opérations, dont la restauration, par la ville, d'une maison du quinzième siècle qui sera vouée au compagnonnage très vivace dans la région.

La construction neuve est aussi de la partie : de petits immeubles collectifs ont été construits sur le coteau par deux architectes, MM. Jacques Vitry, fils de l'auteur du plan de sauvegarde, et Chudeau, par ailleurs conseiller municipal. D'autre part, le projet de rénovation de l'hôtel de ville (qui date du quinzième siècle et du dix-neuvième siècle) avec la remise en état de la chapelle Saint-Jean et une importante extension vient d'être approuvé et sera exécuté par M. Jacques Vitry.

Malgré une procédure rondement menée et un soutien actif de l'administration pour les travaux, la restauration des monuments du quotidien de la Renaissance, à Saumur, se heurte à un problème économique : l'absence d'un marché immobilier suffisamment actif. Comparés à la valeur des maisons avant restauration (20 000 francs environ) les travaux, qui atteignent en moyenne de 3 500 francs à 4 000 francs le mètre carré, semblent peu intéressants pour un investisseur. A Angers, où la demande est forte, les immeubles valent au départ cinq fois plus...

M. Ch.

HISTOIRE

MERS-EL-KÉBIR AUX « DOSSIERS DE L'ÉCRAN »

Quand l'honneur change de camp

(Suite de la première page.)

Souvenez-vous : la France a préféré la capitulation de l'Etat à celle de l'armée ou au cessez-le-feu. L'Europe s'est effondrée sous la botte nazie. Le pacte germano-soviétique est toujours en vigueur, et les Etats-Unis ne sont pas encore entrés en guerre. La Grande-Bretagne est seule, menacée, peut-être malgré lui, par son allié de la veille, qui n'a pas respecté l'accord du 28 mars 1940 n'autorisant chacun des deux pays à signer une paix séparée avec l'Allemagne qu'à une seule condition : la flotte de la nation vaincue devra rallier les eaux territoriales de la nation en armes. Pour la liberté. Pour la victoire commune. Les termes de cet accord, Churchill va les rappeler au président Paul Reynaud dans un télégramme en date du 16 juin. Jamais, contrairement à ce que l'on a bien voulu croire ici — des appels à S.V.P. y faisaient allusion, — jamais le vieux lion britannique n'est revenu sur cette clause essentielle.

Voilà ce que nous a rappelé le film, honnête et impartial, de Pierre Lefranc et Pierre Cardinal. Voilà où on en était quand, à l'aube du 3 juillet, la flotte de raid française basée dans le port d'Oran, cul à quai, en cours de désarmement, a vu une importante force navale britannique croiser devant la rade de Mers-El-Kébir. A sa tête, l'amiral Somerville, limogé en 1939, volontaire en 1940, fait parvenir à l'amiral Gensoul, commandant la flotte française, un ultimatum en quatre points : 1) appareiller et poursuivre la guerre avec l'Angleterre ; 2) rallier un port britannique et y être désarmée ; 3) conduire l'escadre à la Martinique, où elle sera désarmée ; 4) couler les navires dans les six heures à venir.

Gensoul oppose un refus systématique à la sommation anglaise. Jamais il ne prendra sur lui de rompre la convention d'armistice conclue avec l'Allemagne. L'amiral Darlan s'est engagé sur l'honneur à ne pas livrer la flotte aux Allemands. Les Anglais doivent se satisfaire de la parole donnée. Les ordres sont les ordres. Il obéira à ceux de son gouvernement. A la force, il répondra par la force.

C'est peut-être le point d'histoire le plus important débattu par les invités de Joseph Pasteur : le point de savoir pourquoi l'amiral Gensoul n'a pas transmis — les communications étaient mauvaises, mais quand même — à Nérac d'abord, puis à Clermont où se trouvait l'amiral Darlan, la totalité des propositions anglaises. Pourquoi il a omis de signaler la plus acceptable : celle de rallier un port des Antilles françaises.

A la commission d'enquête parlementaire, M. Jean Marin le lui a demandé. Sa déclaration mérite d'être citée : « Je me suis fait le reproche après coup », a-t-il répondu. « Mais comment se fait-il que, dans mon entourage, on ne m'ait pas fait remarquer qu'il y avait intérêt à faire un compte rendu plus complet ? » En entendant ça, mardi à l'antenne, on croyait rêver. Et en pensant à ce qu'a dit, après coup, le général Weygand sur le fait que cette proposition aurait peut-être permis un accord qui eût évité le pire, on ne pouvait que s'indigner.

Les officiers anglais eux aussi ont obéi aux ordres, ceux de l'Amirauté. Et, c'est la mort dans l'âme qu'ils ont tiré. Mille deux cent quatre-vingt-dix-sept marins ont perdu la vie dans cette affaire, en deux fois, le 3 puis le 6 juillet, quand, de retour à Gibraltar sur l'ordre de Churchill, trompé par un communiqué à la presse de l'amiral Esteva, optimiste sur les dégâts infligés à nos navires, Somerville enverra des avions torpilleurs parachever son œuvre dans le port d'Oran.

Cela, la plupart d'entre nous l'ignoraient, et l'émotion des téléspectateurs traduisait bien cette profonde coupure de la France en deux. Deux parties toujours inégales, semble-t-il.

Près de quarante ans plus tard, des Français parlent encore aux Français — ainsi M. André Astoux, officier à bord du cuirassé « Provence », puis combattant de la France libre, — pour les exhorter, sans les convaincre, à l'exemple du général de Gaulle au lendemain de ce drame, de considérer les choses du seul point de vue qui doive compter : détruire le nazisme.

A ses côtés, dans nos studios, il y avait le gendre de l'amiral Gensoul, et il y avait aussi des Anglais. Il y avait entre autres le commandant Guy Hodgkinson, qui a participé à l'attaque contre la flotte française, et il y avait Lord John Colville, ancien secrétaire de Churchill. Comment ne pas l'approuver en l'entendant déplorer de tout son cœur le sort absurde et dramatique des jeunes Français morts ce jour-là, et s'exclamer qu'il ne fallait tout de même pas perdre de vue la mort des mille vieillards, femmes et enfants qui ont succombé chaque nuit, pendant toute la durée du « blitz », aux bombardements allemands.

Contrairement à ce qu'on veut bien croire, Churchill n'a jamais eu besoin d'un Mers-El-Kébir pour remonter le moral de ses compatriotes. Il était de fer ce moral, et la volonté de continuer la lutte seul jusqu'à la victoire totale animait le peuple anglais tout entier. Pour sa plus grande gloire.

L'honneur de la France, lui, a changé de camp et de couleur plusieurs fois, hélas ! au cours de ces années honteuses. Si notre flotte n'avait pas cru lire son devoir dans les seuls textes de l'armistice consenti par les Allemands, si elle avait poursuivi le combat avec la Grande-Bretagne, peut-être que le général de Gaulle aurait eu droit à une place à la table de conférence de Yalta.

CLAUDE SARRAUTE.

La méprise

Mers-El-Kébir : c'est bien là un des noms que le temps — on l'a encore ressenti dans l'émission des « Dossiers de l'écran » — n'a pas effacé de la mémoire collective, un nom qui symbolise à lui seul le coup bas. Le 3 juillet 1940, une puissante armada britannique, la « force H », allait bloquer une escadre française sagement mouillée en rade de Mers-El-Kébir. Après dix heures de négociation, c'était la *Home Fleet* qui ouvrait le feu avec ses canons de 380 ; trois jours plus tard, des avions torpilleurs attaquaient les navires échoués ; le 6 au soir, on dénombrait 1 297 marins tués.

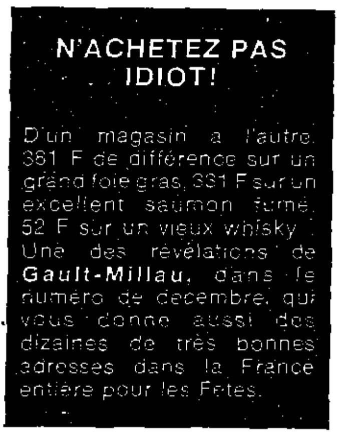
Ce drame tient en deux mots : l'« honneur » et l'armistice. A l'évidence, comme le démontre la déposition que fit le commandant de la flotte française lors du procès, il y a bien un « cas » Gensoul. Contrairement à l'amiral Godfroy qui — à Alexandrie — parvint à un *gentleman's agreement* avec son homologue britannique, le commandant de l'escadre de Mers-El-Kébir estima dès l'abord qu'il ne pouvait céder à ce qui était, à ses yeux, un ultimatum inacceptable ; d'ailleurs, il ne jugea pas utile de transmettre à l'amirauté toutes les conditions posées.

Cela dit, ces tués par méprise étaient les victimes d'un armistice qui avait engendré deux logiques irréductibles. Pour les nouveaux maîtres de l'heure qui s'installaient à Vichy, l'armistice signé précéderait de quelques semaines — le temps pour Hitler de régler son compte à la Grande-Bretagne — une paix inéluctable ; il importait, alors, de sauver les meubles, chacun pour soi. Churchill, lui, ne s'avouait pas vaincu ; mais pour survivre, il fallait coûte que coûte neutraliser la flotte française.

La Realpolitik commandait ainsi l'opération « Catapult ». Elle fut menée d'une main de fer, sans qu'on puisse toutefois affirmer avec toute la précision voulue si le but recherché visait d'abord à immobiliser ou à utiliser — pour la durée de la guerre — la flotte de haute mer française. En revanche, contrairement à ce qu'affirme le film de Pierre Cardinal, rien ne prouve que Churchill se soit lancé dans pareille aventure pour redorer son blason.

Ajoutons que, à court terme, les conséquences politiques de l'opération « Catapult » furent, somme toute, relativement modestes. Elle provoqua bien la rupture des relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne, mais l'Entente cordiale était déjà rompue *de facto* ; et elle ne modifia pas véritablement l'attitude du Führer à l'égard de la France vaincue. Pierre Laval, quant à lui, sut habilement l'exploiter pour hâter le hara-kiri des parlementaires, mais ses victimes étaient déjà consentantes. Il n'empêche, Mers-El-Kébir demeure solidement ancré dans le tréfonds de la mémoire de bon nombre de Français comme le symbole d'une perfidie toute britannique.

JEAN-PIERRE AZEMA,
maître assistant à l'Institut d'études politiques de Paris.



RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 5 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
A l'école des champs : les fermes d'enfants.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
19 h 55 Tirage du Loto.
20 h Journal.

20 h 35 Dramatique : « Euphorie II ».
D'après G.-J. Arnaud, réal. Ph. Ducrest, avec N. Delon, J. Sorel, M. Oatala, A. Nobis, B. Bywalski, Cl. Petit.
Cadres supérieurs « arrivés » licenciés pour cause économique : un drame du chômage vu de façon un peu mélodramatique.
22 h 10 Le musée imaginaire d'André Malraux : Cinquante ans d'une passion.
Emission de J.-M. Drot.
Les confidences d'un grand écrivain, ses propos sur l'art, la littérature, l'histoire de l'humanité... Pour réentendre Malraux.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Mi-fugue, mi-raison.
Sortie de nuit.
22 h 35 Magazine médical : Les jours de notre vie.
La géographie du sang.
Il n'y a pas seulement les quatre groupes sanguins déterminés par le biologiste autrichien Karl Landsteiner, il y a une infinité de variétés de sangs différents avec leurs particularismes ou leurs anomalies...
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Philippe Herzog (la croissance vue par un économiste communiste).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Cinéma 16 : « Je parle d'amour ».
Film de M. Bartmann, avec M. Dubois, O. Granier, F. Berthe, R. Cassegrain, etc.
Marie a quarante ans ; elle est divorcée, elle a deux amants, et elle est en psychanalyse. Un film avec des ruptures de récit, des différences de niveaux.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, La science en marche.
20 h., La musique et les hommes : Cherubini.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (de 18 h. 02 à 18 h. 30).
20 h., Les chants de la terre.
20 h. 30, Concert en direct du Théâtre des Champs-Elysées : Ottorino Respighi (« les Fontaines de Rome » ; « les Pins de Rome » ; « Fêtes romaines »), par l'Orchestre national de France, dir. Lorin Maazel.
23 h., Ouvert la nuit : La randonnée, « Aventures et nature », œuvres de Schumann, Schubert, Wolf, par D. Fischer-Dieskau, A. Brendel, et les chœurs de Düsseldorf ; 1 h., Douces musiques : A. Bancquart.

Jeudi 6 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 30 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
Cœur-tabac-artères, quels troubles créent la nicotine et l'oxyde de carbone ?
14 h Les vingt-quatre jeudis.
Emission du Centre national de documentation pédagogique.
14 h 5, Expression-création : robots et machines ; 14 h. 35, Myette ; 14 h. 55, Les enfants et nous : les enfants multipliés, l'éducation ; 15 h. 5, Informations-orientation : dialogues ; 15 h. 35, Des images et des sons : lire une photographie ; 15 h. 50, Environnement audiovisuel et communication : communiquer ? ; 16 h., Documentaire : La vallée des premiers hommes ; 17 h., Atelier de pédagogie : contez-nous comment vous comptez ; 17 h. 30, Spécial informations professeurs.
18 h TF 4.
18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Formations politiques.
La majorité : le R.P.R.
20 h Journal.
20 h 30 Feuilleton : Mon ami Gaylord.
De P. Goutas, avec R. Trembleau, S. Fennec, O. Barbier, P. Boutrou, O. Corson, F. Delbrice.
21 h 20 L'événement.
Emission d'Henri Marque et Julien Besançon.
22 h 20 Judo.
En différé du stade Coubertin : Championnats du monde (finales) lourds et mi-lourds ; commentaires de C. Quidet.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 25 Sports : Ski.
Slalom géant dames, en direct de Val-d'Isère.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : L'automne d'une femme.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Sports : Ski.
Slalom géant dames, en direct de Val-d'Isère.
14 h 30 Aujourd'hui madame.
Les femmes et le ski de compétition.
15 h Feuilleton : Le fugitif.
16 h L'invité du jeudi.
Lucien Bodard.
17 h 20 Fenêtre sur.
Les trois visionnaires Ernst Fuchs.
17 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « Benjamin ou les mémoires d'un puceau ».
Film français de M. Deville (1969), avec M. Morgan, M. Piccoli, P. Clémenti, C. Deneuve, F. Bergé, A. Gael, O. Versois, J. Duffino, J. Lefebvre (rediff.).
Vers 1750 un garçon noble de dix-sept ans, ignorant tout de la vie, est initié à l'amour et au libertinage dans le château de sa tante où maîtres, invités, domestiques, passent leur temps en intrigues galantes. L'esprit d'une époque et d'une classe sociale dominante, recréé à la perfection dans un divertissement raffiné (dialogues, mise en scène, images) qui montre, sous l'allégresse des chassés-croisés libertins, le désenchantement du plaisir.
22 h 15 Courte échelle pour grand écran.
23 h 5 Sports : Judo.
Championnat du monde.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Le Bébé de maman ; Entrons dans l'espace d'un... faiseur de livres.
18 h 55 Tribune libre.
Le club de Rome, avec M. Guernier.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Cinéma (un film, un auteur) : « Fellini Roma ».
Film italien de F. Fellini (1972), avec P. Gonzalès, F. Florence, B. Barnes, P. de Doses, M. Maitland, A. Sordi, M. Mastroianni, G. Vidal, A. Magnani.
Images mêlées de Rome telle que Fellini, jeune provincial, la découvrit à la fin des années 30 et de Rome, aujourd'hui où les travaux de modernisation se heurtent sans cesse aux monuments des civilisations anciennes. Réalité et fantasmes, séquences éblouissantes d'un récit éclaté, carrousel d'images qui fait passer du sublime au grotesque, de l'émotion à l'humour. Les visions d'un cinéaste génial.
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

14 h., Un livre, des voix : « Les Français », de B. de Jouvenel.
14 h. 42, Départementale : à Parentis-en-Born (le gaz et le pétrole en France).
16 h. 48, Contact (et à 17 h. 25).
16 h. 50, Actualité : l'holographie dans l'art et dans l'architecture.
18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : la défense de la société contre la maladie, l'hygiène publique.
20 h., Nouveau répertoire dramatique : « La femme qui frappe », de V. Haim, avec D. Arden et M. Amiel.
22 h. 30, Nuits magnétiques : peinture fraîche.

FRANCE-MUSIQUE

12 h., Musique de table : Musique de charme. — « Concerto pour violon en ré majeur, opus 6 » (Paganini) ; « Sonate n° 1 en fa majeur » (Bach), avec L. Sgrizzi ; 12 h. 35, Jazz classique : tout Duke ; 13 h., Les métiers de la musique : l'animation musicale ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.
14 h., Musiques : Musique en plume. — Œuvres de Helmesberger, R. Strauss, Mozart, Damare, J. Strauss et Dvorak ; 14 h. 30, « Phases pour quatuor » (Carles) ; 15 h. 30, Musiques du Haut Moyen-Age : « Carmina Burana » (anonymes début XIII[e] siècle), avec Clemencic Consort ; « les Miracles de Notre-Dame » (G. de Coincy), avec l'Ensemble de Machaut ; « le Roman de Fauvel » (G. du Bus), avec Clemencic Consort ; 16 h. 30, Grand répertoire : « Symphonie n° 9 en ut majeur » (Schubert), avec C. Schuricht et l'Orchestre symphonique S.D.R. de Stuttgart ; « Symphonie concertante » (Mozart), avec I. Stern, W. Primrose et le Perpignan Festival Orchestra, dir. Pablo Casals.
18 h. 2, Six-Huit : Jazz time ; 18 h. 30, Concert en direct de la Maison de Radio-France : « Trio », avec A. Moglia, violon ; O. Gardon, piano ; E. Péclard : « Trio » (Haydn) ; « Trio Archiduc » (Beethoven).
20 h., Concert : « Suite for his Majesty » (Locke) ; « Suite funèbre » (Purcell) ; « Gloria » et « Credo de la Messe à quatre voix : Ave Maria Stella, extrait des Vêpres » (Monteverdi), par l'Ensemble de cuivres anciens de Toulouse « les Saqueboutiers », dir. J.-P. Mathieu ; « le Madrigal de Paris », dir. R. Saphir.
21 h., Prestige de la musique, en direct de la salle Pleyel à Paris : « Rosamonde, ouverture » (Schubert) ; « Concerto pour violoncelle » (Dvorak) ; « Alexandre Nevsky, cantate opus 78 » (Prokofiev), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Y. Temirkanov, et les Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau.
23 h., Ouvert la nuit : La randonnée, équipées et légendes. — Œuvres de Schubert, Schumann, Wolf, Strauss, avec D. Fischer-Dieskau, K. Engel, K. Boehm ; 1 h., Douces musiques : « Italia ».

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 5 DECEMBRE

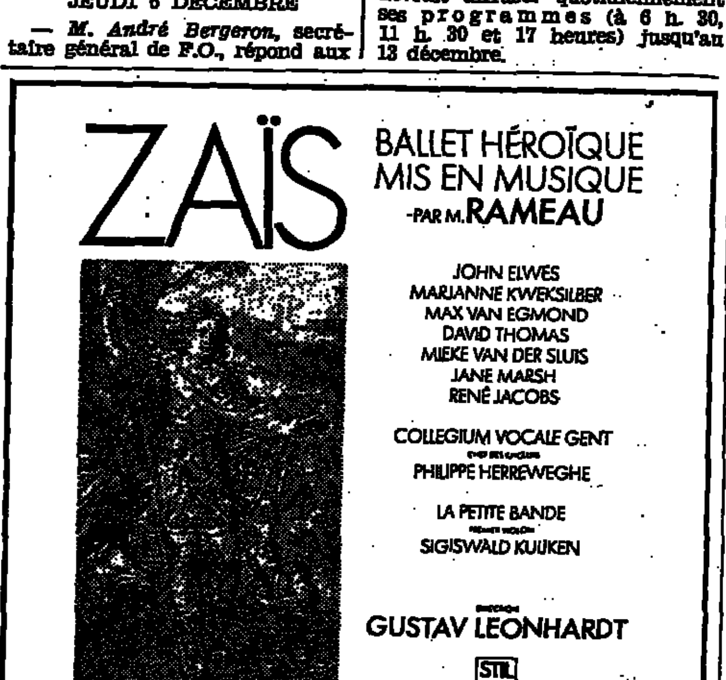
— *M. Philippe Herzog*, membre du bureau politique du P.C., participe à la Tribune libre consacrée à la croissance économique, sur FR 3, à 18 h. 55.

— *Mme Monique Pelletier*, ministre déléguée à la condition féminine, est l'invitée de l'émission « Face au public », de France-Inter, à 19 h. 10.

JEUDI 6 DECEMBRE

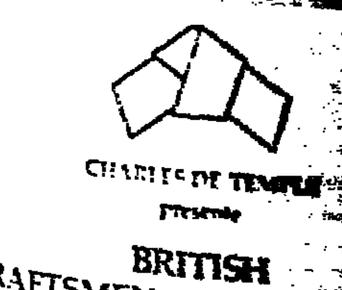
— *M. André Bergeron*, secrétaire général de F.O., répond aux questions de la rédaction de R.M.-C., à 19 heures.

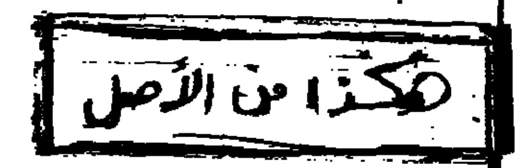
● *Radio G.G.T.-Rhône* a émis pour la première fois, le mardi 4 décembre, en modulation de fréquence. L'émission, fortement brouillée par les services de T.D.F., a été cependant audible à Vénissieux où se trouve installé l'émetteur. Radio G.G.T.-Rhône devrait diffuser quotidiennement ses programmes (à 6 h. 30, 11 h. 30 et 17 heures) jusqu'au 13 décembre.











UNE MAISON DE LA CULTURE EN BANLIEUE

Séduire Paris sans désespérer Créteil

Jean Morlock, troisième directeur de la Maison des arts et de la culture de Créteil, vient de prendre officiellement ses fonctions. Sa désignation est intervenue, en conseil d'administration, en juillet dernier. Depuis, l'agrément du ministère de la culture et de la communication s'est fait attendre, et Jean Morlock a vécu une situation ambiguë. Celle d'un directeur encore en poste au Centre d'action culturelle qu'il dirige depuis 1976 à Saint - Quentin - en - Yvelines (l'APASC) (1), doublé d'un chargé de mission faisant office de directeur, à la Maison de la culture de Créteil. Ces difficultés administratives sont dues à des problèmes de gestion, nés dès l'ouverture du bâtiment, et qui ont plongé la Maison de la culture dans un état de crise et de léthargie dont elle a, encore aujourd'hui, du mal à se remettre.

AU commencement était la « préfiguration » ! Période idyllique, pourrait-on dire, pendant laquelle Jean Négroni et son équipe suscitaient le besoin culturel. Compagnon de Camus et de Vilar, il avait une certaine idée du théâtre populaire. Il l'appliquait dans cette salle Jean-Cocteau du vieux Créteil. Venaient s'y greffer les actions polyvalentes de la préfiguration (cinéma, arts plastiques, etc.), et les activités d'animation.

Jean Négroni œuvrait en accord avec la municipalité. Elle avait à sa tête, depuis 1965, le général Billotte, gaulliste de gauche, qui se voulait social et bâtisseur. Il mit en chantier le nouveau Créteil qui devait, aux alentours de 1980, porter la population à cent mille habitants et faire de la ville le cœur du Val-de-Marne. Dans cette perspective, faisant le projet d'une maison de la culture, on a vu grand. Trop grand, puisque, dès l'ouverture, l'intendance ne suivait pas.

Après sept ans de préfiguration, le 3 janvier 1975, Jean Négroni ouvre, avec *Crime et Châtiment*, monté par Robert Hossein, la neuvième maison de la culture construite, et budgétairement la plus « grosse » après Grenoble. Total des subventions (Etat, ville et conseil général réunis) : 4 600 000 F. Elles sont aujourd'hui de 8 308 200 F. Au printemps 1976, Jean Négroni donnait sa démission. Le déficit était de 3 000 000 de francs. L'ardoise était lourde et hypothéquait gravement l'avenir.

Succédant à Jean Négroni, Marie-Claire Valène a la charge d'éponger le déficit sur trois ans et d'agir avec une équipe réduite. Afin d'assainir la situation financière, on procède à trente-cinq licenciements. Tous les animateurs sont dans la charrette. Cette pénurie ne rend pas la vie facile à la nouvelle directrice. Faute de mieux, elle organise son action principalement autour de la diffusion.

Aux élections de mars 1977, la liste Billotte est battue par la liste socialiste. A son arrivée, la nouvelle municipalité éprouve quelques difficultés à appréhender le panorama culturel de la ville. « *Maintenant, nous y voyons plus clair* », dit aujourd'hui le maire, M. Laurent Cathala.

Peu de temps après les élections, le conseil d'administration de la Maison de la culture change également de main. Il ne partage pas les opinions de Marie-Claire Valène sur l'action que doit mener la Maison. Le désaccord s'installe, et le contrat de Marie-Claire Valène n'est pas renouvelé. Partie en juillet dernier, en ayant acquitté la dette, elle aura porté tous les chapeaux. Celui des licenciements, ce qui est faux, et celui de la somnolence actuelle, ce qui n'est pas tout à fait juste.

La fuite en avant

Les dettes sont réglées ; mais Jean Morlock n'aura pas tellement plus d'argent à dépenser. L'Etat a en effet décidé de reconduire la subvention sans aucune augmentation pour 1980. Du coup, pour maintenir la parité, la municipalité en fait autant, « *mais nous étions prêts à l'augmenter de 10 %* », affirme le maire.

« *Dans ces conditions*, dit Jean Morlock, *je dois gérer la crise. Il y a deux façons de le faire : estimer que c'est fichu. Licencier du personnel et laisser la maison, déjà léthargique, mourir à petit feu. Ou, et c'est ce que je compte faire, pratiquer la fuite en avant. Tenter le coup de la multiplication des pains. Mais ça sera rude et il me faut l'adhésion de l'équipe.* »

Pour Jean Morlock, l'essentiel du problème passe par l'utilisation et la rentabilisation de la grande salle dont le plateau est à la dimension de celui de l'Opéra. « *Pour amortir son coût, il faut la programmer 150 fois par an. Est-il possible de remplir 150 fois une salle de 1 090 places dans une ville de 70 000 habitants ? Est-ce possible à l'échelon régional alors qu'il n'y a aucun moyen de transport sur les transversales ?* demande Jean Morlock. « *En revanche*, ajoute-t-il, *il faut donc attirer cette* « middle-class » culturelle qui prend *sa voiture pour aller à la Cartoucherie.* » Pour cela, faire de la Maison non pas la première scène de province, comme le voyait Marie-Claire Valène, mais la dixième de Paris. Jouer la carte de la création par le biais de la coproduction. Offrir le plateau aux centres dramatiques nationaux « *qui n'ont plus guère de lieux, à Paris, où venir présenter leurs spectacles* ».

Cependant, si la Maison de la culture doit séduire la capitale, elle ne doit pas pour autant désespérer Créteil. Elle doit se préserver de toute hégémonie et coopérer avec les autres équipements de la ville. La municipalité (dont le budget de fonctionnement est de 180 millions) dépense 12 millions pour la culture, et le tiers de ce chiffre pour la Maison de la culture. « *Nous voulons bien faire un effort financier, à condition qu'il y ait un effort social* », explique M. Laurent Cathala. Cet effort ne rebute pas le nouveau directeur. Il estime « *avoir à entretenir des rapports harmonieux avec le secteur socio-culturel et les cinq M.J.C. de la ville* ». « *Ma première tâche*, dit-il, *est de mener une politique rigoureuse d'animation et de réconcilier la municipalité avec sa maison de la culture.* »

Mais pourra-t-il suffisamment aménager la chose et son contraire ? et, malgré le mal financier dont il est rongé, revivifier ce palais exsangue ?

DOMINIQUE DARZACQ.

(1) Association pour la promotion des activités socio-culturelle.

Art et essai à Strasbourg

Entre la prudence et l'audace

Succès incontestable que cette première « Semaine internationale du *cinéma d'art et d'essai* », *organisée* à Strasbourg, sous les auspices des services culturels du Conseil de l'Europe, *par une association regroupant*, entre autres, l'Art et Essai local et le Théâtre national de Strasbourg (T.N.S.). *Deux colloques, l'un national*, l'autre international, ont réuni une centaine de participants. Des *films étaient projetés quotidiennement* ; à l'arrivée, un grand prix a couronné *Eboli*, de Francesco Rosi.

Nostalgie des origines, peut-être, quand l'Art et Essai français, dans *les années 50, révélait dans ses rares* salles Ingmar Bergman, Antonioni, Visconti. La réussite de ces auteurs, *et de quelques autres, leur passage* progressif dans le circuit commercial régulier, *ne devaient pas entamer* l'élan d'une profession qui connut son heure de gloire un peu plus tard : *les Amours d'une blonde* (1965), de *Milos* Forman, *la Salamandre* (1971), d'Alain Tanner, *marqueraient l'apogée d'une tentative d'ouverture sur la production* mondiale.

Les salles iraient se multipliant à Paris et en province, six cent soixante-trois au dernier recensement *de 1978, un abattement fiscal de 20 %* sur la T.V.A. pour les cinémas classés art et essai n'étant pas étranger à cet engouement. Aujourd'hui la T.S.A. (*taxe spéciale additionnelle*, prélevée en sus du prix normal du billet d'entrée) a relayé la T.V.A., *et permet de renflouer le fonds d'incitation* à l'art et essai, maintenu à 10 millions de francs annuels. Où *finit l'art, où commence l'essai* véritable ? La question est apparue avec une certaine urgence dans les débats de Strasbourg.

François Chardeaux par exemple, cinéaste, mais aussi producteur et distributeur (*Les Indiens sont encore loin, Félicité*), a opposé, sans précaution oratoire, le film « produit marchandise » et le film « produit culturel ». Jack Gajos, représentant de la jeune génération du Centre *national de la cinématographie*, a rappelé l'existence, toujours immuable, de solides barrières douanières *entre les pays, à l'encontre des* recommandations de la convention de Florence, de 1976 patronnée par l'UNESCO. *Qu'adviendra-t-il de la* motion finale de Strasbourg, adressée au Conseil de l'Europe et à l'UNESCO, qui invite le Conseil à « *élaborer une convention européenne pour la libre circulation des films de qualité* » ?

L'esprit de 68

Encore faudrait-il s'entendre sur le « *film de qualité* ». La moindre surprise de Strasbourg ne vint pas d'une discussion avec le représentant du groupe Utopia, propriétaire de trois petites salles à Avignon : pour Utopia, l'Art et Essai relève d'une forme de militantisme, le public le *plus large est touché, dans une ville* non étudiante. Le samedi soir, par exemple, les « loulous » se paient volontiers un *film* d'horreur en version originale. On montre tous les genres de cinéma, hollywoodien, *régional*, expérimental. *A l'autre bout* de la France, à Strasbourg même, l'animatrice des deux cinémas d'art *et d'essai de la ville se réclame, elle* aussi volontiers, de l'« esprit de 1968 ». Gaumont aide à obtenir la *version originale des derniers best-sellers* étrangers, le public suit, à la surprise des distributeurs parisiens.

Suprême audace, un exploitant d'art et d'essai d'Enghien-les-Bains va en mai prochain, avec l'accord de *Gilles Jacob*, délégué général du Festival, présenter en duplex les films de la sélection officielle de *Cannes. Reconduisant ainsi*, sans s'en rendre compte, une certaine conception de la culture, un art estampillé *qui redoute tout ce qui* s'écarte tant soit peu des normes occidentales.

L. M.

Semaine de musique française en U.R.S.S.

Des combinaisons peu ordinaires...

LA Semaine de musique française en Union soviétique, qui a eu lieu du 19 novembre au 5 décembre, a permis de présenter des compositeurs français contemporains, dont certains n'avaient encore jamais été joués dans ce pays. Contrairement aux manifestations précédentes, le programme était uniquement consacré à la musique des trente dernières années ; c'est ce qui a sans doute un peu dérouté un public plus habitué à la musique classique ou au « réalisme socialiste ».

C'est ce qui explique aussi que la presse soviétique n'ait pas dit un seul mot de cette « semaine musicale ». *Il est vrai qu'en même temps se tenait à Moscou le congrès des compositeurs de l'U.R.S.S. où M. Tikhon Khrennikov, premier secrétaire de l'Union soviétique depuis 1948, a fait entendre des accents que n'aurait pas renié Jdanov, grand tuteur de l'U.R.S.S. du temps de Staline.*

Dans l'ensemble, la manifestation française a connu un beau succès auprès du public, même si les premiers soirs certains spectateurs se bouchaient ostensiblement les oreilles, si les salles n'étaient pas toujours pleines, et si une partie du public partait à l'entracte. Mais les solistes et les percussionnistes ont été particulièrement appréciés. Fait rare dans les échanges culturels : les organisateurs n'avaient pas choisi la facilité. Le programme était extrêmement varié : une vingtaine de compositeurs, dont Pierre Boulez, Iannis Xenakis, André Jolivet, Alain Weber, Albert Roussel, Edgard Varèse, Olivier Messiaen, Jacques Charpentier, etc.

Les concerts n'ont pas eu lieu seulement à Moscou, mais aussi dans les villes de province, Leningrad, Vilnious, Kaunas, Riga, ce qui a permis de toucher un public plus large, tout en nuisant peut-être à l'impact de l'événement. Un jeune auteur soviétique faisait remarquer qu'il était important que la Semaine ait eu lieu en même temps que le congrès des compositeurs, car cette coïncidence a permis à des musiciens venus pour l'occasion à Moscou d'avoir — pour la première fois pour beaucoup d'entre eux — un contact direct avec la musique occidentale contemporaine. Celle-ci a été l'objet d'une condamnation sans appel de la part de M. Khrennikov au congrès de l'Union des compositeurs soviétiques.

Jugeant que celle-ci était « profondément étrangère à l'esthétique soviétique », *il a déclaré qu'elle ne représentait qu'un* « conglomérat d'écoles les plus différentes, qui ont tout de même un point commun : *l'aspiration* à renverser les traditions, à l'arbitraire artistique, à l'expérimentation technique ». *Les avant-gardistes de tout acabit lui sacrifient* « le sens, les idéaux de l'art, et amènent la profession à servir les slogans réactionnaires de la déshumanisation des arts ». *Le premier secrétaire de l'Union soviétique, considère, en effet, qu'il convient de mener une lutte sans merci contre* l'« idéologie qui nous est étrangère », *surtout dans la mesure où* d'« aucuns à l'étranger s'efforcent d'utiliser la musique à des fins politiques indignes ».

Il a mis en garde contre une telle tentation les jeunes auteurs soviétiques « qui se passionnent pour des combinaisons de timbres peu ordinaires et pour tout dire excentriques ». *Il a, à mots couverts, reproché à ses collègues de ne pas critiquer avec la sévérité nécessaire ces* « phénomènes malsains » : « un tel lyrisme est nocif tant aux auteurs eux-mêmes qu'au progrès de notre musique », *a-t-il dit. Les jeunes compositeurs soviétiques se demandent si cette condamnation restera sans effet ou si elle poussera les organisateurs de festivals musicaux et les programmateurs de radio et de télévision à privilégier exclusivement la musique traditionnelle, qui ne risque pas de leur poser de problèmes.*

DANIEL VERNET.

Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. : sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

PIERRE SOULAGES. Peintures — Jusqu'au 31 décembre.

DONATIONS A. IOLAS. Œuvres de Fernandez, Matta, Raysse, Fontana. — Jusqu'au 31 décembre.

HANS HARTUNG. Œuvres du M.N.A.M. — Jusqu'au 31 décembre.

MATISSE dans la collection du M.N.A.M. — Jusqu'au 31 décembre.

WOLS. Photographie. — Jusqu'au 14 janvier.

ATELIER N° 18 : CATHERINE STEFFENS, ANNE PONTET. — Jusqu'au 10 décembre.

JOUANNEAU. Photographies. — Jusqu'au 16 décembre.

JACQUES DAMASE. Trente ans d'édition d'art. — Jusqu'au 14 janvier.

CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE

DESIGN ET STRATEGIE DE L'ENTREPRISE. — Jusqu'au 14 janvier.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE. — Jusqu'au 15 décembre.

B.P.I.

VU EN CHINE. — Galerie. Jusqu'au 10 décembre.

MUSEES

L'ART EUROPEEN A LA COUR D'ESPAGNE AU XVIII[e] SIECLE, ou de Rigaud à Goya. — Grand Palais, entrée av. du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h., le mercredi, jusqu'à 22 heures. Entrée : 9 F ; le samedi : 6 F. Jusqu'au 31 décembre.

TRESORS DES MUSEES DU KREMLIN. Cent chefs-d'œuvre. — Grand Palais (voir ci-dessus). — Jusqu'au 14 janvier.

PICASSO. Œuvres reçues en paiement des droits de succession. — Grand Palais, entrée avenue Winston-Churchill (voir ci-dessus). Entrée libre le 10 décembre. — Jusqu'au 7 janvier

GEORGES CLEMENCEAU (1841-1929). — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-99-21). Sauf lundi, de 10 heures à 17 h. 40. Entrée : 8 F. Jusqu'au 6 janvier.

FERNAND KHNOPFF (1858-1921). — Musée des arts décoratifs, 107 rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 10 F. — Jusqu'au 31 décembre.

LA FAMILLE DES PORTRAITS. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 février 1980.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE. Tissages et vêtements de l'Egypte du désert ; Petra et la Nabatène ; Sculptures françaises de la Renaissance ; François Rude ; Théorie et pratique du paysage, de Corot à Bonnard. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 6 F ; le dim., 3 F.

DANILO ROMERO. Une histoire d'enfants. — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, avenue de New-York (animation gratuite sur rendez-vous au 723-61-27, le mercredi). Jusqu'au 31 décembre.

CHAPELAIN-MIDY. La vie est un théâtre. — Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf le 25 décembre, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

L'AFFICHE JAPONAISE, du dix-huitième siècle à nos jours. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf mardi, de 12 heures à 18 heures. Entrée : 6 F. Jusqu'au 13 janvier.

ARMES ET ARMURES DU JAPON ANCIEN. — Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (563-50-75). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 3 février.

RELIGIONS ET TRADITIONS POPULAIRES. — Musée des arts et traditions populaires, 6, route du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 6 F, le dimanche : 4 F (gratuite le 25 février). Jusqu'au 3 mars.

SCULPTURES MEDIEVALES DE PARIS. Jusque fin février. — MON PARIS. Cent aquarelles de KOJIRO AKAJI. Jusqu'au 30 décembre. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 6 F.

LE GOTHIQUE RETROUVE. Avant Viollet-le-Duc. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). Sauf mardi, de 10 h. à 15 h. 30. Jusqu'au 17 février.

TRESORS DE CHINE ET DE HAUTE ASIE. Centième anniversaire de Paul Pelliot. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). Tous les jours, de 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 28 décembre.

SPECTACLES D'ASIE. Collection Kwok-on. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 6 janvier.

RELIEURS CONTEMPORAINS. Germaine de Coster, Hélène Dumas, Pierre-Lucien Martin, Colette et Jean-Paul Miguet, Michel Richard, Elisabeth Rossignol. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 27 décembre.

LE STUDIO REUTLINGER. — Galerie de photographie de la Bibliothèque nationale, 4, rue de Louvois. Sauf dimanche, de 12 heures à 18 heures. Entrée libre. Jusqu'au 27 décembre.

LES PARISIENS AU FIL DES JOURS (1908-1960). Photographies Séeberger frères. Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 24, rue Pavée (272-68-36). Sauf dim., de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 janvier.

ANNEE DE L'ENFANT. — Musée de l'Assistance publique, 13, rue Scipion. Mer., sam. et dim., de 10 h. à 17 h. ; jeudi et vendr., de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'en juillet 1980.

HERITAGE DU NEPAL. — Hall du Musée de l'homme, palais de Chaillot (voir ci-dessus).

CENTRES CULTURELS

LE CORBUSIER. Estampes originales. — Fondation Le Corbusier, 10, square du Docteur-Blanche (288-41-53). Sauf dim., lundi et jours fériés, de 10 h. à 19. Jusqu'au 20 décembre.

L'ART A LA COUR DES GRANDS MOGHOLS. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 22 décembre.

BABOU, GAMARRA, MARCOS, PELLON. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 30 décembre.

EVERT LUNDQUIST. Peintures. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 19 h. Du 7 décembre au 22 janvier.

FEMINIE DIALOGUE 79. — Unesco, 7, place Fontenoy (577-16-10). De 10 h. à 19 h. Jusqu'au 2 janvier.

ARTISTS' POSTCARDS. — American center, 261, boulevard Raspail (354-99-92). De 12 h. à 19 h. Jusqu'au 8 décembre.

CODES. Exposition-parcours de Maurice Gulliaud. — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (278-66-65). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 19 h. 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 31 décembre.

GERARD SANDOZ. Art décoratif des années 20 et peintures abstraites jusqu'à nos jours. Jusqu'au 14 décembre. — NOELS D'HIER. — Jusqu'au 13 janvier. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi de 11 h. à 19 h.

CARICATURES - PRESSE SATIRIQUE 1830-1918. — Hôtel de Sens, bibliothèque Forney (278-17-34). Jusqu'au 31 décembre.

L'ART VIVANT A PARIS. — Mairie annexe du 18[e] arrondissement, 1, place Jules-Joffrin. De 10 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 12 h. Jusqu'au 9 décembre.

DIXIEME SALON DU X[e]. — Mairie annexe du 10[e] arrondissement, 72, r. du Faubourg-Saint-Martin, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 14 décembre.

RICHARD MILL, cinq tableaux récents - MARY SWAINE, Batiks et dessins. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Tous les jours, de 9 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 9 décembre.

WILHELM BUSCH. Le précurseur de la bande dessinée. Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 19 décembre.

ARNO WALDSCHMIDT. Estampages, dessins. — Centre culturel allemand, 31, rue de Condé. Sauf samedi et dimanche, de 12 h. à 20 h. Jusqu'au 19 décembre.

LE MUSEE IMAGINAIRE DE TINTIN. — Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 31 décembre.

LES ILLUSTRATEURS AU FORUM : Une année d'illustration en Europe. — Jusqu'au 15 décembre. — A PROPOS DE DON GIOVANNI. — Jusqu'au 10 décembre. — L'AFFICHE POLONAISE. — Jusqu'au 15 décembre. Forum des Halles, 1/7, rue Pierre-Lescot (296-68-74). Niveau 3. Sauf dim., de 10 h. à 20 h. ; lundi, de 13 h. à 20 h.

CHENEZ-FOLON-CLAIRE VILLET. Dessins, collages. — Centre international de séjour de Paris, 6, avenue Maurice-Ravel (343-19-01). Jusqu'au 9 décembre.

ART MODERNE DE BOSNIE-HERZEGOVINE. — Centre culturel de la R.S.F. de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin (272-50-50). Jusqu'au 31 décembre.

VICTOR POPKOV (1932-1974). Peinture graphique. — Centre d'art international, 99, boulevard Raspail (548-58-42). Sauf dim. et lundi, de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. 30 à 19 h. ; sam., jusqu'à 18 h.

GALERIES

GRANDS PEINTRES, PETITS FORMATS. — Art moderne, 75, rue du Faubourg-Saint-Honoré (266-64-70). Jusqu'au 31 décembre.

LIVRES D'ART ET D'ARTISTES. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Décembre.

CENT PLANCHES DES MAITRES DE L'AFFICHE. — Imagerie, 9, rue Dante (325-18-66). Jusqu'au 8 janvier.

PISSEES DE REVE. Les racines du paysage. — Galerie J. Ostier, 26, place des Vosges (887-28-57). Jusqu'au 27 janvier.

OMBRES DE L'ANDHRA PRADESH. — Galerie Slim, 94, rue Saint-Denis (233-75-69). Jusqu'au 31 décembre.

L'AGE DU BRONZE. Sculptures de Cadiou, Frydman, Guzman, Prentice, Waldberg, etc. — Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-81-82).

GOUACHES, DESSINS, AQUARELLES. Œuvres de Bazaine, Bertholle, Bonnefoy, Bryen, etc. — Galerie Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 5 janvier.

FOIRE INTERNATIONALE D'ART POSTAL AUDIO ET VISUEL. — Galerie Lara Vincy, 47, rue de Seine (326-72-51). Jusqu'au 31 janvier.

PAT ANDREA. Aquarelles et dessins. — Galerie Nina Dausset, 16, rue de Lille (297-41-07). Jusqu'au 15 décembre.

STEPHEN ANTONAKOS. Néons. Paris, 1979. — Galerie Gillespie-de Laage, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 22 décembre.

CESAR. Rétrospectives des expansions 1969-1977. — Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 29 décembre.

CHAMBAS. Retour d'Egypte. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 12 janvier.

GOSTA CLAESSON. Pastels. — Galerie Jean Leroy, 37, rue Quincampoix (277-52-24). Jusqu'au 5 janvier.

TATANIA CROCKER. Pastels et aquarelles. — Galerie Jean Camion, 8, rue des Beaux-Arts (633-95-93). Jusqu'au 15 décembre.

BRIGITTE COURME. Pastels. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 13 décembre.

SALVADOR DALI. Dix recettes d'immortalité. — Arts contemporains, 2, rue de l'Odéon (633-49-24). Jusqu'au 20 janvier.

JEAN DEGOTTEX. Papiers 1973-1977. — Galerie Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 10 décembre.

ROSITA DEWEZ. Dessins. — Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 31 décembre.

MARIANO FORTUNY. — Galerie Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67).

HOMMAGE A JEAN FRELAUT. — Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 15 janvier.

FRIEDLANDER. Aquatintes pour les « Illuminations » de Rimbaud. — Editions de l'Ermitage, 33, rue Henri-Barbusse (354-71-44). Jusqu'au 15 janvier.

ERNST FRIEDRICH. Peintures. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). — Jusqu'au 15 décembre.

W. GAFGEN. Dessins et aquarelles 1977-1979. — Karl Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 18 décembre.

JACQUES GAUTIER. — 36, rue Jacob (260-84-33). Jusqu'au 31 janvier.

JEAN-LOUIS GERBAUD. — Galerie Palluel-Svennung, 80, rue Quincampoix (887-80-81). Jusqu'au 22 décembre.

JEAN GIRARD. Aquarelles. — Galerie R. Lussan, 7, rue de l'Odéon (633-37-50). Jusqu'au 15 décembre.

HENRI GOETZ. Trente-six pointes d'argent. — Galerie de Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 12 janvier.

GRAND'MERE PARIS. Provinces fleuries. — Galerie J. Casanova, 5, galerie de Montpensier (296-23-52). Jusqu'au 31 décembre.

GUINOVART. — Espace Pierre Cardin, 1, avenue Gabriel. Jusqu'au 8 décembre. Galerie de Seine, 18, rue de Seine (325-32-18). Jusqu'au 29 décembre.

GUTHERZ. Figures. — Galerie l'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 13 janvier.

KAII HIGASHIYAMA. Voyage en Chine. — Galerie Yoshii, 8, avenue Matignon (359-73-46). Jusqu'au 29 décembre.

GUY HOUDOUIN. Gravures, peintures. — Atelier Bleu, 7, rue des Prouvaires (233-74-47). Jusqu'au 24 décembre.

ANDRE JACQUEMIN. Gravures récentes, dessins. — Le Nouvel Essor, 40, rue des Saints-Pères (548-94-02). Jusqu'au 22 décembre.

MARINA KAMENA. Peintures et aquarelles. — Galerie B. Schehadé, 44, rue des Tournelles (277-98-74). Jusqu'au 15 décembre.

EDWARD KIENHOLZ. Œuvres récentes. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 18 janvier.

WILFREDO LAM. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 15 décembre.

FELIX LABISSE. Peintures de 1929 à 1951. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 12 janvier.

LOUIS LE BROCQUY. Images de Yeats, Joyce, Beckett, Lorca, Strindberg, Bacon. — Galerie J. Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 27 décembre.

LE CORBUSIER vu par Lucien Hervé. Photographies d'architecture. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-82). Jusqu'au 31 décembre.

CHARLES LOUPOT. Affichiste. — Atelier d'Art public, 36, rue Serpente (325-37-51). — Jusqu'au 15 décembre.

LOUTREUIL (1885-1925). Huiles, aquarelles, dessins. — Galerie de Nevers, 11, rue de Nevers (354-47-80). Jusqu'au 22 décembre.

MAN RAY. Dessins et objets. — Galerie F. Tournié, 10, rue du Roi-de-Sicile (278-13-15). Jusqu'au 15 décembre.

MANFRED MOHR. Dessins génératifs. — Galerie Weiller, 5, rue Gît-le-Cœur (326-47-68). Jusqu'au 26 janvier.

OLIVIER O. OLIVIER. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 19 janvier.

JEAN-CLAUDE PICARD. Dessins. Galerie Valmay, 22, rue de Seine (354-66-75). Jusqu'au 15 décembre.

JEAN-PIERRE PINCEMIN. Peintures récentes. — Galerie de France, 3, faubourg Saint-Honoré (265-09-07). Jusqu'au 29 décembre.

JACQUES POLI. Peintures. — Galerie Maeght, 46, rue du Bac (222-12-59). Jusqu'en janvier.

ODILON REDON. Dessins, eaux-fortes, lithographies. — Bateau-Lavoir, 15, rue de Seine. Jusqu'au 15 décembre.

REIMPRE. — Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 22 décembre.

CHRISTIAN RENONCIAT. — Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67).

YVES REYNIER. — Galerie Gaudoin-Lebon, 36, rue des Archives (272-03-10). Jusqu'au 5 janvier.

GEORGES ROHNER. Huiles, dessins, aquarelles. — Galerie de Paris, 12, rue François-1[er] (359-82-20). Jusqu'au 28 décembre.

SCHNEE. Peintures. — Galerie Pierre-Lescot, 28, rue Pierre-Lescot (233-88-39).

TOFFOLI. « La Mère et l'Enfant ». Tapisseries. — Galerie R. Four, 28, rue Bonaparte (329-30-60).

TUTUNDJIAN (1905-1963). Dessins, peintures, reliefs, sculptures. — Galerie 1900-1930, 58, rue de l'Université (222-58-09). Jusqu'au 20 décembre.

UBAC. Ardoises, empreintes, livres illustrés. — Galerie Maeght, 14, rue de Téhéran (522-13-19).

JAN VERCRUYSE. Autoportraits. — Galerie Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (277-63-60). Jusqu'au 22 décembre.

DOROTHEE WINDHEIM. — Galerie, A.-M. Kruijff, 48, rue Beaubourg (278-53-50). Jusqu'au 10 décembre.

WOLS. 1913-1951. Peintures, aquarelles, dessins, photos. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 12 janvier.

WONG MOO CHEW. Dessins, aquarelles, gravures. — Le Bar de l'Aventure, 53, rue Berthe (255-37-76). Jusqu'au 25 décembre.

REGION PARISIENNE

ARCUEIL. La Révolution pour qui ? 1789-1799. — Galerie de l'Hôtel-de-Ville, avenue Paul-Doumer (657-11-24, poste 296). De 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 15 h. à 18 h. Jusqu'au 20 décembre.

BOULOGNE-BILLANCOURT. Festival du jeu de société. — Centre culturel. De 10 h. à 23 h. ; dim., de 10 h. à 12 h. Jusqu'au 7 janvier 1980.

CERGY-PONTOISE. Art africain, masques et objets rituels. — Centre culturel André-Malraux, parvis de la Préfecture. Sauf lundi, de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 9 décembre.

CORBEIL. Groupe objectal. — Centre d'action culturelle Pablo Neruda, 22, rue Marcel Cachin (089-00-72). Jusqu'au 29 décembre.

CRETEIL. Jean Gourmelin (300 dessins de 1939 à aujourd'hui). — Maison des arts et de la culture André-Malraux, place Salvador Allende (899-94-50). Sauf lundi, de 12 h. à 18 h. 30 ; dim., de 14 h. à 18 h. 30. Entrée libre. Jusqu'au 23 décembre.

JOUY-EN-JOSAS. Les plus belles toiles de Jouy. — Musée Oberkampf, château de Montebello (946-80-48). Mardi, sam., dim. et jours fériés, de 14 h. à 17 h. A partir du 8 décembre. Jusqu'en juin 1980.

LA DEFENSE. Art populaire d'Indonésie. — La Galerie, Esplanade (775-86-08). De 11 h. à 19 h. ; sam. et dim., de 12 h. à 19 h. ; le merc., jusqu'à 21 h. 30. Jusqu'au 31 décembre.

MARLY-LE-ROI. Marianne et Yann Liébard, dix années d'expression. — Dessins, peintures, sculptures, tapisseries. Institut national d'éducation populaire, 11, rue W.-Blumenthal (958-49-11). Jusqu'au 30 décembre. — La forêt de Marly et ses alentours. — Musée (958-73-00). Tous les jours, de 14 h. 30 à 18 heures ; les samedi et dimanche, de 10 heures à 12 heures. Jusqu'au 12 décembre.

PONTOISE. Dessins et aquarelles. Acquisitions et dons récents. — Musée, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 31 janvier.

ROSNY 2. « La Belle au bois dormant ». — Automates (854-49-99). De 11 h. à 22 h. ; lundi et samedi, jusqu'à 20 h. Jusqu'au 31 décembre.

SAINT-MAUR. Salon 1979 de la Société des artistes du Val-de-Marne. — Musée, 5 ter, avenue du Bac, à La Varenne (283-41-42). Sauf mardi et jours fériés, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 12 janvier.

LE VESINET. L'art des grands empires d'Orient par leurs tapis anciens. — Centre des arts et loisirs, 59, boulevard Carnot (976-32-75). Tous les jours, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 12 décembre.

VILLEPARISIS. Travaux sur papier / objets. — Centre culturel municipal J.-Prévert, pl. de Pietrasanta (427-94-99). Mer. et sam., de 14 h. à 19 h. ; dim., de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 20 janvier.

VINCENNES. Trentième Salon de la Jeune Peinture. — Parc zoologique de Paris, bois de Vincennes (343-84-95). Jusqu'au 9 décembre.

VITRY. Novembre à Vitry. — Galerie municipale, rue de la Glacière, et Foyer culturel municipal, 36, rue Audigeois. Jusqu'au 16 décembre.

EN PROVINCE

AIX-EN-PROVENCE. Trois artistes du Haut Crestet : Claude Stahly, François Stahly, Parvine Curie. — Musée des tapisseries, place de l'Ancien Archevêché (21-05-78). Jusqu'au 5 janvier.

ARRAS. Parti pris 3 : œuvres de Christian Jaccard, Joël Kermarrec, Constantin Xenakis. — Centre culturel Noroit, 9, rue des Capucins (21-30-12). Jusqu'au 3 janvier.

BORDEAUX. Richard Tuttle. Travaux 1965-1979. — C.A.P.C., Entrepôt Lainé, rue Ferrère (44-16-35). Jusqu'au 29 décembre.

CHALON-SUR-SAONE. Les trésors de la société française de photographie. — Musée Nicéphore-Niepce, 28, quai des Messageries (48-01-70).

DREUX. Alfred Manessier. Ali Samb, gouaches. — Chapelle des expositions, Grande-Rue. Jusqu'au 15 décembre.

LILLE. — Traditions des marionnettes. Hospice Comtesse. Jusqu'au 14 janvier 1980. — Les uns par les autres, soixante-dix plasticiens contemporains. Musée des beaux-arts. Jusqu'au 17 décembre.

LYON. Vingt-six artistes polonais contemporains. — Espace lyonnais d'Art contemporain, Centre d'échange de Perrache (842-27-39). Jusqu'au 31 décembre. — Jo et Paulette Ciesla, vêtements. — L'Œil écoute, 3, quai Romain-Rolland (42-23-65). Jusqu'au 12 décembre.

MARSEILLE. Hommage à Fernandel. — Galeries de la Vieille-Charité, 2, rue de l'Observance (73-21-60). Jusque fin décembre.

MONTARGIS. Arp et la forêt : sculptures et tapisseries. — Musée Girodet, Hôtel de Ville (85-26-16). Jusqu'au 9 décembre.

STRASBOURG. Jean Hélion. — Musée d'art moderne. Jusqu'au 31 décembre.

VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... h. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS AVANT LE SPECTACLE

AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, faubourg Montmartre, 9[e]. T.l.j.	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.
FLORA DANICA ELY. 20-41 142, Champs-Elysées, 8[e]. T.l.jrs	19 h. à 23 h. 30. Vue sur agréable jard. Spéc. Danoises et Scandinaves. Hors-d'œuvre danois. Festival de saumon. Mignon de rennes. Canard.

DINERS

RIVE DROITE

LE COMMERCE 233-12-16 12, rue Coquillère, 1[er]. F/mercredi	Ouvert jour et nuit. Ses spécialités : le Délice des Hautes-Vosges, 32. Entrecôte Fort des Halles 80 (pour 2). Ses poissons. Sa Tarte Tatin.
CHEZ KATY 508-40-10 17, rue J.-J.-Rousseau, 1[er]. F/dim.	Jusqu'à 22 h. 30. Spéc. Marocaines dans cadre typique : Pastilla 35, Méchoui 38, Tagines 28, Couscous 20 à 38. Ses pâtisseries.
RELAIS BELLMAN. F/sam. s. et D. 37, rue François-I[er], 8[e]. 359-33-01	J. 22 h. Cadre élégant, confort. Bar, salle climatisée. Cuisine française tradit. Sole aux courgettes. Gratin de nouilles. Soufflé glacé chocolat.
DARKOUM 742-53-60 44, rue Sainte-Anne, 2[e]. T.l.jrs	Cadre typique. Spéc. Marocaine réputées : Couscous, Pastilla, Tagines, Méchoui. Vin de Boulaouane. Salon, salle climat. On sert j. 23 h. 30.
LA TOUR HASSAN. Rés. 233-79-34 27, rue Turbigo, 2[e]. F/dim.	Spécialités marocaines : Couscous, Méchoui, Tagines, Bastelas. Déjeuners. Dîners. Soupers jusqu'à minuit. Ambiance musicale.
LA CHAUMIERE EN L'ILE 42, rue J.-du-Bellay, 4[e]. 354-27-34	Fermé lundi-mardi midi. Pour vos déjeuners d'affaires, dans le calme de l'île Saint-Louis. Spécialités Foie gras maison. Terrine de canard. Poissons. Noisettes d'Agneau. Parking Pont-Marie - Notre-Dame.
LE SIMPLON 384-51-10 1, r. du Fg-Montmartre, 9[e]. T.l.jrs	A l'angle des Grands Boulevards, de 19 h. à 1 h. du matin. Spécialités FRANCO-ITALIENNES, Poissons, Viandes grillées, Pâtes fraîches.
AUBERGE DES TEMPLES T.l.jrs 74, r. de Dunkerque (M° Anvers), 9[e]	Restaurant Cambodgien, fine cuisine, époque d'Anghkor, spéc. chin., vietnam., thaïl., japon., prépar. par anc. chef du pays - 874-84-41.
PAGODA 874-81-48 50, rue de Provence, 9[e].	Prix Baguettes d'Or de la gastronomie chinoise et médaille d'argent de Paris. Spécialités crevettes et canard laqué.
DOUCET-EST 206-40-62 8, rue du 8-Mai-1945, 10[e]. T.l.jrs	A 24 h. Cadre nouv. au rez-de-chaussée : Brasserie, menus 26 F s.n.c. et carte. Rest. gastronomique au premier Spéc. du Chef. Ses Poissons.
LOUIS XIV 208-56-56 - 200-19-90 8, boulevard Saint-Denis, 10[e].	Déjeuners, Dîners, Soupers après minuit. Fermé le lundi et le mardi. Huîtres, Fruits de Mer, Crustacés, Rôtisserie. Salons. Parking.
LE SALAMMBO 727-71-91 121, avenue Victor-Hugo, 16[e]. T.l.jrs	Jusqu'à 23 h. 30. Nouveau cadre 1930 confortable et douillet. Ses Grillades, ses Poissons et Plats du jour - PARKING proche.
LE GRAND CHINOIS 723-98-21. 6, avenue de New-York, 16[e].	Prix Crustacé et Vermeil de la gastronomie chinoise. Fermé lundi.
LA ROTONDE DE LA MUETTE 12, chaussée de la Muette, 16[e].	POISSONS. HUITRES. COQUILLAGES. GRILLADES premier choix. Ouvert tous les jours - Tél. 288-20-95 et 288-68-79.
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT. T.l.j. 123, av. Wagram, 17[e]. Park. assuré (Salons pour réceptions). 227-61-50	Menu 96 F t.c. DEJEUNERS D'AFFAIRES. DINERS, SOUPERS jusqu'à 2 heures du matin. SPECIALITES A LA CARTE. GIBIERS DE SAISON. FRUITS DE MER. Ouvert le dimanche.
CHEZ GEORGES 574-31-00 273, bd Pereire, 17[e]. Porte Maillot	Ses plats du jour. Son petit salé, son gigot, ses pièces tranchées devant vous. Fermé le samedi.
LE GUERLANDE 606-59-05 12, rue Caulaincourt, 18[e]. T.l.jrs	Jusqu'à 23 heures. Au pied de la Butte, un cadre confortable, une table variée, riche en suggestions. Ecrevisses. P.M.R. : 100 F.
LA CREMAILLERE 1900. 606-58-59 15, place du Tertre, 18[e]. T.l.jrs	Huîtres et Coquillages toute l'année. Vivier d'eau de mer Spéc. : Magret de Canard pommes rouergates. Dîners. Soupers. Amb. music.

RIVE GAUCHE

AU CLOS DES BERNARDINS 14, rue de Pontoise, 5[e]. 354-70-07	Angle boulevard Saint-Germain. Menu 78 F. Gastronomique 105 F. Déjeuners. Dîners aux chandelles. Fermé le lundi. (Cartes de crédit).
CHEZ FRANÇOISE 561-87-20 Aérog. Invalides. F/lundi. 705-49-03	Foie gras frais. Barbue aux petits légumes. Filets de sole « Françoise ». Aiguillettes de canard au cidre.
AU VIEUX PARIS 354-79-22 2, place du Panthéon, 5[e]. F/dim.	J. 22 h. 30. Spéc. du Sud-Ouest : Saucisson d'oie farci, Foie gras de canard, confits, piperade, chipirons à la basq. Sa cave. P.M.R. 80 F.
LE REVEREND CROUMI F/dim. 18, rue des Fossés-St-Bernard, 5[e]	Réservations 325-96-85. Service de 19 h. à 1 h. du matin. 79 F. HUITRES A VOLONTE + 1 plat au choix (piano - bar).
LES 9 EPIS 734-91-61 18, r. Mayet. F/D., sam. m. et fêtes	A 5' de Montparnasse. Déj., Dîn. Foie gras St-Jacques. Confit. Menu 49 F s.c. Carte 100 F env. Cuis. faite par le patron. Cartes de crédit.
TAVERNE ALSACIENNE 828-80-60 286, rue de Vaugirard, 6[e].	Ouverte tous les jours. Une des MEILLEURES CHOUCROUTES DE PARIS et toutes les HUITRES - 350 PLACES.
LAPEROUSE 326-68-04 51, q. Grands-Augustins, 6[e]. F/dim.	On sert jusqu'à 23 h. 30. Grande carte. Ses salons de deux à cinquante couverts. Cadre ancien de réputation mondiale.
BOUQUET DU TRONE 84, avenue du Trône, 12[e].	Cadre agréable. Déjeuners. Dîners d'affaires. Réservations : 343-26-19.

ENVIRONS DE PARIS

CHATEAU DE LA CORNICHE **** Rolleboise, 60 km de Paris.	UN WEEK-END GOURMAND DANS VOTRE CHATEAU - HOTEL, PARC, TENNIS, PISCINE, 27 chambres. F. le lundi. Tél. 093-21-24.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LA TOUR D'ARGENT 6, place de la Bastille, 344-32-19. Cadre élégant et confort. T.l.jrs De midi à 1 h 15 mat. Grill. Poiss. BANC D'HUITRES

BOFINGER 5, rue de la Bastille, 272-87-82. Ouv. dim. Spéc. carré d'agneau - Poissons Fruits de mer - Parking facile. American Express - Diner's Club

CHEZ HANSI 3, pl. 18-Juin-1940 Face Tour Montparnasse. Choucroute, Fruits de mer toute l'année. Ouvert jusqu'à 3 h. du matin. Tél. : 548-96-42

LE CONGRÈS Pte Maillot, 12 h. à 2 h. mat. 574-17-24 80, av. Grande-Armée. POISSONS BANC D'HUITRES toute l'année Spéc. de viandes de bœuf grillées

LE PETIT ZINC rue de Buci, 6[e] ODE. 78-34 Huîtres - Poissons - Vins de pays

L'APOLLINAIRE T.l.j. 326-50-30 168, bd Saint-Germain, 6[e] - Son banc d'huîtres SPEC. POISSONS - GRILLADES

LA CLOSERIE DES LILAS 171, boulevard du Montparnasse 326-70-50 - 033-21-68 Au piano Yvan Mayer

DESSIRIER Ts les jrs - 754-74-14 9, place Pereire (17[e]) LE SPECIALISTE DE L'HUITRE Poissons - Spécialités - Grillades

LE MUNICHE 27, r. de Buci, 6[e] 633-62-09 Choucroute - Spécialités

LE LOUIS XIV 8, bd St-Denis, 200-19-90 Fermé lundi-mardi. HUITRES - FRUITS DE MER - Crustacés - Gibiers

WEPLER 14, place Clichy, 14 522-53-24 SON BANC D'HUITRES Foies gras frais - Poissons

BRASSERIE - TABAC PIGALLE Pl. Pigalle, 606-72-90. Choucroute. Bières Löwenbrau. BANC D'HUITRES.

DES RESTAURANTS OUVERTS 24 heures sur 24

L'ALSACE 39, Champs-Elysées 359-44-24 Foie gras, Choucroute, Bc huîtres Boutique de Produits régionaux Sa boutique de comestibles

AU PIED DE COCHON Le fameux restaurant des Halles Fruits de mer - Grillades 6, rue Coquillière - 236-11-75 +

LE GRAND CAFÉ BANC D'HUITRES REFRIGERE POISSONS - GRILLADES 4, bd des Capucines - 742-75-77

ALSACE AUX HALLES T.l.jrs 16, rue Coquillière, 1[er]. 236-74-24	Spéc. d'Alsace : charcuterie 25, pâté en croûte à la strasbourgeoise 25, coq au Riesling 35, les 3 choucroutes. Poissons, grillades, sa cave.

هكذا من الأصل

SPECTACLES

RÉGION PARISIENNE

EN PROVINCE

Théâtre

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA (742-57-50), les 5, 6 et 8, à 19 h. 30 : Sylvia ; les 7 et 12, à 19 h. 30 : les Contes d'Hoffmann.

SALLE FAVART (742-59-69), le 12, à 20 h. : Vive Offenbach.

COMEDIE - FRANÇAISE (296-10-20), les 5, 9, 10 et 11, à 20 h. 30 : l'Œuf ; les 5 et 12, à 14 h. 30 : le Pain de ménage ; Bérénice ; les 8 et 12, à 20 h. 30 ; le 9, à 14 h. 30 : Un client sérieux ; le Malade imaginaire.

CHAILLOT (727-81-15). Grand Théâtre (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Gilgamesh ; Salle Gémier (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : le Pic du bossu.

ODEON (325-70-32). Relâche.

PETIT ODEON (325-70-32), (L.), 18 h. 30 : C'était comment déjà ?

T.E.P. (797-96-06), les 5, 7, 8 et 11, à 20 h. 30 ; le 5, à 14 h. 30 ; le 9, à 15 h. : On ne badine pas avec l'amour ; le 6, à 20 h. ; le 8, à 14 h. 30 : Films ; le 12, à 20 h. 30 : G. Laffaille et les nouveaux garçons de la rue.

PETIT T.E.P. (797-96-06), les 5, 7, 8, 11 et 12, à 20 h. 30 ; le 9, à 15 h. : Karl Valentin.

CENTRE POMPIDOU (277-12-33) (mar.). Débats ; le 5, à 18 h. : Architecture et construction (R. Spitz : Mulhouse) ; à 20 h. 30 : Changer le progrès ; le 6, à 19 h. : Littérature (A. Memmi) ; à 20 h. 30 : Photographies ; à 21 h. : Hommage à J. Kosma ; le 10, à 18 h. 30 : Situation du jazz en France. — Danse : les 5, 8 et 9, à 15 h. ; les 5, 6, 7, 8, 9 et 10, à 18 h. 30 : Ballet-théâtre français de Nancy. — Cinéma : le 5, à 18 h. : Hommage à l'O.N.F. ; le 6, à 18 h. : Vidéo et vie quotidienne ; le 7, à 18 h. : Vidéo-information (Irlande).

CARRE SILVIA-MONFORT (531-28-34), le 5, à 15 h. : Cirque Gruss à l'ancienne ; (D. soir, Mar.), 21 h., mat. dim., 17 h. 30 : la Fourmi dans le corps ; le 11, à 14 h. et 15 h. 15 : Concert scolaire ; le 11, à 20 h. 30 : Groupe Contraste (Schubert).

THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 5, 6, 7 et 8, à 18 h. 30 : Katia et Marielle Labèque ; les 11 et 12, à 18 h. 30 : Alex Métayer ; les 6, 7, 11 et 12, à 20 h. 30 : les Trois Sœurs ; les 5 et 8, à 20 h. 30 ; le 9, à 14 h. 30 : Gin game.

CENTRE CULTUREL DU MARAIS (273-66-65), les 5, 6, 7 et 8, à 20 h. 30 : Magnum (Japanese Modern Dance Theater).

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : Poivre de Cayenne ; la Fleur à la bouche ; 22 h., mat. dim., 18 h. 30 : Salle d'attente.

ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : le Pont japonais.

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : Audience. Vernissage.

ATHENEE (742-67-27) (L.), le 9 à 21 h. mat. dim., 15 h. 30 : la Fraîcheur de l'aube.

BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D., L.), 20 h., mat. sam., 15 h. : la Famille Deschiens ; les Oubliettes.

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. : 15 h. : le Charlatan.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre du Soleil (374-24-08), V., S., L., Mar., 20 h. ; sam., 14 h. 30 ; dim., 15 h. 30 : Méphisto. — l'Epée de Bois (808-39-74) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : Fuente Ovejuna. — Chapiteau (365-91-40) (Mer., D. soir), 20 h. 30, mat. sam., 15 h. ; dim., 16 h. : l'Objet aimé.

CENTRE D'ART CELTIQUE (254-97-62) (D., L., Mar.), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.

CENTRE CULTUREL 17 (227-68-81), Mer., V., S., 20 h., dim., 15 h. 30 : Qui a peur de Virginia Woolf ? (dern. le 9).

CITE INTERNATIONALE (589-38-69), Resserre ; les mar., 20 h. 30 : la Tournesol (D., L., Mar.) ; 20 h. 30 : le Président Schreber. — Grand Théâtre (D., L., mar.), 20 h. 30 : le Mariage.

C.I.S.P. (379-30-07), le 7 à 20 h. 30 : Du vent dans les branches de sassafras.

COMEDIE - CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h., mat. dim., 16 h. : la Cuisine des anges (à partir du 7).

EDOUARD VII (742-57-49) (L.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : le Piège.

ESSAION (278-46-42) (D.), 20 h. 30 : l'Ile prison ; 22 h. 30 : Apartheid.

FONTAINE (874-74-40) (S., D.), 14 h. 20 : le Médecin malgré lui ; (D.) 21 h. : les Trois Jeanne.

FORUM DES HALLES (297-53-47) (D., L.), 18 h. 30 : la Lycéenne et Gombrowicz (dernière le 8). — Chapiteau bleu (579-17-21), 21 h., mat. dim. 16 h. : Ego.

GRAND HALL MONTORGUEIL (233-80-78) (Mar.), 21 h. : la Triste Histoire de la séquestrée de Poitiers (à partir du 10).

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, D.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : No Man's Land.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

IL TEATRINO (322-28-92) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : la Malade par amour.

LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Un roi qu'a des malheurs.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.). — I : 19 h. : En compagnie d'A. Artaud ; 20 h. 30 : Série blême; 22 h. 15 : A la nuit, la nuit. — II. : 18 h. 30 : les Epiphanies (dernière le 9) ; 20 h. 30 : Dog's Dinner; 22 h. 15 : Stratégie pour deux jambons.

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat dim. 15 h. et 18 h. 30 : Tovaritch.

MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : les Frères ennemis.

MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim. 15 h. 15 : Duos sur canapé.

MICHODIERE (742-95-22) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. Coup de chapeau.

MONTPARNASSE (320-89-90) (Dim. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : les Larmes amères de Petra von Kant. — II (D., L.), 20 h. 30, mat. sam. 18 h. : St Garcia Lorca (S., D.), 14 h. 20 la Farce de maître Pathelin.

OBLIQUE (355-02-94) (Mar), 18 h. 30, lundi 20 h. 30 : Un garçon de chez Very ; Embrassons-nous Folleville.

ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. sam. 18 h., dim. 15 h. : Un habit pour l'hiver.

ORSAY (548-38-53). — I : les 5, 6, 7, 11, à 20 h. 30 : Wings ; le 8, à 20 h. 30 ; le 9, à 15 h. et 18 h. 30 : Zadig. — II. : les 5, 8, à 20 h. 30 ; le 9, à 15 h. et 18 h. 30 : Apparences ; les 6, 7 et 11, à 20 h. 30 : le Langage du corps.

PALAIS DES CONGRES (758-22-53) (J., D. soir), 20 h. 45, mat. S. 15 h. 30, D. 14 h. 30 et 18 h. 30 : Danton et Robespierre.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D., L.), 20 h. 45 : Lionel Rocheman.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (L.), 20 h. 30, mat. D. 15 h. et 18 h. 30 : le Tout pour le tout ; les 8 et 11 à 14 h. 30, le 10 à 20 h. 30 : Rencontres du Palais-Royal (les Gaîtés parisiennes d'Offenbach).

PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30, mat. S. 15 h. : Des hommes et des enfants.

POCHE (548-92-97) (D., Ma.), mat. D. 15 h. 30, S. 20 h. 30 et 22 h. 15 : Neige.

POTINIERE (261-44-16) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 15 h. et 18 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.

RANELAGH (288-64-44), les 5, 7, 8 à 20 h., le 9 à 15 h. : Square Courteline.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. D. 15 h. et 18 h. 30 : Les orties ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.

TAI THEATRE D'ESSAI (274-11-51), J., V., S., 20 h. 45, D. 15 h. : la Métamorphose.

THEATRE DES DEUX-PORTES (361-24-51) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 14 h. 30 : Miguel Manara.

THEATRE 18 (229-09-27) (L., Ma.), 20 h. 30, mat. D. 16 h. 30 : les Chaises.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 21 h. : Les babouches font du rock mou.

THEATRE EN ROND (387-88-14) (D., L.), 21 h. : Sylvie Joly.

THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimplin.

THEATRE MARIE - STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : la Sainte Trinité.

THEATRE PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 17 h. : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ? ; Amphithéâtre, J., V., S., 20 h. 30, D. 15 h. : Don Juan.

THEATRE 13 (250-13-54) (D. soir, L., Ma.), 21 h., mat. D. 15 h. : la Belle Sarrasine.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. D. 15 h. et 18 h. 30 : Comédie pour un meurtre.

VALHUBERT (707-30-02) (J., D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 15 h. : la Tempête.

VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 15 h. et 18 h. 30 : la Cage aux folles.

LE 28, RUE DUNOIS (584-72-00), les 6, 7 et 8, à 18 h. 30 : Victor s'en mêle ; Me., V., 20 h. 30, S. 23 h. : Cendres ; J., S., 20 h. 30 : les Ikons et les Miliques.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 21 h. : le Sucre d'orge ; 22 h. 15 : (sauf les 7 et 8) : les Yeux plus gros que le ventre ; 22 h. 30 : Tout pour s'éclater. Les 7 et 8, à 22 h. 15 : les Vilains Bonshommes.

BLANCS MANTEAUX (887-16-70) (D.), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapiocа ; 22 h. 30, Pit et Rick van Kergueluff.

CAF'CONC' (372-71-15) (D.), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : Solitude et nostalgie du Nord.

CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.), I. 18 h. 30 : Musique plurielle ; 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — I. (D., L.), 22 h. 30 : Popeck.

CAFE DE LA GARE (278-52-51) (L.), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du Nord.

CAFESSAION (278-46-42) (D., L.), 20 h. 30 : A. Lugand ; 21 h. 30 : J. Charby.

COUPE-CHOU (272-01-73) (D., 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. mer., sam., 17 h. : le Silence de la mer ; 23 h. 15 : les Hommes... j'aime ça.

COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D., L.), 20 h. 30 : Elle voit des nains partout ; 21 h. 30 : R. Magdane ; 22 h. 30 : Essayez donc nos pédalos.

CROQ'DIAMANTS (272-20-06), les 5, 6 et 11, à 20 h 30 et 22 h. 15 : le Plaisir de rompre ; les Pavés de l'ours ; les 7 et 8, à 20 h. 30 et 22 h. 15 : Pirandello.

L'ECUME (542-71-16), le 11, à 20 h. 30 : R. Bernadac ; les 7 et 8, à 22 h. : C. Leroux ; 24 h. : Katz ; le 5, à 22 h. : F. Zeitoun.

LE FANAL (233-91-17) (D.), 19 h. 45 : P. Brunold ; 21 h. 15 : le Président.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 22 h. : Marianne Sergent.

LA GRANGE DU SOLEIL (727-43-41) (D., L.), 21 h. : Pinatel.

MIRANDIERE (229-11-13) (D., L., Mar.), 19 h 30 : A la rencontre de M. Proust ; (L.), 20 h. 45 : le Nouveau locataire ; 22 h. 15 : Flick et Drac.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I. 21 h. : Douby ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — II. 19 h. 30 : Un Québécois à Paris ; 20 h. 30 : Abadi-Don ; 21 h. 30 : R. Marino ; 22 h. 30 : Racontez-moi votre enfance.

LES PETITS PAVES (607-30-15) (L.), 21 h. 30 : J.-L. Guitare ; 22 h. 30 : Clotilde ; 23 h. : Lesser Family.

LE POINT-VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 21 h. 30 : J. Danno ; 22 h. 30 : les Pieds-Nickelés sont épatants.

LE SELENITE (354-53-14) (D.), I, 20 h. 30 : Grand-Peur et Misère du IIIe Reich ; 22 h. : Strasbourg Purée. — II, 21 h. : Chansons dans la rue.

SOUPAP (278-27-54) (D.), 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : Ni homme ni bulle.

SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : le Père Noël est une ordure.

LA TANIERE (337-74-39), Merc., J., V., S., 20 h. 45 : Musique brésilienne ; 22 h. 30 : Jacinta. — II : 20 h. 45 : Ça va, ça va très bien.

THEATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. : les Jumelles.

THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D., L.), 22 h. 15 : Jean Berlac.

THEATRE DES 400-COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : la Baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : On vous écrira.

LA VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 21 h. : la Tournée ; 23 h. : A. Babel, P. Moulinta, M. Céline.

FESTIVAL D'AUTOMNE

(296-12-27)

EXPOSITIONS

MUSEE D'ART MODERNE, le 5, de 10 h. à 20 h. 30 : Tendances de l'art en France 1968 - 1978-1979.

THEATRE

CHAILLOT (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 15 h. : Gilgamesh.

CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 16 h. : Andalucia Amarga.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers, 21 h. : Catherine de Heilbronn (dernière le 8).

GENNEVILLIERS, Théâtre municipal (Me.), 20 h. 45 : Et pourtant ce silence ne pouvait être vide (dernière le 8).

SAINT-DENIS, Théâtre Gérard-Philipe (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 17 h., Ma. 19 h. 30 : Winston Tong.

DANSE

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, les 6, 7, 8 et 9, à 20 h. 30, le 9, à 14 h. 30 : Ballet de l'opéra de Stuttgart.

Dans la région parisienne

ANTONY, Théâtre F.-Gémier (666-02-74), le 7, à 21 h. : A. Prucnal ; le 8, à 21 h. : la Rencontre de G. Pompidou et de Mao Zedong ; le 11, à 21 h. : Font et Val.

ARCUEIL, salle J.-Vilar (657-11-24), le 9, à 16 h. : R. Mason.

ARGENTEUIL, Basilique, le 7, à 20 h. 45 : O. Pierre (Bach) ; salle J.-Vilar (981-76-69), le 7, à 21 h. : F. Solleville et H. Tachan.

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (833-16-16), les 5, 7, 8, 11, à 20 h. 30 ; le 9, à 17 h. : Requiem autour d'un temps présent.

BURES-SUR-YVETTE, M.J.C. (928-21-67), le 6, à 21 h. : Witold.

BAGNEUX, Théâtre V.-Hugo (663-10-54), le 7, à 21 h. : Nourkil, théâtre-danse.

BOURG-LA-REINE, Eglise Saint-Gilles (663-76-96), le 7, à 21 h. : Missa Criola.

CERGY-PONTOISE, ESSEC (030-43-69), le 7, à 20 h. 30 : Nuit ESSEC ; centre A.-Malraux, le 7, à 20 h. 30 : Ensemble Escave (Bach).

CHATOU, salle J.-Françaix (950-20-07), le 9, à 17 h. 30 : la Délaisse ; le Guichet ; la Demande en mariage.

CLAMART, C.C. J. Arp (645-11-87), le 7, à 20 h. 30 : B. Haller ; le 11, à 20 h. 30 : Ballets jazz de Montréal.

CLICHY, Arc (270-03-18), le 7, à 20 h. : Akka ; Alambic et vieilles dentelles ; le 8, à 16 h. : Pedrizzi Ward et Poc. Gam ; le 8, à 20 h. : Tulia Garana ; le 9, à 16 h. : Tran Quang Hay et Bach Yen ; F. Tusques, C. Andreu.

COLOMBES, M.J.C. (782-42-70), le 8, à 20 h. 30 : le Petit Gargantua.

CORBEIL-ESSONNES, C. P. Neruda (089-00-72), le 8, à 18 h. 30 et 21 h. : G. Fremy, G. Muller, S. Seban, P. de Froment, T. Doublet (Beethoven).

COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 7, à 20 h. 30 : B. Berstel, A. Prevost (Geminiani, Bach, Straube, Rameau, Vivaldi) ; le 8, à 20 h. 30 : Amours de poisson ; le Père de famille ; Pour les fêtes ; Chut ; le Sous-officier Prichibeev.

LA COURNEUVE, C.C. J.-Houdremont (838-92-60), le 9, à 15 h. : Orchestre symphonique du C.N.R. d'Aubervilliers.

CRETEIL, Maison A.-Malraux (899-90-50), le 8, à 20 h. 30 : Sugar Blue.

ELANCOURT, APASC (062-62-81), le 7, à 21 h. : la Mère.

ENGHIEN, Casino (989-95-95), le 8, à 20 h. 30 : C. Kahn.

ERMONT, Théâtre P.-Fresnay (959-09-48), le 9, à 16 h. : Orchestre du Val de Montmorency, dir. P. Chesneau, sol. Y. Bernard, J. Laforge (Vivaldi, Desfontaines, Telemann...).

EVRY, Agora (077-93-50), le 11, à 21 h. : Orchestre de jeunes de l'Essonne.

FONTENAY - AUX - ROSES, église Saint-Pierre-Saint-Paul, le 8, à 20 h. 45 : Orchestre de jeunes A. Loewenguth, Chœurs de Paris, dir. A. Chouvet (Kodaly, Bach, Brahms, Buxtehude).

HERBLAY, Gymnase (030-92-60), le 7, à 21 h. : Académie de danse du Val-d'Oise, danseurs du corps de ballet du Théâtre national de l'Opéra ; le 8, à 21 h. : Amphi-

NOUVEAUX SPECTACLES

CENDRES, par le Free Théâtre, 20 h. 30, au 28, rue Dunois.

DES HOMMES ET DES ENFANTS, de Jean-Pierre Landier, au Plaisance (4).

GRIMACES ET PETITS SANGLOTS, de Pierre Cose, au Conservatoire Maubel (les 5, 6, 7).

DOG'S DINNER, de Robert Williams, par Jean Rougerie, au Lucernaire (5).

BRAVO AND SON, avec Serge Valetti et Jacqueline Darrigade, au Sélénite (5).

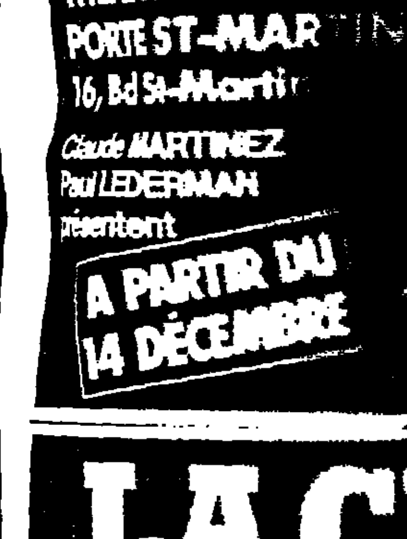
LA FLEUR A LA BOUCHE, de Pirandello, et **POIVRE DE CAYENNE**, de Obaldia, 20 h. 30, à l'Aire-Libre (5).

L'ILE PRISON, de Fugard, et **APARTHEID**, par Catherine de Seyne, à Essaïon (6).

SPECTACLE PREVERT, par Gilles Guillot et Isa Mercure, 22 h., au Petit-Montparnasse.

ÇA VA BIEN ? ÇA VA TRES BIEN, à la Tanière, 45 bis, rue de la Glacière (8).

LA TRISTE HISTOIRE DE LA SEQUESTREE DE POITIERS, au grand hall Montorgueil, 46, rue Montorgueil (10).



Concerts

danse Compagnie, Théâtre d'images : le 9, à 17 h. : Compagnie de danse populaire française, Ensemble de musique et de danse ancienne du collège N.-D. de Bury.
JOINVILLE-LE-PONT, C.-J.-Prévert (883-22-25), le 11, à 15 h. et 21 h. : les Jeux de l'amour et du hasard.
MARLY-LE-ROI, M.J.C. (958-94-67), le 7, à 21 h. : Bluegrass.
MONTREUIL, Auditorium du Conservatoire, le 11, à 20 h. : Les mots n'ont pas d'écailles : le 9, à 16 h. 30 : G. Moutier (Bach, Schumann, Moussorgsky, Schoenberg) ; le 7, à 21 h. : P. Hanot et Parano Band : le 5, à 18 h. 30 : C. Joly (Mozart, Chopin, Liszt...). — TEM (858-65-33), les 5 et 8, à 20 h. 30, le 9, à 16 h. : Il était trois.
NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-22-25) (D. soir., L.), 20 h. 30, mat. D., 15 h. 30 : En r'venant d'l'Expo. — Maison des jeunes 725-02-59), les 8 et 11, à 20 h. 30, le 9, à 16 h. : Mémoires d'une tache d'encre sur un buvard.
PLAISIR, église, le 9, à 17 h. 30 : Orchestre de jeunes A. Loewenguth, Chœurs de Paris, dir. A. Chouvet (Kodaly, Bach, Brahms, Buxtehude).
PONTOISE, Théâtre des Louvrais (030-46-01), les 7 et 8, à 21 h. : la Tragédie du roi Christophe.
ROSNY-SOUS-BOIS, Maison de Quartier de la Boissière, le 8, à 20 h. 30 : Dièse 440.
RIS-ORANGIS, M.J.C. (906-30-95), le 8 à 20 h. 30 : Orphéon Célesta.
SAINT-DENIS, salle Serreau, les 5, 6, 7, 8, à 20 h. 30 ; le 9, à 17 h ; le 11, à 19 h. 30 : Winston Tong.
SAINT-GRATIEN, Centre culturel des Raguenets, le 9, à 15 h. 30 : Tremplin Pop-Rock.
SAINT-MAUR, Théâtre du Val-de-Marne (883-14-67) (D. soir, mar., mer.), 21 h., mat. dim. 16 h. : le Festin de Balthazar. — Maison pour tous (883-41-00), le 8, à 21 h. : la Rue des Dentelles.
SARCELLES, Forum des Cholettes, le 8, à 21 h. : le Journal d'un fou.
SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-68), les 6, 7, 8 et 11, à 21 h. : les Fausses Confidences.
SCEAUX, Gémeaux (660-05-64), le 8, à 21 h. : P. Abrial.
VERSAILLES, Théâtre Montansier (950-71-18), les 6, 7, à 21 h. : On purge bébé ; Léonie en avance ; On va faire la cocotte. Le 11, à 21 h. : Le songe d'une nuit d'été.
VILLEJUIF, Théâtre R. Rolland (726-15-02), le 11 à 21 h. : le Malade imaginaire.
VINCENNES, Théâtre D. Sorano (374-73-74), Petit Sorano (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 16 h. : En camarades ; Grand Sorano (S., D. soir, mar.), 21 h., mat. dim., 18 h. : Contes et exercices de conversation et de diction françaises pour étudiants américains.
VILLEPARISIS, Centre J. Prévert (427-94-99), le 11, à 21 h. : Mimi Lorca, M. Buhler.

MERCREDI 5 DECEMBRE

EGLISE ST-GERMAIN L'AUXERROIS, 21 h. : Ensemble Tchaikovsky, dir. : G. Grigorieva (musiques liturgiques russes, grand Requiem orthodoxe).
CENTRE CULTUREL CANADIEN, 20 h. 30 : V. Bouchard, R. Morisset, pianos (Mozart, Beckwith, Schubert).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre National de France, dir. : L. Maazel (Respighi).
SALLE GAVEAU, 18 h. 15 : A. Okamoto, piano (Chopin, Dutilleux).
LUCERNAIRE, 18 h. 30 : M.-C. Bainvel, violon, L.-C. Thirion, piano (Brahms, Janacek) ; 21 h. 20 : M. Virlojeux-Henriet, M. Figuerola-Malynck (Schubert, Ravel, Dvorak, Borodine).
EGLISE DE LA TRINITE, 20 h. 30 : Chorale Montjoie, Orchestre des Concerts Colonne, dir. J. von Websky (Beethoven, Mendelssohn).

JEUDI 6 DECEMBRE

SALLE CORTOT, 21 h. : Keiko Katsura, piano (Clementi, Franck, Chopin, Rachmaninov, Stravinsky).
PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. P. Boulez, sol. M. Pollini (Ravel, Schoenberg, Bartok).
SALLE GAVEAU, 21 h. : D. Picard, piano (Scarlatti, Schumann, Debussy, Chopin).
EGLISE SAINT-THOMAS D'AQUIN, 21 h. : Ensemble Vocal et Instrumental G. Dufay, dir. A. Bedois (Abélard poète et musicien).
LUCERNAIRE, 18 h. 30 : voir le 5 (Beethoven, Prokofiev). 21 h. 20, voir le 5.
RANELAGH, 20 h. 15 : Abu-Hassan, opéra de C.-M. Weber.
EGLISE SAINT-LOUIS D'ANTIN, 12 h. : M. Tissot, orgue (Haendel, Le Bègue, Eberlin, Tissot, Messiaen, Vierne).
SALLE PLEYEL, 21 h. : Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio-France, dir. Y. Temirkanov, chœurs de Radio-France (Dvorak, Prokofiev).
EGLISE SAINT-LOUIS EN L'ILE, 21 h. : Ensemble vocal J. Laforge, sol. G. Guillard, orgue (Milhaud).
EGLISE ST-ETIENNE DU MONT, 21 h. : Ensemble Polyphonique de Paris, Ensemble de cuivres Gabrieli, sol. J. Galard, orgue, dir. J.-P. Loré (Gabrieli, Monteverdi, Schütz, Delalande, Vivaldi, Bach, Haendel).
RADIO-FRANCE, Studio 105, 20 h. 30 : P.-J. Ibanez, guitare, A. Jodry, violon (Monpou, Albeniz, Hinojosa, Frescobaldi, Barrios...).

VENDREDI 7 DECEMBRE

SORBONNE, Grand Amphi, 12 h. 30 : Quatuor de saxophones Deffayet (Damase, Lejet, Beugniot, Dupont).
PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30. Voir le 6.
SALLE GAVEAU, 21 h. : D. Varsano, clavecin et piano (Satie, Debussy, Fauré).
LUCERNAIRE, 18 h. 30. Voir le 5. 21 h. 20 : J. Lyon, violoncelle, H. Surmelian, piano (Schubert, Prokofiev).
M.J.C., Poterne des Peupliers, 20 h. 30 : M. Hagenmüller, flûte, P. Paindavoine, guitare (Beethoven, Tedesco, Bach, Haendel, Giuliani).
EGLISE ST-GERMAIN L'AUXERROIS, 21 h. : Ensemble Polyphonique de France, dir. : C. Ravier (Du Caurroy).
EGLISE SAINT-THOMAS D'AQUIN, 21 h. Voir le 6.

SAMEDI 8 DECEMBRE

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 10 h. : voir le 6, Palais des Congrès.
HEURE MUSICALE DE MONTMARTRE, 17 h. 25 : J.-C. Benoit, baryton, Cabro, piano (Ravel, Poulenc, Satie, Chausson, Kosma).
EGLISE SAINT-ROCH, 19 h. 30 : Musique électroacoustique (Claudel et Marie).
SALLE DEBUSSY-PLEYEL, 20 h. 30 : C. Chanel, guitare, E. Joyé, clavecin, D. Brebbia, flûte à bec (Höffer, Vivaldi, Tomasi, Bach, Haendel, Rodrigo).
EGLISE SAINT-MERRY, 21 h. : Ensemble vocal S. Caillat, Chœur Pro Arte de Lausanne (Brückner, Mendelssohn, Schubert, Brahms, J.-C. Bach, Delassus, Vittoria).
EGLISE NOTRE-DAME DES CHAMPS 20 h. 45 : Petits Chanteurs à la Croix Brûlée, dir. Y. Weeger (Schubert).
SALLE GAVEAU, 17 h. : Quatuor Janacek (Dvorak, Martinu, Smetana).
LUCERNAIRE, 18 h. 30 : voir le 5 ; 21 h. 20 : voir le 7 (Hindemith, Schubert).
EGLISE DE PENTEMONT, 17 h. 30 : Quatuor Dolezal (Vranicky, Janacek, Dvorak). Notre-Dame, 18 h. 30 : Maîtrise de la Résurrection, Petits Chanteurs de Sainte-Marie d'Antony, Maîtrise N.-D. de Paris, Ensemble de cuivres Da Camera (Langlais).
RADIO-FRANCE, grand auditorium, 16 h. : Les jeunes solistes du Conservatoire national de musique (Haydn, Ravel, Mozart). Auditorium 106, 18 h. 30 : Ensemble Pro Musica de Paris (Telemann, Bach, Vivaldi, Giardini, Schütz).
EGLISE SAINT-NICOLAS DES CHAMPS, 20 h. 30 : Chorale Joie et Chant, Petit orgue de Bruxelles.
CONCIERGERIE, 20 h. 30 : Ensemble vocal M. Piquemal, Ensemble vocal Canadien.
SAINTE-CHAPELLE, 20 h. 30 : Chorale Franco-Allemande de Paris, Chœur du XVI de Fribourg.
EGLISE SAINT-SEVERIN, 20 h. 30 : Alliance Chorale RTBF, Chorale Audite Nova de Paris.

DIMANCHE 9 DECEMBRE

EGLISE SAINT-MERRY, 16 h. : C. Charpentreau, piano (Bach, Fauré, Rameau, Schubert).
CONCIERGERIE, 17 h. 30 : Blandine Verlet, clavecin (Bach).
HOTEL HEROUET, 20 h. 30 : Atelier musique de Ville-d'Avray. Sol. A. Olivier, soprano (Marais, Loeillet, Bach, Haendel).
RANELAGH, 18 h. : R. Dyens, guitare, J.-C. Hoarau, contrebasse, Y. Le Goff, flûte, P. Mindy, percussions, M. Terrioux, vibraphone, P. Storch, cavaquinho (Brésil et vingtième siècle).
EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : Quintette à vent Nielsen (Danzi, Taffanel, Haydn, Ligeti).
THEATRE EN ROND, 18 h. : Quintette à vent de Paris.
NOTRE-DAME, 17 h. 45 : M. Tissot, orgue (Haendel, Lebègue, Eberlin, Tissot, Messiaen, Vierne). 11 h. 30, voir le 8.
EGLISE SAINT-THOMAS D'AQUIN, 17 h. 45 : O. Trachier, orgue (Bach, Buxtehude).
THEATRE D'ORSAY, 10 h. 55 : P. Amoyal, violon, D. Hovora, piano (Brahms, Beethoven, Ravel).
EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 17 h. : Synthesis Quartet, dir. S. Couture (Mozart, Haydn, Beethoven).
SALLE GAVEAU, 18 h. : Orchestre des Concerts Colonne, direction M. Constant. Sol. A. Queffelec, piano (Debussy, Ravel, Prokofiev).
LUCERNAIRE, 18 h. 30, voir le 5. 21 h. 20, voir le 7 (Gelalian, Webern, Martinu).
SALLE PLEYEL, 21 h. : Aldo Ciccolini, piano (Schubert, Liszt) ; 17 h. 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. S. Cambreling (Wagner).
RADIO-FRANCE, 17 h. : Rencontres internationales de chant choral.
THEATRE MODERNE, 10 h. 45 et 17 h. 30 : F. Doreau, A. Loewenguth (Beethoven).
PETIT PALAIS, 16 h. : Quatuor Parrenin.

LUNDI 10 DECEMBRE

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : K. Zimmerman, piano (Brahms).
SALLE BERLIOZ, 20 h. 30 : F. Agueesy, piano (Beethoven, Schubert, Chabrier, Liszt).
RANELAGH, 20 h. 15 : voir le 6.
LE POINT-VIRGULE, 21 h. : P. Laniau, guitare à dix cordes, L. Catalifaud, flûte à bec (Baron, Haendel, Loeillet, Dowland, Linde, Truhlar).
THEATRE DES DEUX PORTES, 20 h. 30 : Ensemble Polyphonique de France, dir. C. Ravier (Janequin, Sermisy, de Palacio).
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : E. Riva, E. Wiener, L. Noël, P. de Boysson (montage poétique et visuel de J.-P. Nortel).
ATHENEE, 21 h. : M. Olivero, soprano, M. Dosse, piano (Bellini, Massenet, Debussy, Rossini, Gerussi, etc.).
SALLE GAVEAU, 21 h. : P. Barbizet, piano (Mozart, Beethoven, Schubert, Chabrier).
AMERICAN CENTER, 21 h. : J. Léandre, contrebasse (Cage, Druckman, Gaburo, Scelsi, Kanach, Léandre, Serrano).
LUCERNAIRE, 18 h. 30 : Yuko Mori, Masako Hayashi (Schubert, Fauré).
RADIO-FRANCE, auditorium 106, 20 h. 30 : M. Christian-Schreter, E. Ricci, pianos (Mozart, Schubert, Schumann, Reger, Enesco, Lutoslawski).
RANELAGH, 20 h. 15, voir le 6.
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h. : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez ; Chœur national, dir. J. Grimbert, sol. M. Pena, H. Schaer, A. Oliver, F. Loup (Haendel : le Messie).
SALLE GAVEAU, 21 h. : Concert-anniversaire de l'Ensemble instrumental Laetitia Musica, dir. Guyot (Bach, Vivaldi, Telemann, Haendel, J.-C. Bach).
MUSEE GUIMET, 20 h. 30 : Trio Deslogères, M. Hanotis, J. Leber, J.-L. Bonafous, R. Maillard (Stockhausen, Verken, Tisné, Lachartre, Schaeffer), Savitry Nair, danse de l'Inde.
CENTRE CULTUREL SUEDOIS, 20 h. 30 : Structures visuelles et sonores de Nicolas Schöffer.
GALERIE NANE-STERN, 19 h. 30 : D. Simpson, violoncelle (Britten, Hallett, Rosenbloom, Penderecki, Sciarrino, Mayuzumi).
NOTRE-DAME-DES-BLANCS-MANTEAUX, 20 h. 30 : Orchestre de chambre Juventis (Bach).
RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. E. Krivine, sol. M. Portal (Mozart, Haydn).
CITE INTERNATIONALE, 21 h. : Eptachordio (musique ancienne).
INSTITUT GOETHE, 20 h. 30 : S. Collot, P. Strauch (Zimmermann).
LUCERNAIRE, 21 h. 20 : voir le 10.

Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 5 DECEMBRE

15 h. : Bons Baisers de Hongkong, d'Y. Chiffre ; 18 h. : Cinéma hongrois : En été, c'est simple, de P. Bacso ; 20 h. : Rétrospective du Festival de Belfort : l'État des lieux, de F. Caillat ; Trois pas en avant, trois pas en arrière, de J. Frymann ; 22 h. : Cinéma et science-fiction : la Marque du vampire, de T. Browning.

JEUDI 6 DECEMBRE

16 h. : Hommage à M. L'Herbier : l'Homme du large ; 18 h. : Cinéma hongrois : Terre des anges, de G. Revesz ; 20 h. et 22 h. : En souvenir de Merle Oberon (20 h. : la Vie privée de Don Juan, d'A. Korda ; 22 h. : Jack l'éventreur, de J. Brahm).

VENDREDI 7 DECEMBRE

16 h. : Hommage à M. L'Herbier : la Comédie du bonheur ; 18 h. : Cinéma hongrois : Sindbad, de Z. Wuszarick ; 20 h. : En souvenir de Merle Oberon : la Vie privée d'Henry VIII, d'A. Korda ; 22 h. : Cinéma et science-fiction : The Notorious Lone Wolf, de D. Ross Lederman.

SAMEDI 8 DECEMBRE

16 h. : Hommage à M. L'Herbier : la Porte du large ; 18 h. : Cinéma hongrois : Cher Voisin, de Zsolt Kezdi-Kovacs ; 20 h. : En souvenir de Merle Oberon : la Chanson du souvenir, de C. Vidor ; 22 h. : la Poupée, de J. Baratier.

DIMANCHE 9 DECEMBRE

15 h. : Cinéma algérien : Chronique des années de braise, de M. Lakhdar Hamina ; 18 h. : Cinéma hongrois : Zone tempérée, de Zsolt Kezdi-Kovacs ; 20 h. : Hommage à M. L'Herbier : la Nuit fantastique ; 22 h. : En souvenir de Merle Oberon : les Hauts de Hurlevent, de W. Wyler.

LUNDI 10 DECEMBRE

Relâche.

MARDI 11 DECEMBRE

16 h. : Hommage à M. L'Herbier : Rose France ; 18 h. : Cinéma hongrois : Quand Joseph revient, de Zsolt Kezdi-Kovacs ; 20 h. : la Statue en or massif, de R. Rouse ; 22 h. : Aimez-moi ce soir, de R. Mamoulian.

PETITE SALLE

MERCREDI 5 DECEMBRE

18 h. : Eldorado, de M. L'Herbier ; Autour de l'argent, de J. Dreville.

JEUDI 6 DECEMBRE

18 h. 30 : l'Argent, de M. L'Herbier.

VENDREDI 7 DECEMBRE

18 h. 30 : Don Juan et Faust, de Marcel L'Herbier.

MARDI 11 DECEMBRE

18 h. 30 : Feu Mathias Pascal, de M. L'Herbier.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 5 DECEMBRE

15 h. : l'Arc-en-ciel, de M. Donskoï ; 17 h. : la Zone près de la rivière, de T. Kinugasa ; 19 h. : Vingt Jours sans guerre, d'A. Guerman ; 21 h. : Cantate, de M. Jancso.

JEUDI 6 DECEMBRE

15 h. : le Quarante et unième, de G. Tchoukhraï ; 17 h. : Bobo la tête, de G. Katz ; 21 h. : les Sans-Espoir, de M. Jancso.

VENDREDI 7 DECEMBRE

15 h. : Quand passent les cigognes, de M. Kalatozov ; 17 h. : les Bottes du défunt, de S. Franel ; Réflexion dans un œil noir, de L. Goldenberg ; l'Oiseau de Mme Blomer, de D. Deirieux ; 19 h. : Cinq soirées, de N. Mikhalkov ; 21 h. : Pour Electre, de M. Jancso.

SAMEDI 8 DECEMBRE

15 h. : le Poème de la mer, d'A. Dovjenko et J. Solntseva ; 17 h. : la Poupée brisée, de K. Yoshimura ; 19 h. : Solaris, d'A. Tarkovski ; 21 h. : Maria, légende hongroise, de P. Fejos.

DIMANCHE 9 DECEMBRE

15 h. : la Ballade du soldat, de G. Tchoukhraï ; 17 h. : Parti pris, de M. Descloseaux ; Adrians tu mens, de C. Tronquet ; En mille morceaux, de D. Smajda ; Fragment, de S. Godet ; Mort du révolutionnaire, Hallucinée, de F. Jost ; 19 h. : Partition inachevée pour piano mécanique, de N. Mikhalkov ; 21 h. : Hypolite le laquais, d'I. Szkely.

LUNDI 10 DECEMBRE

15 h. : le Facisme ordinaire, de M. Romm ; 17 h. : Requiem pour Lili, d'A. de Bock ; la Demande en mariage de M. Pike, de B. Grenier ; Barbes Palace, de M. Alencar ; 19 h. : Brille mon étoile, brille, d'A. Mitta ; 21 h. : Visages parallèles, de R. Ban.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).

ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Styx, 5e (633-08-40).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

AURELIA STEINER (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).

LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

BOBO JACCO (Fr.) (*) : Concorde, 8e (359-92-82).

LA BOURGEOISE ET LE LOUBARD (Fr.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52 43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

CAMOUFLAGES (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), mercr., dim. lundi.

LES CHARLOTS EN DELIRE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93).

CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-30-11).

CORPS A CŒUR (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

COURAGE, FUYONS (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33), Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

DE LA NUEE A LA RESISTANCE (It.), v.o. : Quintette, 5e (354-35-40).

DEMONS DE MIDI (Fr.), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

LA DEROBADE (Fr.) (U.G.C.) Danton, 6e (329-42-62), Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Tourelles, 20e (636-51-98) ; Max-Linder, 9e (770-40-04).

DES NERFS D'ACIER (A.), v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

DES MORTS (Fr.-Belg.), Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.

DON GIOVANNI (Fr.), v.o. it. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

DRACULA (A.), v.o. : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

DUOS SUR CANAPE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Miramar, 14e (320-89-52).

ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; Luxembourg, 6e (633-97-77). — V. f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

FIN D'AUTOMNE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LE GAGNANT (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-500-32) ; U.G.C. - Danton, 1er (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

GALACTICA, LES CYLONS ATTAQUENT (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) (*) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

HAIR (A., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

IRACEMA (Brés., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).

LE LAMPION (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

LAURA, LES OMBRES DE L'ETE (Fr.), Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70).

LA LUNA (It., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46). v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LE MALIN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40).

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), sauf mer. après-midi. — V.F. : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

MOLIERE (Fr.), Bilboquet, 6e (222-87-23).

MOONRAKER (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

NEW-OLD (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99) ; H. Sp.

NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

NOUS ETIONS UN SEUL HOMME Fr.), Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

L'OCCUPATION EN VINGT-SIX IMAGES (Youg., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

LES PETITES FUGUES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

RACE D'EP (Fr.) (**) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

RUE DU PIED-DE-GRUE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52).

SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), jeu., ven., sam., mar. ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Madeleine, 8e (742-03-13).

SCHUBERT (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

SIBERIADE (Sov., v.o.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Cosmos, 6e (548-62-25) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

STILLEBEN (Suis.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47). H. sp.

LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.

LE TAMBOUR (All.) (*), v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08 ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Balzac, 8e (561-10-60), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Ternes, 17e (380-10-41).

LA TERRE EST PLATE (Dan.-Port.) v. port. : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

TESS (Fr.-Brit.), v. angl., Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06. — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LE TOUBIB (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44).

LA VILLE DES SILENCES (Fr.), Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A.), v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46).

LES FILMS NOUVEAUX

GROS-CALIN, film français de Jean-Pierre Rawson : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

CUL ET CHEMISE, film italien d'Italo Zingarelli. V.O. : Marignan, 8e (359-92-82). V.F. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

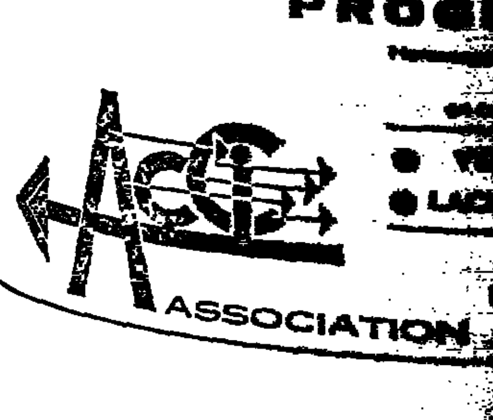
ALBUM COUNTRY MUSIC, film américain de John Dehayes-Bee. V.O. : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LINUS, film suédois de Vilgot Sjoman. V.O. : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) (à partir de vendredi).

JE PARLE D'AMOUR, film français de Madeleine Hartmann : Epée de Bois, 5e (337-54-47) (à partir de jeudi).

MANHATTAN, film américain de Woody Allen. V.O. : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). V.O.-V.F. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10). V.F. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

JACK LE MAGNIFIQUE, film américain de Peter Bogdanovich (*). V.O. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33). V.F. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).



Cinéma

Les séances spéciales

AMARCORD (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), 12 h. + V., S., 24 h.
CHARLES MORT OU VIF (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
CHRONIQUE D'ANNA MAGDALENA BACH (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 18 h. 15.
CINQ LEÇONS D'ANTOINE VITEZ (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 12 h.
DEHORS DEDANS (Fr.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30 (sf D.).
DETRUIRE, DIT-ELLE (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33), 18 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
LA FEMME DU GANGE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 0 h. 15.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sf D.).
INTERDIT AUX STALINIENS (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 12 h. (sf D., L.).
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) (sf S., D.).
MAMA ROMA (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 30.
LA MUSICA (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
MYRA BRECKINRIDGE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
PLAYTIME (Fr.) : Tourelles, 20e (636-51-98), Mar., 21 h.
LE PRETE-NOM (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (705-04-55), 20 h. 15, 22 h. 15.
REFLETS DANS UN ŒIL D'OR (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
UNE PETITE CULOTTE POUR L'ETE (Jap., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 30.
VIVRE SA VIE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
ZOO ZERO (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

Les grandes reprises

A CHILD IS WAITING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-79).
ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (633-10-82).
L'AUTRE (A., v.o.) : Maillot Palace, 17e (574-10-40). H. Sp.
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (F.) : Gramont, 2e (296-62-56).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BETE (Fr.) (**) : Jean Renoir, 9e (874-40-75).
LES CHASSES DU COMTE ZAROFF (A.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52), Studio Médicis, 5e (633-25-97), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), George V, 8e (225-41-46), Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LE DERNIER ROUND (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86). — V.f. : Eldorado, 10e (208-18-76).
FLESH (A., v.o.) (**) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).
LA FIEVRE AMERICAINE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
LA FEMME D'EN FACE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).
LE GUEPARD (It., v.o.) : A. Bazin, 13e (337-74-39).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Club, 9e (770-81-47).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.o., v.f.) : Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55) (sauf Mar.).
MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
MUSIC LOVERS (Ang., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES ONZE MILLE VERGES (Fr., (**) : Balzac, 8e (561-10-60).
PLAY TIME (Fr.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80).
LE PORTRAIT DE DORIAN GRAY (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE PRIVE DE CES DAMES (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
REPULSION (A., v.o.) (**) : Cluny Palace, 5e (354-20-12).
REBECCA (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
RETOUR (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
THE SERVANT (A., v.o.) (**) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
LE SEXE FOU (It., v.o.) (**) : Champollion, 5e (354-51-60).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (v.o.) : Cinoches St-Germain 6e (633-10-82).
UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
WEEK-END (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71.

Les festivals

A. HITCHCOCK, v.o., New-Yorker, 9e (770-63-40). Mer., jeu. : l'Etau ; ven., sam. : les 39 Marches ; dim., lun. : Une femme disparaît.
LE PLAISIR ITALIEN, v.o., Olympic, 14e (542-67-42). Mer., jeu. : Uccelacci Uccellini ; ven., sam. : Casanova : Un adolescent à Venise ; dim. : Venez donc prendre le café chez nous ; lun., mar. : Accatone.
CALIBRE 38, v.o., Olympic, 14e (542-67-42). Mer. : Shaft, les nuits rouges de Harlem ; jeu. : Adieu ma jolie ; ven. : Le tueur s'est évadé ; sam. : le Faucon maltais ; dim. : le Privé ; lun. : The Nickel Ride ; mar. : le Gang Anderson.
EXPRESSIONNISME ALLEMAND, v.o., Olympic, 14e (542-67-42). Mer., ven., dim., mar. : Métropolis ; jeu., sam., lun. : le Cabinet du docteur Caligari. — Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25), v.o. Mer : Mabuse le joueur ; jeu. : Mabuse démon du crime ; ven. : le Cabinet du docteur Caligari ; sam. : Métropolis ; dim. : Nosferatu le vampire ; lun. : le Dernier des hommes ; mar. : les Trois Lumières.
FRED ASTAIRE, v.o., Action-Ecoles, 5e (325-72-07). mer., jeu. : Broadway Melody ; ven., sam. : Roberta ; dim., lun. : Entrons dans la danse ; mer. : Dancing Lady. — V.o., Action - La Fayette, 9e (878-80-50), sam. : la Vallée du bonheur ; dim. : Papa longues jambes ; lun. : le Dernier Rivage ; mar. : l'Inquiétante Dame en noir.
JUDY GARLAND, v.o., Action - La Fayette, 9e (878-80-50), mer : Une étoile est née ; jeu. : le Pirate ; ven. : le Chant du Missouri.
LES MARX BROTHERS, v.o., Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07), mer. : les Marx au grand magasin ; jeu. : Une nuit à l'Opéra ; ven. : Un jour aux courses ; sam., Monkey Business ; dim. : Chercheurs d'or ; lun. : Plumes de cheval ; mar. : la Soupe au canard.
HUMPHREY BOGART. v.o. : Action-Christine, 6e (325-85-78), mer. : Key Largo ; jeu. : Passage to Marseille ; ven. : Bas les masques ; sam. : Casablanca ; dim. : les Passagers de la nuit ; lun. : le Port de l'angoisse ; mar. : High Sierra.
RITA HAYWORTH, v.o., Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mer., sam. : O toi, ma charmante ; jeu., lun. : L'amour vint en dansant ; ven., dim., mar. : Cover girl.
FESTIVAL DELIRANT, RICHARD LESTER, v.o., Studio Acacias, 17e (754-97-83), 14 h. : la Souris sur la Lune ; 15 h. 15 : On l'appelait Milady ; 17 h. 15 : Help ; 18 h. 45 : Comment j'ai gagné la guerre ; 20 h. 30 : Le knack... et comment l'avoir ; 22 h. 15 : Forum en folie.
STUDIO 28, 18e (606-36-07), mer. : le Parrain n° 2 ; jeu. : Chromosome 3 ; ven. : Parfum de femme ; sam. : L'école est finie ; dim., mar. : Un rabbin au Far-West.
CYCLE NOUVELLE VAGUE, Epée-de-Bois, 5e (337-57-47), mer., jeudi : la Proie pour l'ombre ; ven., lundi : Je t'aime, je t'aime ; sam., dim. : les Gauloises bleues ; mar. : Alphaville.
SAINT-LAMBERT, v.o., 15e (532-91-68), mer 16 h., sam. 13 h. 45, dim. 17 h. 15 : Tintin et le lac aux requins. — V.f. : sam., 17 h. 15, dim. 13 h. 45 : la Ballade des Dalton ; mer. 14 h. ; sam., dim., à 15 h. 30 : les Voyages de Gulliver ; jeudi, ven., 21 h. ; sam. 21 h. 30 ; dim. 19 h. : Le shérif est en prison ; sam 15 h., dim 21 h. 30 : Retour ; mer., lundi, 21 h. : les Mille et Une Nuits.
HOMMAGE A MARCEL L'HERBIER, Espace Gaîté, 14e (320-99-34). Mer., ven., dim., mar. : le Parfum de la dame en noir ; jeu., sam., lun. : le Mystère de la chambre jaune.
HOMMAGE A LAUREL ET HARDY. Mer. : Sous les verrous ; jeu. : les As d'Oxford ; ven. : la Croisière ; sam. : Têtes de pioches ; dim. : la Bohémienne ; lun. : Au Far-West ; mar. : les Conscrits.
WIM WENDERS, 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), v.o. Mer., vend., dim. : Alice dans les villes ; jeu., lun. : Au fil du temps ; dim. : Faux mouvement ; mar. : l'Angoisse du gardien de but au moment du penalty.
REGARD SUR L'HOMOSEXUALITE, Maillot Palace, 17e (574-10-40), v.o. : Pink Narcissus ; la Conséquence ; Outrageous ; Sébastiane ; la Tendresse des loups.
STUDIO DE L'ETOILE, 17e (380-19-93). Mer., sam., dim., 14 h. : les Aventures époustouflantes de Tom et Jerry ; mer., sam., dim., 15 h. 45 : les Aventures de Robin des Bois.
SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16) : Alice au pays des merveilles ; la Mélodie du bonheur ; Festival de dessins animés Tex Avery ; Casanova de Fellini ; Un rabbin au Far-West ; Macbeth ; la Flûte enchantée ; le Locataire.
CHATELET VICTORIA, 1er (508-94-14), v.o. 1) 14 h. 20 : Bilitis ; 16 h. : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 05 : Dersou Ouzala ; 20 h. 35 + S. 0 h. 40 : Cabaret ; 22 h. 35 + V. 0 h. 40 : Orange mécanique ; 2) 14 h. 10 : Citizen Kane ; 16 h. ; V. 0 h. 20 : Easy Rider ; 17 h. 55 + S. 0 h. 15 : A la recherche de M. Goodbar ; 20 h. 20 : Marathon Man ; 22 h. 40 : A bout de souffle.
STUDIO GALANDE, 5e (354-72-71), v.o. : 13 h. 45 : Portier de nuit ; 15 h. 45 : Au-delà du bien et du mal ; 18 h. : Julia ; 20 h. 10 : Salo ; 22 h. 10 : The Rocky Horror Picture show ; V. S. 24 h. : Rollerball.
BOITE A FILMS, 17e (754-51-50) 1) 10 h. 30 : Chiens de paille ; 12 h. 30 : Easy Rider ; 14 h. 15 : Jérémiah Johnson ; 16 h. 10 : Music lovers ; 18 h. 10 : Un tramway nommé désir ; 20 h. 15 : le Charme discret de la bourgeoisie ; 22 h. 10 : Phantom of the Paradise ; V., S. 24 h. : Flesh Gordon ; 2) 11 h. 15 : l'Arrangement ; 13 h. 30 : Iphigénie ; 15 h. 45 : le Lauréat ; 17 h. 30 : Love ; 19 h. 30 : la Femme libre ; 22 h. : Midnigth express ; V., S. 24 h. 10 : Délivrance.

Variétés

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) (D. soir., L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. : Nicoletta (jusqu'au 9). A partir du 11 : Pierre Perret.
CASINO DE PARIS (874-26-23) (L.), 20 h. 30, mat. dim., 14 h. 30 : Parisline.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (256-02-15) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 17 h. : les Frères Jacques.
COTTON CLUB (742-10-15), 22 h. 30 : Mahattan Satin.
FORUM DES HALLES (297-53-47) (D., L.), 20 h. 30 : Valeria Munarriz.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 20 h. 30 : Djamel Allam (jusqu'au 8) ; les 10 et 11 : Malicorne.
MARIGNY (256-04-41) (J.), 21 h. ; mat. dim., 15 h. : Thierry le Luron.
OLYMPIA (742-25-49) (L.), 21 h., mat. dim., 14 h. 30 : Patrick Juvet ; le 10 à 21 h. : Laurent Voulzy.
PALAIS DES ARTS (770-90-48), le 9 à 15 h. : le Chant profond Juif.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 18 h. 30 : Claude Astier.
THEATRE DU LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 20 h. 30 : Arlette Mirapeu ; 22 h. 30 : Stéphane Varègues.
THEATRE MARIE - STUART (508-17-80) (D.), 18 h. 30 : Eric Droin.
THEATRE NOIR (797-85-14), 18 h. 15 : Michael Silva, J. Clyde. Jusqu'au 9, 20 h. 30 : Lamine Konte.

Les comédies musicales

DAUNOU (261-69-14) (mer., dim. soir), 21 h., mat. sam. et dim., 16 h. : S.O.S. tendresse.
RENAISSANCE (208-18-50), les 7, 8, 11 à 20 h. 45 ; le 8 à 14 h. 30 ; le 9 à 14 h. 30 et 18 h. 30 : la Perle des Antilles.
MOGADOR (285-28-80), mar., ven., sam. 20 h. 30 ; mer. 15 h. ; sam. 14 h. 30 ; dim. 15 h. 30 : l'Auberge du cheval blanc.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h. ; mat. dim. 15 h. 30 : Raymond ou comment s'en dé... babaraaser ?
DEUX ANES (606-10-26), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Pétrole... Ane.

La danse

(Voir aussi le Festival d'automne.)
LA FORGE (371-71-89), 20 h. : Farid Chopel, Graziella Martinez (dern. le 9 déc.).
RANELAGH (288-64-44), le 5 à 22 h. : Christiane de Rougemont.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), dim. soir., lun. 20 h. 30, mat. sam. 15 h., dim. 17 h. : Manfred.
ESPACE CARDIN (266-17-30), dim. 21 h. : Gigi-GH Caciuleanu.
THEATRE OBLIQUE (355-02-94), les 7, 8, 9 à 20 h. 45 : les Ballets de la cité ; les 5, 6 à 20 h. 45 : Ballets Moebius.
GARE MONTPARNASSE, le 5 à 17 h. : Ballets-Théâtre Joseph Russillo ; les 10, 11 à 17 h. : Ballets Ethery Pagava.
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16), les 6, 7, 8 à 20 h. 30 : Triangles ; le 11 à 20 h. 30 : Danseurs de Mudra.

Jazz, pop, rock, folk

BATACLAN (700-30-12), le 6 à 19 h. 30 : John Martyn ; le 7 à 22 h. 30 : Frank Whright Quartet ; le 7 à 23 h. 30 : Kahil El Zaber et Ethnic Heritage Ensemble ; le 10 à 19 h. 30 : Electric Sun ; le 11 à 20 h. : Steve Hillage.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. 30 : Marc Laferrière Jazz Dixieland (jusqu'au 9) ; les 10 et 11 : Dany Doriz Sextet.
CAVEAU DE LA MONTAGNE (354-83-39), 22 h. : Didier Levallet, A. Brunet (jusqu'au 8) ; les 10 et 11 : S. Kessler Bed Delfau.
CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 20 h. 30 : Quartet Jeanne Lee ; 22 h. 30 : Edja Kungali African Roots in Music.
DREHER (233-48-44), le 5 à 22 h. 30 : René Urtreger.
DUNOIS (584-72-00), le 5 à 18 h. 30 : Bidon K ; le 10 à 20 h. 30 : Armonicord.
GALERIE (261-38-64), J., V., S à 22 h. 30 : Sonny Grey Quartet.
GIBUS (700-78-88), les 5, 6 à 22 h. : Le Privé ; les 7, 8 à 22 h. : Antidote.
GOLF DROUOT : le 8 à 22 h. : Cyclone.
PALACE (246-10-87), le 9 à 17 h. : Pretenders ; le 9 à 20 h. : Marquis de Sade (sous réserves), les 10, 11 à 20 h. : Talking Heads.
PAVILLON DE PARIS (205-44-12), le 9 à 20 h. : Judas Priest, ACDC.
LA PENICHE (205-40-39) (L.), à 20 h. 30 : Idir ; à 22 h. 30 : Jungle la Ferraille (jusqu'au 9) ; à partir du 11 : Les Privés.
LE POINT VIRGULE (278-67-03), le 9 à 21 h. 30 : Trio Vidal.
RIVER BOP, 22 h. : Peper Addms Quartet (jusqu'au 8) ; à partir du 11 : Trio F. Janneau, H. Texier, D. Humair.
SLOW CLUB (233-84-30) (D, L), à 21 h. : Claude Luter.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D) à 20 h. 45 : Les Babouches font du rock mou.
THEATRE NOIR (797-85-14), les 10, 11 à 20 h. 30 : Golden Gate Quartet.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05





emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



TEXAS INSTRUMENTS
FRANCE

recherche

DES "SPECIALISTES"

pour son Siège Européen de
VILLENEUVE-LOUBET (NICE)

• DIVISION EUROPEENNE PRODUITS GRAND PUBLIC
Département Ordinateurs Individuels

INGENIEUR ELECTRONICIEN SPECIALISTE VIDEO

(Référence ECD/1279/069)

pour le poste de Chef du Programme VIDEO pour ordinateurs individuels.

Formation Grande Ecole, 5 à 10 ans d'expérience acquise chez un constructeur de matériel de Télévision dans les domaines des procédés de codage et de modulation couleur : SECAM, PAL et NTSC.

La connaissance des microprocesseurs et des systèmes de télé-informatique type antiope ou viewdata sera appréciée.

Cet ingénieur de haut niveau aura la responsabilité pour l'Europe des projets concernant l'adaptation d'ordinateurs grand public aux divers systèmes de Télévision et de Télé-information.

Anglais indispensable.

• DIVISION DES SEMI-CONDUCTEURS
Département Recherche et Développement

RESPONSABLE DU SERVICE CONCEPTION "BI-POLAIRE"

(Référence SC/1279/070)

Il dirigera une équipe d'ingénieurs chargés des opérations suivantes :
- compréhension des systèmes projetés, discussion des spécifications du circuit logique ou analogique à l'aide de simulations sur ordinateurs, suivi du dessin des masques, application des règles de dessin, préparation et réalisation des mesures électriques sur les premiers échantillons, suivi du planning et de la gestion financière des études.

Visites France et Etranger.

Ingénieur Electronicien Grande Ecole ayant plusieurs années d'expérience en études bi-polaires.

Connaissance en physique du solide.

Anglais indispensable.

INGENIEURS SYSTEMES

(Référence SC/1279/071)

chargés :
- de la définition des produits pour les télécommunications,
- de la définition des systèmes analogique ou numérique se rapportant à la transmission ou au traitement des données,
- de la découpe des systèmes,
- de la définition des spécifications d'objectifs pour des produits à intégrer,
- du suivi des programmes de développement.

Formation : ingénieur électronicien Grande Ecole pouvant être débutant.

1 à 2 ans d'expérience souhaités. Anglais indispensable.

Différentes affectations sont possibles :
(NICE - PARIS - FREISING - BEDFORD - BRUXELLES).

Pour tous ces postes, envoyer C.V., photo et prétentions, date de disponibilité, en rappelant la référence du poste à Madame LE GUET - T.I.F. - B.P. No 5
06270 VILLENEUVE-LOUBET.

Une réunion d'information aura lieu le 19 Décembre pour le 1er poste.

GROUPE ALIMENTAIRE DE DIMENSION EUROPÉENNE
recherche un

INSPECTEUR DES VENTES

Pour usine région NORD proximité LILLE

— Age minimum 30 ans,
— Ecole Supérieure de Commerce ou équivalent,
— Expérience dans la fonction indispensable,
— Résidence région LILLE,
— Fréquents déplacements de courte durée.

La fonction consiste :
- A animer et contrôler les ventes dans la clientèle rattachée à l'usine ;
- A remplir des fonctions d'administration des ventes au service commercial de l'usine.

Avant de prendre ses fonctions, le candidat retenu suivra une période de formation d'une durée d'un an dans un service de la Direction commerciale à Paris.

Discrétion assurée.

Adresser C.V. manuscrit, prétentions et photo à n° 36.309, CONTESSE Publicité
20, avenue de l'Opéra - 75040 PARIS Cedex 01.

Importante Société Électromécanique
recherche
pour usine de BASSE-NORMANDIE
UN

INGÉNIEUR D'ÉTUDES ÉLECTRONICIEN

ayant quelques années d'expérience dans le domaine d'application des circuits intégrés et microprocesseurs.

Il sera chargé des études de sous-ensembles électriques utilisés pour des fabrications en grande série et devra être capable d'animer une équipe de techniciens.

Connaissance de la langue Anglaise exigée.

Adresser C.V. et prétentions à HAVAS qui transm. n° 7976 - B.P. 70 — 61002 ALENÇON

Quotidien recherche

JOURNALISTE LOCALIER

DIPLOME D'UNE ECOLE de Journalisme ou de l'enseignement supérieur, bne culture générale, deux années minimum d'expérience dans un quotidien. Env. C.V. + photo + Press-Book à Régie-Presse n° 825.049 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CHANTIER NAVAL DE DIMENSION MOYENNE
recherche
POUR SON CHANTIER DE CONSTRUCTION COQUES

UN INGENIEUR PROJETS
G.M. ou E.N.S.M. ou équival. Il devra avoir acquis une bonne expérience en projets ou études de navires.

UN INGENIEUR PRODUCT.
G.M. ou A.M. ou équivalent. Il devra avoir déjà acquis une bonne expérience en construction navale ou en chaudronnerie. De bonnes connaissances en soudure seraient appréciées. Adres. Curriculum Vitae, photo et prétentions à : S.N.C.G.
40, rue des Chantiers,
76600 LE HAVRE

FLAKT ENTREPRISE
recherche

INGÉNIEUR
RESPONSABLE TECHNICO-COMMERCIAL

Ayant expérience 5 ans mini pour installations en ventilation, climatisation, dépoussiérage dans l'industrie.

Lieu d'activité BORDEAUX.
Fréquents déplacements.

Env. C.V., dét. et prétent. à Flakt Entreprise,
Service du Personnel,
26, quai Carnot,
92212 SAINT-CLOUD.

Futur directeur
personnel et affaires sociales

IMPORTANTE FIRME METALLURGIQUE FRANÇAISE (plus de 1500 personnes) GRANDE VILLE UNIVERSITAIRE OUEST FRANCE, société filiale puissant groupe national recherche en une accession rapide (2 ans environ) au poste de Directeur du Personnel et des Affaires Sociales, un cadre formation supérieure, 38 ans minimum, ayant acquis en milieu industriel très solide expérience de la gestion du personnel, de l'amélioration des conditions de travail et des rapports avec les partenaires sociaux.
Chargé dans un premier temps de missions, il prendra progressivement l'intégralité des fonctions et responsabilités afin de promouvoir et mettre en œuvre une politique moderne de relations sociales.

Traitement : 180.000 à 200.000 F.

Ecrire sous
Réf. SC 247 CM
4 rue Massenet
75016 PARIS
DISCRETION ABSOLUE

etap

Nous recherchons

INGÉNIEUR

Homme ou femme pour développement progrès microprocesseur.

Expérience industrielle entre 2 à 4 ans.

Ecrire avec C.V. manuscrit HAVAS n° 1.221, AIX-EN-PROVENCE.



emplois internationaux (et departements d'Outre Mer) emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

Société américaine recherche pour sa filiale en Algérie

EXPERTS TÉLÉCOMMUNICATIONS

— Gestion de réseau téléphonique (procédures d'exploitation, analyse des données de trafic, ingenierie corrective) ;
— Téléimprimeurs, matériel de commutation de messages, téléinformatique ;
— Transmission (câbles urbains, câbles coaxiaux, faisceaux hertziens, liaisons radio et troposphériques).

Expérience minimum de 5 années. La pratique de la langue anglaise est un avantage.

Envoyer sous 15 jours à l'adresse suivante curriculum vitae détaillant de manière précise l'expérience acquise :

DIGITAL RESOURCES CORPORATION
Projet Telecommunications
B.P. 103
Plateau Saulière
ALGER (Algérie).
(Chance égale candidat homme ou femme.)



HYDRAULIQUE URBAINE
Une Société française recherche pour une intervention dans la capitale d'un pays du Maghreb un Jeune ingénieur diplômé ayant nécessairement une première expérience en étude d'exécution d'hydraulique urbaine.
Veuillez écrire (joindre C.V. et préciser votre dernière rémunération) en indiquant sur l'enveloppe la réf. 1 533 à MEDIA P.A. 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.

GESTION 2000
Pour important chantier étranger

RESPONSABLE ADMINISTRATIF

Pour assurer administration générale du chantier, gestion du personnel local et expatrié, connaissance des règlements fiscaux et juridiques.
Formation supérieure souhaitée, expérience dans la fonction hors France, langue allemande lue, écrite indispensable.
Adresser C.V. GESTION 2000 102, r. La Fayette, Paris-10e

Sté Bted rech. pour chantier pétrolier au Gabon, contrôleurs travaux mer, pose pipe, barge, plate forme.
Chef de barge, départ mission mi-décembre, expérience nécess.
Ecr. C.V. Bted, 44, rue Bayard, Toulouse.
pipe, barge, plate-forme.

Le Service Formation d'une Société Française d'Ingénierie recherche pour participer à L'ETUDE ET A LA REALISATION DE FORMATION DE PERSONNEL OUTRE MER

INGENIEURS ELECTROMECANICIENS

spécialistes en Méthodes et Préparation de travaux d'entretien.
Les candidats retenus doivent justifier d'une connaissance acquise dans le milieu de l'industrie lourde, pratiquer l'anglais et posséder une première expérience de formation.

Adresser c.v., photo et prétentions s/réf. 3859 à AXIAL Publicité, 91, Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, qui transmettra.
Il sera répondu à toutes les candidatures.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

IMPORTANT ORGANISME DU SECTEUR TERTIAIRE
recherche
pour sa délégation REGION SUD-OUEST
siège à TOULOUSE

un Inspecteur

ayant une formation économique et financière et l'expérience de la négociation avec les entreprises.

Adresser lettre manuscrite + CV + photo sous N° 7396 à PARFRANCE Annonces
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS
recherche pour son établissement des

Pays de Loire

UN SPÉCIALISTE
DE PEINTURE et DÉCORATION SUR PIÈCES EN MATIÈRE PLASTIQUE

Le candidat possède une solide expérience dans ce domaine.

Le B.T.S. en mécanique générale ou en transformation des matières plastiques est souhaité.

Adresser C.V., prétentions et photographie n° 36.522, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 02 qui transmettra.

---

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

SOCIETE PERI INFORMATIQUE
Filiale d'un des plus importants groupes français leader dans son domaine,
recherche dans le cadre de ses ACTIVITES MARKETING

LE RESPONSABLE DES ETUDES DE MARCHE ET DE L'ANALYSE DES PRODUITS CONCURRENTS

Le poste conviendrait à un ingénieur grande école ayant au moins 5 ans d'expérience, possédant une solide formation MARKETING et ECONOMIQUE.

La connaissance d'un ou de plusieurs des domaines suivants sera appréciée :
- Mini-ordinateurs ;
- Terminaux ;
- Mini-gestion ;
- Traitement de textes.

Une pratique courante de la langue anglaise est indispensable.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions sous no 36526 CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

STE MULTINATIONALE DE DISTRIBUTION D'OUTILLAGE
Bâtiment et Industrie
recherche

GESTIONNAIRE DE STOCK

— Niveau Bac.
— 1 ou 2 années expérience Gestion de stock informatisée.
— Libéré O.M.
— Permis V.L.

Il sera chargé de l'approvisionnement de 7 agences

Contrat à date indéterminée avec stage de 6 mois environ. Direction régionale de NANCY.

Affectation définitive siège région parisienne, banlieue Sud.
Nombreux avantages sociaux.

Ecr. avec C.V., photo et prét. à n° 81.797 F, Bleu, 17, r. Lebel, 94-Vincennes.

Société d'Importation et Diffusion Composants Electroniques
recherche

AGENTS COMMERCIAUX MULTICARTES

très introduits dans le secteur industriel grand public ou revendeurs.

Adresser C.V. à
EURODIME
224, r. de Charenton, Paris-12e ou téléphoner 343-59-59, ap. 17 h.

SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE
OUEST DE PARIS
recherche

UN RESPONSABLE DE DÉMARRAGE UNITÉS PÉTROCHIMIQUES
(AU SIÈGE)

POUR :
- recruter le personnel temporaire ;
- mettre en place les procédures de démarrage ;
- établir les relations avec clients, équipes de démarrage et bailleurs de procédés.

Pour ce poste, une formation et une expérience d'ingénieur procédés, associées à une pratique active du démarrage et des opérations sont nécessaires.

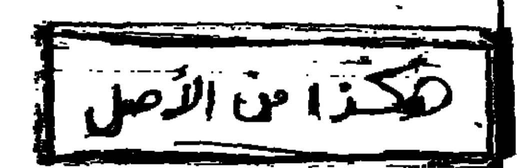
Fréquents déplacements de durée limitée à prévoir.

UN RESPONSABLE ÉQUIPE DÉMARRAGE
(sur le SITE)

Sous les directives du précédent, en relation avec l'équipe de construction et les représentants des bailleurs de licence, il effectuera sur différents sites à l'étranger les opérations classiques de démarrage : CHECK-LIST, tests modifications.

Pour ces 2 postes anglais courant

Env. C.V. et photo à n° 36 706 CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01.



Responsable commercial d'une division

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE filiale d'un groupe international recherche le *Responsable Commercial* d'une **division** (CA 20 millions) qui réalise et commercialise des produits destinés à des secteurs variés (industrie, marine, TP...).

Il sera chargé d'élaborer la politique et les stratégies commerciales et d'animer l'équipe de ventes.

Ce poste implique une bonne formation, *une solide expérience (vente de produits industriels).*

Possibilités d'évolution vers des fonctions de Directeur Commercial.

Connaissance de l'anglais indispensable.

Poste : banlieue Nord-Est Paris.

Ecrire sous réf. WL 309 CM
4 rue Massenet
75016 PARIS
DISCRÉTION ABSOLUE

efap

BANQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTERIEUR

souhaite intégrer à son Département Informatique et Organisation

ingénieurs informaticiens

qui participeront à la conception des applications, et animeront les équipes chargées de la réalisation des chaînes. Les candidats recherchés auront animé et conduit jusqu'à son terme un projet de moyenne importance. Diplômés d'enseignement supérieur, de préférence, ils auront 4 à 5 années d'expérience des moyens ou gros systèmes de gestion. Connaissance des ordinateurs IBM appréciée. (Réf. 312-M)

jeunes diplômés (GRANDE ECOLE ou UNIVERSITE)

attirés par l'informatique, et désireux après une période de stage, durant laquelle ils recevront une formation bancaire et informatique, de participer à des études qui les mettront au contact des directions et services de la banque, en vue d'appréhender leurs besoins, et de réaliser les solutions appropriées. (Réf. 313-M)

réelles possibilités d'évolution professionnelle.

Envoyer C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions sous référence à Structures
31, avenue de l'Opéra - 75001 Paris.

STRUCTURES

Société française Hoechst

vous propose à son centre de recherches et d'applications (NORD PARIS) le poste de

Ingénieur d'applications dispersions polymères

Vous participez avec les responsables de la *Division à la définition de la politique de vos produits.*

Par les études que vous effectuez en laboratoire *et les essais que vous réalisez en clientèle :*

- vous développez l'utilisation de nos dispersions dans l'industrie textile (non tissés, revêtements sol et mur, etc...),
- vous assurez l'appui technique de notre réseau. *commercial et l'assistance de la clientèle.*

Diplômé d'une grande école de chimie, ayant le goût de la technique sur le terrain, vous souhaitez *mettre en valeur votre expérience de 3 à* 5 ans minimum de l'industrie des polymères et étendre vos responsabilités dans un poste largement ouvert. Votre connaissance de l'allemand ou à défaut de l'anglais vous per*mettra en outre des relations fréquentes* avec les services d'applications de notre maison mère.

Si vous êtes intéressé, adressez C.V. et prétent. sous référence 256 au Département des Ressources Humaines - Tour Roussel Nobel - Cedex 3
92080 PARIS LA DEFENSE

Hoechst

---

jeunes ingénieurs

GRANDES ECOLES

(centrale, mines, polytechnique, ensam, enseeg, supelec)
intéressés en début de carrière par la recherche appliquée

couvrant un grand secteur industriel en pleine évolution,

NOUS VOUS PROPOSONS :
après une courte période d'adaptation de vous intégrer dans des équipes pluridisciplinaires (physiciens, métallurgistes, électroniciens, électro-mécaniciens) disposant de moyens puissants d'investigation et de traitement de l'information.

VOUS SEREZ APPELES A PARTICIPER A :
- la conception, la réalisation et l'exploitation de pilotes semi-industriels ou industriels,
- la mise au point de moyens de mesure et à l'automatisation de procédés métallurgiques,
- *aux études relatives aux propriétés et à l'utilisation des matériaux et à la mise au point de procédés* de contrôle.

Bien entendu, les économies d'énergie et de matières premières, le respect de l'environnement et *l'amélioration des conditions de travail qui revêtent pour notre profession une importance particulière* rentrent dans le cadre de ces activités.

Le jeune ingénieur jouira d'une liberté considérable laissant libre cours à l'initiative, l'imagination et la création. *Il devra être apte à travailler en équipe, à comprendre et à convaincre les hommes.*

Il aura la possibilité d'avoir de nombreux contacts avec l'industrie, les laboratoires d'Université et de grandes écoles ainsi qu'avec des organismes étrangers (ce qui nécessite l'usage de la langue anglaise).

Après quelques années, au service de notre profession, dans la **RECHERCHE APPLIQUEE**; il pourra évoluer vers **L'INDUSTRIE** sans repasser par le marché du travail.

Adresser C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions à No 36.380 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS cedex 01 qui transmettra.

MAISON PHENIX

CONTROLE DE GESTION

Phénix, premier constructeur français *de maisons* individuelles, recherche deux cadres de haut niveau pour *assister le Contrôleur de Gestion du* Groupe.

Ils auront à assurer leur mission dans une structure dynamique, très décentralisée : recueil, analyse, synthèse et présentation des données comptables, budgétaires, statistiques et qualitatives pour une exploitation diversifiée au niveau du groupe. Ils participeront à des études de fond sur les problèmes de gestion du groupe.

Agés de 30 ans environ, les candidats justifieront d'une expérience professionnelle en rapport avec leur formation :

- HEC, ESSEC, ESCP, *option finances ou gestion* ou DECS appréciés ;
- *Ingénieur Grande Ecole, X, Centrale, T.P., ...*

La maîtrise de l'anglais sera un atout.

Nous vous remercions d'écrire avec C.V. et photo, sous référence DR 750 à :



DÉPARTEMENT RECRUTEMENT
CONSEIL 15, Av. d'Eylau 75116 Paris

à qui nous avons confié cette recherche.

SAPB HOECHST-BEHRING recherche des

DELEGUES

agissant au niveau national
(lieu de résidence : PARIS)
- pour l'installation et le suivi de matériel en clientèle (laser néphelémètre)
- *pour la mise en place de la gamme chimie clinique sur divers automates.*

Pour ces postes, il est demandé :
. un niveau de formation type BTS en biologie
. une expérience en appareillage *LAM de biochimie*
. une disponibilité pour de fréquents déplacements de courte durée.
Une expérience chez un fabricant de matériel de laboratoire serait un atout supplémentaire.

Envoyer C.V. photo et prétentions à
M.OVAIN réf. 103
S.a.p.b. HOECHST BEHRING
10 rue Clément Marot Paris 8°

HOECHST — INSTITUT BEHRING

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE FRANÇAIS
appelé à un fort développement international
développant son CENTRE DE RECHERCHES

recrute un

DIRECTEUR DE RECHERCHES

pour diriger une équipe pluridisciplinaire (environ 60 personnes).
Rattaché à la Direction Générale, le candidat aura :

- une formation pharmacologique et biochimique ;
- des connaissances en chimie structurale ;
- une expérience industrielle de 3 à 5 ans
- lira et parlera l'anglais.

Rémunération attractive dans un cadre de travail agréable en province, proche PARIS.

Adresser votre lettre de candidature avec votre dossier détaillé au n° 37.109 sur enveloppe.

J.R.P. 39, rue de l'Arcade, 75008 PARIS, qui tr.

Toute candidature sera traitée avec un souci absolu de discrétion.

SAPB HOECHST-BEHRING recherche

DELEGUES BIOLOGIQUES

sur 5 secteurs :

BRETAGNE/CENTRE-OUEST/ NORMANDIE/EST/PARIS

Pour ces postes il est demandé :
- *une formation de type BTS en biologie*
- une expérience LAM

Une connaissance de la vente serait un atout supplémentaire.

Envoyez C.V. photo et prétentions (en précisant le secteur) à Mr ORVAIN réf. 102, SAPB HOECHST-BEHRING 10, rue Clément Marot Paris 8ème

HOECHST — INSTITUT BEHRING

RESPONSABLE DE FORMATION

PUISSANT GROUPE INDUSTRIEL PRODUITS DE GRANDE DIFFUSION recherche un Responsable de Formation.

Intégré à une équipe développant une gestion dynamique et provisionnelle du personnel, il sera *chargé : • d'analyses des besoins • d'organisation* et d'animation des sessions • d'assurer les contacts avec les organismes extérieurs.

Ce poste qui présente de larges perspectives de développement de carrière conviendrait à candidat motivé, formation supérieure, disposant de 3 à 5 ans d'expérience acquise en milieu industriel ou cabinet spécialisé.

Poste basé à Paris.

Ecrire sous réf. XM 310 CM
4 rue Massenet
75016 PARIS
DISCRETION ABSOLUE



Important *Groupe de Services St-Lazare* recherche

assistant de gestion

Débutant ESSEC, Sup de Co ou équivalent.
Poste évolutif dans un groupe en expansion.
Adr. lettre manus., CV, photo et prét. s/réf 11562 à ICM 85 r. de Rennes PARIS 6e qui transmettra.

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
quartier Saint-Lazare
recherche

ADJOINT à DIRECTION COMPTABLE et FINANCIÈRE

pour comptabilité clients - stocks - prix de revient-générale - utilisation ordinateur.

Formation théorique et pratique indispensable.

Ecrire avec C.V. manuscrit et prétentions à : PARIS-REGIES (réf. DP 2230), 28, rue du Sentier, 75002 PARIS, qui transmettra.

Groupe international Produits de Grande Consommation - CA 5 milliards de Francs - offre au sein de son service Recherches Biologiques un poste de

cadre documentaliste

Profil : formation supérieure en Biologie - diplôme de documentaliste - langues anglaise et allemande indispensables.
Expérience 2 ans dans fonction similaire souhaitable.
Lieu de travail : Nord-Est de Paris.

Adresser lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions sous référence 934/M à AXIAL Publicité, 91, Fbg Saint-Honoré 75008 Paris, qui *transmettra.*
Réponse et discrétion assurées.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

recrute

PROGRAMMEURS

COBOL/IBM
370- 158

Connaissance méthode Corig et Pac 700 appréciée.

Envoyer C.V. et prétentions sous n° 82.019 M à BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui transmettra.



CENTI

recrute pour ses activités
Informatisation des P.M.E.

CHEFS DE PROJET ANALYSTES-PROGRAMMEURS

. ayant la pratique des
CII - HB - 61 et 61 DPS

Des postes sont à pourvoir très rapidement.

Env. *lettre* avec C.V. et *prétentions*, à CENTI 138, rue de Rennes, 75006 Paris, ou tél. : 222-25-31

BUREAU D'ETUDES PARISIEN

en pleine expansion, spécialisé dans la réhabilitation de centres urbains et du patrimoine immobilier public, recherche

UN DIRECTEUR

chargé des relations extérieures et du développement.

Ce poste requiert la connaissance approfondie des centres décisionnels au plus haut niveau.

Rémunération : 240.000 F +. Discrétion absolue.

Envoyer curr. vitae et photo à OFP, n° 1.227, *12, rue de l'Isly, 75008 PARIS*, qui transmettra.

Important Constructeur Français
du secteur aéronautique, leader européen sur son marché, recherche pour une de ses usines

INGÉNIEUR EN CHEF DE LA PRODUCTION

Il aura au minimum 35 ans, un diplôme d'Ingé*nieur Grande Ecole : Mines, Centrale*, Arts et Métiers, et au moins 10 ans d'expérience dans *la direction d'ateliers de construction mécanique* de haute technicité.

Sa responsabilité s'étendra sur les Services Fabrication, *Méthodes, Lancement et Entretien pour* une usine de 700 personnes.

Lieu de travail : proche banlieue Sud Paris.

Adresser lettre manuscrite, C.V. à n° 12 031 EMPLOIS ET ENTREPRISES, 18, rue Volney, 75012 PARIS.

offres d'emploi

MATRA

prend de l'expansion et accroît son potentiel de production en créant notamment un poste

INGENIEUR RESPONSABLE
Synthèse Industrielle

— Il est chargé de traiter les aspects industriels d'une, ou plusieurs affaires, durant les phases Etudes et Développement, en liaison étroite avec les groupes projets.

Sa fonction :
- Participer aux choix industriels.
- Définir les programmes de production et les moyens à mettre en oeuvre.
- Prévoir les coûts de production.
- Déterminer les actions d'analyse de la valeur à entreprendre.

Son profil :
Ingénieur de formation Grande Ecole, plutôt généraliste (électronique et / ou mécanique) Il dispose d'une expérience industrielle de l'ordre de 5 ans sur des produits complexes utilisant des technologies nouvelles.

Adresser CV, rémunération souhaitée et photo en indiquant la référence NK 528 au Service du Recrutement des Ingénieurs et Cadres

MATRA B.P. N° 1 — 78140 VELIZY

NANTERRE
FILIALE D'UN PUISSANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS
très active sur les Marchés Etrangers offre dans son service
EXPORTATION (80 % du C.A.)
bonne situation stable et d'avenir à

CADRE COMMERCIAL

Ce poste conviendrait à candidat de 28 ans minimum, ayant expérience de 5 ans au moins dans la vente de produits industriels à l'Exportation. Parlant très couramment l'anglais et ayant de bonnes notions d'allemand.

— Ce collaborateur sera initialement chargé d'assurer la coordination technico-commerciale à l'intérieur de la Société.
— Il devra faire preuve d'esprit logique lui permettant d'allier réflexion, concertation et action.
— En fonction des résultats, ce poste est susceptible d'évoluer vers des actions plus directement commerciales.

Il sera répondu à toute lettre manuscrite accompagnée d'un C.V. détaillé indiquant derniers émoluments perçus, adressée sous la référence 7.575, à

B. E. O. 3, rue de Téhéran, 75008 PARIS.

SECRETAIRE GENERAL

La filiale française d'une société internationale du secteur tertiaire (effectif 280 personnes) basée à PARIS recherche

un Cadre de haut niveau

pour étoffer son équipe de direction.

Son rôle sera d'assurer la supervision et la coordination des services: financier, comptable, informatique, contrôle de gestion. Ce poste s'adresse à un candidat d'environ 35 ans, de formation supérieure, pouvant justifier d'une solide expérience acquise dans une société de même importance ainsi que d'une bonne pratique de la langue anglaise.

Envoyer CV détaillé, prétentions, photo sous N° 2342 à PARFRANCE Annonces 4, rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra.

INSTITUT DE GESTION SOCIALE

20 pers. souhaitant se préparer à des postes de :

ANIMATRICES PROMOTRICES DES VENTES

seront sélectionnées pour suivre un stage rémunéré de 5 mois de formation spécialisée.

L'accès est prioritairement réservé aux demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (niveau BAC + 2) et aux femmes seules ayant au moins 1 enfant à charge.

Candidatures à adresser à :
M. Max MAYETTE
INSTITUT DE GESTION SOCIALE
11, rue Viète - 75017 PARIS.

LABORATOIRE CENTRAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
recherche

INGÉNIEURS débutants
GRANDES ÉCOLES ou équivalent

Pour l'étude et la production de programmes en temps réel dans le cadre du développement d'un système de commutation téléphonique.

Lieu de travail : PARIS-15e.

Nationalité française exigée.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous n° 36.275, L.C.T. - Boîte postale n° 40 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.

Groupe International d'Assurances développant LA VENTE PAR CORRESPONDANCE de ses produits - vie recherche

ADJOINT
au responsable du département
"Mass-Marketing"

Expérience de 2 ou 3 années dans société de vente par correspondance ou agence de publicité.
Anglais souhaité.
Formation marketing, publicité.
Salaire sur 13 mois 1/2 en fonction de l'expérience acquise. Avantages sociaux.
Lieu de travail : PORTE MAILLOT.

LE POSTE OFFRE DE LARGES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT.

Envoyer CV détaillé, prétentions, photo sous N° 2343 à PARFRANCE Annonces 4, rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra

---

SOCIÉTÉ CONSEIL EN COMMUNICATION
RECHERCHE

CHEF DE DÉPARTEMENT
(HOMME ou FEMME)

capable de concevoir et de réaliser des campagnes d'information grand-public et public-professionnel.

Très bonne expérience des relations publiques et des relations presse indispensable.

LIBRE TRES RAPIDEMENT

Envoyer curric. vitae et photo (retournée) à : Mme Eliane FINDLING, 91, rue de Billancourt, 92100 BOULOGNE.

Grand Groupe spécialisé dans la fabrication et la vente d'articles destinés à l'industrie automobile souhaite confier à un

INGENIEUR MECANICIEN

la responsabilité de l'activité automobile au sein de la cellule marketing.

A ce titre et avec son équipe (5 personnes), il sera chargé :
- de l'étude et de la préconisation technique des produits,
- des liaisons avec les Services Techniques,
- du suivi des évolutions technologiques en collaboration avec les Chefs de Produits.

Il sera en relation constante avec les constructeurs automobiles et les sous-traitants en France et en Allemagne.

Une expérience du milieu automobile est indispensable et des connaissances en mécanique vibratoire sont nécessaires.

Ce poste implique de fréquents déplacements de courte durée.

Nous vous remercions d'adresser votre CV, photo et prétentions sous réf. 4404 à L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02

URGENT

BANLIEUE OUEST (R.E.R.)

CENTRE DE RECHERCHES

engage

- Pour son LABORATOIRE D'ELECTRONIQUE

AGENT TECHNIQUE ÉLECTRONICIEN

(B.T.S. Electronique)
55.000 à 70.000 F/ an suivant expérience
Travaux variés. - Large initiative.
Compléments de formation assurés ;

- Pour son BUREAU D'ETUDES

DESSINATEUR PROJETEUR (B.T.S.)

Niveau V - 5 à 10 ans d'expérience pour conception de prototypes, adaptation et transformation de machines d'essais.

65.000 à 80.000 F/an suivant expérience.

Adresser C.V. - photo - prétentions à n° 36.381, Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

MANPOWER CADRES
recherche

2 ingénieurs B.E.
MECANICIENS - HYDRAULICIENS
Connaissance robotique et résistance des matériaux.
REF. 01

1 ingénieur technico-cial.
- Connaissance de la traction
- Problèmes d'installations et de distribution d'énergie.
REF. 02

Envoyer C.V. MANPOWER CADRES 98, rue La Fayette - 75010 PARIS

Important Groupe Industriel
recherche

AUDITEUR INTERNE

pour effectuer des missions de contrôle Comptable approfondi dans les différents établissements du Groupe
Ce poste conviendrait à un jeune candidat, niveau DECS, ayant acquis 2 à 3 ans d'expérience dans un Cabinet d'Audit ou dans un service de Contrôle interne.
Le poste basé à Paris nécessite de fréquents déplacements de courte durée en province.

Adresser C.V., photo et prétentions à n° 36.509 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01 qui transmettra.



SODERN

SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DE MATERIELS DE HAUTE TECHNICITE
recherche

INGENIEURS CONFIRMES
ESE - ENSI - ISEP

Pour gérer le développement de grands projets dans le domaine électronique (analogique et logique).

Expérience de 7 à 8 ans dans un laboratoire d'études et (ou) de développement de matériel de haute technicité.

Adresser C.V. et photo au Service du Personnel 1, Avenue Descartes, 94450 LIMEIL-BREVANNES.

Responsable du bureau d'organisation et méthodes

Groupe privé d'Assurances — Paris

35 ans environs.
Grande Ecole d'Ingénieur ou Doctorat.
5 ans au moins d'expérience de l'organisation en informatique : responsabilité de projets importants mettant en oeuvre des techniques avancées ou conduite de systèmes informatiques de taille moyenne.
Il s'agit de gérer le quotidien plus que de concevoir, développer et mettre en place de nouveaux systèmes ; assurer la maintenance des procédés existants et le suivi des études en cours ; répondre aux demandes émanant des divers départements du groupe (études prix, productivité, rentabilité...), animer une équipe de 12 chefs de projets et chargés d'études.
Organisation, méthode, pragmatisme, aisance dans les contacts : un poste pour un professionnel averti, soucieux d'évoluer à moyen terme vers une fonction de direction.
Merci d'adresser votre candidature à *J.M. DAGUENET* -.
MSL INTERNATIONAL 73, Boulevard Haussmann 75008 PARIS.

MSL International

Directeur administratif et financier

Ingénierie — Paris

PME en très fort *développement* (250 personnes - 50 millions de CA). Spécialité : montage d'usines clefs en mains à l'étranger. Impératif à court terme : un directeur administratif et financier au tempérament trempé.

Objectif : mise en place et suivi d'un contrôle budgétaire mensuel, contrôle des écritures comptables, relations bancaires, suivi de la trésorerie et des documents administratifs.

Bénéficiant d'une très large autonomie d'action, il doit maîtriser à fond les procédures anglo-saxonnes de prévision et contrôle budgétaire, les mécanismes comptables et bancaires.

L'expérience du bâtiment et des TP est *décisive*. Merci d'adresser votre candidature à J.M. DAGUENET - MSL INTERNATIONAL.
73, boulevard Haussmann 75008 PARIS.

MSL International



telesystemes

IMPORTANTE SOCIETE DE SERVICES EN INFORMATIQUE
recherche

UN INGENIEUR INFORMATICIEN

débutant ou avec quelques années d'expérience de formation supérieure il aura pour missions :
- d'assister les ingénieurs commerciaux dans leurs prospections.
- de réaliser des devis et rédiger des propositions techniques,
- d'assurer le suivi après-vente de la clientèle existante,
- de participer au développement de nouveaux produits.

Envoyer lettre manuscrite + C.V. et prétentions à :
TELESYSTEMES - Direction des Services Réseaux,
10 rue de Verdun, 92100 BOULOGNE
A l'attention de Monsieur ABITBOL

CHEF DE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Viandes

(H. - F)

100.000-130.000 F — **Proche banlieue Sud Paris**

Une société française (350 personnes - C.A. 500 millions de F.), spécialisée dans le négoce et la transformation de la viande, recherche un (e) Chef de Service Comptabilité Analytique. Dépendant de la Direction Administrative et Comptable, il sera chargé de l'ensemble des problèmes de comptabilité analytique de la société avec définition d'états de gestion, ventilation des charges, calcul et suivi des prix de revient par ligne de produits (plus de 400), contrôle des coûts et frais généraux... Il participera à l'amélioration des programmes de gestion informatique. Il suivra l'évolution de la législation fiscale et il en étudiera les incidences au niveau gestion. Il définira, coordonnera, animera et contrôlera les activités d'une vingtaine de personnes. Le titulaire du poste, âgé d'au moins 33 ans, de formation D.E.C.S. - B.T.S. Comptabilité, possédera au moins 10 ans d'une expérience professionnelle semblable lui ayant permis d'acquérir une bonne aptitude à travailler simultanément sur différents dossiers. Des notions de fiscalité et l'expérience de l'encadrement sont requises. Ecrire sous référence 312/M à

G. R. H. Conseils
3, avenue de Ségur, 75007 PARIS.
Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

STE METALLURGIQUE proche banlieue PARIS recherche

CHEF DE SERVICE INFORMATIQUE
SUR C.I.I.-H.B. 64 EN TELEGESTION

Env. C.V., photo et prétent. sous réf. 1704 à P. LICHAU S.A. B.P. 220 - 75063 PARIS cedex 02 qui transmettra.

Clinique ERMONT (95), rech.
— Infirmier (re) D.E.
— Aide-soignante D.E.
Tél. pour rendez-vous 959-48-12.

Institut de langues, ch. jne fme anglaise, éventuellement posséd. voiture pr cours. Tél. après-midi 797-12-12 et 200-57-34 le soir.

Centre René-Huguenin 5, rue Gaston-Latouche, 92211 SAINT-CLOUD recherche

MANIPULATRICE RADIO DIPLOMÉE

salaire brut de début : 4.650 F. pour 40 h. en 5 jours. Possib. reprise ancienneté. Téléphoner pour rend.-vs au 602-70-50 p. 315.

RECH. REGION PARISIENNE

TECHNICIEN SUPÉRIEUR

av. exp. contr. en métall. méc. électr. Anglais écrit indispens. Ecr. n° 7.135 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Paris 8e. Sté importat. 1er plan, mat. prem. pr industr. chim., crée nouv. divis. et recherche

VENDEUR PROD CHIM. INDUSTR.

Env. 30 a. av. réf., réal. significatives chez consommateurs industr., ayant personnalité et compétence permettant accès ultérieur à fonction

CHEF DE PRODUIT

Anglais courant. Espagnol souh. Rémunération en rapport avec profil + intéressem. Adr. C.V. + photo à n° 7.136, « LE MONDE » PUBLICITE 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

CONTROLE ET PREVENTION
Important organisme de contrôle, recherche pour les départs 60, 78, 92,95,

TECHNICO-COMMERCIAL

Disponible au 1er-1-80.

Bonnes connaissances « PREVENTION INCENDIE » nécessaires.

Téléphone : 766-52-72. Service Prévention.

BANLIEUE OUEST

INSTRUMENTISTE

sérieuses réf. pour chirurgien orthopédiste. 557-23-20 de 15 à 18 h.

SOCIETE PROCHE BANL. SUD-OUEST recherche

UN ADJOINT DE SON RESPONSABLE PRODUCTION

pour assumer les fonctions suivantes :
— suivi de production : lancements, plannings, prix de revient,
— participation aux recettes en usine,
— établissement des dossiers d'exportation et relations avec les transporteurs et transitaires.

Le candidat, de nationalité française, âgé de 30 ans environ, devra faire preuve de grandes qualités d'organisation et si possible de connaissances techniques en mécanique et électronique.

Installé dans les locaux de la direction générale, il sera amené à utiliser son véhicule personnel pour se déplacer dans la région parisienne.

Adresser C.V. et prétentions à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS sous réf. 33685

Foyer d'Action Educative cherche

PLUSIEURS ÉDUCATEURS (TRICES)

DIPLOMES. Ecrire : Foyer de Jeunes des Epinettes, 15, r. St-Juste, 75017 PARIS.

IMPORTANT GROUPE DE SOCIETES recherche

COMPTABLES 2e échelon

Lieu de travail Porte de St-Ouen

Ecr. av. C.V. et prétentions sous n° 54.935, Rush Publicité, 84, rue d'Hauteville, 75010 Paris qui transmettra.

---

travail à domicile

Demande

Exécutons tous travaux de secrétariat, travail soigné rapide - Téléphone : 633-06-05.

Dactylographie raffinée de vos manuscrits sur IBM à sphère. Tél. : 373-93-27.

---

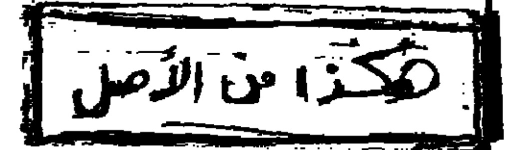
capitaux ou proposit. com.

LE WHO'S WHO de l'OPEP
La liste la plus complète des investiss. arabes de l'OPEP auprès de qui vous pourrez obtenir des capitaux pour votre entreprise, 700 F. Ecrire à LEGUILLOU, éditeur, 30, bd de Magenta, 75010 Paris.

Entreprise industrielle, marché assuré, recherche 2.000.000 de francs pour soutenir développement activités. Faire proposition ss/réf. 5.696 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

Vitry, cède Société de SERIGRAPHIE C.A. 2 M. en expansion. Ecrire n° 56891 PUBLIALE. - B.P. 153-02 75062 PARIS-CEDEX 02 qui transmettra.

VENDEUR 1re FORCE
Une affaire bien à vous, une opportunité sans investissement. Alain MAZALAIRA vous renseignera. Tél. : (16-88) 34-42-56, entre 10 et 12 h.



هكذا من الأصل

offres d'emploi

EUROPEAN HEADQUARTERS
INTERNATIONAL COMPANY
Located in SAINT CLOUD
has a vacancy for the position of

Reporting & Accounting ASSISTANT

DUTIES INCLUDE :
Assisting the Division Controller in :
- consolidation and analysis of financial data from *European Companies*
- local accounting
- usage of time-sharing terminal.

PROFILE :
- preferably English mother-tongue
- basic accounting and financial experience, ability to work with figures
- experience in working with Data Processing system.

We offer a job with responsability in a young *dynamic international team (17 persons).* Interesting salary and benefits.

Apply to Mrs Roussouliere 602.16.56
GRACE INDUSTRIAL CHEMICALS INC.
158, Bureaux de la Colline
92213 Saint Cloud Cedex

Recherchons dans secteur Travaux Maritimes
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER
pour assurer gestion comptable, adm. et financière. Le poste s'adresse à un candidat de 32 ans min., de formation supérieure (E.S.C.P., D.E.C.S. ou équivalent) pouvant justifier d'une solide expérience d'au moins 5 ans.
Ce poste est basé à VERSAILLES, avec des déplacements à prévoir en province.
Adresser C.V. manuscrit, photo + prétentions n° T 825056 M REGIE-PRESSE 85 bis rue Réaumur, Paris-2e.

IMPORTANTE AFFAIRE INDUSTRIELLE
C.A. 300 MILLIONS
Siège et usine 50 km Nord de Paris
regroupant sous une même responsabilité toutes les opérations d'approvisionnements
recherche (création de poste)

CHEF DU SERVICE ACHATS

Nous souhaitons que l'intéressé puisse faire état d'une expérience longue et sérieuse de ce métier sous tous ses aspects (organisation interne, choix et négociation avec les fournisseurs, habitude de traiter les problèmes de transit, d'assurances, etc.).

Notre appartenance à un Groupe International nécessite la connaissance de l'anglais
Age minimum : 35 ans

Env. lettre manuscrite avec C.V. ss le n° 35.863 à :

cabinet leconte 4, rue Amiral Courbet 75016 PARIS

automobiles

vente

A vdre TOYOTA Celica 1600 GT mai 78, 35.000 km, état neuf. Prix Argus à débattre. Tél. : 579-50-70 de 9 à 12 h.

5 à 7 C.V.

Vds R 12, vitres teintées, b. état général, prix Argus, 4.700 F. Tél. : 366-54-82 après 19 heures.

Personnel usine vend R 5 TL, 6 mois (marron métal.) 7.000 km, prix : 22.000 F. Téléphone : domicile 237-34-54, bureau : 609-94-56 poste 415.

8 à 11 C.V.

Simca 1308 GT, année 1976, 67.000 km, 4 pneus + échapp. nfs. Tr. bon état méc., Argus 16.300 F, vend. 14.500 F, avec vign. 80. T. 495-47-60 ou 492-87-26.

divers

TESTS CONSOMMATEURS
recherchons des possesseurs de voiture petites cylindrées (2 à 5 CV) pour avis, jugement, critiques sur différents modèles existants. Appeler au : 594-04-42 (durée 1 h. Indemnité 50 F.).

deux roues

Vds MOBYLETTE MOTOBEC, neuve, 49,9 cm3 amort. av.-ar., 100 km, encore sous garantie. TEL. : 427-52-79.

demandes d'emploi

Architecte EPFL, ch. emploi dans pays méditerranéens, Amérique centr. et Amérique du Sud Ecr. à T 017129 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

Spécialiste expérimenté questions immobilières, expert qualifié, cherche poste chef de service ou responsable administratif et commercial en Société, agence ou office sérieux. Paris, banlieue proche. Statut salarié fixe + intéressement. Ecrire n° 825-058 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur 75002 Paris qui transmettra.

J. Fme, 23 a., 3 a. expér. dessin industriel, ch. poste de petite étude. Ecr. à 6.138, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

CHEF DE FABRICATION
(45 ans - formation typo) 20 ans expér. approf. de l'Edition dans tous les domaines de la fabricat. (devis, plann., mise au point, contr. exécut., création montage stands pr exp. France, étrang.), recherche poste stable région parisienne. Etudie toutes proposit., éventuellem. la réalisat. de trav. à domic. Ecr. n° 6.137, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris.

E M P L O Y E U R S
FAITES CONFIANCE aux ETUDIANTS pour des TRAVAUX TEMPORAIRES (bureau, vente, manutention, cours particuliers, gardes d'enfants...).

TELEPHONEZ AU 329-97-10.

Le service de Liaison-Etudiants Entreprises du Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de Paris, placé sous l'autorité du ministère des universités, vous propose gracieusement son aide.

Ingénieur chantier ex-JS, CEM, BBC, ch. entreprise moyenne envergure, électromécanique et régulation analogique. Seulement déplacem. à l'étrang. Réf. sér. Ecr. n° 1.719, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

J.H., 32 a., 2 a. exp. CHEF DE FABRICATION Sté phonograph., Budget Line, ch. pl. simil. ou technicien d'édit. domaine phonographique de préf. mais pas néc. (liv., pub., etc.) Sebastiani 109, rue de Rennes, 75006 Paris.

INFORMATIQUE ET GESTION

FORMATION :
Informatique - Doctorat de troisième cycle - Gestion - I.C.G. et Institut des techniques comptables.
EXPERIENCE :
15 ans en conception - Mise en place de systèmes de gestion (comptable, financier, personnel...) - Encadrement équipe analyse programmation.
RECHERCHE :
Responsabilité Service Informatique.
Ecrire sous le numéro 1.734, « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens - 75427 PARIS - CEDEX 09.

ARCHITECTE D.P.L.G.

- Expérience et références 1er ordre dans domaines diversifiés ;
- *Dynamisme* et sens relations humaines ;
- Créativité positive.

Etudie toutes propositions.

Ecrire sous le n° 6.121 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

POSTE :
DIRECTION TECHNIQUE OU CHEF DE PROJET

L'HOMME : 43 ans, ingénieur IPF + CNAM 3e cycle construction civile. Expérience : B.E., suivi chantiers bâtiment, installation usine, engeenering. Connaissanc. : B.A., CM mécanique générale et formation. Langues : espagnol, anglais et russe.
CHERCHE : poste Paris et déplacements tous pays 50 % siège, 50 % extérieur. Prétentions base Syntec, position C.
Ecrire n° 80.948 BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

H., 30 a., Sc. Po., lic. ès lettres, angl. bon niv., chinois, hindi. Exp. presse, rel. publ., diplom. Etudier. tte prop. à Paris ou hors de France. Tél. : 363-76-81.

HOMME - 30 ANS
SPÉCIALISTE MESURES ET SUSCEPTIBILITÉS RADIOS ÉLECTRIQUES
7 a. expér. labo, état et aéron., ch. empl. Rég. parisienne. Ecr. n° T 17.097 M, REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. Femme, 24 ans, diplômée Ecole supérieure de commerce de Reims, Allemand, Anglais, recherche poste assistante marketing ou similaire. Disponible immédiatement. Dynamique, excellente présentation, sens de l'initiative. Ecr. n° 6.118 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

Ingénieur chimiste de recherch. conf., 60 a., Docteur ès sciences, 20 brevets internationaux. Ecr. à 1.742, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

Journaliste africain, ang.-franç., 36 a., rech. emploi. 6 a. exp. U.S.A. et Afr. Rédact., mise en page comp. Etud. tte proposit. Ecr. à 92.688 M, REGIE-PR. 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

H., 26 a., expér. enseign. 5 a., lic. maîtr. DEA sc. hum., ch. gérance ou respons. ds librairie. Ecr. M. Petit, 1, all. A.-Derain, 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE.

J.F., 23 ans, B.T.S. commerce international, angl.-espag., chbre commerce esp., déjà trav. marketing, gestion, cherche emploi Export - Achats. Ecr. Malet C., Chaperon-Vert, 3e av. esc. 50, 94110 ARCUEIL.

J.F., 25 a., maîtrise de droit privé, mention droit des affaires + expér. professionnelle comptabilité. Niv. probatoire DECS, étudierait toutes propositions. Ecr. à 7.137, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

Chef comptable et administratif, 47 a., connaiss. ordinat. bur. et préparation mécanograph., 20 a. comptab., ser. réf., lib. 1er fév., ch. poste stab. Appoint. 91.000 F Regnard, 46, bd Guy-Mocquet, 93460 Gournay-s-M. T. 305-18-77.

INGÉNIEUR MINES 39 ans
manager diplômé, excellent négociateur (France-étranger), bon réseau de relations (Espagne, Amérique latine, Angleterre et R.F.A.), connaiss. approfondies de l'entreprise + expérience du milieu de la construction industrielle et civile recherche direction de Sté, de projet (France ou étranger), contrat à durée déterminée accepté. Libre de suite. Tél. au (4) 457-42-45 ou écrire sous n° T 017.141 M, à : REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F. diplômée, secrétaire sténodactylo, 2 ans expérience correspondancière, cherche emploi stable. Tél. : 233-51-20, poste 16, heures bur. Mlle CAUDRON.

Jne Fille, 17 a., début., ch. empl. de bur. Poss. B.E.P.C., 1er degré de comptab. B.E.P., agent administratif. Ecr. n° « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

l'agenda du Monde

Astrologie

JANE DE GUESDE, astrologue clairvoyante, peu beaucoup pour vous. Sur rendez-vous, par correspondance. Rens. sur demande 41, rue Coquillière, 75001 PARIS. Téléph. : 236-82-59.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83.

Collections

Collection particulière de POISSONS FOSSILISES à vendre, provenance PROCHE-ORIENT 100 millions d'années Prix de : 100 à 1.000 F pièce. TEL. : 331-22-57.

Cours

Rattrapage MATH - PHYSIQUE tous niveaux. Téléph. : 952-57-39 ou 361-47-55.

Personne de langue maternelle américaine ayant l'expérience de l'enseign. donne cours d'anglais tous niveaux. Tél. : 354-44-48.

Leçons particulières à domicile toutes matières, tous niveaux, par diplômés grandes écoles. IEPC 224-17-95/97.

PRÉPARATION SCIENCES PO
SEMINAIRES INTENSIFS
EPREUVES BLANCHES
COURS EN PETITS GROUPES.
RENSEIGN. : INSHSAEC
49, rue de Ponthieu, 75008 Paris. Téléph. : 723-96-86 ou 723-71-10.

LANGUES IFLV (organ. privé), 46, bd St-Michel, 75006, 326-08-70. Démonstr. gratuites : les mardis à 19 h. 30 ; les jeudis à 12 h. 30 Angl., esp., all., russe, français.

Instruments de musique

A vendre flûte traversière prima SANKYO tête argent. Téléphone : 257-44-20 le soir.

A vdre orgue Grummar Organizer, duo 2 claviers piano, clavecin, rythmique percussions tir harmoniq. cabine Sharma 2000, 2 × 75 W, ann. 78, mat. peu servi, bon état, prix 8.000 F. Tél. : 374-09-64 après 20 heures.

Piano pneumatique « STECK », entièrement refait à neuf. Px 22.000 F. T. : 905-97-98.

Jouets

LE MONDE EN MARCHE *le monde en bois* le monde des jouets du hochet à la marionnette *de la toupie au bilboquet,* 20 a. d'exp. des prix ss concurr. 34, r. Dauphine, 75006, 326-66-53.

Mode

Ne payez pas la griffe. LES PLUS BELLES COLLECTIONS ACTUELLES DE COSTUMES 5, avenue de Villiers, Paris-17e. *Métro Villiers.*

Moquette

GROS RABAIS MOQUETTE
dégriffée, laine et synthétique, stock 50.000 m2. TEL. : 757-19-19.

Peintures

Vends à collectionneurs tableaux de maître. Paysages, marines, fleurs. Téléph. : (80) 66-48-09. DIJON.

Psychologie

Entretiens thérapeutiques de soutien par psychologue. *Métro Blanche.* TEL. : 702-17-13.

Philosophie

Le Centre Gurdjieff-Ouspensky est ouvert. TEL. : 434-61-69.

Stages

ETUDES, SPORTS, détente toute l'année en pays linguistique. Téléph. : 354-01-73.

Objets d'art

Particulier vend un personnage ivoire SCULPTE CHINOIS haut. 40 cm + figurine JADE et personnage CORAIL. Prix du lot 6.000 F. Téléphone : 599-12-40.

Spécialités régionales

PINEAU et COGNAC
« Grande Fine Champagne » Depuis 1619
La Famille GOURRY récolte sur son domaine qualité rare pour connaisseurs. Echantillon contre 7 timbres.
SARL Gourry-de-Chadeuille, 16130 SEGONZAC.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

SKI à 20 mn. PLACEM. SUR. VILLA NEUVE 100 m2 S/TER. ARBORE 2.300 m2 env. SISTERON et FORCALQ. 295.000 F. Tél. : (91) 54-32-17 ou 54-37-08.

Pied des Pyrénées ent. Lourdes et le pays Basque. PENSION RELAIS ASPOIS, 64400 Oloron.

NOEL face océan, Bretagne-Sud, villa, confort. Tél. : 927-36-04.

Vac. NOEL A LA NEIGE
Encore quelques places en hôtel très confortable** alt. 1.500/2.800. Forfait 12 jours : 1.060 F. Réductions enfants — de 8 ans. RESERVATIONS. T. : 508-59-99.

Noël-Nouvel an à Antibes (06). Locations meublées confortables. Agence Septentrion, 5, bd Général-Vautrin, Antibes. TEL. : (93) 33-76-56.

Nice pr. Promenade des Anglais 4 pièces meublées, tout confort. Tél. : 288-17-77 de 8 h. à 10 h.

AILLON-LE-JEUNE SAVOIE
STATION FAMILIALE
à 25 km de Chambéry, toutes possibilités de ski, hébergement, Hôtels - Chalets - Studios. Renseign. Syndicat d'initiative, 73340 Aillon-le-Jeune. Tél. : (79) 63-87-72 et 63-87-73.

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt.

HALLES Particulier, 72 m2, grande entrée, living, chambre, bains, dressing + cave + chbre service, calme. Téléphoner au 602-68-84 mercredi-jeudi après 18 h.

FORUM. LUXUEUX 4 P., état nf, caractère hauteur sous plafond. 760.000 F. 227-22-88.

4e arrdt.

ILE DE LA CITÉ
Duplex, 7 pces, tt cft, 220 m2. MICHEL ET REYL - 265-90-05

5e arrdt.

PARTIC. A PARTIC.
JARDIN DES PLANTES
3 P., cuis., S. de B., 50 m2, calme, vue, soleil, 5e, ss asc. : 320.000 F. Téléphone : 707-86-24.

CENSIER Bel immeuble Etage élevé BEAU 2 P. tout confort. 269.000 F. - 325-77-33.

5e 2-3 P. chauffage central. Travaux à prévoir BEL IMM. PIERRE TAILLE 13, RUE SOUFFLOT. 1er étage gauche. Jeudi, vendredi, 12-15 h.

Part. à part. gd studio + loggia vue unique sur chevet et vitraux

SAINT-SÉVRIN
30 m2 + 10 m2 loggia, bel imm. p. de t. en rénov. r. piétonne. S/place le 5 et le 6, 14, rue Saint-Séverin, de 9 h. à 17 h. Tél. 233-95-78 ou 253-58-22

6e arrdt.

MEZIERES - LUXEMBOURG
SUD 6 fenêtres, 4 pièces
Hôtel 18e. Etage élevé. 254-95-18.

7e arrdt.

AVENUE SUFFREN. - 200 m2, immeuble P. de T., réception + 4 chambres, 2 bains, GARBI : 567-22-88.

QUARTIER ST-GUILLAUME
Part. à Part., beau 4 P., conft, 100 m2 + serv. 222-46-10, 9-12 h.

CHAMP-DE-MARS, 2e étg, stdg, dble liv., 2 chb., bur., balcon, impeccable, calme, verdure. « TAC » : 329-33-30.

RASPAIL-LUYNES
205 M2 6 pièces (triple récept., 3 chbres) S/RUE et COUR. 1.580.000 F. PROFESS. ou CCIAL - 577-96-85

VIIe BD SAINT-GERMAIN ET R. DE LILLE. ELEGANT
DUPLEX 230 m2 superbe récept., 2 ou 3 chambres avec TERRASSES 140 m2, dern. ét. « VUE HARMONIEUSE » Prix élevé justifié. Exclusivité DORESSAY - 548-43-94

11e arrdt.

Proximité *Boul. Voltaire* **NATION**
Bel appt, salon, salle à manger, 2 chambres, 2 bains, 2 w.-c., 110 m2 environ. 600.000 F. Tél. 357-82-84

14e arrdt.

PRÈS ALÉSIA
Sur verdure beaux doubles livings, tout conft, décorés 205.000 F. 206-15-20

15e arrdt.

Paris-15e, appart. 4 P., 124 m2, prix 600.000 F. Agence s'abstenir. Tél. : 766-52-04, Poste 201.

140 M2 Me Pont-Mirabeau Dble liv., 4 chbres. Vue s/Seine. Prof. libérale poss. Etude BRANCION - 828-61-85

16e arrdt.

PRES VICTOR-HUGO
Imm. entièrem. rénové, ascens., Sté propriét. vd APPTS 2 Pces. Occupé loi 1948. Renseignements, 555-91-00, de 10 à 12 heures.

STUDIO. — Exceptionnel, étage élevé, plein sud, vue sur Seine, grande terrasse, luxueusement aménagé. Habitable immédiatement. BERGI : 222-48-60.

PRES O.R.T.F., immeuble récent, séjour, 3 chambres, gde cuisine, 2 bains, 110 m2, balcon, 4e étage, bonne distribution. - Téléphone : 320-99-80.

RARE 2 pièces tout confort PORTE ST-CLOUD 239.000 F. - 325-75-42

56, BD FLANDRIN
6e ét., 220 m2 TRAVAUX
Visite jeudi de 14 h. à 17 h.

MAXIMUM SOLEIL
SUR COLLINE DE CHAILLOT BEAU 8 PIECES CLASSIQUE Parfait état. Prix élevé justifié. DORESSAY - 548-43-94

AVENUE RAPHAEL
récent jolie vue, balcon ELEGANTE RECEPT. + 3 CHBRES, 2 bns, serv., gar. matin : 567-47-47

17e arrdt.

WAGRAM-COURCELLES, 6e ét., atel. artiste + 6 Pces, 240 m2, 2 serv., gd stdg : 1.950.000 F. PARIEL : 622-22-56.

RUE JOUFFROY
Imm. p. de taille, 4e ét., asc., tt conft, 7 p. bon état, 208 m2 + services + garage double. Libre, poss. profession libérale. Visite par notaire. — 555-07-64

18e arrdt.

Damrémont, prop. vd spl. 2-3 P. mixte. S/pl. semaine 16 à 19 h., 22, r. J.-Demaistre ou : 878-41-65.

19e arrdt.

Av. J.-Jaurès. Récent, gd stand. **5 P.** 2 bains, park. 570.000 F. Propriétaire : 766-49-94

20e arrdt.

St-Fargeau, Part. vend 4 Pces, tt cft, 80 m2, park., 1er étage, 430.000 F. Urgent. - 636-76-40.

78 - Yvelines

LE VESINET, appartem. 5 P., 178 m2. Prix 900.000 F, Agence s'abstenir. 766-52-04, Poste 201.

PARLY 2
votre appartement de prestige près du bois, avec 55 m2 de réception, 3 chambres. 995.000 F.

ROCQUENCOURT
un dernier étage en plein soleil pour cet appartement de 6 P. dont 3 chambres. PROXIMITE

SAINT-GERMAIN
— un duplex 130 m2, séjour, 4 chbres. 685.000 F.
— un 5 pièces, 3 chambres, loggia. 490.000 F.

CPH IMMOBILIER
Agence de Parly 2
Tél. 954.43.46

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY SUR BOIS
Imm. de prestige, réception + 3 chambres, rare. 550-34-00.

94 Val-de-Marne

VINCENNES MAIRIE 7' R.E.R.
Bel imm. entièrement rénové Vendons directement
2 PIECES tout confort 195.000 F
3 PIECES tout confort 335.000 F
4 PCES en DUPLEX 430.000 F
Possibilité crédit. Pour visiter : jeudi-vendredi-sam., 14 à 18 h : 22 bis, rue Joseph-GAILLARD.

province

HAUTE-SAVOIE
LE PRAZ-DE-LYS (1.500 m.) : station été-hiver près des GETS, studios et appartements à partir de 80.000 F avec 16.000 F comptant + crédit. ERIGE-VENTE B.P. 25, 74160 Saint-Julien-en-Genevois. Tél. : (50) 49-03-08.

appartem. achat

RECH. appts 2 à 4 P., PARIS, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, 4e, avec ou sans travx, paiem. cpt chez notaire. Tél. 873-23-55, toute la journée, même le soir.

URGENT, ach. appts 2 à 4 P., paiement compt. chez notaire, PARIS 1er, 5e, 6e, 7e, 8e, 14, 15e, 16e, 17e, et NEUILLY. Téléphone : 261-39-78, Mme Leulier, et 900-84-25, le soir.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e), 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

URGENT cherche grands APPTS 3 à 6 P. PARIS, quartiers agréables. Sté GERARD - 805-33-97

URGENT RECHERCHE
3-4 P. tt cft. Ancien, 100 m2, 5e, 6e, 7e arrdt. Bon standing. MICHEL ET REYL. 265-90-05.

appartements occupés

GARE DU NORD
APPARTEMENTS OCCUPES
2 P. cuis., 4e asc. 125.000 F.
3 P. cuis., 3e asc. 165.000 F.
4 P. cuis., 5e asc. 222.000 F
Beaux imm. P. de T. 281-27-59.

RUE CUSTINE
bel imm. pierre de taille
APPARTEMENTS OCCUPES
2 P. cuis., 2e ét. 80.000 F.
3 P. cuis., 1er ét. 205.000 F.
4 P. cuis., 2e ét. 225.000 F.
TEL. : 281-27-59.

viagers

+ DE REVENUS - D'IMPOTS
Mettez votre patrimoine en viager, expertise discrète, indexation. Etude LODEL 35, bd Voltaire, XIe. 355-61-58

Sté spécialiste VIAGERS
F. CRUZ 8, rue La Boëtie 266-19-00
Prix, indexation et garantie Etude gratuite, discrète

immeubles

Recherchons tous immeubles commerciaux et locatifs. Solutions rapides - 563-83-33.

ACHETE imm. de toute import. même avec travaux. M. MOHR, 137, bd Koenig, Neuilly-s.-Seine.

PONT DE PUTEAUX
Parfait état, baux de 6 ans. Rapport 110.000 F - 766-50-45.

IMPORTANT GROUPE MARCHANDS BIENS, possibil. réalisation rapide; recherche IMMEUBLES 2 A, 2 B, 2 C, libres en totalité ou partiel. Estimation sans engagement - Discrétion assurée. Intermédiaire accepté - 555-91-00, poste 31, 10 heures à 12 heures.

15 km EST Imm construct. 1935, brique apparente et meulière. Rez-de-ch. + 2 étages. Rapport 13.000. Px 220.000 F. REGNIER, 254, av. Pierre-Brossolette. 94 LE PERREUX - 324-17-63

EXPERTISES
Immeubles
Investissements
Sièges de Sociétés
ETRESA - 776-07-30
Etudes et Réalisations S.A. 3, rue Bellini - 92 PUTEAUX

NEUILLY-PLAISANCE
Limite LE PERREUX
Maison 4 niveaux. Possibilité organiser 3 appts libres, jardin 700 m2. Exceptionnel pour 550.000 F. - REGNIER, 254, av. Pierre-Brossolette, 94 LE PERREUX - 324-17-63

hôtels-partic.

7e HOTEL PARTICULIER 320 m2 Exceptionnel - 550-34-00

TROCADÉRO
PETIT HOTEL PARTICULIER P. de T., bien exposé, calme, 11 chambres, 3 salles de bains, communs, parkings. 300 m2 environ à aménager. Prix 2.200.000 F. - Tél. 723-49-93.

locaux commerciaux

MADELEINE (1er), part. cède bail Ccial, 150 m2, tr. b. local, 3e étg., condit. avant. 260-80-50.

terrains

CPH IMMOBILIER

CONSTRUISEZ LA MAISON DE VOS RÊVES à GIF-SUR-YVETTE
3 km du R.E.R.
Près écoles et commerces
TERRAINS viabilisés, prêts à construire de 600 à 1 200 m2 à partir de 245 000 F toutes taxes comprises.
AGENCE DE CHEVRY - 2 - Tél. : 017-12-12.

CASABLANCA
terrain 48.500 m2, emplacement unique pour lotissement, voir propriétaire : M. BARILARI, 14, impasse Saint-Amand, 94500 CHAMPIGNY. Tél. : 706-42-31.

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL HOUSE
rech. appartements de standing pour DIPLOMATES et CADRES EUROPEENS. Loyers garantis par SOCIETES ou BANQUES. 555-84-23 ou 705-52-89.

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction : beaux appartements de standing 4 Pièces et plus. Tél. 285-11-08.

Importante Société recherche : appartements meublés quartier central TOUTES GARANTIES. Téléphone : 500-54-90.

locations non meublées Offre

Paris

134, RUE D'ASSAS
Bel imm. récent, GDS STUDIOS cuis. équipée, s. bains, S/RUE ou JARDIN. A partir de 1.250 F + ch. S/place le 6-12 (13-15 h.).

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. — 283-57-02.

villas

VERSAILLES, Pte Verte, mais. 1900, av. gd atel. art. + 6 P. + anc. écuries, S/terr. paysagé 580 m2. Tél. matin : 527-57-56.

VAUCRESSON
près de la gare, belle villa, 7 pièces, 160 m2, garage, jardin. Px : 950.000 F. T. : 532-66-10.

propriétés

Côte d'Azur - Var - Fayence, propriété de 1,5 ha dans un cadre de verdure exceptionnel, mas authentique, à restaurer. Viabilité. Vue. Prix 750.000 F. AGENCE PARIS-PROVENCE, 83440 FAYENCE Téléphone : (94) 76-03-87

VALLEE DE L'OISON
12 km. Elbeuf, 100 km. Paris, superbe maison contemporaine, en grès rose, habitation 400 m2, avec une grande terrasse, sur 5.800 m2, piscine intérieure, sauna, garage 3 voitures. Prix : 1.500.000 F ;

MONT-SAINT-AIGNAN - ROUEN bord forêt, belle propriété neuve, hall, cuisine, séjour, 62 m2, avec cheminée, 5 chambres, 3 S. de B. Grenier aménageable, sous-sol complet, garage 3 voitures, sur 3.000 m2. Prix : 1.150.000 F ;

MARICOURT, 96 bd des Belges, 76000 Rouen, Téléphone : (35) 98-12-53.

PÉRIGORD
BELLE FERME ANCIENNE
Jolie vue, ombrage, beau jdin. 165.000 F. Doc. sur demande. PROPRINTER S.A., B.P. 33, 24103 Bergerac. Tél. (53) 57-53-75

SUD LUBERON
A 25 km d'Aix-en-Provence Grande bastide de caractère à restaurer. Dans 5 ha. Prix : 1.200.000 F. Agence du Château, 44, cours de la République, 84120 PERTUIS. T. (90) 79-17-33.

bureaux

GEORGE-V
Propriét. loue un ou plusieurs bureaux ds imm. bon standing. Téléphone : 723-55-18.

BASTILLE, 1.600 m2 ou 650 m2 bureaux impeccables climatisés. Bail neuf, libres. — 563-63-33.

30, AVENUE GEORGE-V
dans immeuble de grand luxe à louer bureaux divisibles de 60 à 600 m2.
1.450 F le m2.
Possibilité location précaire. Téléphone : 723-78-08.

3 BIS, QUAI DES FLEURS
EXCEPTIONNEL
Entre Notre-Dame et le Palais de Justice propriétaire loue directement : 5 GRANDS BUREAUX dont 1 avec boiseries + 4 petits + 2 caves. Surface 200 m2, 6 lignes téléph. Bail 3, 6, 9, sans droit au bail, 12.000 F mensuel. TEL. : 272-51-51 ou vis. par gardienne immeuble.

DOMICILIATIONS CONSTITUTION DE STÉS
ASPAC : 281-18-18.

CONSTITUTIONS SOCIÉTÉS DOMICILIATIONS
Rédact. d'actes. Financement. ESRA - 700-68-94 +

pavillons

DRANCY. Pavillon construction 1964, très belle affaire, sur 445 m2 terrain, 13 m. façade, sous-sol total, chaufferie, gar. 2 voitures, atelier ; rez-de-ch. : entrée, cuisine, séjour, 3 chbr., wc, bains, grenier aménageable, chauffage central. Prix : 460.000 F

BLANC-MESNIL Centre, construction 64, sous-sol total avec garage, 3 P., cuis., entrée, salle de bains, w.-c., 380 m2, terrain, 413.000 F.

BLANC-MESNIL. Pav. à rénover, 3 p., cuis., sur 375 m2 de terrain. Prix : 230.000 F.
L'IMMOBILIER
252, rue Anatole-France, DRANCY - 832-12-77.

ANTONY central, pavillon 10 p., garage, jardin, convient prof. libér., 1.200.000 F. PESCHARD - 666-00-27.

PORTE D'ORLEANS, pavillon 6 pces, cft, garage + studios, jardin - EXCEPTIONNEL. 720.000 F — 735-70-87.

URGENT - VEND près gare FONTAINEBLEAU un pavillon 6 pièces, sous-sol total, jardin 560 m2, confort. Px 390.000 F - Téléphone : 423-07-60 le soir.

BRY-SUR-MARNE
PAVILL., architecture et agencement rustiques, dans splendide jardin d'angle de 700 m2, séjour, 3 chbres, cuis., bains. Prix 720.000 F. REGNIER, 254, av. Pierre-Brossolette, 94 LE PERREUX - 324-17-63

maisons de campagne

AVEYRON
pr. ST-AFFRIQUE DS HAMEAU
DEMEURE PAYSANNE
comportant magnifique bergerie voûtée sous grange à ogives + habitation à aménager de 3 pces sur caves + grand grenier. Px 150.000 F, créd. poss. CATRY. - Tél. (91) 54-92-93

AVEYRON
GORGES DE LA DOURBIE
NID D'AIGLE
Maison ds petit village fortifié, vue splendide du haut de la falaise, habitable de suite, 3 pces + grenier aménag. Prix 170.000 F crédit possible. CATRY. - Tél. (91) 54-92-93

AVEYRON
PRES CITE TEMPLIERE DE LA COUVERTOIRADE
MAISON DS HAMEAU
avec jardin et dépendances, cave, eau, électricité. Prix 140.000 F. Crédit possible. CATRY. - Tél. (91) 54-92-93

EN SUISSE, SUR LES RIVES DU LAC DE GENÈVE

nous avons construit pour votre plaisir, votre bonheur, votre confort et votre joie de vivre, dans un des plus beaux sites du monde,

DES APPARTEMENTS ET STUDIOS DE RÊVE

A DES PRIX TRÈS RAISONNABLES
Demandez une documentation gratuite

C. Truan, AGENCE ROMANDE IMMOBILIÈRE S.A.
Galeries Benjamin-Constant 1, 1003 Lausanne, Suisse - Tél. 021/20 70 11

En majuscules S.V.P.
Nom ....
Prénom ....
Adresse ....
Localité .... Pays........

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

Le différend franco-néerlandais sur la dépollution du Rhin

La France propose de négocier de nouvelles solutions

La convention sur la dépollution du Rhin ne sera pas soumise à la ratification de l'Assemblée nationale « parce qu'une majorité convenable ne se serait pas dégagée ». C'est ce qu'a confirmé, le mardi 4 décembre dans l'après-midi, M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, au terme de la conférence hebdomadaire des présidents de commission.

En fait, le texte aurait été repoussé à une très large majorité puisque les groupes socialiste, communiste et R.P.R. avaient décidé de s'opposer à la ratification. Pour ne pas apparaître comme le seul parti « anti-écologiste », l'U.D.F. a finalement reconnu qu'il valait mieux renoncer à discuter de la convention, et une démarche commune R.P.R.-U.D.F. a été faite auprès de M. Raymond Barre pour qu'il en soit ainsi.

M. Limouzy a justifié et expliqué la position du gouvernement : « Le gouvernement, a-t-il dit, a toujours traité l'affaire du traitement des rejets de chlorures des Mines de potasse d'Alsace avec le souci de respecter les contraintes de l'environnement et les intérêts de l'Alsace. »

Le secrétaire d'Etat auprès du Parlement a indiqué que les administrations compétentes avaient mené au cours des trois dernières années « des études très poussées pour répondre aux questions que pouvaient légitimement se poser les Alsaciens et informer le plus complètement les commissions compétentes de l'Assemblée nationale. Ces études ont confirmé, d'une part l'inocuité du procédé d'injection, d'autre part l'absence de solution alternative satisfaisante aussi bien du point de vue de l'environnement que du point de vue financier. Le gouvernement regrette d'être mis dans l'impossibilité d'exécuter un engagement international qui apportait une solution techniquement satisfaisante et un financement adapté pour résoudre un problème régional difficile. »

M. Limouzy a toutefois ajouté que le gouvernement était « décidé à persévérer dans la voie où il s'est engagé avec les autres pays du Rhin », c'est-à-dire « bloquer les déversements de sel dans le fleuve au niveau de 1972 et chercher une méthode pour réduire les rejets actuels ». La France proposera à la négociation, « dans le cadre de la commission internationale du Rhin, les solutions réalisables en s'inspirant, dans toute la mesure du possible, des préoccupations manifestées par l'opinion et par les parlementaires de la région. Sans pouvoir renoncer au principe de l'injection, d'autres voies techniques seront explorées et l'effort de dépollution du Rhin sera géographiquement mieux équilibré ».

De son côté, le ministère de l'environnement et du cadre de vie indique que l'injection de saumure dans le sous-sol alsacien continue à lui apparaître comme la meilleure solution sur les plans technique et économique. Toutes les solutions alternatives qui ont été examinées ont finalement été écartées parce que prohibitives :

La nouvelle que le gouvernement renonçait à présenter la convention de Bonn à ratification a été accueillie en Alsace avec satisfaction. Du côté des partis politiques, et notamment au R.P.R., la décision est reçue comme une victoire ; les syndicats, pour leur part, apprécient l'événement comme « un premier recul du pouvoir ». Mais on craint à présent que le gouvernement ne cède aux pressions de ses partenaires en *diminuant* la production des Mines de potasse. Enfin, une note discordante est venue de M. Emile Muller, député U.D.F. du Haut-Rhin, qui s'est toujours montré partisan de l'injection de saumure.

• LA HAYE : des représailles ?

De notre correspondant

Amsterdam. — Le gouvernement néerlandais a très vivement réagi au refus du gouvernement français de soumettre le traité concernant le déchérgement de sel dans le Rhin à la ratification de l'Assemblée nationale. Les partis au gouvernement, ainsi que ceux de l'opposition, ont eux aussi protesté vigoureusement contre la décision prise à Paris.

Le Parlement discutera, vendredi 7 décembre, d'autres mesures à prendre afin de faire pression sur la France. Le rappel de l'ambassadeur néerlandais à Paris, M. de Ranitz, « *pour consultation* », est considéré à La Haye comme un geste de mauvaise humeur, mais dépourvu de conséquences réelles, et qui, donc, ne suffit pas.

C'est pourtant la première fois dans l'histoire de la Communauté économique européenne qu'une telle mesure diplomatique est adoptée par un des pays membres envers un autre. En outre, les Pays-Bas n'ont rappelé leur ambassadeur que deux fois ces dernières années : une fois en Afrique du Sud, une autre en Espagne, lorsque Franco fit exécuter deux militants basques et deux membres du FRAP. A La Haye, on déclare ignorer quand M. de Ranitz retournera à Paris. M. Van der Klaauw, ministre des affaires étrangères, a déclaré, mardi après-midi, qu'il ne s'attendait pas du tout à la décision prise par le gouvernement français. « *Je la déplore, et je ne vois vraiment pas comment la France, qui a déjà signé officiellement le traité, peut continuer à se soustraire à l'obligation de le faire ratifier* », a-t-il déclaré.

Le porte-parole du parti démocrate-chrétien (C.D.A.), M. Cornelissen, a dit que son parti considérait la décision comme « *un scandale dans cette année où les élections européennes ont eu lieu* ». M. Laurens Brinkhorst, député radical de gauche, a estimé de son côté : « *Il serait scandaleux que Strasbourg devienne le siège définitif du Parlement européen comme le demande le président Giscard d'Estaing, après que la France a fait preuve d'une attitude aussi négative.* »

Le sentiment général à La Haye est que la France ne s'est pas montrée solidaire de ses partenaires, néerlandais notamment, et que des mesures de représailles devraient être prises. Les libéraux (V.V.D.) vont jusqu'à exiger que la France indemnise les Pays-Bas pour la pollution du Rhin.

● BONN : simple ajournement.

Bonn. — Si la réaction ouest-allemande n'est pas aussi vive que celle des Pays-Bas, le gouvernement de Bonn ne dissimule pas non plus qu'il regrette la décision française de ne pas ratifier la convention de 1976 sur la pollution des eaux du Rhin. Le porte-parole du ministère de l'intérieur a cependant exprimé l'espoir que l'« ajournement » du débat qui devait s'ouvrir cette semaine à l'Assemblée nationale de Paris ne soit que de courte durée : c'est dire qu'à Bonn on estime toujours que ce débat finira par avoir lieu, et que l'on s'en tient à la promesse faite par le gouvernement français, qui s'était engagé à utiliser toute son influence pour que la ratification soit menée à bonne fin.

Quant au fond de l'affaire, on reconnaît ici la situation difficile dans laquelle se trouvent les dirigeants de Paris. Que les parlementaires gaullistes défendent les intérêts des mines de potasse en Alsace ne paraît pas incompréhensible. Plus surprenant aux yeux de beaucoup d'Allemands est e fait que l'opposition socialiste s'élève elle aussi contre la mise en œuvre d'une convention qui vise à préserver l'environnement, et dont tous les signataires ont, depuis plusieurs années déjà, reconnu la nécessité. — J. W.

POINT DE VUE

Les dessous d'une affaire de gros sel

par PIERRE WEISENHORN (*)

LE gouvernement n'a donc pas offert aux Pays-Bas la satisfaction d'être autorisé par l'Assemblée nationale à ratifier la convention de Bonn sur la pollution du Rhin par le sel.

Cette convention, signée le 3 décembre 1976, prévoyait que, pour diminuer la salinité du Rhin en Hollande, la France injecterait dans *une nappe d'eau profonde du sous-sol alsacien*, pendant au moins dix ans, 1 million de tonnes par an de saumure, dans une première étape, puis par la suite des quantités plus élevées soit en Alsace, soit en Lorraine et sans doute dans les deux régions. L'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse devaient financer cette opération pour près des deux tiers : le dernier tiers serait à la charge de la France.

Ce projet a provoqué un tollé chez les habitants des régions concernées, car la pollution par le sel des nappes souterraines d'Alsace et de certaines rivières de Lorraine est un problème aigu auquel la population est très sensible.

Les représentants de l'administration ont cherché à démontrer que l'injection ne présentait aucun danger sur le plan écologique. Leurs explications se heurtent à une opposition *profonde* de nature viscérale : le refus absolu des habitants de laisser enfouir sous leurs pieds, de manière irréversible, des déchets industriels dont on ne sait que faire. « *Aujourd'hui, on injecte du sel, demain ce sera autre chose* », dit-on. L'expérience montre que cette crainte est fondée.

Qui sait, par exemple, que dans la région parisienne plusieurs usines sont autorisées par l'administration à injecter leurs effluents dans la nappe d'eau souterraine du Dogger, ainsi irréversiblement polluée ? « *Cette eau est déjà salée*, répond l'administration, *donc inutilisable !* » Quelles perspectives à courte vue ! Nos descendants n'auront-ils pas un jour besoin de ces réserves d'eau profonde, salée, peut-être, mais exempte jusqu'à *présent* de pollution ? Les erreurs commises avec les rejets en mer et dans les rivières ne nous ont-elles donc rien appris ? Serions-nous incorrigibles au point de laisser transformer les nappes souterraines en poubelles ?

Cela seul suffirait à condamner le projet, qui paraît soulever contre lui la grande majorité des députés français.

Tous sont favorables à la dépollution du Rhin et aux objectifs de la convention : réduire progressivement la teneur en sel du fleuve ; mais les moyens proposés pour y parvenir se révèlent inacceptables. Ils le sont encore plus lorsqu'on étale les dessous complets de l'affaire. C'est ce que j'ai tenté dans le rapport d'information que j'ai préparé pour l'Assemblée nationale (1).

Gaspillage concerté

Tout d'abord les Mines de potasses d'Alsace, visées par la convention de Bonn, ne déversent que 40 % environ du sel contenu dans le Rhin. Les Suisses, les Allemands et les Hollandais font aussi des déversements de sel dans ce fleuve. Techniquement, rien ne condamne les M.D.P.A. à se débarrasser dans le Rhin ou le sous-sol de la totalité de 7 millions de tonnes de sel qu'elles obtiennent chaque année comme sous-produit de l'extraction de la potasse. Elle pourrait en vendre tout ou partie.

Le ministre de l'environnement et du cadre de vie nous a d'abord *répondu que cela* était impossible. Nous avons réussi à démontrer le contraire.

Le marché européen du sel est solidement détenu et organisé par un petit nombre de groupes industriels : Solvay en Belgique, en Allemagne et en France, Akzo aux Pays-Bas, BASF en Allemagne, Rhône-Poulenc et la *Compagnie des salins du Midi et* des salines de l'Est en France. Ces groupes ont toujours réussi, avec l'appui des pouvoirs publics français, à s'opposer à ce que les M.D.P.A., société nationale, vendent des *quantités importantes* de sel. En échange, ils laissent les M.D.P.A. seules sur le marché français de la potasse.

Les Potasses d'Alsace bénéficient néanmoins d'une petite tolérance de fait pour vendre du sel de déneigement, à condition de s'aligner sur les prix, plus élevés, de la concurrence : ceux de la Compagnies des salins du Midi et des Salines de l'Est. Elles peuvent également alimenter à Thann, près de Mulhouse, une petite unité de produits chimiques.

En revanche, les Soudières de Lorraine préfèrent continuer à extraire elles-mêmes près de 1,5 million de tonnes de sel pour fabriquer de la soude, plutôt que d'employer le sel résiduaire des M.D.P.A. qui pourrait leur être cédé à très faible prix. De même, l'usine de chlore de Tessenderloo, en Belgique, qui appartient à un filiale du groupe public français l'Entreprise minière et chimique, auquel appartiennent également les M.D.P.A., achète en Hollande, à Akzo, et non en Alsace, les 200 000 tonnes de sel qu'elle utilise chaque année. Etranges situations !

On explique que le sel étant une matière pondéreuse de faible valeur, ne peut être transporté sur de longues distances sans frais excessifs. Cela est largement faux. Des transports de sel sur de longues distances sont couramment pratiqués par des industriels qui y trouvent profit, notamment d'Etrez (Ain) à Poligny et Tavaux (Jura) ou entre Manosque (Alpes de Haute-Provence) et Lavera (Bouches-du-Rhône).

De plus, un arrêté ministériel du 16 mars 1952 — dont un rapport de l'académie de médecine a reconnu l'inanité sur le plan médical — interdit aux Potasses d'Alsace de vendre du sel destiné à la consommation humaine, pour de prétendues raisons d'hygiène. Il s'agit, en réalité, d'empêcher les M.D.P.A. d'accéder à ce secteur, le plus rentable du marché.

Ainsi, en signant avec l'Allemagne, la Suisse, le Luxembourg et les Pays-Bas une convention qui oblige les M.D.P.A. à injecter du sel dans le sous-sol, au lieu de demander à ses partenaires d'accepter une partie de ce sel sur leurs marchés, en échange de la dépollution du Rhin, les *pouvoirs* publics se sont-ils fait, une fois de plus, les protecteurs de l'entente européenne des saliniers. Or, l'Allemagne, en 1978, a mis sur ses routes près de 2 millions de tonnes de sel. En France, le salage des routes devrait consommer, dans le courant des années 1980, près d'un million de tonnes de sel par an ; les M.D.P.A. pourraient en fournir les deux tiers sans réduire les quantités vendues par leurs concurrents, la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.

Je demande donc :

1) Que les M.D.P.A. soient autorisées à construire une unité de raffinage de sel d'au moins 1 million de tonnes, qui leur permettrait d'accéder, dans de très bonnes conditions de compétitivité, au marché européen du sel. Cette saline, amortie par les ventes de sel, ne coûterait donc rien aux finances publiques, contrairement à l'injection qui se fera à fonds perdus, même si nos partenaires européens en financent les deux tiers ;

2) Que les obstacles réglementaires abusifs opposés aux ventes de sel des M.D.P.A. soient levés ;

3) Que le gouvernement agisse sur nos partenaires européens pour permettre aux M.D.P.A. de vendre, pour partie en France et pour partie dans les pays voisins, la production de sel que les Hollandais souhaitent ne pas voir déversée dans le Rhin.

Il est vrai que, pour les saliniers français et européens, il est essentiel de réduire l'accès des M.D.P.A. au marché. En effet, le procédé de raffinage de la potasse utilisé par cette société lui permettrait de produire un sel raffiné de grande qualité, à peu de frais supplémentaires, à condition d'intégrer le raffinage du sel au processus de raffinage de la potasse. Ce sel serait extrêmement compétitif en France et dans les pays voisins. Mais l'Etat n'a jamais consenti à l'investissement nécessaire. A l'heure actuelle, au contraire, le sel des M.D.P.A. a un taux d'impuretés qui permet plus aisément de justifier son exclusion de la plupart des marchés.

Ainsi, une récente instruction ministérielle, datée du 4 septembre 1978, conseille-t-elle d'employer pour le salage des routes un sel d'un degré de pureté, comme par hasard, légèrement supérieur à celui que peuvent fournir facilement les M.D.P.A. sans unité de raffinage.

Le marché européen du sel (de l'ordre de 35 millions de tonnes par an) connaît une expansion suffisante et il est assez *rémunérateur* pour permettre aux M.D.P.A. de vendre progressivement des quantités équivalentes à celles qu'on lui demande d'injecter dans le sous-sol, sans mettre en péril l'emploi des travailleurs ni chez les saliniers français, ni chez nos partenaires européens, contrairement à certaines affirmations.

Un effort particulier pourrait d'ailleurs être demandé aux Pays-Bas, principal *demandeur* dans cette affaire : les Hollandais, qui exportent, rien qu'en Europe, 1,5 million de tonnes de sel, étant membres actifs de l'entente qui oblige les M.D.P.A. à déverser leur sel dans le Rhin au lieu de le vendre !

La majorité des députés est donc certainement d'accord pour que la France contribue à faire baisser la salinité du Rhin mais, compte tenu de ce que les travaux de sa commission de la production et des échanges lui ont révélé, l'Assemblée nationale ne pouvait décemment plus ratifier la convention telle qu'elle lui était présentée. La sagesse serait donc, pour le gouvernement français, de renégocier la convention de Bonn, au lieu de continuer à cautionner le scandale que serait l'injection dans le sous-sol, à grands frais, d'un produit qui peut être aisément et profitablement vendu.

(*) Député R.P.R. du Haut-Rhin. Rapporteur d'information de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale.

(1) Rapport n° 690 du 16 novembre 1978 (tomes I et II). En vente au *Journal officiel*, 26, rue Desaix, 75007 Paris. 1 franc.

LA CONVENTION « EN QUESTION »

La convention relative à la protection du Rhin contre la pollution a été signée à Bonn le 3 décembre 1976 par les ministres de l'environnement de France, d'Allemagne fédérale, des Pays-Bas, de Suisse et du Luxembourg. Pour les produits chimiques, les partenaires s'engagent à respecter un règlement européen. Celui-ci interdit le déversement d'une quinzaine de produits chimiques dangereux (liste noire) et soumet à autorisation le rejet d'autres substances moins nocives (liste grise).

Pour le sel, il est prévu que les mines de potasse d'Alsace, qui en rejettent dans le Rhin 5 à 6 millions de tonnes par an, en injecteront 2,3 millions de tonnes dans des couches géologiques situées à 1 800 mètres de profondeur. Les investissements et les frais de fonctionnement de cette installation pendant les premières années ont été estimés à 132 millions de francs. Les dépenses seront supportées à 34 % par les Néerlandais, à 30 % par les Allemands et à 6 % par les Suisses.

Nos trois partenaires ont versé leurs contributions en 1976 et 1977 : respectivement 48, 40 et 8 millions de francs.

Seule la partie de la convention concernant le sel devait être soumise à la ratification des Parlements des cinq partenaires, car elle entraîne des dépenses. Les dispositions portant sur les produits chimiques sont entrées en vigueur en 1978.

L'ANNÉE DU PATRIMOINE EN ILE-DE-FRANCE

Le château de Vincennes sera restauré et mis en valeur

La mise en valeur du château de Vincennes, la réhabilitation de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, l'ouverture au public du domaine royal de Meudon, la restauration du réfectoire des Cordeliers à Paris sont notamment inscrits au programme de l'année du Patrimoine en région Ile-de-France, organisée en 1980. MM. Lucien Lanier, préfet de région, et Michel Péricard (R.P.R.), député des Yvelines, maire de Saint-Germain-en-Laye et président du comité régional pour l'année du Patrimoine, doivent présenter, le 6 décembre, l'ensemble de l'opération.

« *Cette année du patrimoine ne doit pas être une année d'agitation localisée dans le temps. Elle doit au contraire permettre de lancer un mouvement qui n'a d'intérêt que s'il se perpétue* », déclare M. Lanier. Pour lancer ce « mouvement » la région d'Ile-de-France disposera de plus de 450 millions de francs pris sur ses ressources propres et, surtout, sur les crédit d'Etat. Ce financement permettra de faire « décoller » deux opérations d'aménagement qui seront continuées au cours des prochaines années : ainsi pour la mise en valeur du château de Vincennes et la réhabilitation de Port-Royal.

Méconnu, voire ignoré du grand public, le château de Vincennes est le monument français qui, des Valois à Napoléon, « colle » au plus près à notre histoire. Les travaux de restauration qui viennent de commencer avec la démolition de casemates pour dégager le donjon permettront de remettre en état la place dArmes. L'intérieur du donjon sera réaménagé pour pouvoir y présenter des expositions. D'autres travaux seront nécessaires pour dégager les fossés qui ont été comblés peu à peu.

A Port-Royal, on restaurera le pigeonnier dans lequel prendra place un musée. Le site sera réhabilité par l'agence des espaces verts et le chemin des solitaires, entre les Granges et les ruines de l'abbaye, réaménagé. Aucune suite ne devrait être donnée, affirme-t-on à la préfecture, au projet d'ouvrir une carrière à proximité de l'ancien domaine de la mère Angélique Arnauld (*le Monde* du 2 octobre).

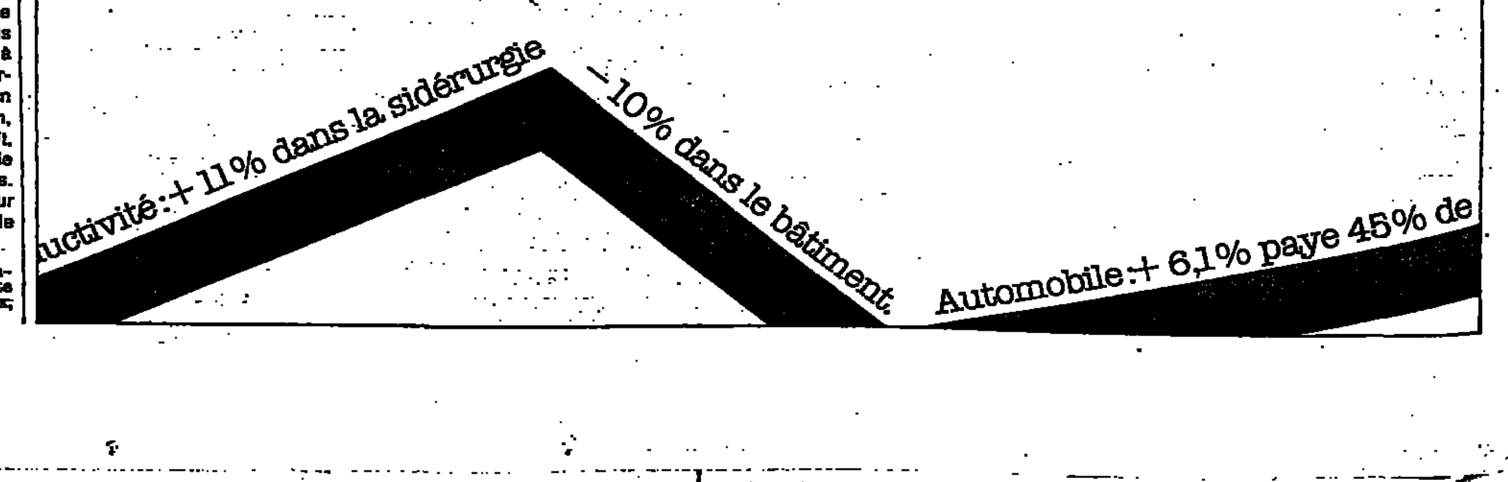
Mais le patrimoine ce ne sont pas que des « vieilles pierres ». Il convient d'accomplir aussi un grand effort d'animation, précise M. Péricard, pour qui « *le risque de changer la fonction des monuments et de dénaturer l'esprit qui les a fait naître est moindre que le danger très réel de les sacraliser* ».

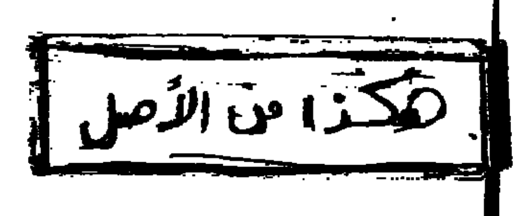
De nombreuses manifestations, concerts, expositions, seront organisés tout au long de l'année prochaine dans l'ensemble de la région : sur les fouilles archéologiques à la Rotonde de La Villette, sur Mallarmé dans la maison natale du poète à Valvins, sur les eaux et fontaines de l'Hurepoix dans les Yvelines, sur « l'initiation à l'art des jardins » dans les Hauts-de-Seine, « le chant choral témoin de l'histoire » en Seine-Saint-Denis, « la vie quotidienne durant la Révolution » dans le Val-d'Oise, etc.

Deux initiatives méritent d'être notées : le développement de la formation professionnelle des artisans et l'établissement d'un inventaire du patrimoine des communes et des arrondissements par les écoliers de la région. « *Le patrimoine à l'école, ce sera peut-être l'initiative la plus intéressante de l'année 1980* », estime M. Péricard.

Car, sur le fond, cette série de manifestations devrait avoir comme objectif essentiel de sensibiliser l'opinion à la défense et à la protection du patrimoine sous toutes ses formes. Il s'agit là d'un combat quotidien contre l'indifférence ou le vandalisme, même inconscient, des visiteurs ou des simples citoyens.

JEAN PERRIN.

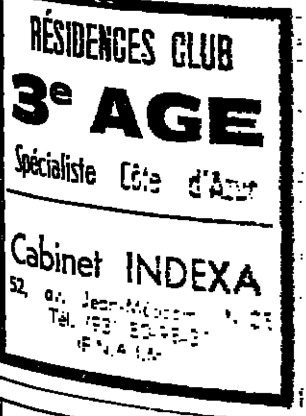


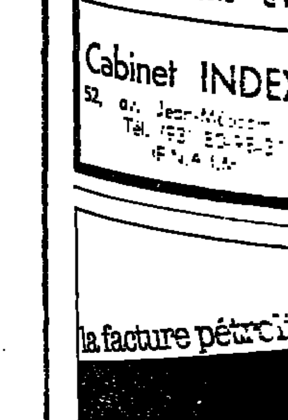


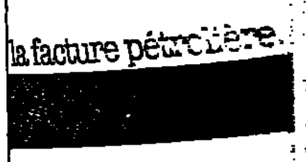
Le Monde

ÉNERGIE

Les Neuf sont [...] de définir une politi[...]







la facture pétrolière



Le Monde

économie

ÉNERGIE

RÉUNIS A BRUXELLES

Les Neuf sont incapables de définir une politique commune

De notre correspondant

Bruxelles (*Communautés européennes*). — A quelques jours de la réunion de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.), les Neuf avaient le souci de pouvoir démontrer aux Américains et aux Japonais qu'ils faisaient le nécessaire pour être en mesure de respecter le programme de réduction des importations de pétrole adopté au conseil européen de Strasbourg, puis confirmé au sommet de Tokyo. La C.E.E. s'est engagée, on le sait, à plafonner ses importations de pétrole à partir de 1980 et jusqu'en 1985, à 472 millions de tonnes par an. Mardi 4 décembre, les ministres des Neuf chargés des affaires énergétiques sont parvenus à s'entendre sur la manière de décomposer ce total entre les Etats membres, autrement dit de préciser les engagements de chacun. En dépit de ce petit succès, le débat a été plutôt médiocre : il a fait apparaître qu'il n'y a pas la moindre amorce de réflexion commune sur ce que la C.E.E. pourrait entreprendre au cours des mois à venir en cas d'aggravation de la crise.

La ventilation par Etat membre pour 1980 des 472 millions de tonnes de pétrole est la suivante : Allemagne : 143 millions de tonnes ; France : 117 millions ; *Royaume-Uni : 12 millions* ; Italie : 103,5 millions ; Pays-Bas : 42 millions ; Belgique : 30 millions ; Luxembourg : 1,5 million ; Danemark : 16,5 millions ; Irlande : 6,5 millions. Ces chiffres étaient connus, mais la France jusque-là maintenait une réserve car elle estimait nécessaire de faire préciser ce qui se passerait en cas de difficultés d'approvisionnement accrues.

M. Giraud a fait valoir au *conseil que, dans cet exercice « d'éclatement »* des 472 millions de tonnes, la France (parce que cela correspond à la politique qu'elle a définie sur le plan interne), avait *été la seule*, avec le Danemark, à accepter un montant impliquant une réduction effective de *ses* importations en 1980. Si les autres Etats membres avaient agi de même, a observé le ministre de l'industrie, l'engagement total de la C.E.E. aurait *pu être* réduit de 15 millions de tonnes. Il convient de tenir compte, a ajouté M. Giraud, de l'effort particulier ainsi accompli par les Français et de décider *qu'en cas de difficultés obligeant* la Communauté à importer moins de 472 millions de tonnes, le montant de la France (117 millions) ne devrait pas être touché, *au moins dans les limites d'une* réduction de 15 millions du plafond communautaire. Le conseil a approuvé à l'unanimité une résolution dans ce sens, et les Français *ont* levé leurs réserves. Précisons que les chiffres attribués à chaque Etat membre ne sont pas des objectifs mais bel et bien des plafonds que l'on s'engage *fermement* à *ne pas dépasser*.

La seconde initiative de M. Giraud a été moins chanceuse. En cas de difficultés accrues, a-t-il expliqué en substance, le Royaume-Uni devrait agir de telle façon que ses partenaires de la C.E.E. puissent acheter davantage de pétrole de la mer du Nord. En d'autres termes, il conviendrait de faire jouer la préférence communautaire. Il s'ensuivit un débat confus d'où il ressortit que les Britanniques, invoquant toute un série de raisons (*impossibilité d'obliger les* compagnies à modifier leurs contrats ; difficultés techniques à accroître la production ; nécessité d'être en mesure de respecter, *le cas échéant*, les *engagements* pris au titre du plan de crise de l'A.I.E.) n'étaient pas disposés, pour l'instant, à prendre le moindre engagement concernant le *pétrole de la mer du Nord*.

L'idée d'appliquer la préférence communautaire au pétrole de la mer du Nord est politiquement attrayante. Mais le flou artistique dans lequel elle est développée, en particulier par les Français, est plutôt préoccupant : *« Voilà un terrain où Mme Thatcher pourra, sans frais, faire des concessions aux Huit pour obtenir ce qu'elle veut sur le plan budgétaire »*, commentait ainsi, désabusé, *mardi soir*, un haut fonctionnaire français. La partie diplomatique, qui est en train de se jouer avec les Britanniques sur les conditions de leur participation à la *Communauté*, est tellement serrée que toute approximation, même séduisante, est dangereuse.

Finalement, sept pays membres *ont adopté une résolution* (les Pays-Bas, qui redoutent qu'on ne leur demande pour leur gaz la même chose qu'aux Anglais pour le pétrole, se sont joints à ces *derniers*), reprenant les *idées* exprimées par le ministre français. L'intérêt d'un tel texte, à partir du moment où le Royaume-Uni n'y a pas souscrit, est, on le *comprend*, des plus limité.

PHILIPPE LEMAITRE.

● *Fin des travaux de l'OPAEP.* — L'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) a terminé ses travaux le 4 décembre, en l'absence du ministre saoudien, le cheikh Yamani, et de son homologue des Emirats arabes unis. Le cheikh Yamani avait de *« nombreuses obligations à Ryad »*, a affirmé le ministre du Koweït, qui a aussi démenti l'affirmation selon laquelle ce départ avait été provoqué par le désir de la Libye de voir l'organisation se solidariser avec l'Iran. Les ministres ont adopté le budget de l'OPAEP pour 1980. — (*A.P.*)

LA POLITIQUE CHARBONNIÈRE

Le P.C. demande une relance de la production qu'exclut le ministre de l'industrie

Le *parti communiste* a décidé de lancer une grande campagne de sensibilisation sur le thème : « Le charbon, ressource *nationale, énergie d'avenir* ». De nombreuses actions régionales, départementales et locales sont prévues pour obtenir *que la production française soit* relancée et atteigne 32 millions de tonnes en 1985 (contre 15 millions de tonnes dans les projets gouvernementaux).

M. Marchais, qui participe à un rassemblement sur le charbon à Lens le 6 décembre, a présenté cette campagne à la presse le 4 décembre. Le secrétaire général du P.C. a accusé « les dirigeants de la Communauté européenne de faire, avec l'assentiment du gouvernement français et du parti socialiste (...), place nette en Europe à l'industrie *charbonnière* allemande ».

Répondant par avance à la campagne du parti communiste, M. Giraud, le ministre de l'industrie, a, dans une lettre adressée aux syndicats C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C. et F.O des mineurs, indiqué sa volonté de « *tirer le parti maximum* de nos ressources charbonnières, tout en contenant dans les limites supportables la charge que représente pour la collectivité nationale la subvention aux houillères ».

La *« grande politique nationale du charbon »* du parti communiste *comporte* sept orientations majeures.

● Une relance globale et par bassin de la production de charbon et l'ouverture de nouveaux *bassins*.

« Il est possible de porter la production à 32 millions de tonnes au moins dès 1985 à 45 millions de tonnes en 1990, avec des techniques classiques d'exploitation. Vers 1990, les nouvelles techniques d'exploitation par gazéification souterraine des gisements profonds permettront d'atteindre dans les dix années suivantes 70 millions de tonnes de production équivalente de charbon.

» En 1985, les houillères du bassin du Nord - Pas-de-Calais pourraient produire au moins 11 millions de tonnes, les houillères du bassin de Lorraine, 12 millions de tonnes, les houillères des bassins du Centre-Midi, 9 millions de tonnes : en 1990, ce serait respecti-
» Globalement, c'est près de
tonnes (y compris les nouveaux bassins).

» Globalement, c'est près de cent cinquante mille emplois qui seraient ainsi offerts d'ici à 1985, si on prend en compte l'activité des industries d'équipement et de *machines de mines. »*

● *Un nouveau statut du mineur* comportant notamment les trente-cinq heures par semaine et un salaire net équivalent à au moins deux fois le SMIC.

● *Une plus grande démocratisation des Charbonnages de France* avec notamment des conseils de puits, d'ateliers, etc.

● *Un développement de la prospection des gisements et des techniques avancées* dans l'exploitation et l'utilisation du charbon (par exemple la gazéification à grande profondeur).

● *Un financement adapté* par la création d'un Fonds national charbon financé par des taxes sur les ressources primaires en énergies importées est créé pour cinq ans et doté de 6 milliards de francs, soit le tiers des investissements nécessaires.

● *Une politique de relance de l'utilisation du charbon* grâce à la transformation en gaz et en produits liquides.

● *Une politique de coopération et d'échanges.* — Il ne s'agit pas, affirme le P.C., de renoncer à *toute importation de charbon*, mais d'éviter que le charbon importé se substitue aux ressources nationales qui pourraient être exploitées.

Parmi les mesures immédiates, le parti communiste réclame notamment la réouverture du siège de Faulquemont en Lorraine et la revalorisation des salaires.

M. GIRAUD : tirer le parti maximum de nos ressources

Ce même jour, le ministère de l'industrie a rendu publique une lettre adressée aux syndicats par M. André Giraud, dans laquelle ce dernier rappelle les grandes lignes de la politique charbonnière française.

« En fondant, en 1975, l'orientation générale de notre politique charbonnière sur une stabilisation de la part du charbon dans notre approvisionnement en énergie, le gouvernement entendait bien que le charbon national y contribue aussi largement que possible. Cette contribution ne pouvait toutefois bien évidemment concerner que les ressources susceptibles d'être exploitées dans des conditions économiques admissibles. Il en va en effet de la compétitivité de notre industrie. Le niveau du coût limite d'exploitabilité de 3 centimes/thermie dans les conditions économiques de 1974, soit 5 centimes/th environ, dans les conditions économiques actuelles, retenu lors de l'élaboration du plan charbonnier de 1974, donne d'ailleurs la mesure de l'avantage ainsi accordé au charbon national si on le compare au prix moyen actuel, rendu port français, des charbons - vapeur d'importation : 2,5 centimes/th de nos francs d'aujourd'hui.

» Cet avantage n'a cependant pas été suffisant pour permettre une véritable relance de notre production charbonnière (...).

» Il s'agit donc de tirer le parti maximum de nos ressources charbonnières tout en contenant dans les limites supportables la charge que représente pour la collectivité nationale la subvention aux Houillères. Les conditions géologiques des bassins français sont telles que ce résultat ne peut être atteint qu'en poursuivant la réduction d'activité des mines les plus déficitaires (...). Mais la politique suivie en Lorraine depuis 1975, la décision récente d'entamer l'exploitation du gisement de lignite de Beylongue-Sud pour alimenter la centrale d'Arjuzanx et l'étude approfondie en cours du dossier présenté par les Houillères de Provence sont trois exemples qui suffisent à démontrer que le souci des pouvoirs publics est bien de tirer le parti maximum de nos ressources.

» (...) Le maintien et même le développement des consommations de charbon restent souhaitables à titre de diversification des approvisionnements énergétiques. L'importante décote des prix du charbon par rapport aux prix du pétrole permet également d'importantes économies de devises.

» C'est ainsi que, depuis 1974, la consommation de charbon, loin de régresser, a au contraire, repris et devrait atteindre 50 millions de tonnes cette année (...).

» Le poids important pris par les importations de charbon dans l'ensemble de notre approvisionnement énergétique nécessite, bien entendu, que soit portée une attention toute particulière à la sécurité des approvisionnements. C'est la raison pour laquelle nos importations se font auprès de pays aussi différents que l'Afrique du Sud, la Pologne, les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et l'Australie en même temps qu'auprès de nos partenaires de la CECA. Nous envisageons d'ailleurs actuellement la possibilité d'étendre encore cette diversité de nos sources d'approvisionnement, et des pourparlers sont en cours avec des pays producteurs comme la Chine, le Canada, la Colombie et l'Inde. Notre souci à cet égard, en dehors de celui d'assurer l'approvisionnement énergétique de la France, est d'utiliser notre position d'importateur de charbon pour valoriser à l'étranger l'acquis technique que nous vaut la longue tradition charbonnière de notre pays et ouvrir de nouveaux marchés aux fabricants de matériels miniers français. Les Charbonnages de France, en raison des compétences de leur personnel, sont appelés à participer activement à cette politique. »

Le coût de l'indépendance

(*Suite de la première page.*)

Est-il supportable dans une économie ouverte que le prix de revient de la production nationale soit — par souci d'indépendance — *près de trois fois supérieur au cours* du marché mondial ? Et les industriels seront-ils enclins à investir pour se convertir au charbon si les prix des combustibles solides doivent être alignés sur ceux du fuel ? La question mérite d'autant d'être posée que la main-d'œuvre entrant pour près de 40 % dans le coût du charbon, *« le statut d'avant-garde »* proposé par le parti communiste alourdirait les frais d'exploitation des Charbonnages de France, *déjà largement déficitaires*.

Cela dit, le P.C. a raison d'estimer que le prix du charbon ne sera pas indéfiniment *« déconnecté »* des autres cours de l'énergie et de rappeler — le passé l'a abondamment démontré — qu'une mine fermée coûte trop cher à rouvrir. D'où une nécessaire prudence dans les fermetures de puits.

Pour le plus long terme — et le parti *communiste est bien* optimiste sur les délais, — l'exploitation du charbon national dépend de la mise au point de technologies nouvelles. M. Giraud rappelle qu'en cas de gazéification *in situ*, les réserves françaises sont estimées à 2 milliards de tonnes dans les gisements actuellement connus. Il n'est pas certain que la France consacre assez de crédits à la recherche de ces technologies et elle a pris un retard certain, notamment sur la République *fédérale d'Allemagne, en la matière*. Mais, dans tous les cas, si les nouvelles méthodes entrent un jour en *application, elles n'auront plus qu'un* très lointain rapport avec celles du métier de mineur traditionnel. Peut-on, dès lors, mêler, *comme le fait* M. Marchais, le court et le long terme ?

BRUNO DETHOMAS.

Pour le ministre vénézuélien du pétrole le choix du moyen de paiement du brut revient à chaque pays souverainement

M. Humberto Calderon-Berti, ministre vénézuélien du pétrole, a rencontré, le 4 décembre, M. Giscard d'Estaing après avoir discuté avec M. Giraud de la possibilité *d'accroître* les ventes de brut vénézuélien à la France et de renforcer les accords de coopération technologique, notamment entre l'Institut français du pétrole et l'Institut de technologie du pétrole de Caracas.

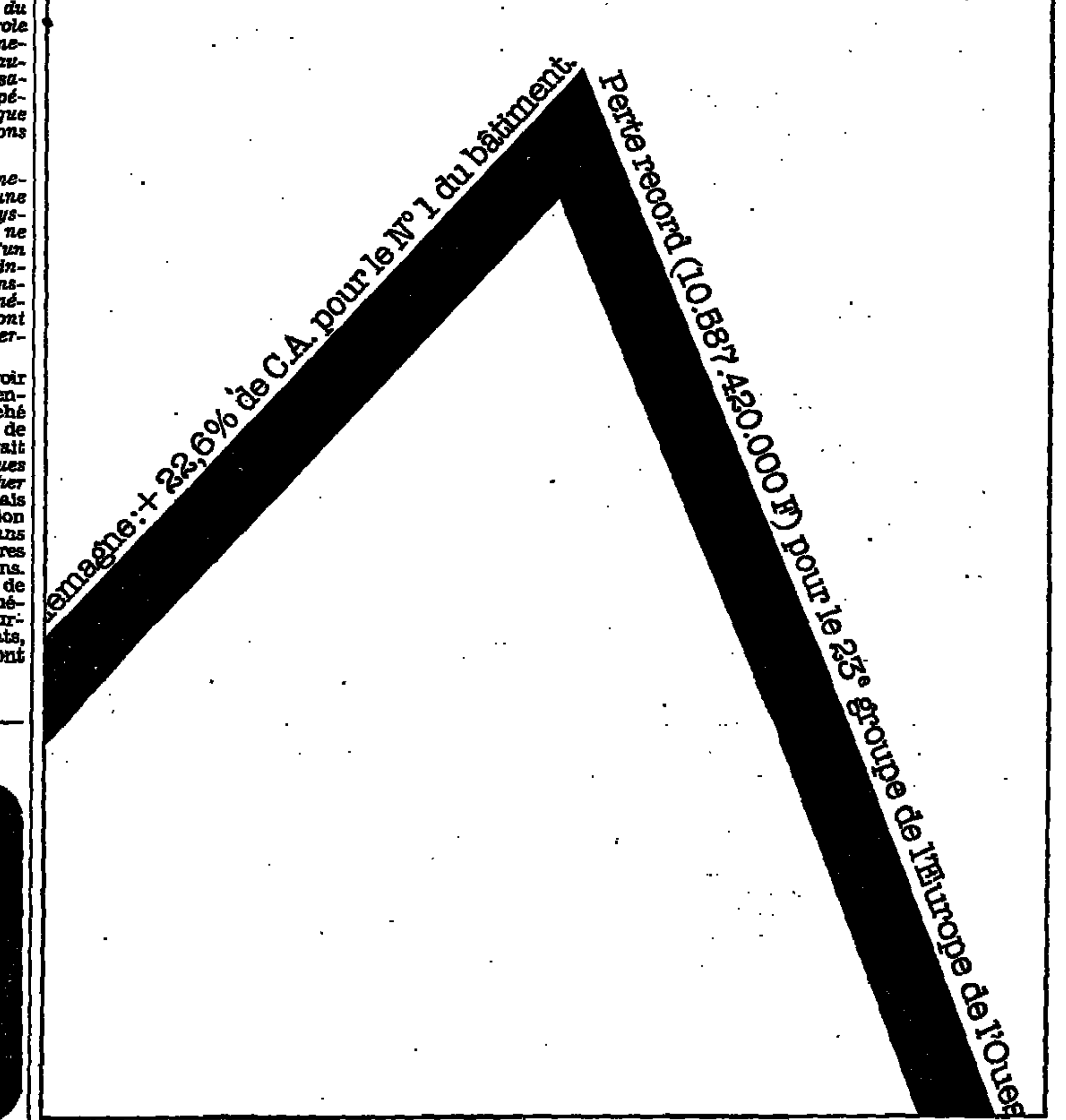
Avec le président de la République, M. Calderon-Berti a *surtout* insisté sur la nécessité de sensibiliser les pays industrialisés afin que s'instaure un nouveau dialogue entre ces derniers et les pays *en voie de développement*.

A *deux semaines* de la réunion de l'OPEP, dans la capitale vénézuélienne, et alors que pétrole et dollar font l'objet de nombreuses déclarations des pays producteurs du Golfe, M. Calderon-Bertin, à son retour d'une tournée de toutes les capitales des pays *membres* de l'Organisation (à l'exception de Djarkata), a fait le point de la situation devant quelques journalistes.

Sur le dollar, le ministre vénézuélien a été très clair : *« Nous déterminons le prix du pétrole à partir du dollar. Mais le comité de stratégie à long terme de l'OPEP s'est penché sur une formule qui tiendrait compte de l'inflation mondiale et des variations monétaires. C'est pour cela qu'il a été envisagé un panier de monnaies. Nous sommes prêts à en discuter. Mais le choix du moyen de paiement du pétrole revient à chaque pays souverainement. Il est possible que les autres membres de l'OPEP envisagent de réclamer une devise spécifique en fonction de chaque contrat. Nous, nous continuerons à demander des dollars. »*

Sur les *prix* : *« Le gouvernement vénézuélien souhaite une entente sur la fixation d'un système unique de prix, mais ce ne sera pas facile. L'existence d'un marché spot, qui représente maintenant près de 20 % des transactions, est anormale. Les bénéficiaires de cette situation sont les compagnies pétrolières internationales. »*

M. Calderon-Bertin, après avoir rappelé que le Venezuela ne vendait pas un baril sur le marché spot et respectait les décisions de l'OPEP, a ajouté qu'on ne pouvait ignorer *« les pressions politiques internes pour vendre plus cher dès lors que c'est possible »*. Mais il a estimé que l'Organisation serait *fortement* entamée *dans* son crédit si les pays membres ne respectaient pas ses décisions. Enfin, il a confirmé la baisse de 6 % de la production vénézuélienne pour 1980 et le raccourcissement de la durée des contrats, qui désormais ne dépasseront plus un an. — B. D.



AFFAIRES

Le plan de redressement d'A.E.G.-Telefunken

• Cinq banques contrôlent 60 % du capital du groupe
• Treize mille suppressions d'emplois

Le conseil de surveillance d'A.E.G.-Telefunken, numéro deux de l'électronique en Allemagne fédérale, a approuvé, le 3 décembre, les grandes lignes d'un plan de redressement draconien qui sera soumis en janvier aux actionnaires, et un effort financier considérable Monde » du 8 novembre), des sacrifices importants seront demandés aux salariés, aux actionnaires et un effort financier considérable sera consenti par les banques. En présentant ce plan à la presse, M. Cipa, président d'A.E.G.-Telefunken, a annoncé qu'il ne demandera pas le renouvellement de son mandat, qui expire en août 1980. Il a estimé que les nouvelles mesures de restructuration devraient permettre à la firme de retrouver l'équilibre dès la fin de 1980.

Le plan mis sur pied par la direction du groupe et un consortium de vingt-cinq banques dirigé par la Dresdner Bank, deuxième banque commerciale ouest-allemande, comporte quatre volets : d'ici à la fin de 1980, les effectifs du groupe seront réduits de treize mille salariés (sur cent soixante mille au total). La direction tentera d'utiliser au maximum le jeu des départs naturels afin d'éviter des licenciements brutaux. Le personnel administratif — le plus touché — sera diminué de 20 %. La restructuration des activités industrielles du groupe sera poursuivie, afin d'éliminer les secteurs les plus déficitaires. Ainsi plusieurs usines devraient être arrêtées, notamment en Espagne (transformateurs) et en Autriche (chauffe-eau), d'autres verraient leur activité réduite, comme les unités produisant du matériel de bureau en Suède, en Irlande et au Venezuela. La branche « biens d'équipement », notamment les téléviseurs, serait profondément réorganisée.

Sur le plan financier, cela se traduira par un apport de fonds de 930 millions de D.M., qui sera essentiellement assuré par les banques, par le biais d'une opération couramment nommée « coup d'acordéon » consistant, dans un premier temps, à officialiser les pertes en réduisant le capital des deux tiers (de 930 à 310 millions de D.M.), puis à l'augmenter par une émission d'actions nouvelles qui portera le capital total à 620 millions de D.M. Les nouvelles actions, d'une valeur nominale de 50 D.M., étant payées 150 D.M. (c'est-à-dire trois fois leur valeur), cette émission se traduira, en fait, par un apport de fonds de 930 millions de D.M. dont un tiers sera intégré au capital, le reste (620 millions) constituant de nouvelles réserves. Cette opération devrait porter la participation des principales banques à 21 % pour la Dresdner Bank (chef de file), 15 % pour la Deutsche Landesbank, 8 % pour la Commerzbank et 6 % pour la Berliner. Au total donc près de 60 % du capital sera détenu par cinq établissements financiers. A.E.G.-Telefunken procéderait, en outre, au lancement de billets à ordre pour un total de 200 à 355 millions de D.M. Enfin les banques réduiront de 2 % le taux d'intérêt consenti pour les prêts à long terme d'A.E.G.-Telefunken ce qui devrait permettre une économie de près de 240 millions de D.M. au cours des deux prochaines années.

Enfin, dernier volet, la direction devrait être remaniée, après le départ de l'actuel président, entré dans le groupe en 1976.

Ce plan draconien était inévitable. En effet, après avoir, depuis 1974, accumulé les pertes pour un montant cumulé de plus de 1 milliard de deutschemarks, A.E.G.-Telefunken devrait enregistrer, en 1979, un déficit de 960 millions de deutschemarks, ce qui constitue, de loin, le plus mauvais résultat jamais enregistré par le groupe. Il était donc indispensable de reconstituer les réserves financières de la firme, épuisées en quasi totalité. L'effort massif des banques permettra au gouvernement de s'abstenir d'une intervention directe. Une question reste ouverte : l'industrie ouest-allemande fera-t-elle un geste de solidarité ? Plus qu'une participation financière, l'appui pourrait venir du rachat dans de bonnes conditions de certains secteurs d'activité dont A.E.G.-Telefunken compte se dégager. Le groupe français Thomson pourrait, à ce titre, être intéressé. Thomson est, en effet, l'un des partenaires d'A.E.G.-Telefunken, avec qui il a récemment conclu un important accord de coopération dans le domaine des tubes de télévision couleur (le Monde du 24 août). Le groupe français se portera-t-il acquéreur de certains actifs, dans le domaine qui l'intéresse le plus, à savoir la télévision couleur et l'électro-ménager ? Le président d'A.E.G.-Telefunken a confirmé que Thomson faisait partie des firmes avec lesquelles il négocie...

LA SIPAREX PREND UNE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ BERTHOUD

La Société de participation dans les entreprises régionales en expansion (Siparex), dont le siège est à Lyon, va acquérir 22 % du capital de la Société Berthoud.

Cette entreprise familiale, sise à Belleville-sur-Saône (Rhône), couvre 48 % du marché français des pulvérisateurs agricoles pour le jardinage et la petite exploitation et près de 25 % de celui des pulvérisateurs de grande exploitation. Son chiffre d'affaires est passé de 69 millions de francs en 1976 à 112 millions de francs en 1979, avec 21 % à l'exportation.

La S.D.R. du Sud-Est prenant, de son côté, une participation de 11 % dans cette même société, c'est donc 33 % du capital de Berthoud, soit un pourcentage très légèrement inférieur à la minorité de blocage, qui se trouvent rachetés pour 3,75 millions de francs à plusieurs actionnaires familiaux dont les réticences freinaient ou même paralysaient le développement de la société et l'extension de ses fonds propres, situation classique dans les entreprises à caractère familial.

C'est la cinquième prise de participation de Siparey depuis une quinzaine de mois, et deux ou trois autres sont en préparation. Le rythme des opérations de cet organisme s'accélère donc après une phase de maturation qui a suivi sa création à la fin de 1977.

L'indexation des obligations de la Caisse d'épargne

En faisant modifier par l'Assemblée nationale les modalités de rémunération et de remboursement relatives aux obligations indexées émises en 1946 par la Caisse de l'énergie pour indemniser les anciens propriétaires de sociétés de production électrique et gazière après leur nationalisation, M. Schwartz, député (R.P.R.) de la Moselle, a soulevé un beau tollé dans les milieux financiers, secoué la Bourse et plongé le gouvernement, le Trésor et l'E.D.F.-G.D.F. dans un profond embarras.

Lundi 3 décembre, au cours de la séance de nuit consacrée à l'examen du collectif budgétaire de 1979, M. Schwartz a fait voter un amendement selon lequel le prélèvement de 1 % sur les recettes d'E.D.F.-G.D.F. affecté au service des obligations sera désormais calculé, non plus sur le total des ventes de l'entreprise nationale, mais sur « *l'augmentation de la consommation d'énergie primaire* ». En clair, cela revient à ramener l'augmentation du prélèvement de 10 % ou 20 % par an, actuellement constatés, à seulement 3 %, rythme d'augmentation de la dite consommation d'énergie primaire en volume (charbon, pétrole brut, production d'électricité d'énergie hydraulique et nucléaire).

Du même coup, l'indexation des obligations en question se trouve ramené à 3 %. Pour justifier cette opération chirurgicale, M. Schvartz a avancé que « *le programme thermo-nucléaire exigeant de tous les Français des sacrifices, il est normal que le porteur d'obligations de la Caisse nationale de l'énergie en prennent leur part* ». Précisant que le prélèvement en question s'était élevé en 1979 à 511 millions de francs (en progression de 16 %), le député de Moselle a indiqué qu'il voulait simplement « *limiter une progression qui va au-delà des engagements publics, et qu'il ne portait aucune atteinte au crédit de l'Etat* ». Il a ajouté que « *ce ne serait pas la première fois que nous modifierions les engagements de l'Etat* » et rappelé « *le précédent du fameux emprunt Pinay* ».

M. Schvartz devrait avoir plus de mémoire : le « *fameux emprunt Pinay* », émis en 1952 et exonéré notamment de droits de succession, a pu être remboursé pour partie et converti pour partie à l'automne 1973, l'exonération de droits de succession étant supprimée. Cette modification était conférée au contrat d'origine (lois de 1952 et 1958) et n'a soulevé aucune objection d'ordre juridique.

Tel n'est pas le cas pour la modification apportée par l'amendement Schwartz au régime des obligations de la Caisse de l'énergie. *La loi du 8 avril 1946* portait émission de 1,37 milliard de francs d'obligations au taux de 3 %, amorties en cinquante ans (jusqu'en 1996) et assorties d'un prélèvement de 1 % sur les recettes d'E.D.F.-G.D.F., le tout pour indemniser les porteurs d'actions de sociétés d'exploitation d'énergie électrique et gazière, cotées en Bourse ou non. Ce fut la seule forme d'indemnisation indexée, toutes les autres, notamment s'agissant des banques et des compagnies d'assurances nationalisées, n'ayant pu bénéficier de cette mesure ; ce qui a abouti à une assez large spoliation des anciens actionnaires.

Dans le cas des porteurs d'obligations 3 % de la Caisse de l'énergie, en revanche, le jeu de l'indexation a multiplié par 11 depuis 1946 le coupon et le prix de remboursement de ces obligations : qui sont passées de 3,50 F à 35,26 F et de 100 F à 1 064,27 F. Le cours de Bourse atteignant 4 352 F avant la suspension des cotations le 4 décembre dernier. Actuellement, il reste à peu près 6 milliards de francs (en valeurs) d'obligations à amortir, sans possibilité légale de remboursement anticipé ou de conversion.

Sans doute, l'augmentaten rapide des tarifs d'E.D.F. — 60 F fait-elle croître rapidement l'indexation desdites obligations, — mais, rappellent les spécialistes, de 1946 à 1958, l'augmentation des sommes versées par l'entreprise nationale n'avait été que de 50 %, du fait du blocage des prix de l'énergie, alors que l'inflation faisait rage. Il est tentant, aujourd'hui, de casser le thermomètre parce que l'indice s'emballe ; mais il eut fallu penser plus tôt à limiter les effets de l'indexation.

Certes, ce qu'une loi a fait, une loi peut le défaire. Mais il s'agit, en l'occurrence, du crédit de l'Etat, plante fragile sur laquelle la rue de Rivoli veille avec un soin jaloux. A l'automne 1971, lorsque M. Marette avait fait voter par la commission des finances de l'Assemblée nationale un amendement instituant un délai minimum de deux ans pour la détention d'emprunt Pinay avant de pouvoir bénéficier de l'exonération de droit de succession « *abusivement exercé* », M. Giscard d'Estaing alors ministre des finances, avait *déclaré* qu'il « *s'opposerait à tout amendement qui, contrairement à une tradition constante en France, remettrait en cause les règles légales aplpicables à un emprunt public et compromettrait le crédit de l'Etat* ».

La « *tradition constante* » à laquelle il était fait allusion, est vieille de plus d'un siècle, la seule exception ayant été es décrets Laval du 17 juillet 1935 instituant un prélèvement de 10 % sur les dépenses publiques et les arrérages (intérêts et remboursement) des emprunts.

Aujourd'hui M. Papon, ministre du budget, ne peut que tenir le même langage, parlant d'un amendement « *incompréhensible, portant atteinte à la crédibilité de l'Etat* ». Ajoutons qu'à la crise de l'énergie et à E.D.F.-G.D.F., on s'inquiète des conséquences d'un tel vote, qui compromettrait également leur crédibilité, et la possibilité, dans l'avenir, d'émettre des emprunts indexés. Il y a gros à parier que le Sénat s'opposera à cet amendement et que son examen en seconde lecture à l'Assemblée nationale sera plus attentif.

FRANÇOIS RENARD.

● *Polaroïd* vient de mettre sur le marché une nouvelle pellicule couleurs qui se développe, selon la firme, deux fois plus rapidement que l'actuelle SX-70, tout en obtenant une couleur plus nette. Polaroïd, qui détient les deux tiers du marché des appareils photographiques à développement instantané, affirme que sa Time-Zero Supercolor commence à montrer une image après dix secondes et qu'elle est tout à fait prête en une minute. La SX-70 se développe en quatre minutes. Dans les milieux spécialisés, on note que Polaroïd s'efforce ainsi de maintenir sa position vis-à-vis d'Eastman Kodak, qui a msi sur le marché au mois d'août dernier une pellicule développée en quatre-vingt-dix secondes. Polaroïd a enregistré au troisième trimestre une perte de 23 millions de dollars en raison notamment de son système cinématographique à développement instantané polavision, qui n'a pas rencontré le succès escompté. — (A.F.P.)

AGRICULTURE

Conseil de guerre des producteurs de moutons français

« Ils ne passeront pas »

« Sus aux Anglais. Ils ne connaissent que le langage de la force. » « Les discussions, c'est terminé. On veut connaître le nom des fonctionnaires qui ne défendent pas leur patrie. » « Le lobby anglo-saxon a des sympathies libre-échangistes jusqu'au ministère de l'agriculture. »

Pendant tout un après-midi, mardi 4 décembre à Paris, les responsables départementaux de la Fédération nationale ovine (F.N.O.) ont discuté chaudement d'un plan de bataille pour gagner « *la guerre du mouton français* ». Les négociations piétinent à Bruxelles. Et en dépit des assurances répétées de MM. Barre et Giscard d'Estaing, les dirigeants de la F.N.O. ont l'impression qu'il leur faut tenir ferme le poing de M. Méhaignerie pour qu'il frappe sur la table plutôt qu'il ne signe un compromis défavorable. Dans cette affaire, le président de la F.N.O., M. Monge, et ses amis du conseil d'administration avaient besoin d'être confortés, car dans certains départements, sans parler de la F.N.S.E.A. elle-même, dont la Fédération ovine est une section spécialisée, des conseils de « modération » sont prodigués.

Selon un scénario bien huilé dans les assemblées paysannes, on commence par plusieurs exposés de la situation, le dossier économique, l'action syndicale. Puis la salle s'exprime, *crescendo* : Mme Thatcher, traitée de jolis noms d'oiseaux, devient la cible favorite. Quelqu'un propose dans l'incrédulité générale de faire la grève des achats d'engrais et de machines. Un autre veut aller à Rungis immédiatement, un troisième, marcher sur l'Assemblée, un quatrième, rien moins que ficher la Grande-Bretagne à la porte de la C.E.E. Vient alors le temps de la construction. L'assemblée conforte ses dirigeants dans leur position, à savoir : protection extérieure ferme, déconsolidation totale, période transitoire, refus total des primes, rappel des responsabilités politiques du gouvernement français. Pour cela, il faut amener la Grande-Bretagne à négocier, puisqu'elle ne veut pas s'en aller. Trois méthodes seront employées : les moyens juridiques, « *c'est en cours* », annonce un vice-président de la F.N.O. ; les arguments sanitaires, application stricte des réglementations sur les importations, créations de quarantaines pour les animaux vivants, etc. ; enfin, les actions de dissuasion : « *Les exportateurs britanniques et les importateurs français doivent se dire que notre marché leur coûtera cher.* » Seront particulièrement visés par ces actions, les commerçants, mais aussi les SICA et les coopératives qui importent des moutons des pays tiers ou des moutons britanniques « *baptisés hollandais ou allemands* ». Enfin, si jamais la France lâchait lors de la reprise des négociations le 12 décembre, « *on fera comme les producteurs de porcs, on bloquera les frontières et les ports* ». Une voix timide : « *Est-ce qu'on sera couvert ?* » « *Qui a besoin de couverture,* rugit le président. *Trois à quatre cents personnes décidées dans chaque département, et le mouton sera sauvé.* » Bref, « ils ne passeront pas ». — J. G.

RENCONTRE R.P.R.-F.N.S.E.A.

M. François Guillaume, président de la F.N.S.E.A., a été reçu, mardi 4 décembre, à déjeuner, par M. Chirac, président du R.P.R. et maire de Paris. Cette rencontre se situe dans le cadre des discussions que la F.N.S.E.A. souhaite avoir avec l'ensemble des partis. Selon M. Guillaume, M. Chirac s'est déclaré prêt à appuyer la F.N.S.E.A. dans son désir de voir amendé fortement le projet de loi d'orientation agricole, qui devrait venir en discussion le 11 décembre à l'Assemblée nationale.

CRÉATION D'UN INSTITUT SUPÉRIEUR DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

Un institut supérieur de l'agro-alimentaire (I.S.A.A.) vient d'être créé par M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture, et M. Debatisse, secrétaire d'Etat aux industries agricoles et alimentaires. L'I.S.A.A. dispensera un enseignement de troisième cycle avec une filière « ingénieur » et une filière « recherche ». Le conseil d'orientation comprendra des représentants de l'Etat, de la « filière agro-alimentaire » et des personnalités choisies en raison de leur compétence. L'institut ne créera pas ses propres structures de formation. Il organisera une « interconnexion » des établissements d'enseignement supérieur et de recherche capables de contribuer à des formations de tout niveau, et qui existent déjà. Participeront dans un premier temps à l'institut : l'Institut national agronomique de Paris-Grignon (I.N.P.G.), l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts (E.N.G.E.F.), l'Ecole nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires (E.N.S.I.A.A.), Massy et Douai, et l'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.), Paris et Lille.

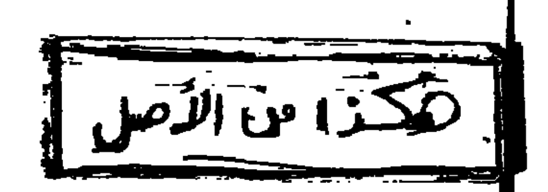
Le nombre d'élèves entrant à l'I.S.A.A. sera de cent vingt. Près de quatre-vingts en sortiront au bout d'un an avec une spécialisation agricole ou alimentaire dans leur diplôme d'origine ; une trentaine après deux ans avec un diplôme de l'I.S.A.A. et une dizaine après quatre ans (diplôme de docteur-ingénieur).

CONJONCTURE

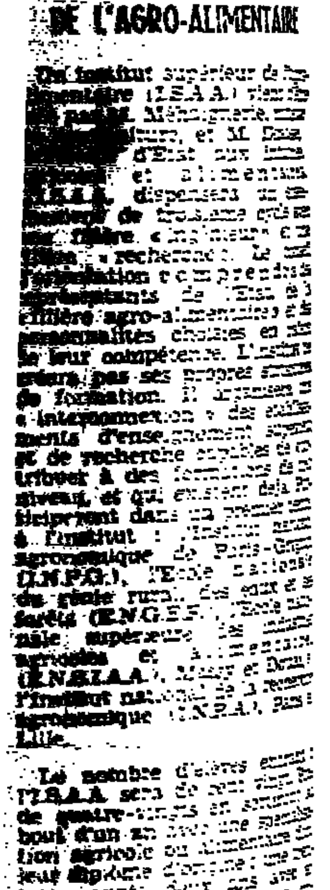
● « *Malgré les hausses de l'énergie et des matières premières*, force est de constater que, à la fin de 1979, et grâce à la *liberté*, les *entreprises* sont en aussi bonne santé, et sans doute un peu meilleure qu'en 1978 », a déclaré M. Monory, mardi 4 décembre, au Sénat.

« Il faut attendre les calculs pour dire si le taux d'expansion sera de 3 ou 4 % en 1979, mais il est d'ores et déjà acquis que ce taux sera meilleur que celui de l'an dernier. J'attribue pour une large part de ces résultats relativement satisfaisants à la bonne santé générale de nos entreprises », a conclu le ministre de l'économie.





هكذا من الأصل





SOCIAL

Discussions difficiles entre les syndicats des contrôleurs aériens et le ministre des transports

Pour la première fois depuis le début du conflit et après plus de six semaines de « grève des *décollages* », M. Le Theule, ministre des transports, et les syndicats des contrôleurs aériens se retrouvent le mercredi *soir* 5 décembre autour de la table de discussions. Cette entrevue, qui doit être suivie d'une seconde rencontre lundi, pourrait permettre de trouver une solution, bien que le dialogue s'annonce comme difficile.

Les syndicats entendent discuter tous les points de la plateforme revendicative qu'ils ont établie au *début de leur* mouvement. Or les pouvoirs publics ont à diverses reprises souligné que certaines revendications ne pouvaient être abordées : celles qui remettent en cause le statut général de la fonction publique (en particulier l'intégration des primes au salaire) et le doublement des crédits de la navigation aérienne notamment).

Une délégation s'est rendue à la direction de la navigation aérienne pour demander la levée des sanctions prises contre quatre ingénieurs qui, pour avoir refusé de transmettre aux chefs de centre les tableaux de service, ont été mutés d'office. Au total, selon le *dernier décompte de l'administration*, cent cinquante-deux contrôleurs et sept électroniciens ont été exclus pour huit jours. A cet égard, les aiguilleurs du ciel du centre régional d'Aix-en-Provence ont noté que, à cause de ces « mises « à pied », « *certaines équipes se trouvent réduites de moitié et ne pourront assurer l'intégralité du trafic* ».

Le bureau confédéral de la C.G.T. exprime son soutien « *au geste responsable et de bonne volonté des contrôleurs aériens aboutissant à la suppression de l'arrêt des décollages pour un délai permettant au gouvernement d'ouvrir de véritables négociations* ». Cette « *ouverture de véritables négociations* » est également réclamée par M. Séguy dans une lettre au premier ministre.

De son côté, M. Labbé, député R.P.R., a envoyé un télégramme à M. Le Theule *pour souligner* « *l'importance du geste de suspension du mouvement de grève* ». Il appelle son attention sur « *les conséquences d'une escalade possible des sanctions, tant sur le* plan technique qu'économique », qui pourrait entraîner « *l'arrêt total du trafic en fin de semaine* ».

LE PERSONNEL GRÉVISTE DE DELLE - ALSTHOM SUSPEND SON MOUVEMENT

(De notre correspondant.)

Lyon. — M. Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., qui tenait mardi soir *4 décembre*, à *Lyon*, un meeting dans le cadre de la campagne pour les élections prud'homales, a considéré que le conflit à Delle-Alsthom, qui vient *d'être « suspendu »*, était un des exemples du « *réveil syndical dans le secteur privé* » mais aussi une illustration de « *l'autoritarisme patronal* ».

Les *résultats* obtenus par l'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T. de cette entreprise, qui compte trois *unités, à Villeurbanne*, à Chalon-sur-Saône et à Mâcon, et qui emploie deux mille quatre cents salariés, paraissent en tout cas minces, en comparaison de la durée du mouvement (six semaines), reconduit chaque jour par des assemblées générales et *confirmé par cinq votes à bulletins* secrets du personnel. Les revendications syndicales portaient sur une augmentation du pouvoir d'achat (300 F non hiérarchisés et attribution d'une prime de fin d'année) : la direction a accordé 1 % d'augmentation des salaires au 1er décembre et 0,5 % au 1er janvier. En outre, certains progrès semblent avoir été *enregistrés sur* la *prime* de fin d'année et les congés de l'été prochain.

En conséquence, l'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T. a appelé mardi soir le personnel en grève à « *suspendre son mouvement* ». Il y a quinze jours, la C.F.D.T., minoritaire, n'avait pu faire prévaloir l'idée d'une occupation des locaux avec formation de piquets de grève.

L'USINE DE TEXTILE BOURGUET REDÉMARRE EN COOPÉRATIVE

A *Labastide-Rouairoux (Tarn)*, M. Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a présidé, le 4 décembre, au *redémarrage symbolique* de l'usine textile Bourguet, occupée de fait depuis deux ans par ses ouvriers après un dépôt de bilan (*le Monde* du 24 janvier 1978).

Grâce à un marché conclu par les salariés avec l'Algérie, la filature Bourguet, constituée en coopérative, pourra, selon ses responsables actuels, redémarrer en cas de concordat avec ses créanciers devant le tribunal de commerce.

Dans une déclaration, la C.G.T. a dénoncé la « *malfaisance de la politique d'abandon* » du gouvernement vis-à-vis de l'industrie française et, d'autre part, l'attitude des pouvoirs vis-à-vis de l'Algérie. Faisant état de ses entretiens avec les chefs du gouvernement algérien, M. Séguy ajoute : « *Il n'est pas admissible que des considérations de caractère politique néo-colonialiste relèguent à l'arrière-plan des impératifs économiques conformes à notre intérêt national.* »

S'adressant aux travailleurs du Tarn, M. Séguy a repris ses critiques contre la C.F.D.T., qui s'évertue à « *compromettre l'unité d'action, soit en lançant contre la C.G.T. des accusations d'inspiration politique partisanes et sectaires, soit en observant face au gouvernement et au patronat une attitude contraire aux engagements pris en commun.* » Les dirigeants C.F.D.T., poursuit M. Séguy, doivent expliquer pourquoi « *devant le C.N.P.F. ils abandonnent l'objectif des trente-cinq heures et pourquoi, lors de la dernière réunion de la commission supérieure des conventions collectives, ils se sont abstenus sur le texte présenté par la C.G.T. pour revendiquer le SMIC à 2 700 francs* ».

PRESSE

LA RETRAITE DES JOURNALISTES

L'extension de la convention collective nationale des journalistes fait l'objet d'une publication au *Journal officiel* du 1er décembre. En dépit de l'avis favorable donné par la commission supérieure des conventions collectives (*le Monde* du 18-19 novembre), *l'article 47* — relatif aux conditions de départ en retraite — a été amputé de l'alinéa qui pouvait laisser entendre que le seuil des soixante-cinq ans ouvrait automatiquement droit à indemnité de départ. La rédaction retenue est la suivante :

« Art. 47. — Les parties rappellent qu'il existe différents régimes de retraite.

Elles sont également d'accord pour rappeler que le contrat de travail d'un journaliste professionnel ou assimilé prend fin de *plein droit* lorsque le salarié atteint l'âge de la retraite, soit soixante-cinq ans.

Les parties sont convenues de se prévenir de leurs intentions au moins trois mois avant l'expiration du contrat de travail, telle qu'elle est prévue ci-dessus. »

● *Le quotidien « Nice-Matin »* reparaît, mercredi 5 décembre, après la grève de vingt-quatre heures observée la veille par les ouvriers du Livre C.G.T. au sujet du règlement des jours chômés, consécutif au conflit qui a empêché *la sortie du journal* entre le 12 et le 27 novembre.

Une rencontre entre la direction de *Nice-Matin* et les représentants du Livre C.G.T. a été fixée au vendredi 7 décembre et, selon le Livre C.G.T., « *le résultat de cette négociation déterminera l'attitude du personnel technique dans un conflit qui est loin d'être résolu* ».

SELON LA C.F.D.T.

L'occupation d'Usinor-Denain par la C.G.T. est « un coup de force minoritaire »

De notre correspondant

Lille. — On a cru déceler mardi 4 décembre des éléments annonciateurs d'une possible reprise à Usinor-Denain. Ainsi, une délégation de la C.G.T. s'est rendue auprès de la direction pour obtenir la garantie, par écrit, du maintien du train à bandes et le paiement intégral des salaires de novembre. L'entrevue *n'a pas été* positive, selon la C.G.T.

Cependant, si l'appel de la direction pour la reprise du travail n'a pas eu d'effet mardi matin, sauf dans les services administratifs, en raison des piquets de grève installés par la C.G.T., on annonçait mardi soir que le train à bandes avait recommencé à fonctionner (de 18 h. 30 à 22 h. 30) au ralenti et avec un *effectif* réduit : c'était aussi le cas ce mercredi matin.

Les positions sont tranchées : la C.G.T. occupe et réclame le maintien de la production de la *fonte* et de l'acier. La direction réaffirme qu'il n'est pas question de revenir sur la décision prise. Les autres syndicats ouvriers, groupés dans un « front uni », *contestent l'action de la C.G.T.*

La C.G.T., isolée, prépare avec le renfort du parti communiste, qui multiplie les appels, une manifestation pour samedi à Valenciennes. Elle rencontre des *difficultés* à mobiliser les travailleurs d'Usinor.

La C.F.D.T. a tenu à répondre, dans une conférence de presse réunie le 4 décembre à Valenciennes, aux critiques de la C.G.T. M. Pierre Robert, responsable de la Fédération nationale de la métallurgie, a *qualifié* l'occupation de l'usine de « *coup de force minoritaire* ». « *C'est une opération*, a-t-il dit, *qui s'inscrit dans une politique électoraliste avant les prud'homales. Nous réclamons un vote à bulletin secret, la C.G.T. refuse, et pour cause...* »

Selon le secrétaire de la C.F.D.T., le lock-out va amenuiser la capacité et le maintien de l'usine et risque de la paralyser pendant des mois, d'autant que les commandes en cours sont facilement transférables. La C.F.D.T. ne renonce pas pour autant à une unité d'action, mais, selon elle, il s'agit de se battre sur les acquis de la *convention sociale*, et notamment sur le principe des mutations choisies. « *Nous avons obtenu*, assure M. Robert, *des résultats très significatifs. Depuis des années les mutations existent dans la sidérurgie. La convention a réussi à faire admettre que ces mutations se feraient désormais avec l'avis des travailleurs. A nous de nous battre...* » — G. S.

● *La production française de truffes* atteindra 80 tonnes en 1979, soit une production quatre fois supérieure à celle de 1978, mais qui reste inférieure par rapport à celle du début du siècle où elle se situait entre 1 500 et 2 000 tonnes. Pour servir le marché national, 80 tonnes devront être importées d'Espagne et d'Italie.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,0790	4,0835	— 60	— 20	— 130	— 85	— 290	— 285
$ can. ...	3,5060	3,5100	— 50	— 15	— 95	— 50	— 160	— 80
Yen (100).	1,6460	1,6495	+ 40	+ 65	+ 80	+ 110	+ 315	+ 375
DM	2,3490	2,3530	+ 40	+ 75	+ 110	+ 150	+ 425	+ 500
Florin	2,1150	2,1190	— 55	— 30	— 90	— 60	0	+ 35
F.B. (100).	14,4935	14,5160	— 205	— 25	— 535	— 300	—1060	— 650
F.S.	2,5495	2,5555	+ 125	+ 160	+ 280	+ 320	+ 900	+ 990
L. (1 000).	5,0025	5,0100	— 140	— 70	— 320	— 240	—1050	— 905
£	8,9130	8,9265	— 385	— 280	— 700	— 585	—1610	—1420

TAUX DES EURO - MONNAIES

DM	9 1/4	9 1/2	9 1/4	9 5/8	8 15/16	9 5/16	8 1/2	8 7/8
$ E.-U. ..	39 1/8	39 5/8	13 5/16	13 11/16	13 3/4	14 1/8	13 11/16	14 1/16
Florin ..	17 1/2	19	15 1/8	15 7/8	14 3/8	15 1/4	12 3/8	13 1/8
F.B. (100)	11 1/4	13 1/4	13 3/4	15	13 3/4	15	13 1/2	14 3/4
F.S.	3 7/8	4 1/8	5 1/4	5 5/8	5 1/8	5 1/2	4 7/8	5 3/8
L. (1 000)	13 3/4	17 1/4	14 7/8	15 7/8	15 9/16	16 7/16	16 1/2	17 1/2
£	16 1/2	17 1/2	16 1/2	17 3/8	16 3/8	17 1/8	16 1/8	16 7/8
Fr. franç.	12	12 1/4	13 5/16	13 9/16	13 11/16	13 15/16	13 5/8	13 7/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



SOCIAL

AVANT LE DÉBAT SUR LES PROJETS DE LOI DE MM. BONNET ET STOLÉRU

Le flou persiste sur le nombre des départs d'immigrés

Réduire de plus de cent mille personnes par an le nombre des immigrés en France : tel est, semble-t-il, l'objectif des mesures gouvernementales soumises au Parlement sous la forme du projet de loi « relatif aux conditions de séjour et de travail des étrangers en France » et qui va être examiné par l'Assemblée nationale. Ce projet avait été présenté par Robert Boulin, alors ministre du travail et de la participation, et contresigné par M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat à la condition des travailleurs immigrés — d'où son appellation de « projet Stoléru ». Il ne peut être dissocié du projet de loi Barre-Bonnet adopté en deuxième lecture le 28 juin dernier par l'Assemblée nationale et qui donnait un blanc-seing au gouvernement en lui conférant, dès avant le vote du « projet Stoléru », les moyens de la politique projetée dans ce domaine : en cas d'expulsion d'un étranger, le recours devant les tribunaux ne pourrait être formé que postérieurement au départ de l'intéressé.

Le premier de ces textes, celui de M. Stoléru, réunit, on le sait, en un seul document les titres de travail et de séjour et ne prévoit plus que deux types de carte : celle de résident privilégié, valable dix ans — et accordée après vingt ans de résidence en France — et celle de résident ordinaire, valable trois ans seulement. Ce dernier document pourrait être retiré en cas de chômage de plus de six mois, ou en cas d'absence hors de France prolongée au-delà de la période des congés payés. Les droits n'y sont donc nullement respectés, puisque le renouvellement de cette carte est envisagé dans le cadre d'un quota qui peut contraindre l'immigré à rompre son contrat de travail et à quitter le territoire. En outre, par un curieux tour de passe-passe, le gouvernement a inclus dans ce projet un autre projet de loi instituant l'aide au retour.

Quant au projet Barre-Bonnet, il soumet l'étranger qui arrive en France à la présentation de garanties de rapatriement (billet de retour ou *somme équivalente*) ou encore à des autorisations nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle. Il prévoit de « refouler » dès la frontière tout étranger dont la présence « constituerait une menace pour l'ordre national ». Il permet d'interner sur-le-champ les personnes jugées indésirables. Il envisage cinq nouveaux cas d'expulsion : notamment après six mois de chômage. Alors qu'elle ne visait jusqu'à présent que les étrangers ayant troublé l'ordre public ou le crédit public, l'expulsion pourra désormais être appliquée à tout étranger en situation irrégulière de séjour ou à celui qui se maintient sur le territoire alors qu'une carte de séjour lui a été retirée ou refusée, même abusivement. On peut craindre que ce soit le cas notamment pour des travailleurs atteints d'invalidité ou de maladie professionnelle de longue durée. On sait ce qu'il est advenu, devant le Sénat, de ce projet retiré par M. Bonnet lui-même, en raison des amendements qui risquaient de vider d'une partie de sa substance le nouveau texte.

Des statistiques imprécises

Des centaines de milliers d'étrangers seraient concernés de près ou de loin par ces projets qui annulent le principe du renouvellement automatique des titres de séjour et de travail et qui généralisent l'expulsion ou le « refoulement » d'office, en légalisant la pratique de l'internement administratif dans des centres aussi tristement célèbres que la prison d'Arenc, à Marseille. Cependant, il paraît malaisé de cerner les chiffres. Même les statistiques officielles sur le nombre d'étrangers résidant en France restent imprécises. Un rapport établi en mai 1979 par MM. Jacques Mayer, inspecteur général de l'INSEE, et André Lebon, chargé de mission à la direction de la population et des migrations, avait souligné l'écart existant entre les chiffres du recensement général de la population et ceux du ministère de l'intérieur — écart supérieur à 650 000 personnes en 1975 : 3 442 415 étrangers recensés en février de cette année pour les personnes résidant habituellement en France métropolitaine contre 4 128 312 personnes au 31 décembre 1974, selon le ministère de l'intérieur.

La différence provenant de ces deux sources s'explique notamment par le fait que le nombre de titres de séjour émis et en cours de validité — auquel fait référence le ministère de l'intérieur — est toujours plus élevé que celui des détenteurs présents à un moment déterminé ; les causes d'erreur ou d'omission contribuent à creuser cet écart ; enfin, le ministère de l'intérieur, qui décompte les cartes, en laisse subsister dans ses états de nombreuses dont le détenteur ne reviendra plus en France. Les autres sources — enquêtes sur la main-d'œuvre étrangère du ministère du travail et de la participation ou enquêtes-emploi de l'INSEE — ne corrigent que très faiblement ces données. Ainsi, le ministère du travail évaluait au 31 décembre 1977 à 3 700 000 personnes la population étrangère totale (dont 1 642 000 actifs), alors que le ministère de l'intérieur la chiffrait à la même date à environ 4 200 000 personnes. C'est l'estimation du ministère de l'intérieur, *toutefois*, qui fut citée le plus souvent jusqu'à ces dernières années, notamment par M. Paul Dijoud, prédécesseur de M. Lionel Stoléru.

Les plus vulnérables : les Maghrébins et les Africains

Parmi ces 4 200 000 étrangers, qui est directement visé par les nouvelles mesures ? Là aussi, nous sommes en plein brouillard. « *Il ne s'agit pas de se lancer sur la voie des « rapatriements brutaux et massifs* », avait déclaré M. Stoléru lors du discours de clôture des Journées nationales du dialogue Français-immigrés, qui s'étaient déroulées à Paris les 30 et 31 mai. Néanmoins, il avait alors estimé à 200 000, voire 300 000, les étrangers qui, ne possédant ni cartes de séjour, ni cartes de travail devraient quitter progressivement le territoire français. Un peu plus tard, M. Stoléru démentait ces propos, précisant (*le Monde* du 15 juin) que « *les neuf cent mille résidents privilégiés actuels* » se verraient garantir le renouvellement automatique de leurs documents de séjour.

De même, les réfugiés auraient automatiquement accès au travail, ainsi que les enfants étrangers scolarisés en France. Par ailleurs, « *juridiquement* », la situation des Africains originaires des pays avec lesquels nous avons des accords bilatéraux ne dépend pas de cette loi.

Le contexte juridique étant ainsi délimité, la nouvelle législation viserait donc les ressortissants des autres pays, ce qui correspond à un flux annuel d'environ quatre cent mille renouvellements, dont une partie — seulement — sera accordée, soit 10 % de la population étrangère en France, selon les services du secrétariat d'Etat à l'immigration. Dans un document remis le 13 juin aux parlementaires par le service d'information et de diffusion du premier ministre, M. Stoléru affirmait que le gouvernement n'avait annoncé aucun objectif chiffré, ajoutant que le nombre de cartes qui seraient ou ne seraient pas renouvelées dépendrait du nombre de celles arrivant chaque année à expiration. Mais à propos de l'aide au retour, on ne pouvait, selon le secrétaire d'Etat, planifier des départs qui reposaient sur le volontariat. Et comme pendant cinq ans la démographie serait « *favorable au plein emploi* », on prévoit « *une période de vingt à trente ans de diminution de la population étrangère* » au rythme de « *3 à 5 % par an* ». Soit — en s'en tenant aux statistiques disponibles — de cent trente mille à deux cent vingt mille personnes en 1980.

La complexité des cas favorise l'imprécision... On fait observer, dans l'entourage de M. Stoléru, que la durée de séjour en France des travailleurs immigrés atteint en moyenne treize ans et que tous sont en France depuis plus de quatre ans, puisque les frontières ont été verrouillées dès 1974. Ainsi, peu d'étrangers seraient visés par le nouveau dispositif, qui exige une présence de vingt ans en France pour l'obtention du titre de résident privilégié. Argument pour le moins spécieux, si l'on songe que déjà quelque trois cent cinquante mille Algériens (près de la moitié), dont la carte de résident, valable dix ans, arrivait à expiration en 1979, n'ont obtenu qu'un « récépissé » d'un an. La plupart se trouvent en France depuis quatorze ans au moins, mais le renouvellement de leur carte ne sera plus garanti, sauf accord, plus que problématique, avec le gouvernement algérien. Même traitement pour les ressortissants d'Afrique francophone. En fait, ce sont ces deux catégories d'immigrés — les Maghrébins et les Africains — qui apparaissent les plus vulnérables aux projets Bonnet et Stoléru. Est-ce une simple coïncidence ?

Quel impact ?

Dans les milieux proches du secrétariat d'Etat à la condition des travailleurs immigrés, on ne dissimule pas que l'objectif est de faire face au chômage, « *qui menace les immigrés tout autant que les travailleurs français* ». Et l'on feint d'ignorer que le renvoi des étrangers ne dégagera pas, pour autant, massivement des emplois pour les travailleurs autochtones. Il s'agirait, dans l'esprit des collaborateurs de M. Stoléru, de susciter le départ forcé, chaque année, d'environ 35 000 personnes, à quoi s'ajouteraient 35 000 ou 50 000 départs « volontaires » bénéficiant de l'aide au retour, 50 000 naturalisations et 50 000 « disparitions » (départs, mises à la retraite, décès, etc.). Pour une approche chiffrée, on serait tenté de procéder par élimination : sur 4 200 000 étrangers au plus (chiffre du ministère de l'intérieur), ne seraient pas concernés les 700 000 ressortissants des Etats membres de la C.E.E., les quelque 100 000 réfugiés, les étudiants et autres privilégiés (soit par le statut, soit parce qu'en France depuis plus de vingt ans), au nombre de 950 000, les Espagnols, les Portugais et les Grecs (au total, 1 500 000 environ), les 900 000 enfants étrangers scolarisés (depuis deux ans au moins) et les personnes mariées à un conjoint français (environ 50 000). Il suffirait, si les choses étaient simples, de faire une soustraction... et l'on s'apercevrait qu'aucun étranger ne semble menacé d'éviction ! En fait, toutes ces statistiques, où l'on ne tient pas compte, notamment, des travailleurs saisonniers — se recoupent entre elles, en raison de la diversité des situations administratives.

Apparemment, ni M. Stoléru ni M. Bonnet ne sont en mesure de fournir des données exactes sur l'impact de la politique qu'ils préconisent. N'est-ce pas le lieu de rappeler qu'une étude très officielle de M. Le Pors, en 1976, avait démontré, au seuil de la crise, le caractère aléatoire d'une substitution limitée de travailleurs français à la main-d'œuvre étrangère — 13 000 Français embauchés pour 150 000 étrangers licenciés — au stade actuel de la revalorisation du travail manuel ?

Ces jours derniers, M. Jacques Delors et l'association Echange et Projets ont souligné les contradictions d'une politique qui, se fondant sur une analyse douteuse du court terme, met en balance à long terme les positions de la France dans le dialogue Nord-Sud.

Les dirigeants d'Echange et Projets avaient dénoncé les mesures Bonnet-Stoléru comme « *à la fois illusoires sur le plan économique, dangereuses sur le plan international et inadmissibles en ce qui concerne les libertés individuelles* ».

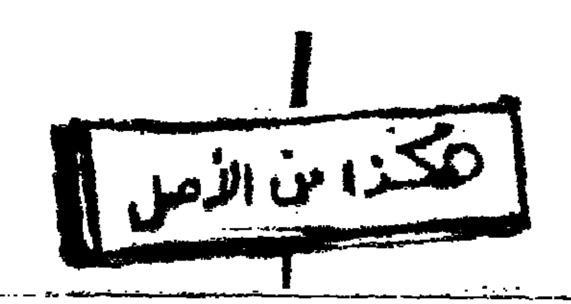
On pourrait ajouter qu'elles représentent une menace pour l'avenir même de la France dans la mesure où leur simple énoncé risque de réveiller parmi la population les vieux réflexes racistes et xénophobes, toujours prêts à ressurgir en période troublée.

JEAN BENOIT.

900 000 jeunes étrangers dont le sort n'est pas précisé...

Selon le secrétariat d'Etat à l'immigration, les jeunes étrangers fixés en France, enfants en bas âge ou jeunes d'âge scolaire — ils sont environ neuf cent mille, — ne seraient pas concernés par les projets de loi Bonnet et Stoléru. Il sera tenu compte, dans chaque examen de dossier de renouvellement des titres de *séjour des parents*, de la situation familiale des intéressés, indique-t-on chez M. Stoléru. Rien, cependant, n'indique dans les textes de loi soumis au Parlement ni même dans l'exposé des motifs, que les immigrés pères de famille se verront accorder le renouvellement de leur carte de résident. M. Stoléru, explique-t-on au secrétariat d'Etat, aurait souhaité inscrire ces cas d'exception dans la nouvelle législation, mais il y aurait renoncé par la suite, le Conseil d'Etat ayant estimé qu'il s'agissait là de mesures d'ordre réglementaire, applicables par décrets ou circulaires.

Les parlementaires se contenteront-ils de tant d'imprécisions ? Ou bien souhaiteront-ils garantir dans la loi les droits des enfants des migrants, envers qui la France a d'incontestables responsabilités ? S'il n'en était pas ainsi, quel serait le sort de dizaines de milliers, voire de centaines de milliers d'enfants et d'adolescents, nés ou élevés en France, et qui, pour la plupart, ignorent jusqu'à la langue du pays de leur père ? Encore, la question n'est-elle pas posée des jeunes gens ayant quitté l'école et qui, au bout de trois ans de travail chez nous, risqueraient de se voir opposer un refus de prolongation de séjour en raison de la situation économique. Même si les intentions de M. Stoléru sont pures et nullement suspectes de racisme, ne peut-on craindre que demain son successeur, voire un simple fonctionnaire de police, s'arroge le droit d'expulser sans ambages des familles entières, si ces dernières ne sont plus protégées par les textes ? Voilà bien l'un des plus importants débats proposés aux parlementaires français, en matière d'immigration depuis 1945.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
4 DÉCEMBRE

Suspension de la cotation de la C.N.E. 3 %

Un coup de frein à la baisse a été donné, mardi, à la Bourse de Paris, où l'indicateur instantané, après avoir initialement baissé de 0,15 %, a terminé la séance en très légère hausse : + 0,1 %.

Mais le grand événement de cette séance, par ailleurs très calme, a été la suspension de la cotation, à terme et au comptant, de l'emprunt de la Caisse nationale de l'énergie 3 %. En effet, la Chambre syndicale des agents de change a décidé mardi de suspendre jusqu'à nouvel ordre, et dans l'attente d'informations complémentaires, la cotation de ce titre, après le vote la nuit dernière à l'Assemblée nationale d'un amendement remettant en cause l'indexation de cet emprunt. Cette indexation est effectuée sur le chiffre d'affaires réalisé par Electricité et Gaz de France. La C.N.E. 3 % cotait lundi 4 352 F, et son prix de remboursement pour 1979 s'élève à 1 164 F.

Ce vote, qui selon certains milieux boursiers, « remet en cause la crédibilité de l'Etat » a rendu perplexe la Bourse. Alors qu'il n'est pas concerné, l'emprunt 7 % 1973, garanti sur l'or, a été très affecté malgré la nouvelle hausse de l'or. Il a perdu 209 F à 5 680 F. Toutefois la rente 4,5 % 1973, indexée sur le napoléon, a gagné 8 F à 1 420 F.

Suivant les indications internationales, l'or a encore progressé à Paris. Le lingot n'a toutefois gagné que 5 F à 57 995 F. Par contre le napoléon a bondi au cours record de 489,90 F contre 475,50 F la veille. La parité de l'once s'est établie à 446,21 dollars contre 448,25 lundi.

Au chapitre des hausses, on relevait Peugeot (+ 6 %), L.M.T. (+ 4 %), Esso et Labinal (+ 3,7 %).

Les Grands Travaux de Marseille, Sagem et Saupiquet ont, en revanche, cédé plus de 2,5 %.

LONDRES

Quelques baisses de faible importance sont enregistrées mercredi matin aux industrielles dans un marché très calme et assez indécis après sa reprise antérieure.

Stabilité des pétroles et des fonds d'Etat. Recul des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 427 25 contre 431 20

VALEURS	CLOTURE 4/12	COURS 5/12
Beecham	119	118
British Petroleum	376	376
Courtaulds	78	77
*De Beers	8 70	8 68
Imperial Chemical	361	358
Rio Tinto Zinc Cor.	302	302
Shell	340	340
Vickers	187	188
War Loan 3 1/2 %	28 1/8	28 1/8
*West Driefontein	61 1/2	60 3 4
*Western Holdings	45 1/2	43 3/4

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRANSPORTS ET DE PARTICIPATIONS. — La Mure, filiale de la Compagnie financière de Suez, a acquis 51,93 % du capital de cette société, le 4 décembre, en Bourse au prix de 520 francs par action. Les cours seront maintenu à ce niveau du 5 au 26 décembre.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES WAGONTS-LITS. — Le bénéfice après impôts de la société mère, pour 1979, devrait atteindre au moins 180 millions de francs, contre 109,7 millions de francs), annonce un communiqué de la société.

GROUPE VICTOIRE. — Les actionnaires recevront une action gratuite pour dix.

SOCIETE FRANÇAISE DU TUNNEL ROUTIER DU FREJUS. — Emission d'un emprunt de 200 millions, représenté par 100 000 obligations de 2 000 F, portant intérêt de 12,10 % et amortissables en quatorze ans à partir de juin 1980.

CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES. — Emission de 125 000 obligations de 2 000 F, portant intérêt de 12 % et amortissabes en douze ans.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	4/12	5/12
1 dollar (en yens)	247 70	248 05

NEW-YORK

Redressement

Encouragé par la hausse des valeurs d'aéronautique et d'informatique ainsi que de quelques titres *pétroliers, le marché de New-York* s'est sensiblement redressé mardi et en clôture, l'indice des industrielles enregistrait un gain de 5,29 points à 824,91.

Une assez forte activité a continué de régner et 33,61 millions de titres ont changé de main contre 32,84 millions la veille.

L'intérêt grandissant porté aux valeurs d'aéronautique en liaison avec la crise iranienne et le système de défense aérien des Etats-Unis a été réellement déterminant. A cet égard, un spécialiste faisait remarquer qu'il fallait vraisemblablement s'attendre à des *dépenses accrues* dans le cadre d'un renforcement des forces aériennes américaines. Cette perspectives, mais aussi la timide remontée du dollar, ont un peu dopé *les opérateurs.*

Sur 1915 valeurs traitées, 979 ont monté, 546 on baissé et 390 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 3/21	COURS 4/12
Alcoa	51 1/2	51 5/8
A.T.T.	53 ...	53 3/8
Boeing	45 3 4	47 1/4
Chase Manhattan Bank	37 1/4	38 ...
Du Pont de Nemours	39 3/4	40 3/4
Eastman Kodak	48 ...	48 1/2
Exxon	57 3/8	57 7/8
Ford	30 3/4	31 1/8
General Electric	45 3 4	48 ...
General Foods	34 1/2	34 7/8
General Motors	50 1/4	51 ...
Goodyear	12 3/4	12 3/4
I.B.M.	64 7/8	65 3/8
I.T.T.	25 7/8	26 1/8
Kennecott	27 .	26 7/8
Mobil Oil	51 7/8	53 .
Pfizer	40 ...	40 3/4
Schlumberger	95 5/8	96 ...
Texaco	29 7/8	29 7/8
U.A.I. Inc.	21 ..	21 3 8
Union Carbide	39 3/8	39 3 4
U.S. Steel	17 1/8	17 1/8
Westinghouse	19 3 8	19 1/4
Xerox	62 ...	62 7/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	3 déc.	4 déc.
Valeurs françaises	116,3	116,8
Valeurs étrangères	132,8	134

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	103,7	103,1

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 1/8 %

BOURSE DE PARIS - 4 DÉCEMBRE - COMPTANT

SICAV

HORS COTE

MARCHÉ A TERME

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

COTE DES CHANGES

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G

Incarcéré depuis le 11 novembre

LE MAIRE DE NAPLOUSE A ÉTÉ LIBÉRÉ ET RÉINTÉGRÉ DANS SES FONCTIONS

(De notre correspondant.)

Jérusalem. — « Le pire a été évité. » C'est ce qu'a déclaré le maire de Bethléem, M. Freij, en apprenant la libération de M. Chaka, maire de Naplouse, incarcéré depuis le 11 novembre, et qui était sous le coup d'un arrêt d'expulsion pour avoir tenu des propos jugés favorables au terrorisme, mais qu'il contestait lui-même.

La nouvelle a été annoncée en fin de matinée, ce mercredi 5 décembre, par le gouvernement militaire de Cisjordanie. Il a fait savoir que M. Chaka regagnerait Naplouse au cours de la journée et pourrait reprendre ses fonctions. La décision a été prise après l'avis d'une commission militaire de recours devant laquelle M. Chaka avait fait appel la semaine dernière. La décision d'expulsion, prise il y a près d'un mois par le gouvernement de M. Begin, semble donc annulée.

LE PRINCE NAPOLÉON BONAPARTE A REMIS A M. GISCARD D'ESTAING LE GRAND COLLIER DE GRAND MAITRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, dont la famille a décidé de faire don à la France d'un important ensemble de souvenirs historiques, provenant notamment des successions des empereurs Napoléon Ier et Napoléon III, ainsi que du roi de Rome, a remis, mardi 4 décembre, à l'Elysée, le grand collier de grand maître de la Légion d'honneur à M. Giscard d'Estaing.

Œuvre du maître orfèvre Biennais, ce collier, qui date de 1806, n'a été porté que par les deux empereurs. Le président de la République, qui l'a reçu en sa qualité de grand maître de la Légion d'honneur, a indiqué que cette pièce d'orfèvrerie restera pendant queques jours à l'Elysée avant d'être remise au musée de la Légion d'honneur.

« Restalinisation » du P.C.F. ? M. MARCHAIS : absurde et imbécile.

M. Georges Marchais a été interrogé, mardi 4 décembre, à l'occasion d'une conférence de presse consacrée à l'approvisionnement énergétique de la France, sur les déclarations de MM. Georges Sarre (P.S.) et Jean Elleinstein, diagnostiquant une « *restalinisation* » du parti communiste (*le Monde* du 5 décembre) (lire page 39).

« *Un certain nombre de critiques ont été émises par les forces de droite, par des dirigeants du parti socialiste et aussi par un camarade du parti*, a déclaré le secrétaire général du P.C.F. *Un thème revient : la restalinisation. C'est absurde et, j'ajoute, imbécile. Comme on ne jette pas la pierre au palmier stérile, cette offensive montre que nous sommes dans la bonne voie et nous nous y tiendrons.* »

Comme on lui demandait pourquoi la lettre de démission du comité central de M. Henri Fiszbin, ancien dirigeant de la fédération de Paris du P.C.F., n'avait pas été publiée par *l'Humanité*, M. Marchais a déclaré : « *Qu'on laisse à l'organe central du parti la liberté de publier ce qu'il veut. Les membres de la fédération concernée ont en main tous les éléments nécessaires pour se faire une opinion.* »

LA REMONTÉE DU DOLLAR SE POURSUIT

Baisse de l'or

La reprise du dollar sur les marchés des changes, amorcée mardi au milieu de la journée, s'est accélérée et confirmée mercredi 5 décembre. Le cours de la monnaie américaine, qui avait touché lundi son plus bas niveau historique à Francfort (1,7050 DM), s'est redressé à 1,72 DM, puis 1,7350 DM, ce cours passant de 1,5625 FS à 1,60 FS à Zurich, et de 4,02 F à 4,0750 F à Paris. Comme la veille, aucun motif n'est mis en avant pour expliquer ce redressement, qui s'effectue dans le plus grand calme.

Selon les milieux financiers ouest-allemands, le dollar est actuellement sous-évalué (il vaudrait 1,80 DM), compte tenu de la diminution de la croissance aux Etats-Unis et du ralentissement du rythme de la création monétaire américaine. Le soutien des banques centrales est actuellement très discret.

Sur le marché de l'or, un léger reflux s'est produit, le cours de l'once de 31,1 grammes revenant de 435 dollars mardi midi à 427,25 dollars mercredi à midi.

En Suisse

• La coalition gouvernementale est reconduite
• M. Chevallaz (radical) est élu président de la Confédération pour 1980

De notre correspondant

Berne. — La stabilité qui s'était dégagée des élections législatives d'octobre dernier en Suisse a trouvé son prolongement naturel, ce mercredi matin 5 décembre, avec la reconduction par le nouveau Parlement de la coalition gouvernementale sortante. Aucun des grands partis n'ayant remis en cause la « *formule magique* » en vigueur depuis vingt ans, le Conseil fédéral comprendra, comme par le passé, deux radicaux, deux socialistes, deux démocrates-chrétiens et un démocrate du centre.

Comme de coutume, la réélection des six membres du gouvernement qui sollicitaient le renouvellement de leur mandat s'est résumée à une simple formalité. M. Hans Hurlimann (démocrate-chrétien) détient le département fédéral de l'intérieur ; M. Willi Ritschard (socialiste) le département des transports, des communications et de l'énergie ; M. Kurt Furgler (démocrate-chrétien) celui de la justice et de la police ; M. Fritz Honegger (radical) celui de l'économie ; M. Georges-André Chevallaz (radical) celui des finances ; M. Pierre Aubert (socialiste) celui des affaires étrangères.

Le seul moment de relatif suspense aura été le choix d'un successeur au siège laissé vacant par M. Rudolf Gnaegi, chef du département militaire. Président de la Confédération en 1971 et 1976, M. Gnaegi a démissionné du conseil fédéral, où il représentait d'Union démocratique du centre depuis 1966. N'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur le nom d'un candidat unique, l'U.D.C. avait préféré en présenter deux, laissant au Parlement le soin de les départager. Finalement, c'est M. Léon Schlumpf, représentant du canton des Grisons au Conseil des Etats (Chambre haute) qui l'a nettement emporté, par cent cinquante-neuf voix, sur M. Werner Martignoni, membre du gouvernement du canton de Berne, qui a recueilli soixante-douze suffrages.

Enfin, le Parlement a élu par cent quetre-vingt-trois voix M. Georges-André Chevallaz, radical, président de la Confédération pour 1980. Suivant le système collégial helvétique, chaque membre du gouvernement occupe cette fonction à tour de rôle.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

A NANCY

Un patient meurt de la rage après une greffe de la cornée

Le donneur avait été contaminé par un chien

Un enseignant, maitre assistant de trente-six ans à la faculté des sciences de Nancy est décédé de la rage, le 29 novembre, au Centre antirabique de Nancy après avoir subi une greffe de cornée en octobre dernier. Ce malade a été contaminé par la cornée du donneur, une femme de cinquante-sept ans, décédée à l'hôpital Lariboisière, à Paris, le 8 octobre, d'une encéphalie rabique.

Début octobre, Mme Marie-Rose Salima, Egyptienne, mais résidant en France, revient de son pays où elle avait passé ses vacances. Elle y avait acheté un jeune chien qui tombe rapidement malade. Souffrant de troubles neurologiques et pulmonaires, Mme Salima est hospitalisée à l'hôpital Lariboisière. Malgré les traitements entrepris, elle décède, le 8 octobre, d'une encéphalite — dont l'origine n'a pu, à l'époque, être clairement déterminée. Le même soir, la Banque française des yeux procède au prélèvement de la cornée de cette femme. Le lendemain, à l'hôpital de Gonesse (Val-d'Oise), dans le service du professeur Cochet, l'une des deux cornées de Mme Salima est transplantée sur l'enseignant de Nancy (dont la famille souhaite que le nom ne soit pas mentionné). L'opération s'étant déroulée dans de bonnes conditions, le malade rentre rapidement cheo lui. Quelques semaines plus tard, il présente les premiers symptômes que les médecins de Meurthe-et-Moselle, habitués à combattre la rage dans leur département, attribuent rapidement à cette maladie. Mais la vaccination ayant été entreprise trop tardivement, il meurt le 29 novembre.

C'est le premier cas en France de transmission du virus rabique par un transplant cornéen, mais il est connu depuis plusieurs dizaines d'années que la cornée, très peu vascularisée, mais fortement innervée, est envahie rapidement par ce virus neurotrope en cas de rage. En outre, un décès dans les mêmes conditions, a récemment été constaté aux Etats-Unis dans l'Etat de l'Idaho et le médecin traitant, le docteur S. Houff, avait indiqué dans un article paru dans le *New England Journal of Medicine* du 15 mars 1979 « *il nous paraît prudent d'exclure pour un don de cornée les patients décédés d'une encéphalite* ».

Le cas actuel pose plusieurs interrogations et M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la Sécurité sociale, a demandé le 30 novembre à l'inspection générale des affaires sociales d'enquêter sur les conditions dans lesquelles avait été fait le prélèvement. On peut, en effet, s'étonner, tout d'abord, que la « Banque française des yeux » ait pratiqué ce prélèvement dans un hôpital de l'Assistance publique, alors qu'elle n'avait pas encore obtenu l'autorisation de cette administration. Cette « clandestinité » explique peut être la raison pour laquelle le dossier de Mme Salima n'a pas été consulté et les causes de la mort de cette patiente non connue par les médecins. On peut, d'autre part, s'interroger sur la manière dont est informée cette banque des cas chez lesquels un prélèvement de cornée est envisageable.

Dr Ph. L.

● *Un accord de coopération* culturelle, scientifique et technique a été signé lundi 3 décembre, à Paris, entre le gouvernement français et l'île de la Dominique, représentée par son premier ministre, M. Olivier Séraphin, en visite officielle en France. Cet accord prévoit notamment des échanges de professeurs et l'octroi de bourses d'études. Anciennement française, l'île de la Dominique a été cédée à la Grande-Bretagne au XVIIIe siècle. Elle a accédé à l'indépendance en novembre 1978. — *(Reuter.)*

Le numéro du « Monde » daté 5 décembre 1979 a été tiré à 608 983 exemplaires.

Renault s'apprêterait à acquérir 20 % du département voitures de tourisme de Volvo

De notre correspondant

Stockholm. — La revue économique suédoise « Veckans Affärer » révèle, ce mercredi 5 décembre, qu'un important projet de coopération est sur le point d'être conclu entre les constructeurs automobiles Volvo et Renault. Selon cet accord, la firme française prendrait le contrôle de 20 % du capital social de la division « voitures de tourisme » de Volvo, pour une somme totale de 300 millions de couronnes, soit autant de francs français. Dans un premier temps, toutefois, la part de Renault n'excéderait pas 9,9 % du capital. Les négociations, qui se sont déroulées au plus haut niveau, seraient entrées dans une phase décisive, et l'accord, qui pourrait entrer en vigueur dès janvier prochain, devrait être entériné lors de la réunion du conseil d'administation du constructeur suédois, le 14 décembre, après consultation des syndicats qui, selon d'autres sources, seraient favorables au rapprochement. On semble, en effet, estimer en Suède que Renault est un partenaire « particulièrement bien choisi ».

Volvo — qui devrait réaliser cette année un bénéfice de 1 milliard de couronnes — envisage depuis plusieurs années la mise au point d'une nouvelle génération de voitures, plus légères et surtout plus économiques, pour faire face à la concurrence des années 80 et, dans ce domaine, le savoir-faire et l'expérience de la firme française pourraient être précieux.

D'autre part, le groupe suédois a cherché, à plusieurs reprises déjà, des capitaux pour financer ses investissements. En 1977, le projet de fusion avec Saab-Scania avait capoté en raison de la réticence de cette dernière société, qui craignait de se faire « avaler » à moyen terme par le premier groupe industriel privé suédois. Au mois de janvier 1979, la direction de Volvo renonçait définitivement à ses plans de coopération avec des investisseurs privés et publics norvégiens en raison de l'opposition de plusieurs groupes d'actionnaires suédois.

Selon *Veckans Affärer*, les premiers contacts entre Volvo et Renault auraient été noués à l'initiative française au printemps. Renault souhaitait d'abord prendre une participation dans l'ensemble du groupe Volvo, mais celui-ci jugeait le projet inacceptable. Au début de l'automne, le constructeur suédois suggéra de détacher la division « voitures de tourisme » du groupe et proposa à Renault une part de 20 % dans la nouvelle société, moyennant 300 millions de couronnes, ce qui permit de relancer les pourparlers. L'accord se serait fait après des discussions serrées la semaine dernière.

ALAIN DEBOVE.

[A Paris, la régie Renault se refuse « pour l'instant » à tout commentaire, de même qu'en Suède la direction de Volvo. Ces informations ne sont donc pas démenties. Volvo, Renault et Peugeot coopèrent déjà au sein de la société commune de fabrication de moteurs P.R.V. La firme suédoise q achète chaque année vingt-cinq mille moteurs V 6 et quatre-vingt-dix mille moteurs pour son modèle 343.]